



## Enquête Socio-économique 2001 Monographies



### Ménages et familles en Belgique

ENQUÊTE SOCIO-ECONOMIQUE 2001  
MONOGRAPHIES

# Ménages et familles en Belgique

Patrick Deboosere  
Ron Lesthaeghe  
Johan Surkyn  
Didier Willaert  
Paul-Marie Boulanger  
André Lambert  
Louis Lohlé-Tart

Cette publication est le résultat du projet «Monographie 4: Ménages et familles en Belgique », financé par la Politique scientifique fédérale dans le cadre du programme «Atlas: valorisation des résultats de l'Enquête socio-économique 2001».

Accompagnement scientifique: M. Lambrecht, H. Van der Haegen

Administrateurs de programme: B. Van doninck (2001-2006), S. Vrielinck

Le projet est exécuté sous la direction de P. Deboosere, Vrije Universiteit Brussel – Interface Demography, et de A. Lambert, Association pour le Développement de la Recherche Appliquée en Sciences Sociales (ADRASS).

Le contenu des textes n'engage que la seule responsabilité de leurs auteurs.

Tous droits de traduction, d'adaptation, de reproduction par tous procédés, y compris la photographie et le microfilm sont soumis à autorisation préalable de la Direction générale Statistique et Information économique. Toutefois, la citation de courts extraits, à titre explicatif ou justificatif, dans un article, un compte-rendu ou un livre, est autorisée moyennant indication claire et précise de la source.

Editeur responsable: Annie Versonnen

© 2009, SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie  
Direction générale Statistique et Information économique  
B-1000 Bruxelles – Rue de Louvain 44  
E-mail: [info@statbel.economie.fgov.be](mailto:info@statbel.economie.fgov.be)  
Notre websites: <http://economie.fgov.be> - <http://statbel.fgov.be>  
Numéro d'entreprise: 0314.595.348

## Avant-propos

Depuis le milieu du 19<sup>ème</sup> siècle, la Belgique organise tous les dix ans un recensement général de la population. Ce rythme décennal ne fut perturbé qu'à quelques rares occasions, entre autres durant la Seconde Guerre mondiale et dans l'immédiat après-guerre. Le but du recensement est de connaître en profondeur les caractéristiques de la population. S'y ajoutent un vaste ensemble de données socio-économiques relatives à la population elle-même, aux ménages et à leur logement. Le recensement représente une source d'informations indispensables pour les décideurs publics et les chercheurs. Depuis peu, ces données sont également demandées par l'Union européenne.

Si le recensement de 2001 poursuit le même objectif que les précédents, il en est cependant différent, et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord, le nom qu'on lui a donné : « Enquête socio-économique générale 2001 » (en abrégé, ESE2001) indique qu'il ne s'agit plus en priorité d'un « comptage » de la population (permettant par exemple d'attribuer le nombre de sièges au parlement par arrondissement). Ce comptage de la population est d'ailleurs organisé depuis 1989 par le Registre national de la population. L'ESE2001 met davantage l'accent qu'auparavant sur la collecte d'informations de nature démographique et socio-économique, comme le niveau d'éducation, le logement, la mobilité, etc. Il s'agit la plupart du temps de données qui ne sont pas disponibles ailleurs, en tout cas pas à ce degré de finesse. Ensuite, l'ESE2001 s'intéressait pour la première fois non plus uniquement à des informations purement factuelles, mais également à l'opinion de la population, notamment sur la qualité de sa santé et celle de son environnement. L'enrichissement des informations collectées n'en est que plus grand, les rendant encore plus aptes à être étudiées dans un contexte international.

Cette collecte générale de données à un rythme décennal reste une source unique et irremplaçable d'informations sur la population belge, ceci non seulement par l'étendue des données collectées simultanément mais surtout par la possibilité de les coupler les unes aux autres. L'ESE2001 est par ailleurs d'une importance capitale pour l'analyse spatiale : les données y sont en effet disponibles pour toutes les unités administratives jusqu'au niveau communal et bien souvent même au niveau du quartier.

L'on ne peut dès lors que regretter la polémique ayant entouré l'ESE2001 à propos de protection de la vie privée, polémique bien vite relayée dans la presse et dans certains milieux politiques. Elle s'est malheureusement traduite par le refus de certaines personnes de répondre à tout ou partie du questionnaire. L'on regrettera de même la limitation de l'enquête à la population légalement enregistrée auprès du Registre national, en particulier pour l'étude des grandes villes. Les restrictions budgétaires elles aussi ont affecté l'enquête, la population n'ayant pu bénéficier cette fois du soutien des enquêteurs pour remplir les formulaires. Ces formulaires ont en effet dû être envoyés par la poste, avec obligation pour chacun de les renvoyer par la même voie. La conséquence en fut une perte de qualité dans les réponses, surtout pour les groupes sociaux les plus faibles. Les restrictions budgétaires ont également affecté la préparation de la population à l'enquête et, plus tard, la qualité du traitement des données recueillies. Les monographies portent à cet égard une attention toute particulière à l'exhaustivité et à la qualité des données recueillies.

Et pourtant, l'ESE2001 a recueilli dans l'ensemble une bonne collaboration de la part de la population. Plus de 95% des formulaires ont été renvoyés, ce qu'on peut considérer comme un succès. Les analyses souhaitées ont par conséquent pu être réalisées. La recherche a pu être engagée sur les développements socioéconomiques et démographiques les plus récents dans le pays. Et pour la

première fois, il fut possible d'étudier l'état subjectif de santé de la population et son opinion à l'égard de son environnement, ce qui donne une nouvelle dimension à l'état actuel des connaissances.

Comme pour le recensement de 1991, il a été décidé de mettre en oeuvre une série de monographies valorisant les données de l'enquête 2001. Une attention particulière y est aussi portée aux évolutions observées depuis 1991 ainsi qu'à l'apport d'autres sources d'informations qui peuvent renforcer la complétude et la qualité des données de l'enquête.

Ces monographies sont le résultat de la collaboration entre la Direction générale Statistique et Information économique du SPF Affaires économiques (ex-Institut national de Statistique), en charge de la communication des données de l'ESE2001 aux équipes de recherche, et la Politique scientifique fédérale qui finance et suit ces équipes dans le cadre du programme « ATLAS : valorisation des résultats de l'enquête socio-économique générale 2001 ».

La réalisation de ces monographies a été confiée à des équipes de recherche universitaires sélectionnées avec la collaboration d'experts étrangers. Pour l'accompagnement des travaux scientifiques, la Politique scientifique fédérale est assistée de Micheline Lambrecht (Bureau fédéral du Plan) et Herman Van der Haegen (Koninklijke Vlaamse Academie van België voor Wetenschappen en Kunsten).

A partir de 2006 seront publiées des monographies sur les thématiques suivantes:

- l'évolution de la population;
- les migrations internes;
- la population allochtone et les migrations internationales;
- les ménages et familles;
- la nuptialité et la fécondité;
- l'emploi (sous ses aspects structurels);
- la scolarisation;
- le logement et le cadre de vie;
- l'urbanisation;
- les navettes;
- le sentiment subjectif de santé et les soins informels;
- la population âgée.

Les données provenant de l'ESE2001 et d'autres sources sont également utilisées pour la réalisation d'un « Atlas de Belgique », un travail qui se veut complémentaire aux monographies et qui sera publié à partir de 2006.

La publication des monographies est une occasion à saisir pour tourner son regard vers le futur. Après de nombreuses discussions sur l'opportunité de mettre encore en oeuvre un « recensement » général de la population, le gouvernement a en effet décidé que l'ESE2001 serait la dernière enquête fondée sur une interview auprès de l'entièreté de la population. A partir de 2011, la collecte des données de l'enquête devra être réalisée au départ de sources administratives existantes, complétées le cas échéant par des enquêtes plus ciblées. De travaux commandités par le Conseil supérieur de la Statistique, il est ressorti que cette nouvelle forme de « recensement » n'était pas encore possible en 2001. Depuis lors, de nombreux travaux ont été effectués. La réalisation d'un « Microcensus 2006 », une expérience menée conjointement par la Direction générale Statistique et Information économique du SPF Affaires économiques et la Politique scientifique fédérale, va dans le même sens. Ce Microcensus teste, sur un échantillon de 20% de la population, la possibilité de coupler les données administratives pour délivrer une information similaire à celle d'un « recensement ».

# Table des matières

<b>Introduction</b>	<b>1</b>
<b>Chapitre 1 : La composition des ménages en perspective, de 1970 à 2001</b>	<b>3</b>
1.1 “Stocks” et “flux” démographiques	3
1.2 Deux transitions démographiques	4
1.3 La seconde transition démographique belge dans la perspective internationale	5
1.4 Conclusions	13
<b>Chapitre 2: Aperçu de l'évolution des ménages et de leur taille, de 1970 à 2001</b>	<b>15</b>
2.1 Terminologie	15
2.2 Évolution des ménages et de leur taille de 1970 à 2001	17
2.3 Évolution des ménages collectifs	18
2.4 Évolution des ménages privés	20
2.4.1 <i>Ménages privés dont la personne de référence est étrangère</i>	21
2.4.2 <i>Ménages privés dans les régions, provinces et arrondissements</i>	23
2.5 Conclusions	30
<b>Chapitre 3: La composition des ménages selon la typologie INS, 1970-2001</b>	<b>31</b>
3.1 La typologie « INS » des ménages	31
3.2 L'évolution des ménages selon la typologie INS dans la Belgique, 1970-2001	32
3.3 L'évolution des ménages selon la typologie INS dans les régions de 1970 à 2001	33
3.4 La taille des ménages privés en Belgique et dans les régions	36
3.5 Les ménages à deux ou plusieurs noyaux familiaux en Belgique et dans les trois régions de 1970 à 2001	38
3.6 Les positions individuelles au sein des ménages et les liens de parenté	39
3.7 La composition des noyaux familiaux	44
3.8 Conclusions	49
<b>Chapitre 4 : Types de ménage et positions individuelles au sein des ménages (LIPRO) dans l'ESE 2001</b>	<b>51</b>
4.1 Introduction	51
4.2 Définition du ménage	52
4.3 Élaboration d'une typologie des ménages	53
4.3.1 <i>Répartition indépendante de l'existence d'une personne de référence</i>	54
4.3.2 <i>Répartition fondée sur une personne de référence</i>	55
4.4 La typologie LIPRO	56
4.5 Application de l'algorithme LIPRO sur les résultats de l'ESE 2001	59
4.6 Répartition de la population dans l'ESE 2001 selon la répartition de base fondée sur la position au sein du ménage	62
4.7 L'évolution de la cohabitation hors mariage en Belgique et dans les régions	68
4.8 Le développement des ménages au cours des 25 dernières années (1981-2006)	72

<b>Chapitre 5 : La géographie des ménages et des positions au sein des ménages par commune</b>	<b>79</b>
5.1 Introduction	79
5.2 Résultats spatiaux pour la taille des ménages	79
5.3 Les positions LIPRO au sein des ménages dans la phase initiale	85
5.4 Les types de ménages à un âge plus avancé	91
5.5 Conclusions	93
<b>Chapitre 6 : Positions au sein des ménages selon la nationalité et la nationalité d'origine</b>	<b>95</b>
6.1 Introduction	95
6.2 Positions au sein des ménages des Belges et des étrangers	96
6.3 Composition de la population selon le type de migration et la nationalité	101
6.3.1 <i>L'influence de la migration sur la composition de la population</i>	101
6.3.2 <i>Comment définir les migrants quand on passe du "critère de migration" au "critère de nationalité" ?</i>	102
6.3.3 <i>L'algorithme utilisé</i>	104
6.4 Positions au sein des ménages selon la nationalité d'origine	105
6.4.1 <i>Migrants des pays voisins</i>	106
6.4.1.1 <i>Positions au sein des ménages des Français et des Belges d'origine française</i>	106
6.4.1.2 <i>Positions au sein des ménages des Néerlandais et des Belges d'origine néerlandaise</i>	108
6.4.2 <i>L'ancienne migration de travail d'Europe méridionale</i>	110
6.4.2.1 <i>Les Italiens</i>	110
6.4.2.2 <i>Les Espagnols</i>	112
6.4.3 <i>La nouvelle migration de travail sur fond d'islam</i>	112
6.4.3.1 <i>Les Marocains</i>	112
6.4.3.2 <i>Les Turcs</i>	115
6.4.4 <i>La dernière migration de travail</i>	117
6.4.4.1 <i>Les Polonais</i>	117
6.4.4.2 <i>Les Portugais</i>	117
6.4.5 <i>La communauté congolaise</i>	120
<b>Chapitre 7: Les ménages et leurs caractéristiques socio-économiques</b>	<b>123</b>
7.1 Les conditions de vie des ménages belges en 2001: une vue d'ensemble	123
7.1.1 <i>Les ménages en général</i>	124
7.1.2 <i>Les ménages d'une personne</i>	125
7.1.3 <i>Les mariés sans enfants</i>	127
7.1.4 <i>Les mariés avec enfants</i>	128
7.1.5 <i>Les cohabitants sans enfants</i>	129
7.1.6 <i>Les cohabitants avec enfants</i>	130
7.1.7 <i>Comparaison des couples mariés et cohabitants avec enfants</i>	131
7.1.8 <i>Les familles monoparentales</i>	133
7.2 La structure des revenus des ménages	134
7.2.1 <i>Les ménages sans revenu</i>	135
7.2.2 <i>Les ménages avec un seul revenu de remplacement</i>	136
7.2.3 <i>Les ménages avec un seul revenu à temps plein</i>	137
7.2.4 <i>Les ménages avec un revenu d'un temps plein et un revenu à temps partiel</i>	139

7.2.5	<i>Les ménages avec un revenu d'un temps plein et un revenu de remplacement</i>	139
7.2.6	<i>Les ménages avec deux revenus de remplacement</i>	140
7.2.7	<i>Les ménages avec deux revenus d'un emploi à temps plein</i>	141
7.2.8	<i>Les ménages avec plus de deux revenus</i>	141
7.2.9	<i>Synthèse sur les structures de revenus et comparaisons avec 1991</i>	142
7.2.9.1	<i>Les 25-29 ans</i>	142
7.2.9.2	<i>Les 35-39 ans</i>	143
7.2.9.3	<i>Les 45-49 ans</i>	144
7.2.9.4	<i>Les 55-59 ans</i>	145
7.3	<b>Les ménages et leur logement</b>	145
7.3.1	<i>Propriétaires et locataires</i>	145
7.3.2	<i>Qualité du logement et statut d'occupation</i>	148
7.3.2.1	<i>Les ménages d'isolés</i>	148
7.3.2.2	<i>Les couples mariés sans enfants</i>	148
7.3.2.3	<i>Les couples mariés avec enfants</i>	149
7.3.2.4	<i>Les cohabitants sans enfants</i>	149
7.3.2.4	<i>Les cohabitants avec enfants</i>	150
7.3.2.6	<i>Les familles monoparentales</i>	150
7.4	<b>La précarité des ménages: une approche synthétique</b>	150
7.4.1	<i>Un indice synthétique simple de précarité</i>	151
7.4.2	<i>La précarité des ménages: quelques indicateurs</i>	154
7.4.2.1	<i>La précarité selon les caractéristiques de la personne de référence</i>	154
7.4.2.2	<i>La précarité selon les caractéristiques du ménage</i>	155
7.4.2.3	<i>La précarité selon le type de ménage et le groupe d'âges de la personne de référence</i>	156
7.5	<b>Conclusions</b>	158
	<b>Conclusions</b>	<b>161</b>
	<b>Bibliographie</b>	<b>165</b>





## Liste des tableaux

Tableau 1:	Évolution de l'âge moyen des femmes de moins de 50 ans au premier mariage dans quelques pays européens, 1970-2003	6
Tableau 2:	Pourcentage de femmes de 20-24 ans cohabitantes non mariées dans quelques pays européens, selon des résultats d'enquêtes menées dans les années '90	7
Tableau 3:	Évolution de la fécondité hors mariage (% des naissances hors mariage par rapport à toutes les naissances) dans quelques pays européens, 1970-2003	8
Tableau 4:	Indices synthétiques de fécondité (ISF) dans quelques pays européens, 1970-2003	9
Tableau 5:	Évolution de l'âge moyen des femmes à la première naissance dans quelques pays européens, 1970-2003	10
Tableau 6:	Estimation de la descendance finale des femmes nées en 1965	11
Tableau 7:	Évolution de l'indice synthétique de divortialité (ISD) pour 100 mariages dans quelques pays européens, 1970-2003	13
Tableau 8:	Ménages et habitants par ménage en Belgique de 1970 à 1991	17
Tableau 9:	Ménages et habitants par ménages dans les régions de Bruxelles, Flandre et Wallonie en 1970, 1981, 1991 et 2001	17
Tableau 10:	Les ménages collectifs et les personnes en faisant partie. Effectifs et pourcentages par rapport au total des ménages et de la population	18
Tableau 11:	Les ménages collectifs et les personnes en faisant partie. Effectifs et pourcentages par rapport au total des ménages et de la population de la région	19
Tableau 12:	Répartition relative des ménages collectifs selon la taille du ménage, dans le pays, à l'occasion des quatre derniers recensements	19
Tableau 13:	Répartition relative des ménages collectifs selon la taille dans les trois régions en 1991 et en 2001	19
Tableau 14:	Nombre et accroissement intercensitaire des ménages privés en Belgique et dans les trois régions de 1970 à 2001	20
Tableau 15:	Les personnes dans les ménages privés: effectifs et accroissements décennaux	20
Tableau 16:	Répartition des ménages privés selon la taille lors des recensements de 1970, 1981, 1991 et 2001	21
Tableau 17:	Répartition relative et cumulée des ménages privés de Belgique selon la taille	21
Tableau 18:	Répartition selon la taille des ménages privés de Belgique dont la personne de référence est étrangère (valeurs absolues)	22
Tableau 19:	Répartition relative et relative cumulée des ménages privés de Belgique dont la personne de référence est étrangère, selon la taille	22
Tableau 20:	Part des ménages privés dont la personne de référence est étrangère	23
Tableau 21:	L'évolution de la taille des ménages dans le pays et les trois régions de 1970 à 2001 (pourcentages par rapport à 1970)	23
Tableau 22:	Répartition des ménages selon la taille dans les trois régions	24
Tableau 23:	Répartitions relatives des ménages selon la taille; écarts des régions par rapport à la répartition relative nationale (* 100)	25

Tableau 24:	L'évolution de la taille des ménages dont la personne de référence est de nationalité belge (B) ou étrangère (E), dans le pays et les trois régions de 1970 à 2001. Les pourcentages sont calculés par rapport à la taille des ménages de nationalité belge	25
Tableau 25:	Part des ménages privés dont la personne de référence est étrangère, selon la taille, dans les trois régions en 1991 et en 2001	26
Tableau 26:	La taille moyenne des ménages privés dans les provinces et les arrondissements	27-28
Tableau 27:	Les tailles maximales et minimales en Flandre et en Wallonie de 1970 à 2001	28
Tableau 28:	Répartition relative des ménages selon la taille dans les provinces et les arrondissements en 2001 (pour mille)	29-30
Tableau 29:	Types de ménages en Belgique de 1970 à 2001. Nombres absolus et accroissements intercensitaire	32
Tableau 30:	Types de ménages en Belgique de 1970 à 2001. Répartitions relatives	33
Tableau 31:	Types de ménages à Bruxelles de 1970 à 2001. Nombres absolus et valeurs relatives	34
Tableau 32:	Types de ménages en Flandre de 1970 à 2001. Nombres absolus et valeurs relatives	35
Tableau 33:	Types de ménages en Wallonie de 1970 à 2001, Nombres absolus et valeurs relatives	36
Tableau 34:	Types de ménages en Belgique de 1970 à 2001. Nombre moyen de personnes par ménage	37
Tableau 35:	Types de ménages en Belgique et dans les trois régions en Belgique en 2001. Nombre moyen de personnes par ménage	37
Tableau 36:	Les ménages à deux ou plusieurs noyaux familiaux en Belgique de 1970 à 2001	38
Tableau 37:	Les ménages à deux ou plusieurs noyaux familiaux en Belgique et dans les trois régions en 2001	39
Tableau 38:	Les personnes selon le lien de parenté dans les ménages privés en Belgique de 1970 à 2001. Effectifs totaux aux quatre recensements et effectifs des ménages de 1991 et 2001 dont la personne de référence est étrangère	40
Tableau 39:	Les personnes selon le lien de parenté dans les ménages privés en Belgique de 1970 à 2001. Répartition relative de la population totale des ménages privés aux quatre recensements et des ménages de 1991 et 2001 dont la personne de référence est étrangère	41
Tableau 40:	Les personnes selon le lien de parenté dans les ménages privés dans les trois régions en 1991 et 2001	42
Tableau 41:	Répartition relative des personnes selon le lien de parenté dans les ménages privés dans les trois régions en 1991 et 2001	42
Tableau 42:	Les personnes selon le lien de parenté dans les ménages privés dont la personne de référence est de nationalité étrangère dans les trois régions en 1991 et 2001	43
Tableau 43:	Répartition relative des personnes selon le lien de parenté dans les ménages privés dont la personne de référence est de nationalité étrangère dans les trois régions en 1991 et 2001	43
Tableau 44:	Evolution du nombre de noyaux familiaux en Belgique de 1970 à 2001	44
Tableau 45:	Evolution des répartitions des noyaux familiaux en Belgique de 1970 à 2001	45

Tableau 46:	Evolution du nombre de noyaux familiaux à Bruxelles de 1970 à 2001	46
Tableau 47:	Evolution des répartitions des noyaux familiaux à Bruxelles de 1970 à 2001	46
Tableau 48:	Evolution du nombre de noyaux familiaux en Flandre de 1970 à 2001	47
Tableau 49:	Evolution des répartitions des noyaux familiaux en Flandre de 1970 à 2001	48
Tableau 50:	Evolution du nombre de noyaux familiaux en Wallonie de 1970 à 2001	48
Tableau 51:	Evolution des répartitions des noyaux familiaux en Wallonie de 1970 à 2001	49
Tableau 52:	Synthèse des transformations des effectifs des noyaux familiaux en Belgique et dans les trois régions entre 1970 et 2001 (base 1000 en 1970)	50
Tableau 53:	Types de ménages et positions au sein des ménages	61
Tableau 54a:	Nombres absolus d'hommes selon l'âge et la position au sein du ménage, Belgique	62
Tableau 54b:	Nombres absolus de femmes selon l'âge et la position au sein du ménage, Belgique	62
Tableau 55a:	Répartition relative des hommes selon l'âge et la position au sein du ménage, Belgique	63
Tableau 55b:	Répartition relative des femmes selon l'âge et la position au sein du ménage, Belgique	63
Tableau 56a:	Flandre : répartition relative des hommes selon la position au sein du ménage et le groupe d'âge	65
Tableau 56b:	Flandre : répartition relative des femmes selon la position au sein du ménage et le groupe d'âge	65
Tableau 56c:	Région de Bruxelles-Capitale : répartition relative des hommes selon la position au sein du ménage et le groupe d'âge	66
Tableau 56d:	Région de Bruxelles-Capitale : répartition relative des femmes selon la position au sein du ménage et le groupe d'âge	66
Tableau 56e:	Wallonie : répartition relative des hommes selon la position au sein du ménage et le groupe d'âge	67
Tableau 56f:	Wallonie : répartition relative des femmes selon la position au sein du ménage et le groupe d'âge	67
Tableau 57a:	Pourcentages d'hommes cohabitants non mariés en 1991 et 2001, selon la paternité et le groupe d'âge, Belgique	69
Tableau 57b:	Pourcentages de femmes cohabitantes non mariées en 1991 et 2001, selon la maternité et le groupe d'âge, Belgique	69
Tableau 58a:	Pourcentages d'hommes cohabitants sans enfants en 1991 et 2001, selon la région et le groupe d'âge, Belgique	70
Tableau 58b:	Pourcentages de femmes cohabitantes non mariées sans enfants en 1991 et 2001, selon la région et le groupe d'âge	70
Tableau 59a:	Pourcentages d'hommes cohabitants non mariés avec enfants en 1991 et 2001, selon la région et le groupe d'âge	71
Tableau 59b:	Pourcentages de femmes cohabitantes non mariées avec enfants en 1991 et 2001, selon la région et le groupe d'âge	71
Tableau 60a:	Répartition des hommes non belges selon la position au sein du ménage et le groupe d'âge en nombres absolus, Belgique	97
Tableau 60b:	Répartition des femmes non belges selon la position au sein du ménage et le groupe d'âge en nombres absolus, Belgique	97

Tableau 61a:	Répartition relative des hommes non belges selon la position au sein du ménage et le groupe d'âge, Belgique	98
Tableau 61b:	Répartition relative des femmes non belges selon la position au sein du ménage et le groupe d'âge, Belgique	98
Tableau 62a:	Rapport entre la répartition relative selon la position au sein du ménage, par âge, des hommes non belges, et la répartition relative de la population masculine totale	99
Tableau 62b:	Rapport entre la répartition relative selon la position au sein du ménage, par âge, des femmes non belges, et la répartition relative de la population féminine totale	99
Tableau 63:	Typologie de la population selon la nationalité, 1991 et 2001	102
Tableau 64:	Répartition de la population en Belgique selon les principales nationalités d'origine sur la base de la nationalité à la naissance, 2001	105
Tableau 65a:	Rapport entre la répartition relative selon les positions LIPRO au sein des ménages, par âge, des hommes d'origine française, et la répartition relative de la population masculine totale	107
Tableau 65b:	Rapport entre la répartition relative selon les positions LIPRO au sein des ménages, par âge, des femmes d'origine française, et la répartition relative de la population féminine totale	107
Tableau 66a:	Rapport entre la répartition relative selon les positions LIPRO au sein des ménages, par âge, des hommes d'origine néerlandaise, et la répartition relative de la population masculine totale	109
Tableau 66b:	Rapport entre la répartition relative selon les positions LIPRO au sein des ménages, par âge, des femmes d'origine néerlandaise, et la répartition relative de la population féminine totale	109
Tableau 67a:	Rapport entre la répartition relative selon les positions LIPRO au sein des ménages, par âge, des hommes d'origine italienne, et la répartition relative de la population masculine totale	111
Tableau 67b:	Rapport entre la répartition relative selon les positions LIPRO au sein des ménages, par âge, des femmes d'origine italienne, et la répartition relative de la population féminine totale	111
Tableau 68a:	Rapport entre la répartition relative selon les positions LIPRO au sein des ménages, par âge, des hommes d'origine espagnole, et la répartition relative de la population masculine totale	113
Tableau 68b:	Rapport entre la répartition relative selon les positions LIPRO au sein des ménages, par âge, des femmes d'origine espagnole, et la répartition relative de la population féminine totale	113
Tableau 69a:	Rapport entre la répartition relative selon les positions LIPRO au sein des ménages, par âge, des hommes d'origine marocaine et la répartition relative de la population masculine totale	114
Tableau 69b:	Rapport entre la répartition relative selon les positions LIPRO au sein des ménages, par âge, des femmes d'origine marocaine, et la répartition relative de la population féminine totale	114
Tableau 70a:	Rapport entre la répartition relative selon les positions LIPRO au sein des ménages, par âge, des hommes d'origine turque, et la répartition relative de la population masculine totale	116
Tableau 70b:	Rapport entre la répartition relative selon les positions LIPRO au sein des ménages, par âge, des femmes d'origine turque, et la répartition relative de la population féminine totale	116

Tableau 71a:	Rapport entre la répartition relative selon les positions LIPRO au sein des ménages, par âge, des hommes d'origine polonaise, et la répartition relative de la population masculine totale	118
Tableau 71b:	Rapport entre la répartition relative selon les positions LIPRO au sein des ménages, par âge, des femmes d'origine polonaise, et la répartition relative de la population féminine totale	118
Tableau 72a:	Rapport entre la répartition relative selon les positions LIPRO au sein des ménages, par âge, des hommes d'origine portugaise, et la répartition relative de la population masculine totale	119
Tableau 72b:	Rapport entre la répartition relative selon les positions LIPRO au sein des ménages, par âge, des femmes d'origine portugaise, et la répartition relative de la population féminine totale	119
Tableau 73a:	Rapport entre la répartition relative selon les positions LIPRO au sein des ménages, par âge, des hommes d'origine congolaise, et la répartition relative de la population masculine totale	120
Tableau 73b:	Rapport entre la répartition relative selon les positions LIPRO au sein des ménages, par âge, des femmes d'origine congolaise, et la répartition relative de la population féminine totale	121
Tableau 74:	Caractéristiques principales des ménages d'isolés (SING)	126
Tableau 75:	Caractéristiques principales des ménages de couples mariés sans enfants (MAR0)	127
Tableau 76:	Caractéristiques principales des ménages de couples mariés avec enfants (MAR+)	128
Tableau 77:	Caractéristiques principales des ménages de cohabitants sans enfants (UNM0)	129
Tableau 78:	Caractéristiques principales des ménages de cohabitants avec enfants (UNM+)	131
Tableau 79:	Comparaison des ménages MAR+ et UNM+	132
Tableau 80:	Caractéristiques principales des ménages monoparentales (HIPA)	134
Tableau 81:	Pourcentages de ménages sans revenu connu selon le type de ménage et l'âge de la personne de référence, Belgique, 2001	135
Tableau 82:	Pourcentages de ménages avec un seul revenu de remplacement selon le type de ménage et l'âge de la personne de référence, Belgique, 2001	136
Tableau 83:	Pourcentages de ménages avec un seul revenu d'un temps plein selon le type de ménage et l'âge de la personne de référence, Belgique, 2001	138
Tableau 84:	Changement des proportions de ménages à un revenu d'un emploi à temps plein en 2001 par rapport à 1991. Couples mariés sans (MAR0) et avec enfants (MAR+)	138
Tableau 85:	Pourcentages de ménages avec un revenu d'emploi à temps plein et un revenu d'emploi à temps partiel selon le type de ménage et l'âge de la personne de référence, Belgique, 2001	139
Tableau 86:	Pourcentages de ménages avec un revenu d'emploi à temps plein et un revenu de remplacement selon le type de ménage et l'âge de la personne de référence, Belgique, 2001	140
Tableau 87:	Pourcentages de ménages avec deux revenus de remplacement selon le type de ménage et l'âge de la personne de référence, Belgique, 2001	140
Tableau 88:	Pourcentages de ménages avec deux revenus d'emploi à temps plein selon le type de ménage et l'âge de la personne de référence, Belgique, 2001	141
Tableau 89:	Pourcentages de ménages avec plus de deux revenus selon le type de ménage et l'âge de la personne de référence, Belgique, 2001	142

Tableau 90:	Structures des revenus selon le type de ménage pour des groupes d'âges sélectionnés de la personne de référence. Les 25-29 ans. Comparaison Belgique 1991 et 2001	143
Tableau 91:	Structures des revenus selon le type de ménage pour des groupes d'âges sélectionnés de la personne de référence. Les 35-39 ans. Comparaison Belgique 1991 et 2001	144
Tableau 92:	Structures des revenus selon le type de ménage pour des groupes d'âges sélectionnés de la personne de référence. Les 45-49 ans. Comparaison Belgique 1991 et 2001	144
Tableau 93:	Structures des revenus selon le type de ménage pour des groupes d'âges sélectionnés de la personne de référence. Les 55-59 ans. Comparaison Belgique 1991 et 2001	145
Tableau 94:	Répartition des différentes catégories de ménage selon le statut d'occupation du logement (en %), Belgique, 2001	146
Tableau 95:	Statut d'occupation du logement selon l'âge de la personne de référence et le type de ménage (pourcentages)	147
Tableau 96:	Qualité du logement et statut d'occupation des ménages d'isolés	148
Tableau 97:	Qualité du logement et statut d'occupation des couples mariés sans enfants	148
Tableau 98:	Qualité du logement et statut d'occupation des couples mariés avec enfants	149
Tableau 99:	Qualité du logement et statut d'occupation des cohabitants sans enfants	149
Tableau 100:	Qualité du logement et statut d'occupation des cohabitants avec enfants	150
Tableau 101:	Qualité du logement et statut d'occupation des familles monoparentales	150
Tableau 102:	Valeurs moyennes de l'indicateur de précarité selon l'état civil de la personne de référence	154
Tableau 103:	Valeurs moyennes de l'indicateur de précarité selon le statut socio-professionnel de la personne de référence	154
Tableau 104:	Valeurs moyennes de l'indicateur de précarité selon le groupe d'âge de la personne de référence	155
Tableau 105:	Valeurs moyennes de l'indicateur de précarité selon le type de ménage	155
Tableau 106:	Valeurs moyennes de l'indicateur de précarité selon la province de résidence	156
Tableau 107:	Précarité des ménages selon le type de ménage et le groupe d'âge de la personne de référence (les chiffres entre parenthèses indiquent le classement par niveau de risque des types de ménages)	157

## Liste des figures

Figuur 1:	Répartition du pourcentage d'hommes et de femmes selon le groupe d'âge et la position LIPRO, Belgique, 1981-2006	73-75
Figuur 2:	Taux de risque de pauvreté par ménage, Belgique, 2001	158

## Liste des cartes

Carte 1a:	Taille moyenne des ménages privés, 2001	80
Carte 1b:	Evolution de la taille moyenne des ménages privés entre 1991 et 2001	80
Carte 2a:	Ménages d'isolés, 2001	82
Carte 2b:	Evolution du nombre de ménages d'isolés entre 1991 et 2001	82
Carte 3a:	Ménages de cinq personnes ou plus, 2001	84
Carte 3b:	Evolution du nombre de ménages de 5 personnes ou plus entre 1991 et 2001	84
Carte 4:	Femmes mariées de 20 à 24 ans avec enfants	86
Carte 5:	Hommes de 25 à 29 ans vivant encore chez leurs parents	86
Carte 6:	Femmes de 25 à 29 ans cohabitant hors mariage avec ou sans enfants	88
Carte 7:	Femmes de 25 à 29 ans cohabitant hors mariage sans enfants	88
Carte 8:	Femmes de 25 à 29 ans cohabitant hors mariage avec enfants	89
Carte 9:	Mères seules de 20 à 24 ans	90
Carte 10:	Femmes de 25 à 29 ans vivant seules	91
Carte 11:	Femmes mariées de 65 à 69 ans résidant encore avec des enfants	92
Carte 12:	Femmes de 85 ans ou plus vivant seules	93
Carte 13:	Ménages privés avec plusieurs noyaux familiaux	93





## Introduction

Dans les sciences sociales, les personnes constituent généralement l'unité d'analyse. La démographie répertorie les personnes et analyse leurs caractéristiques, non pas individuellement mais comme membres d'un groupe plus vaste auquel elles appartiennent. C'est toutefois le ménage qui constitue l'unité de base fondamentale dans les principaux processus sociaux. Le ménage est bien sûr essentiel au processus de reproduction, mais constitue aussi la pierre angulaire de la production, de la consommation et de la fiscalité. Les ménages et les familles sont au cœur de cette monographie, qui combine une approche largement quantitative et une analyse du cadre plus vaste des développements sociaux.

Ménages et familles ne sont pas des synonymes mais recouvrent des concepts clairement distincts. Les ménages se subdivisent en ménages privés et collectifs. Les ménages collectifs comme les maisons de repos, les cloîtres, les orphelinats, les prisons, etc. représentent un peu plus d'un dixième de pourcent de tous les ménages et englobent plus d'1 % de la population. Près de 99 % de la population vit dans un ménage privé. Un ménage privé peut se composer soit d'une personne vivant généralement seule, soit de deux personnes ou plus unies ou non par des liens familiaux, occupant habituellement un même logement et y vivant ensemble. Un ménage privé peut correspondre à une famille (aussi appelé noyau familial), mais peut tout aussi bien compter plusieurs familles ou, au contraire, n'en compter aucune. La DGSIE (anciennement INS) définit un noyau familial comme "un couple marié légalement avec ou sans enfants non mariés, ou d'un père ou mère avec un ou plusieurs enfants non mariés". Cette notion est proche de ce qu'on entend en sociologie par le terme "famille nucléaire". La restriction à "un couple marié légalement" est pratique pour des raisons de répartition, mais est – comme le montrent des chiffres récents – sociologiquement dépassée. La présente monographie accordera une grande attention aux cohabitants non mariés et utilisera donc une typologie complémentaire.

La composition de la population selon le type de ménage telle que nous la connaissons aujourd'hui est le fruit d'importants glissements dans le comportement démographique. Dans notre pays, la première transition démographique s'est plus ou moins déroulée dans le siècle entre 1860 et 1960. La baisse de la mortalité et de la fécondité a été le fondement d'un nouveau régime démographique avec un nombre décroissant de personnes jamais mariées et une diminution progressive de l'âge moyen du mariage. Les années du baby-boom ont été le point d'orgue de la famille nucléaire classique. Le mariage était la norme ; l'âge du mariage atteignait des valeurs historiquement basses. Les enfants étaient rapidement conçus après le mariage, et la forte intensité des mariages donnait lieu à des cohortes de naissance avec de très faibles fréquences de célibat définitif.

Une seconde transition est apparue depuis les années soixante du 20<sup>e</sup> siècle. Le noyau de cette nouvelle transition se fonde sur une nouvelle relation entre les genres et une nouvelle relation entre parents et enfants. Les caractéristiques de cette nouvelle transition sont plus largement abordées au chapitre un, mais la tendance générale qui voulait qu'on se marie jeune et qu'on ait rapidement des enfants est manifestement révolue. Cette évolution s'est produite partout dans le monde industrialisé, bien qu'il y ait parfois eu de grandes disparités dans le tempo et l'intensité de ce développement.

La structure actuelle des ménages porte les stigmates de ces deux transitions. Parmi les plus anciennes générations, la baisse continue de la mortalité et la dominance du mariage parmi les cohortes de naissance de l'entre-deux-guerres donnent de fortes proportions de personnes mariées, tandis que les glissements de la seconde transition démographique prennent aujourd'hui toute leur ampleur parmi les

générations en phase de constitution de ménage. Les chapitres ci-dessous s'efforcent d'éclairer certains pans de la nouvelle réalité et d'apporter des chiffres en vue d'illustrer ces évolutions.

Le chapitre introductif esquisse les facteurs qui contribuent au développement récent des ménages en Belgique. Le développement des dernières décennies est situé dans le cadre de la seconde transition démographique. L'évolution en Belgique est en outre comparée à celle d'autres pays industrialisés. Les deuxième et troisième chapitres s'inscrivent dans la continuité du premier avec un aperçu chiffré de l'évolution de la démographie des ménages en Belgique selon la typologie classique des ménages. Une typologie alternative est expliquée au chapitre quatre, laquelle permet de traduire les ménages en positions individuelles au sein des ménages. La "typologie Lipro" utilisée a été développée pour les projections des ménages, mais convient également pour rendre compte de la grande diversité des nouveaux parcours des ménages. Elle est adaptée aux évolutions récentes dans la composition des ménages, notamment par l'intérêt qu'elle porte aux cohabitants non mariés et aux ménages monoparentaux. Le chapitre cinq aborde les schémas spatiaux de la composition des ménages. Les chapitres six et sept enfin s'intéressent à la relation entre la constitution des ménages et les contextes culturels d'une part, et les facteurs socio-économiques d'autre part.

Cette monographie sur les ménages et les familles en Belgique ne se veut certainement pas exhaustive. Le sujet est trop vaste et trop riche pour ce faire. Elle dessine une approche démographique générale des développements récents sur le plan de la composition des ménages. Quantité de points ne sont que partiellement approfondis. Il y aurait encore certainement beaucoup de choses à dire sur le nouveau régime démographique et son influence sur la constitution et la composition des ménages. Les évolutions que nous avons parcourues dans la période 1970-2001 continueront sans aucun doute à influencer les structures des ménages au cours des prochaines décennies et à générer de nouveaux défis sociaux de taille.

## Chapitre 1 :

# La composition des ménages en perspective, de 1970 à 2001

## 1.1 “Stocks” et “flux” démographiques

Le champ d'étude de la démographie peut être résumé en quatre points :

- a. La démographie étudie la répartition des individus d'une population donnée selon différents états ou positions. Il s'agit là de l'étude des structures démographiques à l'aide des statistiques de “*stock*”. On compte en d'autres termes tout simplement le nombre d'individus présentant une caractéristique donnée (comme les personnes mariées sans enfants, les hommes demandeurs d'emploi).
- b. On suit ensuite les transitions ou les passages des individus d'une position à l'autre. Ces transitions sont rendues par des verbes (par exemple se marier, déménager, trouver du travail, mourir). La succession des transitions constitue le parcours de vie de tout individu, de sa naissance à sa mort. Ces transitions font l'objet de la statistique des “*flux*”.
- c. La démographie s'efforce ensuite de déterminer les causes des différences de transitions parmi les individus ou les groupes (différences dans l'âge du mariage, dans le taux de chômage, dans l'espérance de vie...). Il s'agit là de la démographie explicative.
- d. Enfin, elle a l'ambition de mettre en évidence les conséquences sociales, économiques ou écologiques d'un comportement démographique différent ou de structures démographiques changeantes.

Les *stocks* et les *flux* sont fournis par différentes sources statistiques. En Belgique, la principale source de description démographique des structures (stocks) est la série des recensements effectuée depuis 1846. L'enquête socio-économique générale (ESE) de 2001 s'inscrit dans la continuité de ces recensements. D'autres sources sont par ailleurs utiles, comme la Banque de données carrefour qui fournit des informations sur l'emploi ou le Cadastre offrant des informations sur les habitations. Les flux démographiques quant à eux sont consignés dans des registres, le Registre national étant le plus important. Depuis 1989 y sont consignés les naissances, mariages, divorces, décès et migrations ou déménagements.

Afin de pouvoir mesurer et comparer les glissements de comportement, la démographie calcule les risques de transition. Il s'agit des ratios d'un certain nombre de transitions d'un type déterminé dans une période déterminée (flux), rapportés à une population à risque de personnes susceptibles de mener cette transition (stocks). Il est donc particulièrement important pour le calcul de ces ratios ou risques d'avoir une parfaite correspondance entre les grandeurs mesurées dans les numérateurs (transitions, flux) et dans les dénominateurs (population à risque, stocks). À défaut de correspondance ou de liaison, il est impossible d'établir une statistique démographique convenable et bien difficile de comparer ou de suivre des tendances dans le temps. La démographie moderne a dès lors besoin de cette correspondance statistique -certes anonyme - des données.

Les structures démographiques telles que traitées dans la présente monographie sont le fruit de longs antécédents. Chaque génération de personnes – aussi appelée cohorte de naissance – vit en effet à travers ses circonstances spécifiques, et affiche donc aussi des comportements caractéristiques. Les

anciennes générations par exemple se mariaient typiquement pour quitter la maison, tandis que les plus jeunes générations explorent beaucoup plus d'autres possibilités avant de se marier (célibat, cohabitation). De nouvelles formes de comportement, et donc de nouvelles formes de ménages se rencontrent dès lors plus souvent parmi les jeunes générations que parmi les plus anciennes. La "lecture" des structures actuelles nécessite donc une connaissance de l'histoire démographique passée. Et celle-ci peut être acquise en se référant à deux grandes périodes de changement successives, à savoir la "*première et la seconde transition démographique*".

## 1.2 Deux transitions démographiques

Le terme "première transition démographique" se rapporte aux changements historiques qui sont grosso modo survenus dans la période 1860-1960. Les changements de schémas démographiques les plus profonds de ce siècle furent :

- a. La baisse de la mortalité, d'abord chez les adultes, et un peu plus tard chez les enfants et les nourrissons.
- b. La diminution de la fécondité suite à la limitation voulue des naissances, d'abord (à partir de 1870 environ) en Wallonie, et après aussi en Flandre. Au niveau national, l'indice synthétique de fécondité (ISF) a reculé de 3,8 enfants en 1900 à 2,0 enfants en 1930 (soit un peu moins que le niveau de remplacement).
- c. La diminution de l'âge de la primo-nuptialité et du nombre de célibataires définitifs. Cette "transition de la nuptialité" en Europe occidentale a progressivement mis un terme à l'ancien système malthusien des mariages tardifs et de fortes proportions de célibataires définitifs.

Ceci a eu des conséquences pour la structure démographique :

- a. Un vieillissement progressif de la population, essentiellement dû à la "*dénatalité*", c'est-à-dire au rétrécissement à la base de la pyramide de la population provoqué par l'afflux de cohortes de naissance moindres. Cette dénatalité est essentiellement la conséquence du contrôle de la fécondité. Le terrain gagné sur la mortalité par contre a été enregistré dans toutes les classes d'âge, et de façon remarquable chez les enfants, sans pour autant provoquer un effet de grisonnement ; jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale, c'était l'inverse. Ce n'est qu'après que ce gain s'est davantage concentré sur les classes plus âgées et que la baisse de la mortalité a agi dans le sens d'un important "*grisonnement*" supplémentaire.
- b. La nette réduction de la taille des familles s'explique essentiellement par la diminution de la fécondité : en 1880, en Belgique, le ménage privé moyen comptait encore 4,6 personnes, contre seulement 3,0 en 1946.
- c. La diminution de l'âge du mariage et du célibat définitif a assuré une plus grande prépondérance des couples mariés de tous âges au-delà de 20 ans, et un recul des célibataires plus âgés des deux sexes.

Le terme "*seconde transition démographique*" fait référence aux changements qui sont essentiellement survenus à partir des années 1960. Dans l'ordre plus ou moins chronologique :

- a. L'augmentation du nombre de divorces et le glissement vers des durées de mariage de plus en plus courtes.

- b. La “révolution sexuelle” et la “révolution contraceptive” des années ’60, où l’âge du premier rapport sexuel a baissé et où des méthodes modernes et très efficaces de régulation des naissances (pilule, stérilet) ont commencé à remplacer des méthodes nettement moins fiables (coït interrompu, méthode du calendrier) et les avortements illégaux.
- c. La fin du “baby boom”, qui a atteint son point culminant en 1964, et l’avènement d’un “baby bust” avec une fécondité en deçà du niveau de remplacement à partir de 1972.
- d. La poursuite d’une très faible fécondité, due notamment au retardement continu des premières naissances et au vieillissement du schéma de fécondité selon l’âge.
- e. Le développement d’un comportement de retardement dans d’autres domaines, en particulier celui de la primo-nuptialité.
- f. L’arrivée de formes alternatives de constitution initiale des familles, comme le célibat et la cohabitation hors mariage.
- g. La diminution des remariages après divorce ou veuvage et leur remplacement par d’autres modes de vie, comme la cohabitation et les relations LAT (“*Living Apart Together*”, vivre ensemble mais pas sous le même toit).
- h. Le début de la procréation parmi les cohabitants non mariés et donc une augmentation de la part des naissances illégitimes dans le total des naissances.
- i. La diminution de la mortalité se poursuit par ailleurs tout au long de cette période. Étant donné que la mortalité des nourrissons et des enfants a fortement diminué après 1950, presque tout le bénéfice de cette diminution s’observe après l’âge de 50 ans. Cette forme de réduction de la mortalité entraîne aujourd’hui un important “effet de grisonnement”.

Les résultats de ces changements démographiques dans les schémas comportementaux se retrouvent indéniablement dans les structures, et particulièrement dans la structure des âges et des ménages. Cette monographie a précisément pour objectif de mesurer et de dresser un profil détaillé de ces derniers changements structurels en particulier. Nous utilisons pour ce faire tant les anciennes répartitions des ménages et des noyaux familiaux de l’Institut national de Statistique que la plus récente typologie LIPRO des ménages. Si la plus ancienne répartition nous permet de suivre le fil de l’histoire, la répartition LIPRO accorde l’attention nécessaire aux nouveaux types de ménages apparus pendant la “seconde transition démographique”.

### 1.3 La “seconde transition démographique” belge dans la perspective internationale

La seconde transition démographique peut être suivie sur le plan international à l’aide d’une série d’indicateurs démographiques courants. Nous pouvons ainsi suivre le comportement de retardement via l’augmentation de l’âge moyen au premier mariage et à la première naissance. Pour la fécondité, nous pouvons suivre la période ‘indice synthétique de fécondité’ (ISF) et la descendance des cohortes, tandis que pour l’augmentation des divorces, nous pouvons suivre la période ‘indice synthétique de divortialité’ (ISD).

La mesure des cohabitants non mariés est plus problématique. En Belgique, nous pouvons utiliser les données des recensements, mais il n’y a que peu de pays qui disposent d’informations aussi exhaustives. Il faut généralement se rabattre sur les résultats d’enquêtes telles que les “*Family and Fertility Surveys*” (FFS, enquêtes sur la famille et la fécondité) ou les “*European Values Surveys*”

(EVS, enquêtes sur les valeurs européennes). Les informations relatives à la cohabitation n'en restent pas moins rarement accessibles à l'occasion de l'organisation de ce genre d'enquêtes. Sans compter que les résultats offrent tout au plus un ordre de grandeur assez rudimentaire, étant donné la taille restreinte de l'échantillon, les différences de questionnaires et l'importance des non-réponses. L'indicateur classique de la part de naissances hors mariage constitue toutefois un outil important. Celles-ci sont répertoriées dans presque tous les pays d'Europe (la Belgique accuse plusieurs années de retard dans leur consignation) et donnent une idée de la mesure dans laquelle les cohabitants ou les femmes ayant un compagnon connaissent une première naissance dans le cadre de ces formes familiales alternatives. Le désavantage est que cet indicateur est sujet à une certaine inflation lorsque la fécondité générale diminue : la part de toutes les premières naissances augmente en effet, et dans la mesure où les naissances hors mariage sont pour la plupart aussi des premières naissances, leur part dans le total des naissances s'en voit donc augmentée. Cet indicateur n'en reste pas moins un indice très clair d'un élément fondamental de la "seconde transition démographique", à savoir le début de la procréation chez les cohabitants.

Le tableau 1 permet de suivre le comportement de retardement des femmes sur le plan de l'âge au premier mariage. En 1970, l'âge de la primo-nuptialité était encore relativement bas dans la plupart des pays et se situait entre 22 et 24 ans. L'Espagne et l'Irlande étaient légèrement au-dessus de cette moyenne, tandis que certaines populations d'Europe de l'Est se mariaient un peu plus jeunes. Trente

	1970	1980	1990	2000	2002/2003	Diff. p/r à 1970
Belgique	22,4	22,2	24,2	26,3	26,7	+4,3
Pays-Bas	22,9	23,2	25,9	27,8	28,2	+5,3
France	22,6	23,0	25,6	28,0	28,3	+5,7
Allemagne	22,5	22,9	25,2	27,0	-	-
Danemark	22,8	24,6	27,6	29,5	30,6	+7,8
Suède	23,9	26,0	27,5	30,2	30,5	+6,6
Autriche	22,9	23,2	24,9	27,2	27,7	+4,8
Suisse	24,2	25,0	26,8	27,9	28,4	+4,2
Espagne	24,9	23,4	25,3	27,8	28,6	+3,7
Italie	23,9	23,8	25,5	27,4	-	-
Royaume-Uni	22,4	23,0	25,0	27,5	-	-
Irlande	24,8	24,6	26,6	28,2	-	-
Pologne	22,8	22,7	22,6	23,9	24,3	+1,5
Hongrie	21,5	21,2	21,9	24,6	26,0	+4,5
Tchéquie	21,6	21,5	21,6	24,5	25,7	+4,1
Slovaquie	22,0	21,9	21,9	24,0	25,0	+3,0
Slovénie	23,1	22,5	23,7	26,7	27,5	+4,4

Source : Conseil de l'Europe (2005), p. 60

Tableau 1 : Évolution de l'âge moyen des femmes de moins de 50 ans au premier mariage dans quelques pays européens, 1970-2003

ans plus tard, quantité de pays ont évolué vers un âge de primo-nuptialité de 27 à 30 ans. En 2002/03, la Belgique est juste en deçà des 27 ans, alors que le Danemark et la Suède ont déjà dépassé le seuil des 30 ans. La population des pays d'Europe de l'Est continue à se marier plus jeune. L'évolution en Europe de l'Est se poursuit d'ailleurs très lentement avant 1990, mais entame ensuite un mouvement de rattrapage évident. D'une manière générale, l'âge moyen des femmes au premier mariage a augmenté d'environ 4 ans en l'espace de trente ans, légèrement plus en Scandinavie et légèrement moins en Europe de l'Est.

Une des raisons sous-jacentes à l'augmentation de l'âge du mariage est bien évidemment la progression de la cohabitation (sans mariage), soit avant, soit à la place du mariage. Comme nous l'avons déjà précisé, les données relatives aux cohabitants non mariés sont nettement plus rares et proviennent généralement d'enquêtes. Le tableau 2 reprend les résultats des femmes cohabitantes non mariées de 20 à 24 ans, tirés des *European Values Studies* (EVS, Enquêtes sur les valeurs en Europe) de 1990 et des *European Family and Fertility Surveys* (FFS) des années '90. Les résultats des FFS pour la Belgique ne portent que sur la Flandre.

	European Values Studies 1990	European Family & Fertility Surveys années '90		
	total	sans enfants	avec enfants	total
Belgique	18	10*	2*	12*
Pays-Bas	23	20	1	21
France	24	19	5	24
Allemagne (Ouest)	18	11	1	12
Danemark	33	-	-	-
Suède	36	32	12	42
Autriche	-	20	7	27
Suisse	-	24	1	25
Italie	1	1	0	1
Espagne	3	3	1	4
Royaume-Uni	24	-	-	-
Pologne	-	0	0	0
Hongrie	-	4	3	7
Slovénie	-	8	9	17

\* enquête FFS seulement pour la Flandre

Source : Lesthaeghe & Moors (2000), Deboosere et al.

Tableau 2 : Pourcentage de femmes de 20-24 ans cohabitantes non mariées dans quelques pays européens, selon des résultats d'enquêtes menées dans les années '90

On le sait, le phénomène de la cohabitation hors mariage a commencé à se répandre en Scandinavie avant de devenir une forme de ménage de plus en plus courante en Europe occidentale aussi. L'Europe du Sud suit nettement plus tard. L'Europe centrale et de l'Est commence à découvrir cette façon de vivre à partir de 1990 environ. Dans cette perspective, la Belgique (et la Flandre nettement plus que la Wallonie) doit, tout comme l'Allemagne par exemple, être située du côté plutôt conservateur. Aux Pays-Bas et surtout en France, la cohabitation a nettement décollé depuis les années '70. Dans les autres parties d'Europe aussi, la distinction en matière de cohabitation pré-nuptiale reste frappante. Le phénomène était encore très exceptionnel avant 2000 en Italie et en Pologne, tandis qu'une forte tendance à la hausse s'observait déjà en Hongrie et surtout en Slovénie.



Parallèlement à l'augmentation de la cohabitation hors mariage, on assiste également à la montée de la procréation au sein d'un lien de vie commune au lieu du mariage traditionnel. L'enregistrement de ces naissances est nettement plus complet, et la part de naissances hors mariage dans le total des naissances donne une meilleure idée des différentes tendances nationales. Les résultats sont rassemblés au tableau 3. Notez à nouveau que le dernier chiffre pour la Belgique – au moment où nous écrivons ceci – date de 1997, alors que nous disposons de résultats beaucoup plus récents pour tous les autres pays.

	1970	1980	1990	2000	2002/2003	Diff. p/r à 1970
Belgique	2,8	4,1	11,6	21,0*	-	-
Pays-Bas	2,1	4,1	11,4	24,9	30,7	+28,6
France	6,8	11,4	30,1	42,6	44,3	+37,5
Allemagne	7,2	11,9	15,3	23,4	27,0	+19,8
Danemark	11,0	33,2	46,4	44,6	44,9	+33,9
Suède	18,6	39,7	47,0	55,3	56,0	+37,4
Autriche	12,8	17,8	23,6	33,8	35,3	+22,5
Suisse	3,8	4,7	6,1	10,7	12,4	+8,6
Espagne	1,4	3,9	9,6	17,7	21,8	+20,4
Italie	2,1	4,2	6,3	9,7	13,6	+11,5
Royaume-Uni	8,0	11,5	27,9	39,5	41,5	+33,5
Irlande	2,7	5,0	14,5	31,5	31,4	+28,7
Pologne	5,0	4,8	6,2	12,1	15,8	+10,8
Hongrie	5,4	7,1	13,1	29,0	32,3	+26,9
Tchéquie	5,4	5,6	8,6	21,8	28,5	+23,1
Slovaquie	6,2	5,7	7,6	18,3	23,3	+17,1
Slovénie	8,5	13,1	24,5	37,1	42,5	+34,0

\* chiffre pour 1997

Source : Conseil de l'Europe (2005), p. 71

Tableau 3 : Évolution de la fécondité hors mariage (% des naissances hors mariage par rapport à toutes les naissances) dans quelques pays européens, 1970-2003

Il ressort à nouveau de ces pourcentages que les pays scandinaves ont pris les devants pour cet indicateur, mais que la France et le Royaume-Uni atteignent quasiment les chiffres scandinaves avec plus de 40 pour cent de naissances hors mariage. Des pays comme l'Autriche et les Pays-Bas, mais aussi l'Irlande et la Hongrie, ont dépassé les 30 pour cent. Remarquez encore que la Slovénie a franchi en peu de temps le cap des 40 pour cent. L'Allemagne, la Belgique et surtout la Suisse se retrouvent pour leur part du côté conservateur de la distribution ouest-européenne. En Europe du Sud, l'augmentation des naissances hors mariage a été faible jusqu'aux alentours de 1990, mais connaît depuis (et surtout après 2000) une montée en flèche. Ainsi, l'Europe du Sud n'est pas complètement imperméable à cet aspect de la "seconde transition démographique".

Outre l'apparition de modes de vie et de types de ménages alternatifs de plus en plus populaires, le phénomène de la réduction de la taille des familles est également frappant. Ce phénomène est

essentiellement déterminé par la poursuite de la faible fécondité, la forte augmentation du nombre de divorces et le nombre croissant de célibataires dans différents groupes d'âge.

L'évolution de la fécondité est couramment suivie à l'aide de l' ISF classique. Celle-ci indique combien d'enfants une femme aurait en moyenne si elle cumulait les indices de fécondité par groupe d'âge tels qu'enregistrés au cours d'une année déterminée. Il s'agit donc de la descendance d'une femme fictive et non d'une génération ou d'une cohorte de naissance réelle.

Les valeurs de l'ISF sont reprises au tableau 4. On constate tout de suite que la fécondité atteignait encore presque partout plus de 2 enfants en 1970. Seul un petit nombre de pays se trouvait juste en dessous de cette moyenne, tandis que plusieurs pays ressortaient encore largement au-dessus de la fécondité de remplacement de 2,05 enfants. Dans les années '70 cependant, les valeurs ISF reculent fortement en Europe du Nord, de l'Ouest et du Sud, alors que les anciens pays communistes maintiennent leurs valeurs jusqu'en 1990. L'ISF de l'Europe centrale et de l'Est s'effondre ensuite jusqu'au niveau de l'Europe méridionale. Ainsi, la meilleure fécondité est enregistrée à cette époque en France, en Irlande et dans les pays scandinaves, suivis de près par les Pays-Bas et le Royaume-Uni, et – bien qu'à un moindre niveau – par la Belgique. Ces pays ne sont jamais descendus en deçà du niveau de 1,5.

	1970	1980	1990	2000	2002/2003	Diff. p/r à 1970
Belgique	2,25	1,68	1,62	1,66	1,62	-0,63
Pays-Bas	2,57	1,60	1,62	1,72	1,75	-0,82
France	2,47	1,95	1,78	1,88	1,89	-0,58
Allemagne	2,03	1,56	1,45	1,38	1,31	-0,72
Danemark	1,95	1,55	1,67	1,77	1,76	-0,19
Suède	1,92	1,68	2,13	1,54	1,71	-0,21
Autriche	2,29	1,65	1,46	1,36	1,38	-0,91
Suisse	2,10	1,55	1,58	1,50	1,39	-0,71
Espagne	2,88	2,20	1,36	1,24	1,30	-1,58
Italie	2,43	1,64	1,33	1,24	1,29	-1,14
Royaume-Uni	2,43	1,89	1,83	1,64	1,71	-0,72
Irlande	3,85	3,24	2,11	1,90	1,98	-1,87
Pologne	2,26	2,26	2,05	1,34	1,22	-1,04
Hongrie	1,98	1,91	1,87	1,32	1,28	-0,70
Tchéquie	1,90	2,10	1,90	1,14	1,18	-0,72
Slovaquie	2,40	2,31	2,09	1,30	1,20	-1,20
Slovénie	2,12	2,10	1,46	1,26	1,20	-0,92

Source : Conseil de l'Europe (2005), p. 76

Tableau 4 : Indices synthétiques de fécondité (ISF) dans quelques pays européens, 1970-2003

Il en va autrement du reste de l'Europe. On ne trouve ici presque plus aucun pays qui ne soit pas descendu en dessous du seuil de 1,5. Lancé d'abord en Allemagne et en Autriche, ce mouvement n'a pas tardé à se faire également sentir en Europe du Sud. Après 1990, le phénomène se propage en

Europe centrale et de l'Est. Ainsi, la "lowest low fertility" de moins d'1,3 enfant se maintient depuis longtemps maintenant dans une grande partie de l'Europe du Sud, centrale et de l'Est.

Ces constatations cachent une autre histoire. Après les années '60, on observe dans toute l'Europe non communiste un net comportement de retardement des naissances, assez parallèle d'ailleurs au retardement des premiers mariages. Un tel retardement des naissances, surtout dans les groupes d'âge en dessous de 30 ans, fait diminuer de manière excessive l' ISF. Cette situation est exactement comparable à une baisse hebdomadaire du chiffre d'affaires d'un supermarché suite au report des achats des clients. La question étant de savoir dans quelle mesure ils vont les rattraper par après. L'évolution de l'ISF est donc largement soumise à un rythme de retardement différent, et est tout aussi sensible aux différences de récupération, essentiellement à des âges plus avancés, et donc après 30 ans. Il y a donc deux parties à l'histoire de la faible fécondité : l'*effet de retardement* (effet tempo) et l'*effet de la récupération ou du rattrapage*. À défaut de rattrapage, l'effet tempo entraîne de toute façon une diminution permanente de la fécondité, avec pour résultat une descendance finale des générations aussi basse que la période ISF. S'il y a après une récupération chez les "ajourneurs" à un âge plus avancé, l'ISF remonte à nouveau ou se stabilise à des valeurs plus élevées.

	1970	1980	1990	2000	2002/2003
Belgique+	24,3	24,7	26,4	27,8**	-
Pays-Bas	24,8	25,7	27,6	28,6	28,7
France	24,4	25,0	27,0	27,9	-
Allemagne+	24,0	25,0	26,6	28,2	-
Danemark	23,7	24,6	26,4	27,7	-
Suède	25,9	25,3	26,3	27,9	28,5
Autriche	-	-	25,0	26,4	26,9
Suisse+	25,3	26,3	27,6	28,7	29,1
Espagne	-	25,0	26,8	29,1	29,2
Italie	25,0	25,0	26,9	28,0***	-
Royaume-Uni*	-	24,7	25,5	26,5	26,9
Irlande	-	25,5	26,6	27,6	28,2
Pologne	22,8	23,4	23,3	24,5	24,9
Hongrie	22,8	22,4	23,1	25,1	26,1
Tchéquie	22,5	22,4	22,5	25,0	25,9
Slovaquie	22,6	22,7	22,6	24,2	24,9
Slovénie	23,7	22,9	23,7	26,5	27,3

\* seulement Angleterre + Pays de Galles

\*\* 1997

\*\*\* 1995

+ Pour la Belgique, l'Allemagne et la Suisse, il ne s'agit que des premières naissances au sein du mariage actuel. Pour les autres pays, il s'agit simplement de toutes les premières naissances des femmes (rang biologique)

Source : Conseil de l'Europe (2005), p. 81

Tableau 5 : Évolution de l'âge moyen des femmes à la première naissance dans quelques européens, 1970-2003

La progression de l'âge moyen des femmes à la première naissance donne une bonne indication du comportement de retardement et de l'élément rythme (tempo). Ces chiffres ont été rassemblés au tableau 5. Les données belges sont à nouveau largement à la traîne et s'arrêtent en 1997. Elles se limitent en outre aux premières naissances au sein du mariage actuel, alors qu'il aurait été bien plus logique de calculer des moyennes pour toutes les premières naissances "biologiques", indépendamment du mariage ou de la position au sein du mariage. En effet, les cohabitants non mariés sont aujourd'hui responsables de bon nombre de premières naissances, qui ne sont pas prises en compte. Indépendamment de ces remarques, on constate que la moyenne belge est montée aux alentours des 28 ans, ce qui est un âge typique pour l'Europe occidentale.

La Suisse et l'Espagne pointent légèrement au-dessus (avec des moyennes de 29 ans ou plus), et les Pays-Bas se rapprochent eux aussi d'un début aussi tardif. En fait, seuls les anciens pays du bloc de l'Est affichent des valeurs faibles, mais c'était déjà le cas dans les années '70. Leur comportement de retardement est très prononcé après 1990 ; il est donc tout à fait probable qu'en Europe centrale et de l'Est, l'âge moyen des femmes à la première naissance passe de 27 à 28 ans. La Slovénie et la Hongrie en sont d'ailleurs déjà proches.

Comme nous l'avons déjà précisé, l'ISF peut être trompeuse en périodes de changements de tempo dans la fécondité. Un comportement de retardement entraîne une "déflation" anormale de l'ISF, lequel remonte à nouveau quand s'arrête le retardement. La question-clé étant de savoir dans quelle mesure il remonte. Pour s'en faire une idée, il est préférable de passer à la fécondité par génération (cohorte) plutôt que par mesure transversale. Le problème qui se pose maintenant est que les plus jeunes cohortes n'ont bien sûr pas encore atteint l'âge de 50 ans, et présentent donc un historique incomplet. Il est néanmoins déjà possible de se faire une idée de leur descendance finale une fois qu'elles ont atteint l'âge de 40 ans. La marge d'erreur de la fécondité qui reste à réaliser n'est dès lors plus si grande.

La plus jeune cohorte pour laquelle il est possible de donner une estimation raisonnable est dès lors celle née en 1965. Les résultats sont donnés au tableau 6. Cette génération de femmes arrive dans plusieurs pays à une descendance moyenne qui avoisine encore les 2 enfants. Ce chiffre est valable pour l'Irlande, la France, la Suède et le Danemark, et aussi – bien que tout juste – pour le Royaume-

descendance finale		descendance finale	
Belgique	1,79*	Espagne	1,61
Pays-Bas	1,77	Italie	1,49
France	2,02	Royaume-Uni	1,90
Allemagne	1,53	Irlande	2,18
Danemark	1,94	Pologne	2,00
Suède	1,98	Hongrie	1,97
Autriche	1,64	Tchéquie	1,93
Suisse	1,65	Slovaquie	2,04
		Slovénie	1,77

\* femmes nées en 1964

Source : Conseil de l'Europe (2005), p. 88-89

Tableau 6 : Estimation de la descendance finale des femmes nées en 1965

Uni. La Belgique et les Pays-Bas présentent une descendance d'environ 1,75 à 1,80 enfant. L'Autriche, la Suisse, l'Allemagne et l'Espagne sont encore plus bas (environ 1,6 enfant). L'Italie présente la descendance de cohorte la plus faible avec déjà moins d'1,5 enfant. L'ordre des pays est donc presque le même que pour la période ISF, mais les valeurs de la descendance de la cohorte de 1965 sont systématiquement plus élevées.

Dans les anciens pays du bloc de l'Est (à l'exception de la Slovaquie), la descendance de la génération de 1965 tourne encore aux alentours de 2 enfants, mais étant donné le comportement de retardement après 1990 parmi toutes les générations, et surtout chez les jeunes débutants, il est pratiquement impossible que les plus jeunes cohortes se rapprochent encore de la fécondité de remplacement. On peut donc également s'attendre dans ces pays à une descendance finale susceptible de plonger à l'avenir loin en dessous de 2 enfants.

Le dernier indicateur de la "seconde transition démographique" est l'augmentation du nombre de divorces. Il convient ici de donner trois avertissements : (1) Un divorce n'est possible qu'après un mariage. Les séparations de cohabitants échappent donc aux statistiques des divorces. Dans les pays où la cohabitation hors mariage est largement répandue, les taux de divorce donnent donc une sous-estimation du nombre total de couples qui se séparent. La France et les pays scandinaves sont ainsi particulièrement concernés. (2) Un facteur déterminant est de nature technico-juridique et est le reflet de la situation par rapport aux motifs du divorce et à la flexibilité de la procédure. C'est ainsi qu'en raison d'une législation restrictive, l'Italie, l'Espagne et l'Irlande présentent un taux de divorce bien plus faible qu'attendu. (3) L'indice synthétique de divortialité (ISD), cette fois encore calculé comme mesure transversale, est fortement soumis aux fluctuations imputables à un effet de tempo. Après un assouplissement de la législation, on observe par exemple une vague soudaine de divorces, qui se seraient autrement davantage étalés dans le temps. Ceci entraîne donc à nouveau un "effet inflation" sur la période ISD. L'ISD peut à nouveau diminuer légèrement dans les années qui suivent, puisqu'une partie des divorces ont déjà été conclus.

Jusqu'en 1980, la Belgique comptait parmi les pays d'Europe occidentale et du Nord avec un indice synthétique de divortialité faible à modéré (l'ISD était de 10 en 1970 et de 21 en 1980) (tableau 7). Seuls les chiffres d'Europe méridionale étaient plus faibles, même s'ils étaient largement dus à une législation restrictive en la matière. Après 1990, la Belgique a évolué pour devenir un pays aux taux de divorce élevés : avec les taux de 2002, l'ISD revient à plus de 50 % des mariages qui se terminent par un divorce. Il est évident qu'une telle fréquence n'est pas sans conséquences pour la structure des ménages : les divorces débouchent sur des familles d'isolés, de parents isolés (généralement les mères) et même sur des personnes qui retournent vivre chez leurs parents (surtout des hommes). Les remariages étant peu nombreux, il en ressort de nouveaux ménages de cohabitants avec chacun leurs propres enfants.

	1970	1980	1990	2000	2002/2003	Diff. p/r à 1970
Belgique	10	21	31	45	54	+44
Pays-Bas	11	25	30	38	33	+22
France	12	22	32	38	43	+31
Allemagne	17	25	29	41	-	-
Danemark	25	40	44	45	47	+22
Suède	23	42	44	55	54	+31
Autriche	18	26	33	43	43	+25
Suisse	15	27	33	26	41	+26
Espagne	-	-	10	-	10	-
Italie	5	3	8	-	13	+8
Royaume-Uni	16	38	42	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-
Pologne	14	14	15	17	20	+6
Hongrie	22	25	27	38	42	+20
Tchéquie	26	31	38	41	48	+22
Slovaquie	11	18	23	27	32	+21
Slovénie	13	15	15	21	24	+11

Source : Conseil de l'Europe (2005), p. 68

Tableau 7 : Évolution de l'indice synthétique de divortialité (ISD) pour 100 mariages dans quelques pays européens, 1970-2003

## 1.4 Conclusions

La conclusion de tout ce qui précède est que les caractéristiques de la seconde transition démographique ont continué de se manifester en Belgique pendant les années '90. On constate en outre dans notre pays une tendance à l'accélération pour certaines caractéristiques, comme la cohabitation hors mariage, la procréation chez les personnes non mariées et surtout les divorces. Il est dès lors évident que les types de ménages tels que les isolés et les cohabitants avec ou sans enfants continuent à progresser. Une analyse plus approfondie des données des ménages selon la répartition de l'INS et la typologie LIPRO fournira plus de détails à ce propos. Ces deux points seront respectivement traités aux chapitres 3 et 4. Le chapitre 2 s'intéresse d'abord à l'évolution de la taille des ménages.



## Chapitre 2 :

# Aperçu de l'évolution des ménages et de leur taille, de 1970 à 2001

## 2.1 Terminologie

La Direction Générale Statistique et Information Economique (DGSIE, anciennement INS) utilise trois termes qui méritent d'être explicités parce qu'ils s'écartent parfois de la compréhension courante.

- (i) la notion de « ménage » (en néerlandais: « huishouden »).

D'après les instructions de l'INS pour remplir le questionnaire, le ménage est constitué soit d'une personne vivant généralement seule soit de deux personnes ou plus unies ou non par des liens familiaux occupant habituellement un même logement et y vivant ensemble. Les personnes momentanément présentes au moment de l'enquête, telles que hôtes et invités, ne sont pas considérés comme faisant partie du ménage. On note que dans les publications relatives aux recensements antérieurs, le terme « ménage » est toujours utilisé en français mais que le terme « gezin » était utilisé à la place du terme « huishouden ».

Les ménages sont répartis selon leur caractère privé ou collectif. Les ménages collectifs sont les communautés religieuses, les maisons de repos, les orphelinats, les homes d'étudiants ou de travailleurs, les institutions hospitalières et les prisons.

Les ménages privés peuvent donc contenir des personnes qui n'ont entre elles aucun lien de parenté tels les domestiques, employés et travailleurs qui habitent chez leur employeur, du moins s'ils ne retournent pas dans leur ménage d'origine une fois par semaine. A l'inverse, les personnes absentes temporairement du ménage ne sont pas reprises.

Le logement du ménage est en fait le domicile légal puisque l'INS se base sur les informations du Registre national pour établir la composition du ménage. Ainsi, un retraité placé définitivement en institution mais qui est cependant demeuré domicilié chez son conjoint qui y vit encore seul, forme avec ce partenaire un couple marié pour autant qu'aucune correction n'ait été apportée au formulaire du recensement.

- (ii) la personne de référence

Le questionnaire de l'enquête spécifie que la personne de référence est le membre du ménage qui entre habituellement en contact avec l'administration touchant au ménage. Sur les questionnaires pré-imprimés est mentionnée la personne de référence du ménage telle qu'elle est indiquée sur le registre de la population de la commune. Une personne isolée est toujours considérée comme la personne de référence.



Les liens de parenté entre les membres du ménage sont définis à partir de la personne de référence. De même, les caractéristiques socio-économiques du ménage pris dans son ensemble peuvent être décrites à partir de celles de la personne de référence.

Le choix d'une personne de référence a des conséquences importantes pour l'élaboration des types de ménages. Deux ménages comparables peuvent être répartis dans des catégories différentes sur base de leur choix de personne de référence. Soit par exemple, deux ménages composés d'une mère âgée, propriétaire de la maison et bénéficiaire d'une pension de retraite, et d'une fille adulte possédant des revenus professionnels. On peut très bien imaginer que la personne de référence puisse être la mère ou la fille. Dans le premier cas, nous avons un ménage monoparental avec un enfant, dans l'autre, un ménage avec un parent. Dans le premier cas, nous avons un ménage avec un pensionné, dans l'autre un ménage d'un salarié. Il existe beaucoup de cas où le choix de la personne de référence est aussi arbitraire que dans l'exemple proposé, ce qui entraîne des conséquences importantes en ce qui concerne les classifications des ménages et des familles selon les différents types.

(iii) le noyau familial

L'INS définit le noyau familial comme étant « la cellule privilégiée du ménage auquel il appartient. Un noyau familial se compose d'un couple marié légalement avec ou sans enfants non mariés, ou d'un père ou mère avec un ou plusieurs enfants non mariés ».

Les noyaux familiaux sont donc des parents mariés avec ou sans enfants non mariés ou des familles monoparentales avec enfants non mariés. Cette notion est proche de ce qu'on entend en sociologie par le terme « famille nucléaire ». Un ménage peut contenir plusieurs noyaux familiaux. On peut aussi trouver dans un ménage d'autres personnes qui y vivent, apparentées ou non avec un « noyau familial ». La base d'un noyau familial n'est pas nécessairement la personne de référence du ménage.

Tous les ménages ne comportent pas nécessairement un noyau : ainsi, un « ménage non-familial » est un ménage sans noyau et se compose soit d'une personne isolée soit de deux ou plusieurs personnes qui ne sont pas mariées et qui n'ont pas de lien de filiation (parent-enfant) entre elles.

Un « ménage avec un seul noyau » contient toujours soit un couple marié avec ou sans enfants non mariés, soit un parent seul avec des enfants non-mariés. A côté de ce noyau, on peut trouver d'autres résidents tels un (beau-)parent (mais pas les deux), ou une autre personne apparentée ou non (par exemple une (belle-)sœur ou un (beau-)frère), ou un domestique ou un compagnon ou compagne logeant avec le noyau.

Un « ménage avec deux ou plusieurs noyaux » contient au moins deux couples mariés avec ou sans (petits) enfants ou un couple marié et une famille monoparentale. Dans beaucoup de cas, il s'agit de familles comprenant trois générations telles un « couple marié + un couple d'enfants mariés + des petits enfants ». Cependant, il existe d'autres possibilités. En effet, les ménages suivants ont aussi deux noyaux: « un couple marié + un autre couple marié, chacun avec ou sans ses propres enfants » ou « un couple marié + un autre parent isolé avec ses enfants ». Finalement, deux familles monoparentales qui vivent ensemble et dont les parents sont devenus cohabitants forment aussi deux noyaux familiaux, même si les parents respectifs s'unissent et rassemblent ces deux noyaux en un seul.

## 2.2 Evolution des ménages et de leur taille de 1970 à 2001

Alors que la population totale n'a augmenté que de 7% depuis 1970, le nombre total de ménages s'est accru de 33%. En conséquence, le nombre de personnes par ménage a diminué de 20% (tableau 8). L'évolution à la hausse du nombre de ménages et à la baisse du nombre de ménages par habitant n'est pas nouvelle: il y a un siècle, on comptait 4,56 habitants par ménages. Il y a cinquante ans, on en observait encore 3.

	Nombre de ménages		Population totale		Habitants par ménage	
1970	3.238.777	100	9.650.944	100	2,98	100
1981	3.612.969	112	9.848.647	102	2,73	92
1991	3.958.352	122	9.978.681	103	2,52	85
2001	4.302.631	133	10.296.350	107	2,39	80

Tableau 8: Ménages et habitants par ménage en Belgique de 1970 à 2001

### Bruxelles

	Nombre de ménages		Population totale		Habitants par ménage	
1970	449.195	100	1.075.136	100	2,39	100
1981	454.646	101	997.293	93	2,20	92
1991	460.646	103	954.045	89	2,07	87
2001	473.399	105	973.565	91	2,06	86

### Flandre

	Nombre de ménages		Population totale		Habitants par ménage	
1970	1.704.137	100	5.416.583	100	3,18	100
1981	1.970.437	116	5.630.129	104	2,86	90
1991	2.205.884	129	5.768.925	107	2,62	82
2001	2.458.578	144	5.968.074	110	2,46	77

### Wallonie

	Nombre de ménages		Population totale		Habitants par ménage	
1970	1.085.445	100	3.159.225	100	2,91	100
1981	1.188.252	109	3.221.225	102	2,71	93
1991	1.291.822	119	3.255.711	103	2,52	87
2001	1.400.654	129	3.354.711	106	2,40	82

Tableau 9: Ménages et habitants par ménages dans les régions de Bruxelles, Flandre et Wallonie en 1970, 1981, 1991 et 2001

Au niveau régional, les traits saillants sont (tableau 9):

- La faiblesse du nombre de personnes par ménage à Bruxelles.
- La diminution de la taille des ménages dans les trois régions. Cette baisse a été plus rapide en Flandre qu'ailleurs et a donc contribué à homogénéiser les tailles de ménages dans les deux grandes régions du pays. On observe qu'en 2001, les tailles de ménages sont quasi les mêmes en Flandre et en Wallonie.

- Le ralentissement de la croissance du nombre de ménages. On l'a mesurée en rapportant l'indice de croissance du nombre de ménages à celui de la croissance du nombre d'habitants, tous deux standardisés à 100 en 1970; on obtient alors un taux de croissance « pure » – c'est à dire sans l'interférence due à la croissance de la population – du nombre des ménages. Pendant la première décennie (indice 100 en 1970), les taux de croissance pure annuelle ont été de 0,85% pour le pays, de 0,81% pour Bruxelles, de 1,03% pour la Flandre, et de 0,66% pour la Wallonie. Au cours de la décennie suivante (indice 100 en 1981), les croissances nettes ont été de 0,82% pour la Belgique, de 0,60% pour Bruxelles, de 0,92% pour la Flandre et de 0,75 pour la Wallonie. Durant la troisième décennie (indice 100 en 1991), les croissances nettes ont été de 0,52% pour la Belgique, quasi nulle à Bruxelles, de 0,75% en Flandre, et de 0,51% en Wallonie. La croissance pure du nombre de ménages n'a donc cessé de diminuer entre 1970 et 2001, et ce ralentissement est particulièrement sensible entre 1991 et 2001.

Les ménages sont habituellement distingués selon leur caractère collectif ou privé. Dans les lignes qui suivent, on dressera d'abord un bref panorama de l'évolution des ménages collectifs; par la suite, on ne s'intéressera plus qu'aux ménages privés, parce qu'ils représentent l'immense majorité et des ménages et de la population.

## 2.3 Evolution des ménages collectifs

Le ménage collectif est constitué de personnes sans lien de parenté, réunies dans une même maison: religieux dans leur maison conventuelle, personnes âgées ou malades dans les homes, volontaires habitant la caserne, etc.

La manière d'établir cette catégorie est insatisfaisante: une part de plus en plus grande des personnes vivant en ménages collectifs est en effet constituée de vieilles personnes en home ou maison de repos; mais toutes les personnes en maison de repos ne sont pas répertoriées dans cette catégorie, rendant celle-ci fort inopérante.

	<u>Ménages collectifs</u>		<u>Population concernée</u>	
	nombre	En % du total des ménages	nombre	En % du total des ménages
1970	4.549	0,14	124.481	1,29
1981	4.790	0,13	110.523	1,12
1991	5.227	0,13	113.091	1,13
2001	6.145	0,14	144.334	1,40

*Tableau 10: Les ménages collectifs et les personnes en faisant partie. Effectifs et pourcentages par rapport au total des ménages et de la population*

C'est pourquoi, on ne présentera ci-dessous que les traits principaux relatifs à cette catégorie. Par la suite, on ne s'intéressera plus qu'aux ménages privés en gardant à l'esprit que ces populations ne représentent pas tout à fait la totalité des habitants du pays (tableau 10).

Si le nombre absolu de ménages collectifs tend à augmenter légèrement entre 1970 et 2001, leur part relative au sein de l'ensemble des ménages reste très marginale. Les effectifs absolus et relatifs de la population de ces ménages augmentent légèrement depuis 1981 mais ces effectifs sont sans doute

sous-estimés dans la mesure où un grand nombre de personnes âgées vivant en homes possèdent toujours un domicile particulier (tableau 11).

	<u>Ménages collectifs</u>		<u>Population concernée</u>	
	nombre	%	nombre	%
Bruxelles 1970	522	0,12	13.890	1,29
1981	501	0,11	11.995	1,20
1991	555	0,12	11.577	1,21
2001	599	0,13	16.256	1,67
Flandre 1970	2.606	0,15	74.335	1,37
1981	2.611	0,13	67.920	1,20
1991	2.846	0,13	6.259	1,18
2001	3.177	0,13	80.972	1,36
Wallonie 1970	1.421	0,13	36.256	1,13
1981	1.678	0,14	30.608	0,95
1991	1.826	0,14	33.255	1,02
2001	2.369	0,17	47.106	1,40

Tableau 11: Les ménages collectifs et les personnes en faisant partie. Effectifs et pourcentages par rapport au total des ménages et de la population de la région

Les différences ne sont pas importantes ni dans le temps ni dans l'espace. On note cependant qu'entre 1991 et 2001, la plus faible croissance du nombre de ménages collectifs et de population concernée s'est passée en Flandre.

Entre 1970 et 1991, la taille des ménages collectifs n'a cessé de se réduire. Cependant, au cours de la dernière décennie, on observe un accroissement du nombre de ménages collectifs comprenant au moins trente personnes et une stabilisation du pourcentage de ménages collectifs comprenant un effectif situé entre 20 et 29 personnes (tableau 12).

Taille	1970	1981	1991	2001
-10	39,9	48,4	51,5	50,3
<10-19>	21,6	20,7	19,4	17,5
<20-29>	12,8	9,5	8,6	8,6
30 et plus	25,9	21,4	20,5	23,7

Tableau 12: Répartition relative des ménages collectifs selon la taille du ménage, dans le pays, à l'occasion des quatre derniers recensements

Taille	<u>Bruxelles</u>		<u>Flandre</u>		<u>Wallonie</u>	
	1991	2001	1991	2001	1991	2001
-10	49,9	46,6	51,6	52,1	51,8	49,0
<10-19>	23,8	18,7	17,6	15,8	21,0	19,3
<20-29>	7,7	9,0	8,3	7,1	9,2	10,3
30 et plus	18,6	25,9	22,5	25,0	18,0	21,4

Tableau 13: Répartition relative des ménages collectifs selon la taille dans les trois régions en 1991 et en 2001

Les différences de taille entre régions et entre 1991 et 2001 sont faibles. On note toutefois que les ménages collectifs de moins de dix personnes augmentent quelque peu en Flandre alors qu'ils diminuent légèrement à Bruxelles et en Wallonie. L'inverse se passe pour les ménages collectifs comprenant de 20 à 29 personnes (tableau 13).

## 2.4 Evolution des ménages privés

Le nombre des ménages privés s'est accru dans les trois régions du pays, quoique très faiblement à Bruxelles. C'est en Flandre que l'accroissement a été le plus rapide, avec un maximum (+15,7%) entre 1970 et 1981 (tableau 14). Dans les deux grandes régions, on observe tout au long des trois décennies un ralentissement de la croissance du nombre de ménages.

	1970		1981		1991		2001	
	Effectifs	Effectifs	% / 1970	Effectifs	% / 1981	Effectifs	% / 1991	
BELGIQUE	3.234.228	3.608.178	+11,6	3.953.125	+9,5	4.296.486	+8,7	
Bruxelles	448.673	453.778	+1,1	460.091	+1,3	472.800	+2,8	
Flandre	1.701.531	967.826	+15,7	2.203.038	+12,0	2.425.401	+10,1	
Wallonie	1.084.024	186.574	+9,5	1.289.996	+8,7	1.398.285	+8,4	

Tableau 14: Nombre et accroissement intercensitaire des ménages privés en Belgique et dans les trois régions de 1970 à 2001

Compte tenu des faibles accroissements démographiques intercensitaires entre 1970 et 1991, les nombres de personnes faisant partie des ménages privés a peu augmenté. Bruxelles se distingue même par des diminutions de 7,2% et de 4,5%. La situation se modifie sensiblement entre 1991 et 2001: l'évolution du nombre de personnes constituant les ménages à Bruxelles devient légèrement positive; toutefois, cette évolution est presque trois fois plus importante en Flandre et en Wallonie (tableau 15).

	1970		1981		1991		2001	
	Effectifs	Effectifs	% / 1970	Effectifs	% / 1981	Effectifs	% / 1991	
BELGIQUE	9.526.463	9.738.124	+1,0	9.851.390	+1,0	10.152.016	+3,1	
Bruxelles	1.061.246	985.298	-7,2	950.883	-4,5	957.309	+1,7	
Flandre	5.342.248	5.562.209	+1,5	5.692.156	+1,0	5.887.102	+3,4	
Wallonie	3.061.549	3.190.617	+1,0	3.218.351	+1,0	3.307.605	+2,8	

Tableau 15: Les personnes dans les ménages privés: effectifs et accroissements décennaux

Entre 1970 et 1991, les nombres absolus de ménages de moins de cinq personnes ont augmenté considérablement. Cette hausse a été maximale durant la première décennie. Entre 1981 et 1991, l'augmentation n'est remarquable que pour les ménages d'une personne. Par contre, on observe entre 1991 et 2001 une diminution des nombres de ménages de plus de deux personnes. Les ménages d'une personne continuent d'augmenter quoique plus faiblement; ils représentent le plus gros contingent en 2001, juste devant les ménages de deux personnes dont la croissance a cependant fortement augmenté au cours de la dernière décennie (tableau 16).

Dimension	1970		1981		1991		2001	
	Effectifs	Effectifs	% / 1970	Effectifs	% / 1981	Effectifs	% / 1991	
1	607.381	837.268	+37,8	1.123.671	+34,2	1.365.711	+21,5	
2	975.580	1.071.969	+10,0	1.169.387	+9,1	1.344.799	+15,0	
3	650.988	721.000	+10,8	736.438	+2,1	699.838	-5,0	
4	478.809	567.226	+18,5	599.835	+5,7	580.099	-3,3	
5	263.613	247.866	-6,0	222.373	-10,3	213.057	-4,2	
6	135.590	99.633	-26,5	67.233	-32,5	62.571	-6,9	
7	64.296	37.615	-42,0	20.138	-46,4	18.152	-9,9	
8 et +	57.971	25.601	-56,0	14.050	-45,1	12.259	-12,7	
Total	3.234.228	3.608.178	+11,6	3.953.125	+9,5	4.296.486	+8,7	

Tableau 16: Répartition des ménages privés selon la taille lors des recensements de 1970, 1981, 1991 et 2001

En termes relatifs, le classement des ménages selon la taille connaît une évolution régulière entre 1970 et 2001 caractérisée par:

- une augmentation des ménages d'isolés et, depuis 1991, des ménages de deux personnes.
- depuis 1991 seulement, une lente diminution des ménages composés de trois ou quatre personnes.
- une diminution de 56% des ménages de cinq personnes et plus.

En 2001, les ménages composés d'une ou deux personnes constituent 63,1% de l'effectif, soit presque les deux tiers des ménages privés. Observons qu'en 2001, on compte pour la première fois plus de ménages d'une personne que de ménages de deux personnes (tableau 17) !

Taille	1970		1981		1991		2001	
	%	cumul.	%	cumul.	%	cumul.	%	cumul.
1	18,8	18,8	23,2	23,2	28,4	28,4	31,8	31,8
2	30,2	49,0	29,7	52,9	29,7	58,1	31,3	63,1
3	20,1	69,1	20,0	72,9	18,6	76,7	16,3	79,4
4	14,8	83,9	15,7	88,6	15,2	91,9	13,5	92,9
5	8,2	92,1	6,9	95,5	5,6	97,5	4,9	97,8
6	4,2	96,3	2,8	98,3	1,7	99,2	1,5	99,3
7	2,0	98,3	1,0	99,3	0,5	99,7	0,4	99,7
8 et +	1,7	100	0,7	100	0,3	100	0,3	100

Tableau 17: Répartition relative et cumulée des ménages privés de Belgique selon la taille

## 2.4.1 Ménages privés dont la personne de référence est étrangère

Dans les ménages dont la personne de référence est étrangère, l'évolution des nombres de ménages selon la taille a été très différente de celle observée pour l'ensemble des ménages; en effet on observe (tableau 18):

- Une croissance absolue des nombres de ménages de toute taille entre 1970 et 1981. Les ménages de taille petite et moyenne (moins de six personnes) ont augmenté beaucoup plus vite que ceux de six personnes ou plus.

- Entre 1981 et 1991, on a assisté à une véritable explosion du nombre de ménages d'isolés. La croissance du nombre de ménages de deux personnes est encore importante (+22,1%) tandis que les nombres de ménages de six personnes et plus décline, plus faiblement toutefois que ce que l'on a observé pour l'ensemble des ménages.
- Entre 1991 et 2001, la croissance du nombre de ménages ne concerne plus que ceux composés d'une ou de deux personnes. Les volumes des ménages de plus de trois personnes déclinent, particulièrement au-delà de cinq personnes.

Taille	1970		1981		1991		2001	
	nombre	nombre	% diff.	nombre	% diff.	nombre	% diff.	
1	50.478	71.151	+41,0	115.981	+63,0	152.548	+31,5	
2	46.648	61.775	+32,4	75.403	+22,1	97.100	+28,8	
3	42.215	57.628	+36,5	60.540	+5,1	61.355	+1,3	
4	36.823	53.483	+45,2	58.201	+8,8	54.742	-5,9	
5	21.699	26.245	+21,0	27.448	+4,6	23.881	-13,0	
6	12.413	13.289	+7,1	12.591	-5,3	9.046	-28,2	
7	6.611	7.313	+10,6	6.443	-11,9	3.728	-42,1	
8 et +	7.309	8.032	+9,9	7.908	-1,5	3.673	-53,6	
Total	224.196	298.916	+33,3	364.515	+21,9	406.073	+11,4	

Tableau 18: Répartition selon la taille des ménages privés de Belgique dont la personne de référence est étrangère (valeurs absolues)

Taille	1970		1981		1991		2001	
	%	cumul.	%	cumul.	%	cumul.	%	cumul.
1	22,5	22,5	23,8	23,8	31,8	31,8	37,6	37,6
2	20,8	43,3	20,7	44,5	20,7	52,5	23,9	61,5
3	18,8	62,1	19,3	63,8	16,6	69,1	15,1	76,6
4	16,4	78,5	17,9	81,7	16,0	85,1	13,5	90,1
5	9,7	88,2	8,8	90,5	7,5	92,6	5,9	95,9
6	5,5	93,7	4,4	94,9	3,5	96,1	2,2	98,2
7	3,0	96,7	2,5	97,4	1,8	97,9	0,9	99,1
8 et +	3,3	100	2,6	100	2,1	100	0,9	100

Tableau 19: Répartition relative et relative cumulée des ménages privés de Belgique dont la personne de référence est étrangère, selon la taille

En termes relatifs cependant, les évolutions des tailles des ménages « étrangers » sont convergentes avec celles de l'ensemble des ménages: en 2001, 76,6% des ménages « étrangers » sont composés de trois personnes ou moins alors que dans l'ensemble des ménages on en compte 79,4% (tableau 17 et 19). L'image selon laquelle les ménages « étrangers » sont encore composés de très nombreuses personnes relève désormais du fantasme. Certes, il y a encore une surreprésentation des grands ménages chez les « étrangers » mais elle n'est pas extraordinaire : en 2001, 9,9% des ménages étrangers étaient composés de cinq personnes ou plus alors que dans l'ensemble des ménages, on en compte 7,1%.

On peut comparer les parts relatives de ménages privés « étrangers » parmi l'ensemble des ménages répartis selon la taille et les mettre en relation avec le pourcentage d'étrangers dans la population totale; certes, ce pourcentage n'est qu'un indicateur, car les ménages « étrangers » sont définis

uniquement à partir de la nationalité de la personne de référence, ce qui n'exclut nullement que des Belges fassent partie de ces ménages (la réciproque étant vraie également). Si l'on procède de la sorte, on observe au tableau 20 que:

- Chez les isolés, les ménages « étrangers » sont surreprésentés et cette caractéristique se développe depuis 1970.
- Parmi les ménages de deux personnes, les ménages « étrangers » sont toujours sous-représentés, même si les écarts se résorbent progressivement au cours des trois périodes intercensitaires.
- Plus la taille du ménage augmente, plus augmente la part de ceux dont la personne de référence est étrangère; cette tendance, qui s'est développée très fortement entre 1970 et 1991 a régressé au cours de la dernière décennie.
- On note qu'on n'a pas tenu compte ici des différences de nationalité entre personnes de référence des ménages étrangers; or ce groupe est très hétérogène et comprend des personnes de nationalité européenne, d'autre de Turquie, du Maghreb ou de divers pays en développement. On analysera plus tard les différences selon quelques nationalités importantes en Belgique.

Taille	1970	1981	1991	2001
1	8,3	8,5	10,3	11,2
2	4,8	5,8	6,4	7,2
3	6,5	8,0	8,2	8,8
4	7,7	9,4	9,7	9,4
5	8,2	10,6	12,3	11,2
6	9,2	13,3	18,7	14,5
7	10,3	19,4	32,0	20,5
8 et +	12,6	31,4	56,3	30,0
Toutes tailles	6,9	8,3	9,2	9,5
Nombre de ménages	224.196	298.916	364.515	406.073
% d'étrangers dans la population	7,5	9,4	9,0	8,2

Tableau 20: Part des ménages privés dont la personne de référence est étrangère

## 2.4.2 Ménages privés dans les régions, provinces et arrondissements

Si l'on examine l'évolution régionale, on observe partout la baisse de la taille moyenne du ménage. Pour chaque période intercensitaire, la Flandre connaît la plus forte baisse; en conséquence, l'écart entre la taille moyenne flamande et celle des autres régions décroît (tableau 21).

	1970		1981		1991		2001	
	taille	taille	% diff.	taille	% diff.	taille	% diff.	
Belgique	2,98	2,70	-9,4	2,49	-16,4	2,36	-21,8	
Bruxelles	2,39	2,17	-9,2	2,04	-14,6	2,02	-15,5	
Flandre	3,18	2,82	-11,3	2,58	-18,9	2,43	-23,6	
Wallonie	2,91	2,68	-7,9	2,49	-14,4	2,37	-18,6	

Tableau 21: L'évolution de la taille des ménages dans le pays et les trois régions de 1970 à 2001 (pourcentages par rapport à 1970)



Cependant, les répartitions régionales des ménages privés selon la taille n'évoluent pas de la même manière que la répartition nationale (tableau 22):

- Bruxelles connaît en trente ans une hausse de 50% du nombre de ménages d'isolés et une baisse des parts relatives des ménages de toutes les autres tailles. On note qu'au cours des vingt dernières années, les parts relatives des ménages de cinq personnes ou plus sont faibles mais stables.
- La Flandre connaît en trois décennies un quasi doublement de la part des ménages composés d'une personne. Les ménages de deux personnes croissent lentement tandis que les parts relatives des ménages de trois personnes ou plus diminuent depuis 1981. Cette baisse est particulièrement importante pour les grands ménages encore nombreux en 1970.
- La part des isolés en Wallonie augmente dans les mêmes proportions qu'à Bruxelles quoique les niveaux atteints soient plus faibles. A l'instar de ce qui se passe en Flandre, la part des ménages de deux personnes grandit lentement tandis que les ménages de trois personnes ou plus représentent des parts de plus en plus faibles, y compris pour les ménages de trois personnes depuis 1981.

En résumé, on voit que les différences entre la Flandre et la Wallonie sont devenues faibles, à l'exception d'une surreprésentation des ménages d'isolés en Wallonie au détriment des ménages de deux personnes. Bruxelles est atypique du fait qu'en 2001, la moitié des ménages sont constitués d'une seule personne.

Taille	Bruxelles				Flandre				Wallonie			
	1970	1981	1991	2001	1970	1981	1991	2001	1970	1981	1991	2001
1	32,8	41,6	48,4	50,0	14,1	18,7	24,0	27,9	20,2	23,6	28,9	32,4
2	31,3	27,9	24,8	24,1	29,8	30,1	31,0	33,3	30,5	29,7	28,8	30,2
3	17,2	14,4	12,3	11,2	21,1	21,2	19,8	17,0	19,8	20,1	18,9	16,7
4	10,5	9,6	8,4	8,2	16,4	17,5	16,8	14,8	14,1	15,1	14,8	13,1
5	4,6	3,7	3,3	3,6	9,3	7,7	6,0	5,0	7,8	6,8	5,9	5,3
6	2,0	1,5	1,4	1,6	4,9	3,0	1,7	1,4	3,9	2,8	1,8	1,6
7	0,9	0,7	0,6	0,7	2,3	1,1	0,4	0,4	1,9	1,1	0,6	0,4
8	0,7	0,6	0,8	0,6	2,1	0,7	0,3	0,3	1,7	0,8	0,3	0,2

Tableau 22: Répartition des ménages selon la taille dans les trois régions

On peut analyser l'évolution des situations régionales par rapport à la situation nationale prise comme standard: on rapporte les parts relatives des ménages selon la taille (tableau 22) aux données nationales correspondantes (tableau 17).

Si on multiplie ces résultats par 100 et qu'on additionne les écarts absolus par rapport à 100, on constate que de 1970 à 1981, Bruxelles n'a cessé de diverger, passant de 170 à 195; cependant, depuis cette date, une convergence s'ébauche en direction de la situation nationale (de 190 à 159); dans les deux cas, c'est l'évolution des pourcentages de ménages d'isolés qui en est la cause.

Par contre, la Flandre et la Wallonie connaissent une homogénéité de plus en plus grande, due à l'alignement progressif de la Flandre sur le schéma initialement typique de la Wallonie (tableau 23). Cet alignement est partiellement la conséquence des évolutions différenciées de la fécondité: elle baisse en Flandre alors qu'elle augmente modérément en Wallonie.

Région et taille	1970	1981	1991	2001
<b>BRUXELLES</b>	<b>170</b>	<b>195</b>	<b>190</b>	<b>159</b>
1	174	179	170	157
2	104	94	84	77
3	86	72	66	69
4	71	61	55	61
5 et plus	51	57	75	91
<b>FLANDRE</b>	<b>58</b>	<b>47</b>	<b>40</b>	<b>35</b>
1	75	81	85	88
2	99	101	104	107
3	105	106	106	105
4	111	111	111	109
5 et plus	116	110	104	98
<b>WALLONIE</b>	<b>20</b>	<b>8</b>	<b>16</b>	<b>17</b>
1	108	102	102	102
2	101	100	97	96
3	99	101	102	103
4	95	96	97	97
5 et plus	95	101	106	106

Tableau 23: Répartitions relatives des ménages selon la taille; écarts des régions par rapport à la répartition relative nationale (\* 100)

Dans le tableau 24, on présente l'évolution de la taille des ménages selon que la personne de référence est belge ou étrangère. Il faut souligner que l'attribution au ménage de la nationalité de la personne de référence – ce qu'on fait ici – ne signifie pas que tous les membres soient forcément de la nationalité de celle-ci. Les termes de « ménages étrangers » ou « belges » sont donc ici une simple facilité de langage.

	<u>1970</u>			<u>1981</u>			<u>1991</u>			<u>2001</u>		
	B	E	%	B	E	%	B	E	%	B	E	%
Belgique	2,93	3,18	+8,5	2,67	3,06	+14,6	2,46	2,75	+11,8	2,36	2,42	+2,7
Bruxelles	–	–	–	2,48	2,72	+9,7	1,90	2,53	+33,2	1,98	2,13	+7,3
Flandre	–	–	–	2,81	3,24	+15,3	2,57	2,93	+14,0	2,42	2,61	+8,1
Wallonie	–	–	–	2,63	3,17	+20,5	2,45	2,80	+14,3	2,35	2,51	+7,1

Tableau 24: L'évolution de la taille des ménages dont la personne de référence est de nationalité belge (B) ou étrangère (E), dans le pays et les trois régions de 1970 à 2001. Les pourcentages sont calculés par rapport à la taille des ménages de nationalité belge

Au niveau du pays, on constate une baisse de la taille moyenne des ménages, quelle que soit la nationalité de la personne de référence.

Sur l'ensemble de la période 1970-2001, la baisse de la taille moyenne des ménages a été un peu plus sensible en ce qui concerne les ménages étrangers si bien qu'en 2001, les différences de taille des ménages selon la nationalité deviennent de plus en plus ténues (2,7% d'écart en 2001 au niveau national). Cette homogénéisation des tailles s'est principalement produite au cours de la dernière décennie.

A Bruxelles, les tailles moyennes des ménages sont sensiblement plus basses que dans les deux autres régions. Le fait le plus remarquable est l'ampleur de la réduction de l'écart entre « belges » et « étrangers » qui passe de 33,2% en 1991 à 7,3% en 2001.

En Flandre et en Wallonie, les écarts entre « Belges » et « étrangers », qui en 1991 étaient déjà considérablement moins marqués qu'à Bruxelles, diminuent de moitié. Les ménages « belges » ou « étrangers » de Flandre et de Wallonie se ressemblent donc de plus en plus par la taille. Et si les tailles sont légèrement plus faibles en Wallonie, ce n'est sans doute là que la trace de différences bien plus significatives dans le passé. Bref, la convergence entre taille est nette et s'est surtout produite depuis 1991.

On observe au tableau 25 le résultat de l'homogénéisation des tailles des ménages selon la nationalité. En 1991, la part des ménages « étrangers » dans le total des ménages est de plus en plus importante au fur et à mesure que la taille du ménage augmente. C'est certes encore vrai en 2001 mais dans des proportions beaucoup moins importantes: la baisse de la part étrangère dépasse 40% à Bruxelles pour les ménages de six personnes et plus. Le pourcentage de baisse est d'au moins 25% en Wallonie pour les ménages de six personnes ou plus et en Flandre pour ceux de sept personnes ou plus. Or, les pourcentages de ménages étrangers « toutes tailles » sont restés stables (en légère augmentation à Bruxelles et en Flandre, en faible diminution en Wallonie). On note que les pourcentages de population étrangère sont proches de ceux des ménages dont la personne de référence est étrangère.

Taille	Bruxelles		Flandre		Wallonie	
	1991	2001	1991	2001	1991	2001
1	21,8	28,2	5,3	5,7	10,6	10,5
2	16,2	21,5	3,1	3,9	9,5	9,8
3	25,3	29,4	3,6	4,4	12,5	11,8
4	34,4	32,6	4,5	5,1	14,8	13,1
5	44,9	33,0	6,3	6,8	16,3	13,4
6	61,9	35,3	11,2	10,2	19,1	13,8
7	77,4	38,4	22,5	16,8	26,3	16,7
8 et plus	88,4	44,5	48,0	28,2	42,9	20,4
toutes tailles	24,0	27,5	4,5	5,0	11,9	11,1
nombre de ménages	110.689	130.227	99.743	120.818	154.083	155.028
% d'étrangers dans la population	28,5	27,0	4,5	4,6	11,4	9,2

Tableau 25: Part des ménages privés dont la personne de référence est étrangère, selon la taille, dans les trois régions en 1991 et en 2001

On sait par ailleurs que les acquisitions de la nationalité belge ont été nombreuses au cours de la décennie; cela peut impliquer qu'il y ait au sein des ménages belges des ménages constitués de naturalisés de fraîche date dont la caractéristique de taille reste éventuellement plus proche de celle des ménages « étrangers »; mais le fait le plus important est que l'évolution générale de la taille des ménages est à la baisse et à la convergence, que ce soit entre régions et/ou entre nationalités.

Dans tous les arrondissements, la taille moyenne des ménages n'a cessé de baisser depuis 1970, sauf à Mons entre 1970 et 1981 (mais en 1970, Mons et Bruxelles se caractérisaient par des tailles de ménage les plus faibles).

Bruxelles est caractérisé tout au long de la période par la taille moyenne la plus faible. Maaseik conserve la taille la plus élevée au cours des trois décennies passées mais enregistre cependant la plus forte baisse.

De 1970 à 2001, on a assisté à une réduction de l'écart moyen de taille par rapport à la moyenne nationale; en termes absolus, l'écart est passé de 0,23 en 1970 à 0,18 en 1981, à 0,16 en 1991 et à 0,12 en 2001.

De manière générale, la baisse de la taille moyenne est d'autant plus importante que les niveaux initiaux étaient élevés (tableau 26).

Province ou arrondissement	1970	1981	1991	2001	% de baisse 1970-2001
<b>BRUXELLES</b>	<b>2,37</b>	<b>2,17</b>	<b>2,04</b>	<b>2,02</b>	<b>-14,8</b>
<b>ANVERS</b>	<b>2,99</b>	<b>2,71</b>	<b>2,48</b>	<b>2,36</b>	<b>-21,1</b>
Anvers	2,81	2,56	2,35	2,26	-19,6
Malines	3,06	2,79	2,56	2,44	-20,3
Turnhout	3,55	3,10	2,79	2,55	-28,2
<b>LIMBOURG</b>	<b>3,73</b>	<b>3,19</b>	<b>2,85</b>	<b>2,62</b>	<b>-29,8</b>
Hasselt	3,64	3,13	2,82	2,58	-29,1
Maaseik	4,03	3,35	2,97	2,71	-32,6
Tongres	3,64	3,15	2,80	2,59	-28,8
<b>FLANDRE ORIENTALE</b>	<b>3,07</b>	<b>2,79</b>	<b>2,58</b>	<b>2,40</b>	<b>-21,8</b>
Alost	3,19	2,87	2,62	2,40	-24,8
Termonde	3,21	2,91	2,67	2,46	-23,4
Eecklo	3,17	2,86	2,62	2,40	-24,3
Gand	2,92	2,67	2,47	2,33	-20,2
Audenarde	3,06	2,80	2,66	2,50	-18,3
Saint-Nicolas	3,12	2,86	2,66	2,48	-20,5
<b>BRABANT FLAMAND</b>	<b>3,11</b>	<b>2,81</b>	<b>2,56</b>	<b>2,45</b>	<b>-21,2</b>
Hal-Vilvorde	3,10	2,83	2,61	2,49	-19,7
Louvain	3,13	2,78	2,52	2,40	-23,3
<b>FLANDRE OCCIDENTALE</b>	<b>3,17</b>	<b>2,82</b>	<b>2,59</b>	<b>2,41</b>	<b>-24,0</b>
Bruges	3,12	2,74	2,53	2,36	-24,4
Dixmude	3,38	3,00	2,76	2,56	-24,3
Ypres	3,23	2,91	2,71	2,54	-21,4
Courtrai	3,36	2,88	2,65	2,47	-26,5
Ostende	2,96	2,58	2,33	2,18	-26,4
Roulers	3,31	2,94	2,72	2,50	-24,5
Tielt	3,41	3,02	2,78	2,58	-24,3
Furnes	3,04	2,72	2,46	2,27	-25,3
<b>BRABANT-WALLON</b>	<b>3,03</b>	<b>2,85</b>	<b>2,66</b>	<b>2,53</b>	<b>-16,5</b>
<b>HAINAUT</b>	<b>2,86</b>	<b>2,66</b>	<b>2,47</b>	<b>2,34</b>	<b>-18,2</b>
Ath	3,01	2,79	2,58	2,42	-19,6
Charleroi	2,82	2,59	2,41	2,29	-18,8
Mons	2,52	2,64	2,44	2,29	-9,1
Mouscron	2,81	2,65	2,54	2,38	-15,3
Soignies	2,91	2,70	2,51	2,40	-17,5
Thuin	2,92	2,78	2,56	2,42	-17,1
Tournai	2,91	2,68	2,51	2,37	-18,6

<b>LIEGE</b>	<b>2,76</b>	<b>2,58</b>	<b>2,40</b>	<b>2,28</b>	<b>-17,4</b>
Huy	2,93	2,68	2,52	2,42	-17,4
Liège	2,65	2,48	2,29	2,18	-17,7
Verviers	2,94	2,76	2,58	2,42	-17,7
Waremme	3,06	2,78	2,61	2,49	-18,6
<b>Luxembourg</b>	<b>3,18</b>	<b>2,89</b>	<b>2,69</b>	<b>2,52</b>	<b>-20,8</b>
Arlon	3,12	2,76	2,55	2,42	-22,4
Bastogne	3,36	3,05	2,80	2,62	-22,0
Marche-en-Famenne	3,15	2,91	2,72	2,52	-20,0
Neufchâteau	3,21	2,95	2,73	2,54	-20,9
Virton	3,07	2,85	2,66	2,52	-17,9
<b>NAMUR</b>	<b>3,06</b>	<b>2,82</b>	<b>2,60</b>	<b>2,44</b>	<b>-20,3</b>
Dinant	3,15	2,84	2,60	2,46	-21,9
Namur	3,02	2,80	2,61	2,44	-19,2
Philippeville	3,11	2,87	2,58	2,42	-22,2

Tableau 26: La taille moyenne des ménages privés dans les provinces et les arrondissements

Le tableau 27 illustre bien le phénomène de convergence: Bruxelles mis à part, on a pointé pour les deux grandes régions les arrondissements caractérisés par les tailles de ménages les plus grandes et les plus petites. On constate que:

- Dans les deux régions, l'écart entre les tailles maximales et minimales n'a cessé de se réduire, avec une diminution maximale entre 1970 et 1981.
- En trente ans, les différences entre tailles régionales tant maximales que minimales ont littéralement fondu si bien qu'en 2001, les différences ont quasiment disparu: il demeure une différence de neuf centièmes de personne entre les valeurs de Maaseik et de Bastogne dont les tailles sont maximales dans leur région respective; et il n'y a plus de différence entre les arrondissements d'Ostende et de Liège, aux tailles minimales).

	max	<u>Flandre</u>				<u>Wallonie</u>					Max F-W	Min F-W
		max	min	min	diff.	max	max	min	min	diff.		
1970	Maaseik	4,03	Anvers	2,81	<b>1,22</b>	Bastogne	3,36	Mons	2,52	<b>0,84</b>	<b>0,67</b>	<b>0,29</b>
1981	Maaseik	3,35	Anvers	2,56	<b>0,79</b>	Bastogne	3,05	Liège	2,48	<b>0,57</b>	<b>0,30</b>	<b>0,08</b>
1991	Maaseik	2,97	Ostende	2,33	<b>0,64</b>	Bastogne	2,80	Liège	2,29	<b>0,51</b>	<b>0,17</b>	<b>0,04</b>
2001	Maaseik	2,71	Ostende	2,18	<b>0,53</b>	Bastogne	2,62	Liège	2,18	<b>0,44</b>	<b>0,09</b>	<b>0,00</b>

Tableau 27: Les tailles maximales et minimales en Flandre et en Wallonie de 1970 à 2001

En 1991, cinq arrondissements comprenaient plus de 30% de ménages d'une seule personne: Bruxelles, Anvers, Ostende, Charleroi et Liège. En 2001, quatorze arrondissements atteignent ou dépassent 30% de ménages d'isolés: aux cinq zones de 1991, il convient d'ajouter les arrondissements de Gand et de Furnes, de Mons, Tournai, Huy, Verviers, Arlon, Dinant et Namur (tableau 28). On note qu'à Bruxelles, le nombre de ménages d'isolés représente la moitié du nombre des ménages! Comme en 1991, la majorité des ménages d'une personne sont des ménages de femme seule, du fait des écarts de mortalité en leur faveur. Toutefois, la part des ménages masculins dans le total des ménages d'isolés est passé de 40,5% en 1991 à 44,6% en 2001, principalement du fait de la réduction progressive des écarts de mortalité entre sexes.

A l'opposé, on comptait en 1991 treize arrondissements comptant plus de 10% de ménages de cinq personnes ou plus: Hasselt, Maaseik, Tongres, Dixmude et Ypres, Nivelles, Verviers, Bastogne, Marche-en-Famenne, Neufchâteau, Virton, Dinant et Namur . En 2001, on n'en compte plus que trois dans la province du Luxembourg : Bastogne, Marche-en-Famenne et Neufchâteau (tableau 28).

Province ou arrondissement	1 H	1 F	1 total	2	3	4	5 et+
<b>BRUXELLES</b>	<b>235</b>	<b>265</b>	<b>500</b>	<b>241</b>	<b>112</b>	<b>82</b>	<b>65</b>
<b>ANVERS</b>	<b>145</b>	<b>168</b>	<b>313</b>	<b>327</b>	<b>156</b>	<b>135</b>	<b>69</b>
Anvers	167	193	360	317	139	116	68
Malines	117	150	267	348	173	142	70
Turnhout	109	119	228	340	184	176	72
<b>LIMBOURG</b>	<b>103</b>	<b>119</b>	<b>222</b>	<b>322</b>	<b>193</b>	<b>178</b>	<b>85</b>
Hasselt	108	127	235	323	190	169	83
Maaseik	93	103	196	320	192	200	92
Tongres	105	121	226	322	202	173	77
<b>FLANDRE ORIENTALE</b>	<b>124</b>	<b>154</b>	<b>278</b>	<b>339</b>	<b>176</b>	<b>143</b>	<b>64</b>
Alost	113	147	260	346	199	143	52
Termonde	107	140	247	349	189	150	65
Eecklo	122	142	264	354	176	147	59
Gand	145	172	317	328	157	134	64
Audenarde	107	144	251	336	183	158	72
Saint-Nicolas	114	138	252	349	177	149	73
<b>BRABANT FLAMAND</b>	<b>116</b>	<b>152</b>	<b>268</b>	<b>333</b>	<b>176</b>	<b>153</b>	<b>70</b>
Hal-Vilvorde	103	148	251	336	181	160	72
Louvain	131	157	288	330	169	144	69
<b>FLANDRE OCCIDENTALE</b>	<b>121</b>	<b>155</b>	<b>276</b>	<b>343</b>	<b>166</b>	<b>148</b>	<b>67</b>
Bruges	126	167	293	341	164	141	61
Dixmude	106	125	231	342	174	169	84
Ypres	110	137	247	335	170	161	87
Courtrai	112	146	258	340	172	158	72
Ostende	156	192	348	347	145	111	49
Roulers	106	133	239	350	178	162	71
Tielt	97	121	218	340	185	181	76
Furnes	137	185	322	355	141	122	60
<b>BRABANT-WALLON</b>	<b>118</b>	<b>156</b>	<b>274</b>	<b>302</b>	<b>174</b>	<b>155</b>	<b>95</b>
<b>HAINAUT</b>	<b>143</b>	<b>179</b>	<b>322</b>	<b>310</b>	<b>175</b>	<b>124</b>	<b>69</b>
Ath	121	161	282	319	191	136	72
Charleroi	157	189	346	304	168	114	68
Mons	152	188	340	304	175	119	62
Mouscron	124	172	296	334	171	130	69
Soignies	132	167	299	312	182	134	73
Thuin	127	162	289	318	185	134	74
Tournai	138	173	311	312	174	131	72
<b>LIEGE</b>	<b>163</b>	<b>193</b>	<b>356</b>	<b>296</b>	<b>156</b>	<b>123</b>	<b>69</b>
Huy	138	163	301	304	177	138	80
Liège	179	212	391	293	149	108	59
Verviers	148	171	319	293	155	146	87
Waremmes	110	154	264	315	194	150	77

<b>LUXEMBOURG</b>	<b>130</b>	<b>164</b>	<b>294</b>	<b>290</b>	<b>158</b>	<b>158</b>	<b>100</b>
Arlon	137	169	306	301	162	153	78
Bastogne	128	155	283	275	153	170	119
Marche-en-Famenne	135	160	295	290	160	151	104
Neufchâteau	124	166	290	292	156	157	105
Virton	127	167	294	287	158	163	98
<b>NAMUR</b>	<b>136</b>	<b>170</b>	<b>306</b>	<b>299</b>	<b>170</b>	<b>139</b>	<b>86</b>
Dinant	134	171	305	300	162	141	92
Namur	136	172	308	296	172	140	84
Philippeville	138	159	297	313	177	136	77

Tableau 28: Répartition relative des ménages selon la taille dans les provinces et les arrondissements en 2001 (pour mille)

## 2.5 Conclusions

Trois traits dominant l'évolution de la taille des ménages:

- On observe une diminution permanente et substantielle de la taille des ménages au cours de chacune des trois décennies. La diminution de la taille moyenne provient de la croissance de la part relative des ménages d'une seule personne, de la lente diminution de la proportion de ménages de trois ou quatre personnes et de la forte contraction des ménages de cinq personnes ou plus.

- Les diminutions de taille de ménages ont été généralement plus importantes dans les régions où les tailles de 1970 étaient les plus grandes. Il en résulte aujourd'hui une grande homogénéité entre les tailles de ménages dans les deux grandes régions prises dans leur globalité ou pour l'ensemble des 43 arrondissements.

Cette homogénéisation ne concerne pas seulement les régions et sous-régions mais aussi les nationalités. Alors que jusqu'en 1991, on assistait à une représentation relative des « ménages étrangers » de plus en plus forte dans les ménages de grande taille, cette évolution s'est inversée au cours des dix dernières années. Certes, on constate toujours une surreprésentation des « ménages étrangers » au sein des ménages comptant un grand nombre de personnes, mais celle-ci est toutefois en nette diminution.

- Bruxelles reste un cas particulier: le pourcentage de ménages d'isolés atteint 50% (Liège suit à 39,1%); la taille moyenne du ménage dépasse à peine deux personnes (Ostende et Liège suivent à 2,18 personnes) et la part relative des « ménages étrangers » y atteint 27% (contre 4,6% en Flandre et 11,1% en Wallonie).

## Chapitre 3 :

# La composition des ménages selon la typologie INS, 1970-2001

### 3.1 La typologie « INS » des ménages

La typologie des ménages utilisée par l'INS dans les recensements successifs est basée sur les « noyaux familiaux » ainsi que sur l'existence ou non de liens spécifiques de parenté avec la personne de référence désignée. Ces notions ont été définies dans la section 2.1.

Avant 2001, la typologie INS ne permettait pas de connaître avec précision les nombres et caractéristiques des ménages constitués de personnes non mariées vivant ensemble (les cohabitants) sauf s'ils avaient rempli la case du bulletin « votre ménage » relative aux personnes sans lien de parenté avec la personne de référence en cochant les cases « compagnon/compagne de la personne de référence » et éventuellement « enfant du compagnon/de la compagne ». S'il n'avait pas été répondu à cette question, la personne était placée dans la catégorie « autre, sans lien de parenté ou allié ».

Il n'était donc pas possible de calculer les nombres et caractéristiques des ménages de cohabitants à partir de la typologie INS. En effet, on retrouvait ce type de ménages dans plusieurs catégories:

- S'ils n'avaient pas d'enfants et partagent le même domicile, les cohabitants formaient un « ménage non familial » de deux personnes non apparentées.
- Si deux cohabitants avec enfants (de l'un ou des deux partenaires) partageaient un domicile, la personne de référence formait alors avec ses enfants une famille monoparentale à laquelle d'autres personnes étaient ajoutées. On trouvait ces ménages dans la catégorie INS intitulée: « père et enfant(s) plus autre(s) », ou « mère et enfants(s) plus autre(s) ».
- Si deux cohabitants partageaient un domicile et ont avec eux leurs enfants respectifs en plus d'éventuels enfants communs, ils formaient alors un ménage avec deux noyaux monoparentaux. Un ménage de ce type pouvait par exemple survenir par recombinaison de familles dans lesquelles les parents vivaient ensemble comme partenaires plutôt que de former un noyau via le mariage.

Heureusement, l'Enquête 2001 a explicitement introduit une question sur la cohabitation. Cette question est discutée au chapitre 4.



## 3.2 L'évolution des ménages selon la typologie INS dans la Belgique, 1970-2001

Depuis 1970, le nombre de ménages privés ne cesse de croître. Comme on le voit aux tableaux 31, 32 et 33, l'augmentation est faible à Bruxelles (de l'ordre de 1 à 3% selon la décennie) mais substantielle en Flandre et en Wallonie (entre 8,4% et 15,7% selon la décennie et la région). On note toutefois une tendance à l'affaiblissement des pourcentages de croissance au cours du temps.

Si on considère les quatre grandes catégories de ménages privés présentés au tableau 29, on constate qu'en Belgique la hausse du nombre de ménages est surtout le fait des ménages non-familiaux: en trois décennies, ces ménages ont plus que doublé en nombre. Et si de 1970 à 1991 cette forte croissance était surtout due à l'augmentation du nombre d'isolés, on constate qu'entre 1991 et 2001, ce sont les « ménages non-familiaux autres » qui ont relativement le plus augmenté. Cette croissance n'est pas étonnante si on veut bien se rappeler que sous cette appellation se regroupent principalement des cohabitants non-mariés, à condition qu'ils n'aient pas d'enfants. Par ailleurs, il est aussi possible qu'un certain nombre de personnes âgées constituent également ce type de ménage, plutôt qu'un ménage collectif.

Type de ménages	1970	1981	1991	2001	1981/ 1970	1991/ 1981	2001/ 1991
<b>Ménages non familiaux</b>	<b>703.677</b>	<b>938.006</b>	<b>1.243.476</b>	<b>1.573.006</b>	<b>+33,3</b>	<b>+32,6</b>	<b>+26,5</b>
isolés	607.381	837.268	1.123.671	1.365.711	+37,8	+34,2	+21,5
autres	96.296	100.738	119.805	207.295	+4,6	+18,9	+73,0
<b>Ménages avec un noyau</b>	<b>2.470.291</b>	<b>2.618.209</b>	<b>2.675.397</b>	<b>2.689.177</b>	<b>+6,0</b>	<b>+2,2</b>	<b>+0,5</b>
époux sans enfant(s)	786.093	846.156	866.237	914.961	+7,6	+2,4	+5,6
époux avec enfant(s)	1.289.576	1.391.795	1.354.126	1.197.987	+7,9	-2,7	-11,5
Père avec enfant(s)	34.907	39.180	48.899	58.526	+12,2	+24,8	+19,7
Mère avec enfant(s)	131.932	173.917	45.299	309.541	+31,8	+41,0	+26,2
époux sans enfant(s)+autre(s)	61.435	48.954	37.379	29.955	-20,3	-23,6	-19,9
époux avec enfant(s)+autre(s)	123.946	79.208	55.805	42.497	-36,1	-29,5	-23,8
père avec enfant(s)+autre(s)	12.690	11.331	24.177	68.760	-10,7	+113,4	+184,4
mère avec enfant(s)+autre(s)	29.712	27.668	43.475	66.950	-6,9	+57,1	+54,0
<b>Ménages avec plusieurs noyaux</b>	<b>60.260</b>	<b>13.112</b>	<b>32.407</b>	<b>34.303</b>	<b>-78,2</b>	<b>+147,2</b>	<b>+5,9</b>
<b>Ménages indéterminés</b>	<b>0</b>	<b>38.851</b>	<b>1.845</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>...</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3.234.228</b>	<b>3.608.178</b>	<b>3.953.125</b>	<b>4.296.486</b>	<b>+11,6</b>	<b>+9,6</b>	<b>+8,7</b>

Tableau 29: Types de ménages en Belgique de 1970 à 2001. Nombres absolus et accroissements intercensitaires

Les ménages familiaux composés d'un seul noyau familial croissent d'une décennie à l'autre mais de plus en plus faiblement. Mais si l'on distingue les sous-catégories, on découvre que les évolutions sont pour le moins contrastées.

Les ménages d'époux avec ou sans enfants mais avec d'autres personnes ne cessent de décroître depuis 1970: c'est principalement le signe de la désaffection pour les ménages de plus de deux générations.

On constate aussi une décroissance à partir de 1981 pour les ménages d'époux avec enfants. Par contre, les effectifs de pères ou mères avec enfants croissent. Cette croissance devient même remarquable en ce qui concerne les pères (et dans une moindre mesure les mères) avec enfants et d'autres personnes. En fait, ces deux dernières catégories regroupent des « familles monoparentales apparentes » qui sont en fait pour la plupart composées de cohabitants avec enfants.

Certes, en termes d'effectifs, les « autres » et les « pères ou mères avec enfants et d'autres personnes » ne représentent que 8% de l'ensemble des ménages privés en 2001 (tableau 30). Cependant, leur croissance est la manifestation d'une désaffection croissante pour la vie au sein du mariage, dont une autre manifestation est la croissance du nombre des vraies familles monoparentales (pères ou mères avec enfants) tout au long des trois décennies écoulées.

Le nombre de ménages composés de plusieurs noyaux reste stable à un bas niveau: remarquons d'abord que les résultats de 1981 décrivent une forte baisse du nombre de ces ménages alors que le nombre de ménages indéterminés est significatif. On peut penser que des erreurs de manipulation de données ont été commises lors du dépouillement. Si on fait abstraction des données de 1981, on constate cependant une tendance à la baisse du nombre de ces ménages : en trente ans, ils diminuent de 43%.

Type de ménages	1970	1981	1991	2001
<b>Ménages non familiaux</b>	<b>21,8</b>	<b>26,0</b>	<b>31,5</b>	<b>36,6</b>
isolés	18,8	23,2	28,5	31,8
autres	3,0	2,8	3,0	4,8
<b>Ménages avec un noyau</b>	<b>76,4</b>	<b>72,6</b>	<b>67,7</b>	<b>62,6</b>
époux sans enfant(s)	24,3	23,5	21,9	21,3
époux avec enfant(s)	39,9	38,6	34,3	27,8
Père avec enfant(s)	1,1	1,1	1,2	1,4
Mère avec enfant(s)	4,1	4,8	6,2	7,2
époux sans enfant(s)+autre(s)	1,9	1,3	1,0	0,7
époux avec enfant(s)+autre(s)	3,8	2,2	1,4	1,0
père avec enfant(s)+autre(s)	0,4	0,3	0,6	1,6
mère avec enfant(s)+autre(s)	0,9	0,8	1,1	1,6
<b>Ménages avec plusieurs noyaux</b>	<b>1,8</b>	<b>0,3</b>	<b>0,8</b>	<b>0,8</b>
<b>Ménages indéterminés</b>	<b>0,0</b>	<b>1,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Tableau 30: Types de ménages en Belgique de 1970 à 2001. Répartitions relatives

### 3.3 L'évolution des ménages selon la typologie INS dans les régions de 1970 à 2001

Dans la région de Bruxelles (tableau 31), le phénomène le plus remarquable est la croissance absolue et relative du nombre de ménages non familiaux, dont les isolés constituent la plus grande part. Sur l'ensemble des ménages privés de la capitale, ils en constituent la moitié.

Les autres types de ménages bruxellois en croissance significative sont les « mères avec enfant(s) » et les « pères avec enfant(s) plus autre(s) ». Sur l'ensemble de la période 1970-2001, on observe aussi une croissance de 30% du nombre de « pères avec enfant(s) » et de « mères avec enfant(s) plus autre(s) ». Au total certes, ces quatre catégories n'interviennent en 2001 que pour 12,6% du total des ménages privés de Bruxelles mais ils ne représentaient que 7,7% en 1970.

Ces croissances se sont faites au détriment de tous les types de ménages d'« époux ». En moyenne, leur poids a diminué de 40% entre 1970 et 2001. La petite classe des « époux sans enfant plus autre(s) » est championne du déclin: elle ne représente plus en 2001 que 27% de ce qu'elle était en 1970.

Les ménages bruxellois à plusieurs noyaux connaissent une évolution erratique au cours des trois décennies passées. Leur part relative n'a jamais dépassé le demi-pour-cent.

Type de ménages	<u>Valeurs absolues</u>				<u>Valeurs relatives</u>			
	1970	1981	1991	2001	1970	1981	1991	2001
<b><i>Ménages non familiaux</i></b>	<b>162.839</b>	<b>202.134</b>	<b>234.313</b>	<b>256.575</b>	<b>36,3</b>	<b>44,6</b>	<b>50,9</b>	<b>54,3</b>
isolés	146.995	188.671	222.706	236.226	32,8	41,6	48,4	50,0
autres	15.844	13.463	11.607	20.349	3,5	3,0	2,5	4,3
<b><i>Ménages avec un noyau</i></b>	<b>283.723</b>	<b>249.348</b>	<b>224.339</b>	<b>213.389</b>	<b>63,2</b>	<b>55,0</b>	<b>48,8</b>	<b>45,1</b>
époux sans enfant(s)	107.064	91.564	75.565	65.406	23,9	20,2	16,4	13,9
époux avec enfant(s)	129.878	112.776	95.432	82.962	28,9	24,9	20,8	17,5
père avec enfant(s)	4.440	5.167	5.720	6.174	1,0	1,1	1,2	1,3
mère avec enfant(s)	23.536	28.998	36.391	40.701	5,2	6,4	7,9	8,6
époux sans enfant(s)+autre(s)	5.159	2.749	1.714	1.605	1,1	0,6	0,4	0,3
époux avec enfant(s)+autre(s)	7.172	3.521	2.629	3.775	1,6	0,8	0,6	0,8
père avec enfant(s)+autre(s)	2.218	1.725	3.350	6.559	0,5	0,4	0,7	1,4
mère avec enfant(s)+autre(s)	4.256	2.848	3.538	6.207	1,0	0,6	0,8	1,3
<b><i>Ménages avec plusieurs noyaux</i></b>	<b>2.111</b>	<b>326</b>	<b>1.385</b>	<b>2.836</b>	<b>0,5</b>	<b>0,0</b>	<b>0,3</b>	<b>0,6</b>
<b><i>Ménages indéterminés</i></b>	<b>...</b>	<b>1.970</b>	<b>54</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>0,4</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>448.673</b>	<b>453.778</b>	<b>460.091</b>	<b>472.800</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Tableau 31: Types de ménages à Bruxelles de 1970 à 2001. Nombres absolus et valeurs relatives

Le pourcentage de ménages non familiaux de Flandre en 2001 (32,8%) se situe encore loin en dessous de la valeur bruxelloise (54,3%) mais la progression y a été plus soutenue puisqu'on n'en comptait que 16,7% en 1970. En valeurs absolues, le multiplicateur a été de 2,8 pour l'ensemble de la période 1970-2000 (tableau 32).

Les ménages d'époux de Flandre ne connaissent pas un déclin généralisé comme on l'a vu pour la région bruxelloise. On constate en effet que les poids relatifs des « époux sans enfants » restent constants à la valeur de 24% tout au long de la période 1970-2001. Les « époux sans enfant » diminuent d'un tiers tandis que les parts relatives des « époux avec ou sans enfant(s) plus autre(s) » ne représentent plus que 27% de ce qu'elles étaient 1970.

Comme à Bruxelles, les pourcentages de « mères avec enfant(s) » et de « pères avec enfant(s) plus autre(s) » augmentent plus significativement que les parts relatives de « pères avec enfant(s) » ou de « mères avec enfant(s) plus autres ». Ces quatre catégories représentent en 2001 9,8% du total des

ménages privés flamands. C'est moins qu'à Bruxelles même si la progression a été un plus rapide que dans la capitale.

Quant aux ménages flamands à plusieurs noyaux, ils semblent en voie de disparition, du moins si on tient pas compte du chiffre problématique de 1981.

Type de ménages	Valeurs absolues				Valeurs relatives			
	1970	1981	1991	2001	1970	1981	1991	2001
<b>Ménages non familiaux</b>	<b>284.735</b>	<b>417.134</b>	<b>592.658</b>	<b>796.654</b>	<b>16,7</b>	<b>21,2</b>	<b>26,9</b>	<b>32,8</b>
isolés	240.246	367.924	528.195	676.120	14,1	18,7	24,0	27,9
autres	44.489	49.210	64.463	120.534	2,6	2,5	2,9	4,9
<b>Ménages avec un noyau</b>	<b>1.379.983</b>	<b>1.522.100</b>	<b>1.590.129</b>	<b>1.609.129</b>	<b>81,1</b>	<b>77,4</b>	<b>72,1</b>	<b>66,4</b>
époux sans enfant(s)	418.271	484.482	532.343	583.336	24,5	24,6	24,2	24,1
époux avec enfant(s)	763.522	847.462	836.919	747.484	44,9	43,1	38,0	30,8
père avec enfant(s)	19.205	20.910	25.285	30.392	1,1	1,1	1,1	1,3
mère avec enfant(s)	60.496	81.086	113.472	142.409	3,6	4,1	5,2	5,8
époux sans enfant(s)+autre(s)	29.543	25.026	20.767	16.689	1,7	1,3	0,9	0,7
époux avec enfant(s)+autre(s)	70.651	45.588	31.385	22.720	4,2	2,3	1,4	1,0
père avec enfant(s)+autre(s)	5.312	4.815	9.166	31.490	0,3	0,2	0,4	1,3
mère avec enfant(s)+autre(s)	12.983	12.731	20.792	34.069	0,8	0,7	0,9	1,4
<b>Ménages avec plusieurs noyaux</b>	<b>36.813</b>	<b>8.399</b>	<b>19.184</b>	<b>19.618</b>	<b>2,2</b>	<b>0,4</b>	<b>0,9</b>	<b>0,8</b>
<b>Ménages indéterminés</b>	<b>...</b>	<b>20.193</b>	<b>1.067</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>1,0</b>	<b>0,1</b>	<b>...</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1.701.531</b>	<b>1.967.826</b>	<b>2.203.038</b>	<b>2.425.401</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Tableau 32: Types de ménages en Flandre de 1970 à 2001. Nombres absolus et valeurs relatives

Par certains aspects, la Wallonie se distingue à la fois des régions bruxelloise et flamande (tableau 33).

En ce qui concerne les ménages non familiaux, les pourcentages wallons sont depuis 1970 un peu plus élevés que les chiffres flamands. Ce sont surtout les isolés wallons qui font la différence (même si à Bruxelles, les isolés sont nettement plus nombreux que dans les deux autres régions).

Par contre, la répartition des ménages wallons avec un seul noyau possède des traits communs avec certaines données bruxelloises. Ainsi, les parts relatives d'« époux sans enfant » diminuent, quoique plus faiblement dans le sud du pays (en Flandre, c'est le maintien).

Toutefois, on découvre des tendances communes aux trois régions:

- Les « mères avec enfant(s) » et les « pères avec enfant(s) plus autre(s) » augmentent considérablement. De même, les « pères avec enfant(s) » et les « mères avec enfant(s) plus autre(s) » croissent aussi, mais – comme dans les deux autres régions – plus faiblement que les deux premières catégories.
- En Wallonie, l'ensemble de ces quatre catégories atteint en 2001 un volume relativement plus important que dans les deux autres régions: 14,6% (12,6% à Bruxelles; 9,8% en Flandre). Et sur les trois décennies passées, le multiplicateur de ces pourcentages a été de 2,1 en Wallonie contre 1,6 à Bruxelles et 1,7 en Flandre.

- A l'instar des deux autres régions, les nombres et parts relatives des ménages privés avec plusieurs noyaux sont en déclin rapide, malgré le fait qu'en 1970 déjà ils ne représentaient pour la Belgique entière que 1,8% des ménages privés.

Type de ménages	<u>Valeurs absolues</u>				<u>Valeurs relatives</u>			
	1970	1981	1991	2001	1970	1981	1991	2001
<b><i>Ménages non familiaux</i></b>	<b>256.103</b>	<b>318.738</b>	<b>416.505</b>	<b>519.777</b>	<b>23,6</b>	<b>26,9</b>	<b>32,4</b>	<b>37,2</b>
isolés	220.140	280.673	372.770	<b>45.365</b>	20,3	23,7	29,0	32,4
autres	35.963	38.065	43.735	66.412	3,3	3,2	3,4	4,8
<b><i>Ménages avec un noyau</i></b>	<b>806.585</b>	<b>846.761</b>	<b>860.929</b>	<b>866.659</b>	<b>74,4</b>	<b>71,4</b>	<b>66,7</b>	<b>61,9</b>
époux sans enfant(s)	260.758	270.110	258.329	266.219	24,1	22,8	20,0	19,1
époux avec enfant(s)	396.176	431.557	421.775	367.541	36,6	36,4	32,7	26,3
père avec enfant(s)	11.262	13.103	17.894	21.420	1,0	1,1	1,4	1,5
mère avec enfant(s)	47.900	63.833	95.436	126.431	4,4	5,4	7,4	9,0
époux sans enfant(s)+autre(s)	26.733	21.179	14.898	11.661	2,5	1,8	1,2	0,8
époux avec enfant(s)+autre(s)	46.123	30.099	21.791	16.002	4,3	2,5	1,7	1,1
père avec enfant(s)+autre(s)	5.160	4.791	11.661	30.711	0,4	0,4	0,9	2,2
mère avec enfant(s)+autre(s)	12.473	12.089	19.145	26.674	1,1	1,0	1,4	1,9
<b><i>Ménages avec plusieurs noyaux</i></b>	<b>21.336</b>	<b>4.387</b>	<b>11.838</b>	<b>11.849</b>	<b>2,0</b>	<b>0,3</b>	<b>0,9</b>	<b>0,9</b>
<b><i>Ménages indéterminés</i></b>	<b>...</b>	<b>16.688</b>	<b>724</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>1,4</b>	<b>0,0</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>1.084.024</b>	<b>1.186.574</b>	<b>1.289.996</b>	<b>1.398.285</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Tableau 33: Types de ménages en Wallonie de 1970 à 2001, Nombres absolus et valeurs relatives

### 3.4 La taille des ménages privés en Belgique et dans les régions

Le nombre moyen de personnes par ménage privé en Belgique n'a cessé de diminuer entre 1970 (2,98 personnes) et 2001 (2,36 personnes), comme on le voit au tableau 34.

Sur l'ensemble des trois décennies, la taille moyenne des ménages avec un noyau a constamment diminué quoique de manière de plus en plus faible. Quand on distingue les sous-catégories, on voit que les ménages d'un noyau avec enfants ont vu leur taille se réduire entre 1970 et 1991. Depuis 1991, on assiste à une stabilisation de la taille de ces ménages, avec même une très légère tendance à la hausse.

Le déclin de plus en plus faible de la taille moyenne des ménages avec un noyau d'une part, les évolutions faibles mais en sens divers de plusieurs sous catégories d'autre part (par exemple les « époux avec ou sans enfant(s) plus d'autres », ou les « pères ou mères avec enfant(s) plus autres » fait penser que la taille moyenne de l'ensemble des ménages avec un noyau ne devrait plus bouger beaucoup et qu'il en ira sans doute de même en ce qui concerne la taille moyenne des sous-catégories.

Type de ménages	1970	1981	1991	2001
<b>Ménages non familiaux</b>	<b>1,17</b>	<b>1,12</b>	<b>1,11</b>	<b>1,14</b>
isolés	1,00	1,00	1,00	1,00
autres	2,23	2,15	2,09	2,05
<b>Ménages avec un noyau</b>	<b>3,39</b>	<b>3,21</b>	<b>3,10</b>	<b>3,04</b>
époux sans enfant(s)	2,00	2,00	2,00	2,00
époux avec enfant(s)	4,15	3,93	3,84	3,86
père avec enfant(s)	2,63	2,55	2,42	2,41
mère avec enfant(s)	2,61	2,56	2,49	2,54
époux sans enfant(s)+autre(s)	3,10	3,08	3,10	3,14
époux avec enfant(s)+autre(s)	5,22	4,96	4,96	5,06
père avec enfant(s)+autre(s)	4,00	3,70	3,47	3,50
mère avec enfant(s)+autre(s)	3,96	3,85	3,60	3,63
<b>Ménages avec plusieurs noyaux</b>	<b>5,63</b>	<b>4,87</b>	<b>5,32</b>	<b>5,42</b>
<b>Ménages indéterminés</b>	<b>...</b>	<b>5,51</b>	<b>4,92</b>	<b>...</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2,98</b>	<b>2,70</b>	<b>2,49</b>	<b>2,36</b>

Tableau 34: Types de ménages en Belgique de 1970 à 2001. Nombre moyen de personnes par ménage

Le tableau 35 indique qu'en 2001 les ménages de Flandre comptent en moyenne 2,43 personnes et ceux de Wallonie 2,37. Bruxelles se caractérise par la taille moyenne la plus petite (2,02). Cette faiblesse est évidemment la conséquence du plus grand nombre de ménages d'isolés dans cette région. En effet, si l'on considère l'ensemble des ménages avec un noyau, Bruxelles se caractérise en réalité par une taille moyenne supérieure à celles des deux grandes régions.

Type de ménages	Belgique	Bruxelles	Flandre	Wallonie
<b>Ménages non familiaux</b>	<b>1,14</b>	<b>1,08</b>	<b>1,16</b>	<b>1,14</b>
isolés	1,00	1,00	1,00	1,00
autres	2,05	2,05	2,05	2,06
<b>Ménages avec un noyau</b>	<b>3,04</b>	<b>3,10</b>	<b>3,02</b>	<b>3,06</b>
époux sans enfant(s)	2,00	2,00	2,00	2,00
époux avec enfant(s)	3,86	4,09	3,83	3,88
père avec enfant(s)	2,41	2,45	2,41	2,40
mère avec enfant(s)	2,54	2,57	2,52	2,54
époux sans enfant(s)+autre(s)	3,14	3,13	3,13	3,14
époux avec enfant(s)+autre(s)	4,06	5,45	4,98	5,08
père avec enfant(s)+autre(s)	3,50	3,55	3,45	3,53
mère avec enfant(s)+autre(s)	3,63	3,66	3,58	3,68
<b>Ménages avec plusieurs noyaux</b>	<b>5,42</b>	<b>6,25</b>	<b>5,43</b>	<b>5,20</b>
<b>Ménages indéterminés</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>...</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2,36</b>	<b>2,02</b>	<b>2,43</b>	<b>2,37</b>

Tableau 35: Types de ménages en Belgique et dans les trois régions en Belgique en 2001. Nombre moyen de personnes par ménage

Entre la Flandre et la Wallonie, on n'observe quasiment pas de différences de taille parmi les sous-catégories de ménages privés avec un seul noyau. Bruxelles se singularise par une plus grande taille pour les ménages dans lesquels on trouve des enfants.

Les ménages à plusieurs noyaux sont sensiblement plus grands à Bruxelles (6,25) qu'en Flandre (5,43) ou qu'en Wallonie (5,20). Mais pour l'ensemble du pays, leur taille de 2001 est à peine plus petite que celle de 1970.

La plus grande taille des ménages bruxellois avec enfants, à un ou plusieurs noyaux, résulte de la moins faible fécondité bruxelloise, due pour une large part à la présence de familles issues de l'immigration, quelles aient acquis ou non la nationalité belge.

### 3.5 Les ménages à deux ou plusieurs noyaux familiaux en Belgique et dans les trois régions de 1970 à 2001

On n'analysera pas longuement ce type de ménages pour trois raisons:

- Ils représentent seulement 0,8% du total des ménages privés de Belgique (tableau 29).
- En termes d'individus en faisant partie, ils atteignent l'effectif de 186 000 personnes, soit 1,8% du volume total des individus faisant partie des ménages privés.
- Ils sont en déclin depuis 1970, (le chiffre de 1981 étant manifestement sous estimé et devant sans doute être augmenté du nombre de « ménages indéterminé » (38 851), anormalement élevé lors de ce recensement-là).

Compte tenu de la correction apportée aux données de 1981, on observe sur l'ensemble de la période 1970-2001 une forte baisse des nombres de ménages composés de deux couples, qu'il y ait des petits enfants ou non (tableau 36). Les deux premières catégories du tableau assument la totalité de la baisse des effectifs dans ce type de ménages.

On ne trouvera donc pas de modifications significatives dans les autres catégories des tableaux 36 et 37.

Type de ménages	1970	1981	1991	2001
Couple et couple d'enfants	11.622	4.831	4.075	2.869
Couple, couple d'enfants et petit(s) enfant(s)	26.226	5.061	7.798	6.902
Couple, (beau-) fils et petit(s) enfant(s)	1.427	91	1.572	1.708
Couple, (belle-) fille et petit(s) enfant(s)	4.039	2.296	3.550	4.290
Couple et autre couple ou parent avec enfant			2.986	3.270
Couple, enfant(s) et autre couple ou isolé avec enfant(s)	16.036	833	5.346	4.598
Deux noyaux monoparentaux			6.801	10.134
Plus de deux noyaux	910		279	532
Total	60.260	13.112	32.407	34.303

Tableau 36: Les ménages à deux ou plusieurs noyaux familiaux en Belgique de 1970 à 2001

Signalons cependant trois traits:

- Entre 1991 et 2001, on constate une hausse de presque 50% des ménages composés de deux noyaux monoparentaux. Il s'agit là d'une indication supplémentaire de l'augmentation du

nombre de ménages recomposés, formés d'un père seul et d'une mère seule avec leurs enfants respectifs.

- Il n'y a presque pas de ménages de plus de deux noyaux: 532 au total pour l'ensemble du pays en 2001.
- Au niveau régional, la Wallonie se distingue par un nombre relativement plus important de ménages avec deux noyaux monoparentaux que les deux autres régions (tableau 37).

Type de ménages	Belgique	Bruxelles	Flandre	Wallonie
Couple et couple d'enfants	2.869	102	2.079	688
Couple, couple d'enfants et petit(s) enfant(s)	6.902	488	4.595	1.819
Couple, (beau-) fils et petit(s) enfant(s)	1.708	99	892	717
Couple, (belle-) fille et petit(s) enfant(s)	4.290	265	2.385	1.640
Couple et autre couple ou parent avec enfant	3.270	364	2.064	842
Couple, enfant(s) et autre couple ou isolé avec enfant(s)	4.598	720	2.588	1.290
Deux noyaux monoparentaux	10.134	660	4.695	4.779
Plus de deux noyaux	532	138	320	74
Total	34.303	2.836	19.618	11.849

Tableau 37: Les ménages à deux ou plusieurs noyaux familiaux en Belgique et dans les trois régions en 2001

### 3.6 Les positions individuelles au sein des ménages et les liens de parenté

Les données relatives aux ménages peuvent aussi être analysées du point de vue des individus. Chaque personne d'un ménage privé peut être située par rapport aux autres, soit comme personne de référence, soit via les liens de parenté par rapport à cette personne de référence. Evidemment, les isolés n'ont pas de lien de parenté avec d'autres personnes du ménage et les personnes vivant dans des ménages collectifs ne sont pas prises en considération ici.

Le tableau 38 classe la population des ménages privés selon leur position dans le ménage et les liens de parenté et établit une comparaison pour les quatre derniers recensements. On y lit aussi deux colonnes relatives aux membres des ménages de 1991 et de 2001 dont la personne de référence est étrangère. Le tableau 39 présente les mêmes données en pourcentages.

Par facilité, il arrivera qu'on parle de ménages « étrangers » : il s'agit toujours de ménages dont la personne de référence est étrangère; mais cela n'induit pas que la totalité des membres de ces ménages soit non belge, loin s'en faut; c'est la raison pour laquelle on écrira toujours le mot « étranger » entre guillemets lorsqu'il n'est pas certain que la personne étudiée soit non-belge.

On a déjà observé précédemment la forte croissance du nombre des isolés. Entre 1991 et 2001, cette croissance s'est poursuivie quoique à un rythme un peu moins rapide que précédemment. Chez les étrangers, la croissance du nombre d'isolés a cependant été plus forte que pour l'ensemble de la population. On constate que les nombres totaux en bas des colonnes « Etrangers en 1991 et 2001 » ne représentent pas le total des étrangers (ils sont environ 860 000 en 2001) mais bien le nombre de



personnes, quelle que soit leur nationalité, qui vivent dans un ménage privé dont la personne de référence n'est pas de nationalité belge.

Lien de parenté	<u>Total</u>				<u>Etrangers</u>	
	1970	1981	1991	2001	1991	2001
Isolé	607.381	837.268	1.123.671	1.365.711	115.981	152.548
Référence	2.626.847	2.770.910	2.829.454	2.930.775	248.534	253.530
Conjoint	2.304.781	2.395.227	2.329.573	2.119.865	166.830	188.026
Enfant	3.434.173	3.291.072	3.145.637	3.030.728	318.456	330.431
Gendre-bru	44.919	26.503	23.716	20.987	2.907	3.754
Parents, beaux parents	172.130	111.191	67.481	51.349	5.547	4.883
Personnes apparentées	191.073	141.405	118.568	174.469	11.361	19.708
Personnes non apparentées	145.159	164.548	213.290	379.132	22.482	29.978
Total	9.526.463	9.738.124	9.851.390	10.152.016	892.098	982.858

Tableau 38: Les personnes selon le lien de parenté dans les ménages privés en Belgique de 1970 à 2001. Effectifs totaux aux quatre recensements et effectifs des ménages de 1991 et 2001 dont la personne de référence est étrangère

Le nombre de conjoints a commencé à décliner faiblement entre 1981 et 1991 et ce mouvement s'est accéléré entre 1991 et 2001. En contraste, on a assisté entre 1991 et 2001 à un accroissement de 13% du nombre de conjoints « étrangers ».

Dans l'ensemble des ménages, le nombre d'enfants décline à peu près uniformément de 4% par décennie. Chez les « étrangers » par contre, on note une augmentation de près de 4% au cours de la dernière décennie.

Les nombres de personnes qui sont « gendre ou bru » ou « parents ou beaux-parents » ne cessent de décroître: ils étaient 216 309 en 1970 et ne sont plus que 72 336 en 2001, soit un tiers de leur volume de 1970.

Par contre, les personnes apparentées, – (beau-)frère ou (belle-)sœur, oncle, tante, neveu, nièce, cousin ou cousine, etc. – qui avaient décliné d'un tiers entre 1970 et 1991 augmentent à nouveau au cours de la dernière décennie et atteignent une ampleur à peu près comparable à celle qu'ils avaient en 1970.

Les personnes non apparentées croissent très fortement: par décennie, leur croissance a été de 13%, puis de 30% et enfin de 78%. C'est la traduction du développement du phénomène de la cohabitation et de la recomposition de couples non sanctionnés par le mariage.

On notera que dans les ménages « étrangers » de 1991, les personnes non apparentées représentaient 2,5% du total, soit légèrement plus que dans l'ensemble des ménages. En 2001, les personnes non apparentées dans les ménages « étrangers » valaient 3,1% du total contre 3,7% pour l'ensemble, sans doute parce que la cohabitation et/ou la recomposition familiale augmente moins rapidement dans la population dont la personne de référence est étrangère.

Les personnes qui sont de « référence », « conjoint » ou « enfant » représentaient 88% du total des personnes des ménages privés lors du recensement de 1970 (tableau 39). En 1991, elles comptaient encore pour plus de 84% du total. En 2001, elles interviennent à concurrence de 80,5%. Cet ensemble, qui regroupe à peu près ce qu'on entend par la famille nucléaire traditionnelle (deux parents et leurs enfants) reste donc immensément majoritaire mais en déclin. Inversement, le poids des personnes non

apparentées est passé de 1,5% en 1970 à 3,7% en 2001 et on sait qu'il s'agit d'une estimation minimale puisqu'il existe un certain nombre de personnes qui se déclarent isolées et qui cohabitent cependant.

Dans les ménages où la personne de référence est étrangère, le poids relatif des familles nucléaires (parents et leurs enfants) est – étonnamment – un peu plus faible (78,5%) que pour l'ensemble des ménages privés, et ce malgré le fait que les enfants représentent 33,6% de la population contre 29,9% dans l'ensemble des ménages. Le poids relativement plus important des enfants dans les ménages « étrangers » est bien évidemment la résultante de la fécondité plus élevée au sein de cette population. On notera toutefois que l'écart entre les deux pourcentages d'enfants n'est pas extraordinaire et que tant chez les « étrangers » que pour l'ensemble de la population, ces pourcentages d'enfants déclinent quasi pareillement entre 1991 et 2001.

Lien de parenté	Total				Etrangers	
	1970	1981	1991	2001	1991	2001
Isolé	6,4	8,6	11,4	13,5	13,0	15,5
Référence	27,6	28,4	28,7	28,9	27,9	25,8
Conjoint	24,2	24,6	23,7	21,7	18,7	19,1
Enfant	36,0	33,8	31,9	29,9	35,7	33,6
Gendre-bru	0,5	0,3	0,2	0,2	0,3	0,4
Parents ; beaux parents	1,8	1,1	0,7	0,5	0,6	0,5
Personnes apparentées	2,0	1,5	1,2	1,7	1,3	2,0
Personnes non apparentées	1,5	1,7	2,2	3,7	2,5	3,1
Total	100	100	100	100	100	100

Tableau 39: Les personnes selon le lien de parenté dans les ménages privés en Belgique de 1970 à 2001. Répartition relative de la population totale des ménages privés aux quatre recensements et des ménages de 1991 et 2001 dont la personne de référence est étrangère

L'ensemble des catégories « gendre-bru », « parents et beaux-parents » et « personnes apparentées » représentaient encore 4,3% des personnes des ménages privés en 1970. Depuis 1981, ils comptent pour moins de 3%.

Inversement, les pourcentages de personnes non apparentées – en fait surtout des cohabitants – ne cessent d'augmenter même si en 2001 ils ne représentent encore que 3,7% du total.

Chez les « étrangers », l'évolution des poids relatifs des quatre dernières catégories du tableau 39 n'est pas fondamentalement différente de celle de l'ensemble de la population.

Les résultats présentés aux tableaux 40 et 41 et relatifs aux évolutions régionales observées au cours de la période 1991-2001 obligent à nuancer la description faite au niveau national.

Ainsi, Bruxelles se caractérise par une constance presque parfaite entre 1991 et 2001 en ce qui concerne les quatre premières catégories des tableaux 40 et 41. Seuls les conjoints accusent une baisse de 2,5%. Cette dernière est compensée par la croissance modérée des catégories « gendre-bru » et « parents et beaux-parents » et par la nette augmentation des catégories « personnes apparentées » et « personnes non apparentées ».

Lien de parenté	Bruxelles		Flandre		Wallonie	
	1991	2001	1991	2001	1991	2001
Isolé	222.706	236.226	528.195	676.120	372.770	453.365
Référence	237.385	236.574	1.674.843	1.749.281	917.226	944.920
Conjoint	176.023	155.358	1.431.912	1.378.617	721.638	664.890
Enfant	273.885	275.135	1.834.009	1.740.133	1 037.743	1.015.460
Gendre-bru	441	1.568	15.742	13.623	7.533	5.796
Parents, beaux parents	3.287	4.968	38.508	27.236	25.686	19.245
Personnes apparentées	7.403	14.108	64.289	95.859	46.876	64.502
Personnes non apparentées	19.753	33.372	104.658	206.333	88.879	139.427
Total	940.883	957.309	5.692.156	5.887.102	3 218.351	3.307.605

Tableau 40: Les personnes selon le lien de parenté dans les ménages privés dans les trois régions en 1991 et 2001

Lien de parenté	Bruxelles		Flandre		Wallonie	
	1991	2001	1991	2001	1991	2001
Isolé	23,7	24,7	9,3	11,5	11,6	13,7
Référence	25,3	24,7	29,4	29,7	28,5	28,6
Conjoint	18,7	16,2	25,2	23,4	22,4	20,1
Enfant	29,1	28,7	32,2	29,6	32,2	30,7
Gendre-bru	0,0	0,2	0,3	0,2	0,2	0,2
Parents, beaux parents	0,3	0,5	0,7	0,5	0,8	0,6
Personnes apparentées	0,8	1,5	1,1	1,6	1,5	2,0
Personnes non apparentées	2,1	3,5	1,8	3,5	2,8	4,2
Total	100	100	100	100	100	100

Tableau 41: Répartition relative des personnes selon le lien de parenté dans les ménages privés dans les trois régions en 1991 et 2001

La Flandre et la Wallonie connaissent une croissance de 2% du nombre des isolés. En 2001, l'ensemble des conjoints et enfants flamands représente encore 53% du total contre 50,8% en Wallonie. Mais le déclin de ces deux catégories est d'ampleur similaire dans les deux régions au cours de la période. Toutefois, on observe en Wallonie 1,1% d'enfants de plus qu'en Flandre. Ce résultat est attendu vu la persistance d'une fécondité un peu moins basse qu'en Flandre.

Les pourcentages des rubriques « gendre-bru », « parents et beaux parents » et « personnes apparentées » n'évoluent pas beaucoup dans les deux grandes régions, leur valeur totale oscillant autour de 2%.

Les personnes non apparentées augmentent. Le record revient à la Wallonie avec 4,2%, devant Bruxelles et la Flandre à 3,5%.

Les ménages dont la personne de référence est étrangère ne se répartissent pas de manière totalement différente de l'ensemble des ménages. Toutefois, on remarque quelques particularités à l'analyse des tableaux 42 et 43.

S'il existe un tout petit moins d'isolés en Flandre et en Wallonie chez les étrangers que dans l'ensemble de la population, le score a augmenté à Bruxelles de telle sorte qu'il n'y a plus de différences entre pourcentages d'isolés nationaux et étrangers dans la capitale.

On trouve partout moins de conjoints chez les « étrangers » que dans l'ensemble de la population, mais en Flandre et en Wallonie, les pourcentages sont en croissance, alors qu'ils diminuent pour l'ensemble de la population.

Lien de parenté	Bruxelles		Flandre		Wallonie	
	1991	2001	1991	2001	1991	2001
Isolé	48.453	66.696	28.177	38.362	39.351	47.490
Référence	62.236	63.536	71.566	82.456	114.732	107.538
Conjoint	46.672	44.024	46.660	64.022	73.498	79.980
Enfant	104.750	89.150	94.848	109.356	118.858	131.925
Gendre-bru	280	874	1.514	1.859	1.113	1.021
Parents, beaux parents	1.142	1.269	1.443	1.462	2.962	2.152
Personnes apparentées	2.665	4.797	3.760	7.313	4.936	7.598
Personnes non apparentées	3.889	7.098	7.963	10.758	10.630	12.122
Total	270.087	277.444	255.931	315.588	366.080	38.826

Tableau 42: Les personnes selon le lien de parenté dans les ménages privés dont la personne de référence est de nationalité étrangère dans les trois régions en 1991 et 2001

Lien de parenté	Bruxelles		Flandre		Wallonie	
	1991	2001	1991	2001	1991	2001
Isolé	18,0	24,0	11,0	12,2	10,8	12,2
Référence	23,0	22,9	28,0	26,1	31,4	27,6
Conjoint	17,3	15,9	18,2	20,3	20,0	20,5
Enfant	38,8	32,1	37,0	34,7	32,5	33,8
Gendre-bru	0,1	0,3	0,6	0,6	0,3	0,3
Parents, beaux parents	0,4	0,5	0,6	0,5	0,8	0,6
Personnes apparentées	1,0	1,7	1,5	2,3	1,3	1,9
Personnes non apparentées	1,4	2,6	3,1	3,4	2,9	3,1
Total	100	100	100	100	100	100

Tableau 43: Répartition relative des personnes selon le lien de parenté dans les ménages privés dont la personne de référence est de nationalité étrangère dans les trois régions en 1991 et 2001

Les enfants sont mieux représentés chez les « étrangers ». En Wallonie, on note même un accroissement de 1,3% de leur poids relatif.

Les quatre dernières catégories « étrangères » ne se distinguent pas de leurs homologues générales. On soulignera cependant que la croissance des « personnes non apparentées » ne suit pas les mêmes schémas selon qu'il s'agit de la population générale ou « étrangère » : ainsi à Bruxelles, le pourcentage double presque mais reste nettement inférieur à celui de l'ensemble. En Flandre, la croissance est faible mais la situation de 2001 des « étrangers » est quasi équivalente à ce qu'elle est dans la population globale. En Wallonie, on est parti d'une quasi équivalence en 1991 et on aboutit en 2001 à un pourcentage de 3,1% pour les « étrangers » contre 4,2% dans l'ensemble de la population.

### 3.7 La composition des noyaux familiaux

Les noyaux familiaux se composent de groupes d'individus qui sont liés entre eux par le mariage ou la filiation: ce sont des couples mariés avec ou sans enfants et des familles monoparentales. Les autres résidents du ménage, apparentés ou non, ne sont pas pris en compte à moins qu'ils ne forment un noyau familial.

Entre 1970 et 1981, la croissance du nombre de noyaux familiaux est identique à celle de la population (2,03%). Entre 1981 et 1991, la population n'augmente que de 1,3% tandis que le nombre de noyaux familiaux s'accroît de 3,63%. Au cours de la dernière décennie censitaire, le nombre de noyaux ne s'est accru que de 0,65%, soit considérablement moins que la population (tableau 44).

	1970	1981	1991	2001
Couples sans enfants	903.913	913.040	928.584	968.828
Couples avec				
-1 enfant	602.870	627.749	612.713	513.318
-2 enfants	435.987	516.202	548.111	499.047
-3 enfants et plus	420.525	332.124	266.703	244.025
Total couples avec enfants	1.459.382	1.476.075	1.427.527	1.256.390
Pères avec				
-1 enfant	33.566	32.674	56.651	93.222
-2 enfants	12.035	11.717	19.163	35.795
-3 enfants et plus	8.229	6.439	6.149	10.517
Total des pères avec enfants	53.830	50.830	81.963	139.534
Mères avec				
-1 enfant	111.498	128.317	193.464	240.531
-2 enfants	36.575	49.029	79.222	109.497
-3 enfants et plus	26.576	27.142	29.730	43.573
Total des mères avec enfants	174.649	204.488	302.416	393.601
TOTAL GENERAL	2.591.774	2.644.433	2.740.490	2.758.353

Tableau 44: Evolution du nombre de noyaux familiaux en Belgique de 1970 à 2001

Les évolutions des effectifs des noyaux familiaux reflètent indirectement celles de la fécondité, dont on sait qu'elle a fortement décliné depuis 1964 pour s'établir à partir des années 1985 autour de valeurs proches de 1,7 enfants par femme. On découvre dans la suite des tableaux de ce chapitre la manière dont cette baisse a été produite selon les types de noyaux familiaux considérés.

Les effectifs de couples sans enfants ne cessent d'augmenter depuis 1970: sur l'ensemble de la période, la hausse est de 7%. Chez les couples avec enfants, les effectifs des couples avec trois enfants ou plus sont à la baisse depuis 1970 et ne représentent plus en 2001 que 58% de leur volume de 1970. Les nombres de couples avec deux enfants sont plus élevés de 15% en 2001 par rapport à 1970, mais néanmoins en baisse depuis 1991. Quant aux couples avec un enfant, ils sont en diminution depuis 1981 et particulièrement depuis 1991. En 2001, ils n'atteignent plus que 85% de l'effectif de 1970.

Les tendances chez les pères ou mères avec enfants sont beaucoup plus nettes. Chez les mères, l'augmentation existe depuis 1970 avec des multiplicateurs de 2,16; 2,99 et 1,64 entre 1970 et 2001 selon qu'elles ont un, deux ou trois enfants ou plus. Chez les pères, les multiplicateurs sont également élevés: 2,78; 2,97 et 1,28 selon le nombre d'enfants. Mais le démarrage de la hausse est plus tardif: 1981 pour les pères avec moins de trois enfants, 1991 seulement pour les pères de trois enfants ou plus.

Le tableau 45 présente sous forme relative les résultats du tableau 44.

Les couples sans enfant sont remarquablement stables tout au long de la période 1970-2001.

	1970	1981	1991	2001
Couples sans enfants	34,9	34,5	33,9	35,1
Couples avec				
-1 enfant	23,3	23,7	22,4	18,5
-2 enfants	16,8	19,5	20,0	18,1
-3 enfants et plus	16,2	12,6	9,7	8,8
Total couples avec enfants	56,3	55,8	52,1	45,5
Pères avec				
-1 enfant	1,3	1,2	2,1	3,4
-2 enfants	0,5	0,4	0,7	1,3
-3 enfants et plus	0,3	0,3	0,2	0,4
Total des pères avec enfants	2,1	1,9	3,0	5,1
Mères avec				
-1 enfant	4,3	4,9	7,0	8,7
-2 enfants	1,4	1,9	2,9	4,0
-3 enfants et plus	1,0	1,0	1,1	1,6
Total des mères avec enfants	6,7	7,8	11,0	14,3
TOTAL GENERAL	100	100	100	100

Tableau 45: Evolution des répartitions des noyaux familiaux en Belgique de 1970 à 2001

Inversement, les parts relatives des couples avec enfants diminuent de près de 11%. Cette baisse est surtout due à l'effondrement des pourcentages de couples avec trois enfants ou plus qui passent de 16,2% à 8,8% en trente et un ans. Mais le poids relatif des couples avec un enfant a lui aussi diminué sensiblement (- 4,8%) tandis que les pourcentages de couples avec deux enfants évoluent faiblement en sens divers.

L'ensemble des pères ou mères avec enfants représente en 2001 19,4% des noyaux familiaux, contre seulement 8,8% en 1970. La hausse relative de leur poids est surtout le fait des « mono-parents » avec un ou deux enfants. Les pourcentages de pères de trois enfants ou plus ne subissent pas de hausse tandis que ceux des mères augmentent d'un demi pour cent seulement entre 1991 et 2001.

A Bruxelles, comme on le voit au tableau 46, la situation est beaucoup plus nette que pour la Belgique dans son entier. Les principales observations sont les suivantes:

- Tous les effectifs de couples diminuent depuis 1970; la plus grande diminution concerne les couples avec un enfant (- 49%), puis les couples sans enfant (- 39%).

- Tous les effectifs de pères augmentent depuis 1991, surtout ceux avec un enfant (+ 88%) et deux enfants (+ 128%).
- Tous les effectifs de mères s'accroissent depuis 1981, d'au moins 50% avec un maximum de 122% pour les mères de deux enfants.
- L'effectif total des noyaux diminue de 24% en trente ans alors qu'il augmente de 6% durant la même période pour l'ensemble de la Belgique.

	1970	1981	1991	2001
Couples sans enfants	113.843	94.725	77.954	68.888
Couples avec				
-1 enfant	65.569	52.603	40.707	33.363
-2 enfants	42.061	38.642	33.799	30.794
-3 enfants et plus	30.567	25.137	24.130	24.419
Total couples avec enfants	138.197	116.382	98.636	88.576
Pères avec				
-1 enfant	4.642	4.614	6.698	8.738
-2 enfants	1.606	1.605	2.224	3.659
-3 enfants et plus	890	686	750	1.182
Total des pères avec enfants	7.138	6.905	9.672	13.579
Mères avec				
-1 enfant	19.502	20.875	26.556	29.124
-2 enfants	5.902	7.664	10.387	13.074
-3 enfants et plus	3.399	3.449	3.912	5.973
Total des mères avec enfants	28.803	31.988	40.855	48.171
TOTAL GENERAL	287.981	250.000	227.117	219.214

Tableau 46: Evolution du nombre de noyaux familiaux à Bruxelles de 1970 à 2001

	1970	1981	1991	2001
Couples sans enfants	39,5	37,9	34,3	31,5
Couples avec				
-1 enfant	22,8	21,0	17,9	15,1
-2 enfants	14,6	15,4	14,9	14,0
-3 enfants et plus	10,6	10,1	10,6	11,1
Total couples avec enfants	48,0	46,5	43,4	40,3
Pères avec				
-1 enfant	1,6	1,9	3,0	4,0
-2 enfants	0,6	0,6	1,0	1,7
-3 enfants et plus	0,3	0,3	0,3	0,5
Total des pères avec enfants	2,5	2,8	4,3	6,2
Mères avec				
-1 enfant	6,8	8,3	11,7	13,3
-2 enfants	2,0	3,1	4,6	6,0
-3 enfants et plus	1,2	1,4	1,7	2,7
Total des mères avec enfants	10,0	12,8	18,0	22,0
TOTAL GENERAL	100	100	100	100

Tableau 47: Evolution des répartitions des noyaux familiaux à Bruxelles de 1970 à 2001

Par certains aspects, l'évolution des nombres de noyaux familiaux de Flandre est plus forte que celle de l'ensemble du pays (tableau 48):

- Le nombre total de noyaux augmentent de 13,4% en trente ans (6,4% pour le pays).
- L'effectif total des couples sans enfant grimpe de 27,5% (7,2% pour le pays).
- Les couples avec un ou deux enfants augmentent plus vite que dans le pays, alors que ceux avec trois enfants décroissent plus rapidement.
- Les effectifs de pères avec enfants augmentent mais moins fortement que dans le pays entier.
- Les mères avec un ou deux enfants augmentent en nombre plus fortement que pour la Belgique contrairement à celles avec trois enfants, dont la croissance est positive mais plus faible que pour le pays.

	1970	1981	1991	2001
Couples sans enfants	482.540	521.010	569.810	615.335
Couples avec				
-1 enfant	342.487	374.069	379.574	322.437
-2 enfants	259.640	320.683	345.702	319.063
-3 enfants et plus	261.353	201.928	154.520	138.642
Total couples avec enfants	863.480	896.680	879.796	780.142
Pères avec				
-1 enfant	17.251	16.676	26.656	46.338
-2 enfants	6.305	5.981	8.932	17.219
-3 enfants et plus	4.420	3.281	2.794	4.602
Total des pères avec enfants	27.976	25.938	38.382	68.159
Mères avec				
-1 enfant	49.863	59.533	90.594	113.849
-2 enfants	17.296	22.995	37.205	52.408
-3 enfants et plus	12.987	12.742	12.912	18.815
Total des mères avec enfants	80.146	95.270	140.711	185.072
TOTAL GENERAL	1.454.142	1.538.898	1.628.699	1.648.708

Tableau 48: Evolution du nombre de noyaux familiaux en Flandre de 1970 à 2001

En termes relatifs (tableau 49), on observe en Flandre :

- Une augmentation des parts relatives des couples sans enfants, des pères avec un ou deux enfants et des mères avec enfants.
- Un maintien des pourcentages de couples avec deux enfants et des pères avec 3 enfants ou plus.
- Une diminution des parts relatives des couples avec un ou trois enfants et plus.

L'évolution des noyaux familiaux de Wallonie se distingue de celle de Flandre essentiellement par deux aspects (tableau 50):

- Le nombre de couples sans enfants diminue de 7,5% entre 1970 et 2001 alors qu'il augmente de 27,5% en Flandre.
- Les croissances des effectifs de pères ou de mères avec enfants est plus forte qu'en Flandre, et ceci est d'autant plus remarquable que les niveaux wallons de 1970 sont déjà supérieurs à ceux de Flandre. Ainsi, la croissance maximale des effectifs s'élève à 261% pour les pères de deux enfants et à 229% pour les mères de deux enfants.



	1970	1981	1991	2001
Couples sans enfants	33,2	33,8	35,0	37,4
Couples avec				
-1 enfant	23,6	24,3	23,3	19,6
-2 enfants	17,8	20,9	21,2	19,3
-3 enfants et plus	18,0	13,1	9,5	8,4
Total couples avec enfants	59,4	58,3	54,0	47,3
Pères avec				
-1 enfant	1,2	1,1	1,6	2,8
-2 enfants	0,4	0,4	0,6	1,0
-3 enfants et plus	0,3	0,2	0,2	0,3
Total des pères avec enfants	1,9	1,7	2,4	4,1
Mères avec				
-1 enfant	3,4	3,9	5,6	6,9
-2 enfants	1,2	1,5	2,2	3,2
-3 enfants et plus	0,9	0,8	0,8	1,1
Total des mères avec enfants	5,5	6,2	8,6	11,2
TOTAL GENERAL	100	100	100	100

Tableau 49: Evolution des répartitions des noyaux familiaux en Flandre de 1970 à 2001

	1970	1981	1991	2001
Couples sans enfants	307.530	297.305	280.820	284.605
Couples avec				
-1 enfant	194.814	201.077	192.432	157.518
-2 enfants	134.286	156.877	168.610	149.190
-3 enfants et plus	128.605	105.059	88.053	80.964
Total couples avec enfants	457.705	463.013	449.095	387.672
Pères avec				
-1 enfant	11.673	11.384	23.297	38.146
-2 enfants	4.124	4.131	8.007	14.917
-3 enfants et plus	2.919	2.472	2.605	4.733
Total des pères avec enfants	18.716	17.987	33.909	57.796
Mères avec				
-1 enfant	42.133	47.909	76.314	97.558
-2 enfants	13.377	18.370	31.630	44.015
-3 enfants et plus	10.190	10.951	12.906	18.785
Total des mères avec enfants	65.700	77.230	120.850	160.358
TOTAL GENERAL	849.651	855.535	884.674	890.431

Tableau 50: Evolution du nombre de noyaux familiaux en Wallonie de 1970 à 2001

Exprimées en valeurs relatives (tableau 51), les répartitions des noyaux familiaux wallons se caractérisent comme suit:

- Les pères ou mères avec enfants représentent en 2001 24,5% du total des noyaux familiaux wallons. Toutes les sous-catégories de pères ou mères augmentent, surtout celles avec un ou deux enfants.
- Depuis 1991, les pourcentages de couples sans enfants sont stable.

- Bien que la fécondité soit plus élevée en Wallonie qu'en Flandre, les pourcentages de couples avec enfants – quel que soit le nombre d'enfants – sont toujours inférieurs à ceux de Flandre mais supérieurs à ceux de Bruxelles.

	1970	1981	1991	2001
Couples sans enfants	36,2	34,8	31,7	32,0
Couples avec				
-1 enfant	22,9	23,5	21,8	17,7
-2 enfants	15,8	18,3	19,1	16,7
-3 enfants et plus	15,2	12,3	9,9	9,1
Total couples avec enfants	53,9	54,1	50,8	43,5
Pères avec				
-1 enfant	1,4	1,3	2,6	4,3
-2 enfants	0,5	0,5	0,9	1,7
-3 enfants et plus	0,3	0,3	0,3	0,5
Total des pères avec enfants	2,2	2,1	3,8	6,5
Mères avec				
-1 enfant	5,0	5,6	8,6	11,0
-2 enfants	1,5	2,1	3,6	4,9
-3 enfants et plus	1,2	1,3	1,5	2,1
Total des mères avec enfants	7,7	9,0	13,7	18,0
TOTAL GENERAL	100	100	100	100

Tableau 51: Evolution des répartitions des noyaux familiaux en Wallonie de 1970 à 2001

### 3.8 Conclusions

#### *Sur les types de ménages:*

Les ménages non familiaux, particulièrement les isolés, font plus que doubler entre 1970 et 2001. A Bruxelles, ils représentent 54% des ménages privés en 2001, 33% en Flandre et 37% en Wallonie.

Les ménages avec plusieurs noyaux semblent en voie d'extinction: ils passent de soixante mille en 1970 à trente quatre mille en 2001. Leur part dans le total des ménages privés décline de 1,8% à 0,8% en trente ans.

Le nombre de ménages à un seul noyau augmente très faiblement en valeurs absolues entre 1970 et 2001 (+ 219 000 unités). En valeurs relatives, on assiste à une baisse de leur poids relatif de presque 14%, concomitante à la hausse du pourcentage de ménages non familiaux.

#### *Sur la taille des ménages:*

En 1970, la taille moyenne d'un ménage était encore de presque trois personnes. En 2001, on atteint la valeur de 2,36 personnes. Le déclin décennal est chaque fois plus faible. C'est normal dans la mesure où on atteint sans doute un plancher minimal, à moins de s'orienter vers une société majoritairement composée d'isolés. La taille moyenne bruxelloise est la plus faible (2 personnes) tandis que les tailles flamande et wallonne sont à peu près équivalentes : 2,43 et 2,37 unités.

**Sur les types de noyaux familiaux:**

Le tableau 52 synthétise les transformations des effectifs des noyaux familiaux pour l'ensemble de la période 1970-2001. Les traits fondamentaux sont:

- La croissance du nombre de couples sans enfant en Flandre (+ 27,5%)
- La diminution d'un tiers des couples bruxellois avec enfants.
- La croissance importante des pères et mères avec enfants, surtout s'ils en ont un ou deux et plus nettement en Wallonie qu'en Flandre.

	Belgique	Bruxelles	Flandre	Wallonie
Couples sans enfants	1.072	605	1.275	925
Couples avec				
-1 enfant	850	509	941	808
-2 enfants	1.145	732	1.229	1.111
-3 enfants et plus	580	799	530	630
Total couples avec enfants	861	641	903	847
Pères avec				
-1 enfant	2.777	1.882	2.686	3.268
-2 enfants	2.974	2.278	2.731	3.617
-3 enfants et plus	1.278	1.328	1.041	1.621
Total des pères avec enfants	2.592	1.902	2.436	3.088
Mères avec				
-1 enfant	2.157	1.497	2.283	2.315
-2 enfants	2.994	2.215	3.030	3.290
-3 enfants et plus	1.640	1.757	1.449	1.843
Total des mères avec enfants	2.254	1.672	2.309	2.441
TOTAL GENERAL	1.064	761	1.134	1.048

*Tableau 52: Synthèse des transformations des effectifs des noyaux familiaux en Belgique et dans les trois régions entre 1970 et 2001 (base 1000 en 1970)*

## Chapitre 4 :

# Types de ménage et positions individuelles au sein des ménages (LIPRO) dans l'ESE 2001

## 4.1 Introduction

Une forte diversification des formes de vie commune s'est produite dans toute l'Europe au cours des dernières décennies. Et la Belgique n'y a pas échappé. Mais il aura encore fallu attendre longtemps pour obtenir le profil de cette nouvelle tendance grâce à des questions adéquates posées lors d'un recensement. Même dans les fichiers administratifs, et notamment dans le Registre national des personnes physiques, ces nouvelles formes de vie n'étaient autrefois pas consignées. Cette situation a récemment changé, car le législateur a prévu de nouveaux statuts administratifs et a reconnu la validité de certaines formes de vie commune. La loi sur la cohabitation légale est entrée en vigueur en janvier 2000 ; elle fixe légalement un certain nombre d'accords et de dispositions qui ne doivent dès lors plus être reprises dans un contrat de vie commune. Il est désormais possible de faire enregistrer la cohabitation légale auprès d'un fonctionnaire de l'état civil de la commune. D'où la nécessité de revoir la loi sur le Registre national de 1983. Le Registre national contient actuellement 11 données et leur historique : nom, lieu de naissance, date de naissance, sexe, nationalité, lieu de résidence principale, état civil, composition de ménage, profession, ainsi que lieu et date du décès. Le projet de loi prévoit deux données complémentaires obligatoires : la cohabitation légale et l'existence du certificat d'identité et de signature. Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2003, le mariage civil est également ouvert aux couples de même sexe. Ce changement a d'ores et déjà pour conséquence que les couples mariés du Registre national peuvent désormais aussi être du même sexe.

La question de la cohabitation hors mariage n'a pas été posée lors des précédents recensements. Les cohabitants non mariés étaient inscrits à la même adresse que des personnes non apparentées. Il était dès lors impossible de faire la distinction entre ceux qui étaient inscrits à la même adresse pour quelque raison que ce soit (étudiants, communautés religieuses – à moins que celles-ci n'aient été inscrites comme ménage collectif –, personnel de service, habitation à frais partagés) et ceux qui entretenaient une relation de couple. Le Registre national et le recensement permettaient tous deux d'identifier la cohabitation sur la base de l'adresse, mais sans mention explicite des relations entre compagnons. La seule façon de détecter de nouvelles formes de vie passait par les enquêtes par sondage (en Flandre, l'enquête NEGO [Corijn], et récemment en Belgique *l'Étude Panel des ménages belges*). Une deuxième méthode consistait, à partir de l'enregistrement à la même adresse et d'un système de décision fondé sur un ensemble de règles d'identification, à établir les ménages de cohabitants non mariés à l'aide de certaines assomptions. Cette méthode a par exemple été appliquée à la préparation de la monographie "Ménages et familles" dans le cadre du recensement de 1991.

L'enquête socio-économique générale de 2001 (ESE 2001) prévoit pour la première fois des questions explicites sur la cohabitation hors mariage. Le nom de la personne de référence du ménage a été pré-imprimé sur le formulaire "Votre ménage", et aucune question n'a été posée sur la composition du ménage. Cette composition de ménage a été établie sur la base de la situation telle qu'elle était décrite au 1<sup>er</sup> octobre 2001 dans le Registre national. Tous les ménages dans lesquels séjournaient des personnes qui ne sont pas apparentées à la personne de référence du ménage constituaient toutefois

une exception. Le nom et la date de naissance de toutes ces personnes ont été imprimés, avec la demande explicite à la personne de référence de cocher pour chacune de ces personnes une des trois cases en regard de leur nom et de leur date de naissance. Ces trois options étaient les suivantes :

- compagnon/compagne de la personne de référence (*partner van de referentiepersoon*)
- enfant du compagnon/de la compagne (*kind van de partner*)
- autre non apparenté (*ander niet-verwante*).

D'après le Registre national, il y avait au 1<sup>er</sup> octobre 2001 au total 379 143 personnes dans des ménages privés enregistrées sous le code 12 (autre non apparenté ou apparenté à la personne de référence du ménage). La réponse à l'ESE 2001 permet de classer ces personnes comme suit :

Compagnon/compagne de la personne de référence :	225 191 (59,39 %)
Enfant du compagnon/de la compagne :	31 820 (8,39 %)
Autre non apparenté :	104 157 (27,47 %)
Sans réponse :	17 975 (4,74 %)

Le résultat du questionnaire est donc que près de 70 % des non-apparentés ont explicitement mentionné le statut de "compagnon/compagne" ou d'"enfant du compagnon/de la compagne". Pour le recensement de 2001, nous obtenons donc une nouvelle situation avec un statut complémentaire explicite de cohabitants non mariés. Le problème des autres "non-apparentés" est qu'une analyse de ces ménages ne permet pas de les exclure tout simplement de la catégorie des cohabitants non mariés. Bien que cette catégorie recouvre toutes les situations de vie commune, il est évident qu'un grand groupe de cohabitants non mariés en fait également partie.

Nous avons donc, dans une phase d'exploration, établi une répartition qui laissait ces deux possibilités ouvertes. Nous avons opéré une distinction entre (a) les compagnons/compagnes et leurs enfants qui se définissent comme tels, et (b) les "cohabitants non mariés" que nous pouvons ainsi assimiler sur la base de quelques règles. Il s'est ainsi avéré possible de comparer entre elles les caractéristiques de ces deux groupes et de mieux évaluer si la façon d'établir les ménages de cohabitants était bien efficace.

## 4.2 Définition du ménage

Dans le recensement de la population belge de 1991, un ménage est défini comme suit : "*A household is a family consisting of a person who lives alone, or two and more persons, related by family ties or not, who occupy the same dwelling and live together there. A distinction is possible between private and collective families. Monastic communities, military barracks, prisons, orphanages and old-age homes are considered collective families. Private families are all other families.*" La définition est donc celle du ménage fondé sur le logement ("*household-dwelling*") et non sur un budget ménager commun. Bien que cette dernière définition soit recommandée par les Nations unies, quantité de pays se fondent pour des raisons pratiques exclusivement sur le logement pour composer le ménage (United Nations, 2003). Pour la Belgique, cela signifie concrètement que l'adresse détermine le ménage. Dans le recensement de 1991 déjà, la composition du ménage était tirée du Registre national, et le fait d'être enregistré au même lieu de résidence principale constituait la base pour la composition des ménages. Tant le recensement de 1991 que l'ESE 2001 ont donc une solide base administrative. Il convient dès lors d'en tenir dûment compte dans l'interprétation des chiffres.

Bon nombre de jeunes qui sont encore inscrits chez leurs parents ont bien souvent déjà leur propre logement. Il n'est pas rare que la famille parentale ait évolué vers une "famille hôtel". Les jeunes y disposent d'une chambre qui sert au plus pendant le week-end. Cette situation perdure souvent bien après la fin des études, jusqu'à ce que le jeune ait trouvé un travail et trouve un avantage à avoir sa propre adresse fiscale. Les personnes âgées qui sont entrées en maison de repos restent souvent longtemps encore inscrites à leur ancienne adresse. C'est le cas lorsque le compagnon/la compagne occupe encore le logement propre ou si la personne habitait avant chez des membres de la famille.

Inversement, bon nombre de cohabitants ne sont pas inscrits comme tels. Une comparaison entre le recensement de 1991 et l'enquête NEGOS V (Deboosere *et al.*) a par exemple mis à jour une sous-estimation importante de la cohabitation hors mariage à un jeune âge. Bon nombre de jeunes qui sont encore administrativement inscrits chez leurs parents ont un partenaire avec qui ils cohabitent. Par ailleurs, il reste bien sûr quantité de personnes qui, pour des raisons fiscales ou pour d'autres raisons administratives, conservent une adresse distincte.

Des décisions gouvernementales peuvent également fournir une composition administrative d'un ménage qui ne correspond pas à la réalité. Des registres d'attente où des personnes ne sont pas immédiatement inscrites au registre de la population peuvent apparemment créer des isolés ou des ménages monoparentaux, alors qu'en réalité, le partenaire résident attend une régularisation administrative. Ce problème explique par exemple le grand nombre de jeunes mères turques isolées dans le recensement de 1991.

Notre répartition des ménages conserve par conséquent une trame administrative, bien que nous nous efforcions d'élaborer une typologie qui se rapproche au mieux de la réalité sociologique. Nous enregistrons des situations d'habitation sur la base de l'inscription officielle. Toute personne qui, pour quelque raison que ce soit, garde un logement distinct, ne sera cependant jamais reprise dans un ménage commun. Les relations informelles, sous toutes leurs formes intermédiaires, ne se retrouveront pas non plus dans les registres administratifs. Nous devons dès lors garder ces restrictions à l'esprit pour l'interprétation des chiffres. Les évolutions que nous constatons sur le plan administratif ne rendent pas moins de profondes et véritables différences.

### 4.3 Élaboration d'une typologie des ménages

La répartition des ménages repose sur cinq critères :

1. le sexe
2. l'âge
3. le nombre de personnes
4. les relations de droit familial entre les personnes
5. l'état civil

Il existe différentes méthodes pour décrire les ménages ou les classer sur la base d'une même définition. Le recours ou non à une "personne de référence" est ici crucial. Historiquement, la personne de référence découle du "chef de ménage" ou du "*pater familias*". L'homme du couple était traditionnellement considéré comme le chef de ménage. Il disposait de l'autorité juridique et c'était

généralement lui la principale source de revenus. Dans les ménages comptant plusieurs noyaux familiaux, c'était l'homme le plus âgé qui assumait ce rôle. La femme ne pouvait devenir chef du ménage qu'en cas d'absence d'homme adulte dans le ménage. En vertu du principe de l'égalité des droits, il a été mis un terme à cette habitude administrative, et le terme "personne de référence" a été introduit pour souligner clairement ce changement. Théoriquement, tous les membres d'un ménage peuvent devenir la personne de référence. Dans la pratique toutefois, les hommes sont, dans 98 % des couples mariés, enregistrés comme personne de référence dans le Registre national. Le recours à une personne de référence permet de définir toutes les autres personnes en fonction de leur relation à cette personne de référence et de classer les ménages sur cette base. Il reste toutefois possible de classer les ménages sans avoir recours à une personne de référence.

### 4.3.1 Répartition indépendante de l'existence d'une personne de référence

a) Les répartitions les plus simples ne tiennent pas compte des relations de droit familial, le principal avantage étant qu'il suffit de très peu de données pour pouvoir établir une répartition des ménages. La répartition selon la taille du ménage est une application classique.

b) Le recours aux relations permet de décrire une réalité plus complexe. Cette méthode nécessite naturellement beaucoup plus de données. On peut se limiter aux relations juridiquement établies ("*de jure*") (par exemple, la relation entre les époux ou la relation entre parent et enfant), ou reconnaître également les relations "*de facto*" sur la base du logement à la même adresse.

Lorsqu'on utilise les relations pour définir des noyaux familiaux ou des ménages, et que l'on souhaite que chaque personne ne fasse partie que d'un seul type de ménage et ne puisse occuper qu'une seule position au sein de ce ménage, il faut alors introduire des règles de priorité. La typologie de l'INS part de la primauté du couple marié, suivie par la relation parent-enfant, et enfin par toutes les autres relations, afin d'arriver à une attribution unique des types de ménages et des positions au sein du ménage. On peut, sous certaines conditions, avoir recours aux relations sans pour autant utiliser de règles de priorité. La répartition de tous les ménages avec enfants selon leur nombre et leur catégorie d'âge en est un exemple. On peut par exemple dresser une statistique de tous les ménages avec des enfants de moins de 12 ans. Le ménage est repris dans cette catégorie dès qu'il compte un enfant de moins de 12 ans. Il convient toutefois d'établir ici aussi des règles de priorité si l'on veut introduire plusieurs groupes d'âge et si l'on veut décrire toute la population d'une seule façon. Dans le cas d'une répartition des ménages avec enfants selon la catégorie d'âge, il convient de décider où placer un ménage avec des enfants appartenant à différentes catégories d'âge.

L'établissement d'une matrice reprenant toutes les relations possibles au sein du ménage est une alternative, et de loin l'option la plus approfondie. L'avantage de ce type de matrices est la possibilité d'analyser les données après coup en adoptant différents points de vue et en optant pour un type de relation déterminé. Cette méthode permet d'étudier avec flexibilité un type de relation bien précis et de maximaliser cette relation en lui accordant la priorité absolue. Si, par exemple, on souhaite étudier les parents isolés, il faudra non seulement essayer d'identifier les parents isolés célibataires, mais aussi les parents isolés cohabitant. L'utilisation d'une matrice où toutes les relations sont spécifiées a été appliquée dans plusieurs pays dans le cadre de l'*'European Community Household Panel'* (le Panel communautaire des ménages). La consignation de toutes les relations dans une matrice présente toutefois le désavantage d'être relativement complexe et accaparant. L'idée de base est qu'à

l'exception de la première personne du ménage, on donne la relation de chaque personne avec toutes celles qui la précèdent. Il faut en d'autres termes établir autant de variables qu'il y a de nombre maximum de personnes dans le ménage (privé). Pour la première personne du ménage, toutes ces variables sont à zéro. Cette méthode est difficilement applicable sur la base des informations disponibles dans le recensement et dans le Registre national. Pour des répartitions qui ne se fondent pas sur une "personne de référence", la codification de l'INS selon les noyaux familiaux semble dès lors la plus recommandée.

### 4.3.2 Répartition fondée sur une personne de référence

La méthode la plus simple consiste à utiliser la personne de référence dans le fichier source. Pour le fichier source aussi, il arrive que certaines règles valent pour la détermination de la personne de référence, en prenant par exemple systématiquement au sein du couple l'homme, la personne la plus âgée, ou la source de revenus la plus âgée.

Dans le recensement américain, le "householder" correspond à la personne qui loue l'habitation ou en est le propriétaire (*"The householder refers to the person (or one of the people) in whose name the housing unit is owned or rented (maintained) or, if there is no such person, any adult member, excluding roomers, boarders, or paid employees. If the house is owned or rented jointly by a married couple, the householder may be either the husband or the wife. The person designated as the householder is the 'reference person' to whom the relationship of all other household members, if any, is recorded."*). Dans le Registre national belge aussi, la personne de référence est en pratique presque toujours le propriétaire ou le locataire de l'habitation. Après un déménagement, l'occupant d'origine ou le premier occupant reste souvent la personne de référence.

On peut aussi fixer soi-même des règles pour déterminer la personne de référence, et – dans la mesure du possible – recoder le fichier source. L'expérience a démontré que ce genre de recodifications est souvent arbitraire et ne constitue pas nécessairement une amélioration.

Une fois que la personne de référence a été établie, les liens de parenté avec cette personne de référence servent à dresser une typologie. L'algorithme utilisé pour ce faire a de nouveau recours à des règles de priorité. L'algorithme de Richard Wall (Wall, 1996) en est un exemple, très proche d'ailleurs de la typologie LIPRO.

Qu'il s'agisse de séries temporelles ou de comparaisons internationales, il va de soi qu'une règle rigoureusement uniforme est recommandée. À l'heure actuelle, EUROSTAT préfère toutefois n'imposer aucune règle ni faire aucune suggestion pour la détermination de la personne de référence.

Aux Pays-Bas, le CBS utilise le schéma suivant pour déterminer la personne de référence :

- Lorsque deux couples/familles forment un seul ménage, la personne de référence sera désignée au sein du plus jeune couple/de la plus jeune famille.
- S'il s'agit d'un couple, l'homme sera désigné comme personne de référence.
- Dans le cas d'un couple de même sexe, le/la plus âgé(e) du couple sera pris(e) comme personne de référence.
- Dans un ménage monoparental, le parent est la personne de référence.
- Dans les autres ménages, l'homme le plus âgé est pris comme personne de référence, et la femme la plus âgée s'il n'y a pas d'homme dans le ménage.



Si le fichier source met suffisamment d'informations à disposition, cette méthode pourrait éventuellement être reprise à l'avenir pour la Belgique.

## 4.4 La typologie LIPRO

Inspirée de la typologie introduite aux Pays-Bas (Van Imhoff & Keilman), la typologie LIPRO (Lifestyle PROjections) a été appliquée pour la première fois en 1992 par le Steunpunt Demografie (Point d'appui Démographie) de la VUB sur les données du recensement de la population de 1981. En 1994, elle a servi à faire des projections sur des données belges dans le cadre d'une étude pour les DWTC (SSTC en français) (Boulangier *et al.*). Cette typologie a depuis trouvé un champ d'application de plus en plus vaste, non seulement dans notre pays, mais aussi dans différentes études internationales. Depuis 2001, le CEPF applique systématiquement cette typologie aux données du Registre national. La Banque Carrefour de la sécurité sociale souhaite elle aussi l'utiliser à l'avenir dans le cadre de son entrepôt de données. La publication de données relatives aux ménages selon la typologie LIPRO par l'Institut national de Statistique est également prévue.

Les objectifs de la typologie LIPRO sont :

1. tenir compte des nouvelles formes de vie commune en continuité avec les formes de vie commune classiques
2. résumer de manière optimale les nombreuses nouvelles formes de vie commune dans une typologie simple
3. pouvoir être construite avec un minimum de données
4. relier les concepts de type de ménage et de position au sein du ménage

L'introduction de la position au sein du ménage est cruciale. La place que l'individu occupe dans un certain type de ménage devient ainsi une caractéristique individuelle, ce qui permet de dresser des tableaux simples et comparables. Elle est également la base pour l'introduction de modèles de ménages dynamiques et simplifie les projections dans la démographie des ménages (Surkyn).

Comme il en a déjà été fait mention, la délimitation du ménage dans le Registre national se fait selon le concept du "*household-dwelling*". Les deux derniers recensements utilisent les données du Registre national et suivent donc le même principe. Le ménage est défini comme une ou plusieurs personnes occupant le même logement. Cela signifie en pratique que l'accès à l'adresse est souvent déterminant pour arriver au logement comme au ménage. Il est parfois dérogé à ce principe selon la commune. Cela permet ainsi d'éviter que plusieurs ménages soient inscrits à la même adresse. Dans les centres urbains en particulier, il a en effet été constaté que d'anciennes habitations ont été transformées en habitations plurifamiliales. On déroge ici au sens strict du principe de la relation *one-one* entre logement et ménage. Nous arrivons en effet dans une zone grise où il n'est pas toujours évident de savoir s'il s'agit de ménages entièrement distincts ayant chacun son propre logement et si le "*housekeeping*" ne constitue pas ici une meilleure base pour la description des ménages distincts.

Dans la plupart des pays européens, la pratique montre heureusement que les résultats obtenus sur la base de ces deux définitions ne sont pas foncièrement différents. Pour cette raison, et compte tenu du fait que le recensement basé sur des registres n'autorise pas l'utilisation du concept de "*housekeeping*", le concept de "*household-dwelling*" est dès lors recommandé pour EUROSTAT.

LIPRO a opté pour une typologie de 7 types de ménages parmi les ménages privés, lesquels donnent à leur tour lieu à 11 positions au sein des ménages. Si l'on veut intégrer toute la population dans cette statistique, il est possible de classifier les ménages collectifs dans un type complémentaire distinct.

Les 7 (8) types de ménage sont :

1. isolés
2. mariés sans enfants
3. mariés avec enfants
4. cohabitants non mariés sans enfants
5. cohabitants non mariés avec enfants
6. familles monoparentales
7. autres ménages
8. (ménages collectifs)

Les 11 (12) positions au sein des ménages qui en découlent sont :

1. enfant de couple marié (**CMAR** – Child in MARried couple)
2. enfant de cohabitant non marié (**CUNM** – Child UNMarried couple)
3. enfant dans une famille monoparentale (**C1PA** – Child in 1 PArent family)
4. personne isolée (**SING** – SINGLE)
5. personne mariée vivant en couple sans enfants corésidant (**MAR0** – MARried 0 children)
6. personne mariée vivant en couple avec enfants corésidant (**MAR+** – MARried PLUS children)
7. cohabitant non marié sans enfants (**UNM0** – UNMarried 0 children)
8. cohabitant non marié avec enfants (**UNM+** – UNMarried PLUS children)
9. chef de ménage d'une famille monoparentale (**H1PA** – Head of 1 PArent family)
10. personne corésidente dans les types de ménages 2 à 6 (**NFR** – Non Family Related)
11. autres, c'est-à-dire faisant partie de ménages qui ne sont pas classifiables dans les types 1 à 6 (**OTHER**)
12. (membre d'un ménage collectif (**COLL** – member of a COLLective household)

Ces positions au sein des ménages ne prennent tout leur sens que lorsqu'elles sont reliées à l'âge et au sexe des personnes concernées. Il n'y a en effet aucune limite d'âge pour les positions qu'une personne est susceptible d'occuper, mais il est évident qu'un père isolé de 25 ans décrit une tout autre situation qu'un père isolé de 75 ans.

Quels sont les principaux problèmes de l'application de la typologie LIPRO sur les données belges ?

1. Le problème de la personne de référence.
  2. Le problème des cohabitants.
1. Le problème de la personne de référence est crucial pour l'établissement des types de ménages. Bien sûr, la personne de référence est elle-même une construction administrative qui facilite la description des nombreux liens de parenté. La typologie de l'INS (ménages et noyaux familiaux) fait dans un certain sens abstraction de la personne de référence. La typologie LIPRO par contre se sert des liens de parenté avec la personne de référence pour classifier les ménages. Selon le choix de la personne de référence, un même ménage peut souvent être repris dans plusieurs types. On peut alors opter pour deux solutions : soit on essaie de fixer un certain nombre de règles objectives auxquelles une personne de référence doit satisfaire et on re-codifie tout le monde en fonction, soit on respecte la réalité administrative existante. Nous avons opté pour cette deuxième solution pour des raisons pragmatiques. Nous n'avons en effet pas suffisamment d'informations en notre possession

pour procéder nous-mêmes à une recodification. Celle-ci serait envisageable à l'avenir en cas d'informations suffisantes.

Pour des raisons de comparabilité avec des données antérieures ou avec d'autres sources interdisant une recodification, il est également possible d'adopter le principe de la personne de référence auto-déclarée. Remarquons que dans la typologie LIPRO, une fois la répartition effectuée, la personne de référence ne joue plus aucun rôle. Quelle que soit la personne de référence, l'homme et la femme dans un couple marié jouissent par exemple du même statut. Les ménages où la détermination de la personne de référence est importante se limitent donc à un groupe relativement restreint de ménages "atypiques".

Il existe enfin un petit groupe de ménages où aucune personne de référence n'est mentionnée dans le registre (en 1996, ce groupe représentait 0,3 % de tous les ménages privés). Une personne de référence est désignée dans la mesure du possible. Dans les cas où cela s'avère impossible ou dans les cas où la personne de référence est trop jeune, les ménages sont catégorisés sous "autres ménages". Une règle de correction stipule ainsi que tous les ménages avec une personne de référence de moins de 16 ans sont recodés en "autres ménages". Il s'agit ici généralement de ménages où, pour des raisons administratives, la personne de référence n'a pas encore été inscrite ou a déjà été rayée, rendant ainsi impossible la détermination du type de ménage. Lorsque la personne de référence a plus de 16 ans, on ne cherche pas à corriger cette position, dans la mesure où il est difficile de savoir si une position plus "probable" est effectivement la bonne et où les recodifications peuvent en outre entraîner le retrait de ménages pourtant correctement classifiés.

2. Les cohabitants non mariés posent un problème dans la mesure où il ne s'agit pas d'un statut administratif mais d'une situation de fait dont l'interprétation peut être équivoque. Les récentes modifications légales qui ont aussi introduit la catégorie administrative de "cohabitants" n'y changent pas grand-chose étant donné qu'il reste encore des cohabitants de fait.

Les règles de codification des cohabitants doivent être les plus univoques et les plus simples possibles. Elles doivent garantir que le nombre de personnes considérées à juste titre comme cohabitantes soit maximisé, et le nombre de recodifications fautives minimisé. Les règles de décision pour codifier un ménage comme un ménage de cohabitants non mariés sont :

- absence du conjoint légal de la personne de référence
- présence d'une personne âgée de 18 ans au moins qui n'a pas de lien de parenté avec la personne de référence elle-même.
- seules des personnes de sexe différent peuvent former un couple.

Aucun écart d'âge maximum n'est imposé entre les cohabitants, dans la mesure où une telle limite est purement arbitraire.

La différence de sexe était nécessaire dans le cadre des règles de cohérence utilisées pour les projections. Dans la typologie actuelle, la règle est utilisée pour arriver aux couples cohabitants. Dans le cadre de LIPRO, la recodification de personnes du même sexe en couples introduirait probablement plus d'erreurs que les liaisons de droit. Nous voulons par ailleurs enregistrer les formes de vie commune et non le "*home-sharing*" pour des raisons financières. Dans le recensement de 2001, les couples de même sexe peuvent se déclarer conjoints. Dorénavant, la législation prévoit que ces couples puissent également être enregistrés comme mariés ou cohabitants dans le Registre national. Dans le recensement de 2001, on compte 5765 couples de même sexe sur la base d'une auto-déclaration. Cette information manque par

contre pour le recensement de 1991, ce qui entraîne une sous-estimation du nombre de cohabitants, et en particulier des couples de même sexe.

Les cohabitants non mariés posent un autre problème : celui de l'identification des enfants nés dans ces ménages. S'il s'agit des enfants de la personne de référence, cela ne pose pas de problème puisqu'ils sont enregistrés en tant que tels. Des règles claires s'imposent pour tous les autres cas. Sont considérés comme "enfant":

- Ceux qui ont un lien de parenté avec la personne de référence comme "enfant", "beau-fils/belle-fille" ou "enfant du compagnon/de la compagne de la personne de référence". L'âge n'entre pas ici en considération.
- Dans les ménages de cohabitants non mariés, les personnes sans lien avec la personne de référence portent le code 12. C'est le cas pour le partenaire (présumé) de la personne de référence et pour les enfants de ce partenaire. Lorsque, sur la base des règles de cohabitation, d'autres personnes que le couple cohabitant non marié sont présentes dans le ménage avec le code 12, celles qui sont au moins 15 ans plus jeunes que le partenaire de la personne de référence sont également codées comme "enfants", quel que soit leur âge.

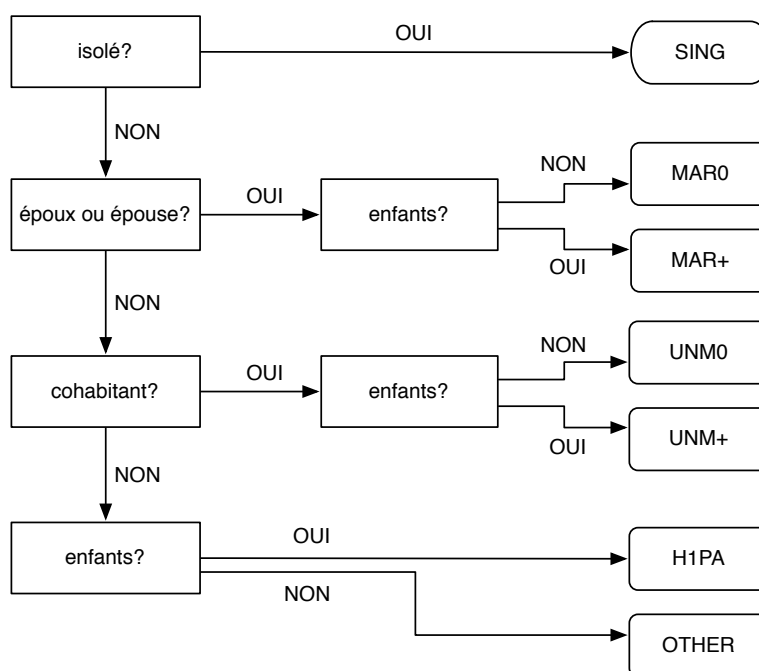
Il reste encore quelques cas problématiques que l'actuelle typologie LIPRO ne solutionne pas pleinement. Le problème des "*extended families*", ou ménages composés de plusieurs familles, en est un exemple important. Lorsque plusieurs couples mariés constituent un ménage, ces ménages peuvent par définition être repris dans la catégorie "autres ménages". Le premier problème qui se présente ici est que cette règle s'applique aux couples officiellement mariés, mais qu'il existe aussi des ménages avec plus d'une génération dont font partie des couples de cohabitants non mariés. Ceux-ci sont nettement plus difficiles à désigner. Un deuxième groupe important au sein de ces ménages étendus sont les parents isolés qui sont retournés vivre chez leurs parents avec leur enfant. Ils n'apparaissent pas comme tels dans la typologie LIPRO. Une étude du CEPF (Lodewijckx) indique pourtant que 5 % des ménages monoparentaux vivent dans ce type de ménages. LIPRO ne saisit que les ménages monoparentaux autonomes.

Les membres de la famille corésidant posent un autre problème ('*non-family related*' ou NFR). Il s'agit en effet de la seule position qui se retrouve dans plusieurs types de ménages. Il peut être dès lors indiqué d'analyser ce groupe du point de vue du type de ménage dont il fait partie. On peut également envisager de faire pour les ménages eux-mêmes une distinction selon qu'il s'agit d'un type "pur" ou d'un ménage où résident aussi d'autres membres de la famille.

## 4.5 Application de l'algorithme LIPRO sur les résultats de l'ESE 2001

1) Les ménages collectifs sont dans un premier temps pris à part.

2) Pour les ménages privés, il est ensuite procédé à plusieurs sélections successives pour répartir les ménages. Les relations suivantes entre les résidents et la personne de référence ont à chaque fois été analysées :



3) Enfin, les positions de tous les membres du ménage sont établies sur la base du type de ménage auquel ils appartiennent. On arrive ainsi à 11 positions au sein des ménages privés, les membres d'un ménage collectif constituant une 12<sup>e</sup> position. Parmi les 11 positions possibles dans les ménages privés, 3 concernent les enfants. Il n'y a aucune limite d'âge, ni d'autre condition quelle qu'elle soit pour être enregistré comme enfant. Il est donc parfaitement possible d'être marié et de vivre chez ses parents avec ses enfants. Une stratégie alternative pourrait consister à exclure les personnes qui vivent chez leurs parents soit avec leur enfant, soit avec leur partenaire. Ce type de ménages pourrait ainsi, dans une 4<sup>e</sup> phase, être réparti dans une nouvelle catégorie de ménages avec plusieurs noyaux familiaux. Nous ne le faisons pas ici, puisque la répartition classique de l'INS permet d'analyser ce type de ménages.

Lors de la définition de la catégorie "partenaire résident" sur la base de l'ESE 2001, nous avons été confrontés à une situation particulière. Les répondants avaient la possibilité de se déclarer cohabitants. Parmi les 379 143 personnes "sans parenté", 225 191 se sont déclarées partenaire de la personne de référence, tandis que 31 820 personnes se sont décrites comme enfant du partenaire. Le nombre de personnes qui n'avaient pas changé leur statut s'élevait à 104 157, et 17 975 formulaires n'avaient pas été retournés.

À quelques adaptations près, les mêmes règles d'imputation que pour le recensement de 1991 (cf. supra) ont été appliquées au groupe restant. L'analyse de ceux qui ne se sont pas déclarés partenaire ou qui n'ont pas renvoyé de formulaire permet ainsi d'encore classifier 70 912 personnes comme partenaire de la personne de référence parmi les 122 132 personnes restantes.

Le tableau 53 donne une vue d'ensemble de la répartition finale des ménages et des positions au sein des ménages. Dans ce tableau, les ménages avec des membres de la famille corésidant (+NFR) sont à chaque fois repris séparément. Pris dans leur ensemble, ils représentent 2,6 % de tous les ménages belges, bien que les membres de la famille corésidant représentent 4,7 % de la population. C'est surtout dans ces ménages "complexes" que la problématique de la désignation de la personne de référence revêt une grande importance. Le problème avec ce genre de ménages complexes, c'est que le ménage peut appartenir à un autre type, ce qui est dès lors susceptible de changer aussi les positions

des membres au sein du ménage. Étant donné que ces ménages comptent souvent plusieurs noyaux familiaux, ils entraînent par ailleurs une sous-estimation en termes absolus de certaines formes de famille. C'est ainsi par exemple que disparaissent du paysage les couples mariés vivant chez leurs parents ou les parents isolés qui sont retournés vivre chez leurs parents.

	# ménages	# personnes	% ménages	% personnes
ménage d'une personne	1.365.711	1365.711	31,8	13,3
ménage monoparental	361.124	914.608	8,4	8,9
+ NFR	21.006	83.331	0,5	0,8
mariés sans enfants	914.963	1.829.926	21,3	17,8
+ NFR	25.210	78.901	0,6	0,8
mariés avec enfants	1.201.968	4.645.778	28,0	45,1
+ NFR	56.511	300.487	1,3	2,9
cohabitants sans enfants	123.498	246.996	2,9	2,4
+ NFR	2.216	6.978	0,1	0,1
cohabitants avec enfants	95.284	342.845	2,2	3,3
+ NFR	2.464	12.015	0,1	0,1
autres ménages	41.777	93.770	1,0	0,9
imputation possible	84.754	230.670	2,0	2,2

Tableau 53 : Types de ménages et positions au sein des ménages

Les relations inverses posent un problème spécifique. Les parents isolés sont définis comme une personne qui vit avec ses enfants mais sans partenaire. Il n'y a pas de limite d'âge pour les enfants. Il est parfaitement possible d'avoir un parent isolé du troisième âge avec un enfant qui a lui-même atteint l'âge de la pension. Cette relation n'est toutefois ainsi définie que si le plus âgé des deux est repris comme personne de référence dans le Registre national. Il y a par exemple 41 100 ménages où une personne de référence vit avec un membre de la famille qui ne peut être identifié ni comme enfant, ni comme partenaire. Il s'agit dans 12 239 de ces ménages d'une personne de référence qui vit avec son père ou sa mère. Il s'agit donc ici de ménages qui, suite à l'inversion de la personne de référence, devraient normalement entrer dans la catégorie des ménages monoparentaux. Nous préférons toutefois ne pas toucher à la personne de référence, de sorte que ce groupe se retrouve sous "autres ménages". Il convient toutefois de souligner qu'il s'agit ici d'un cas particulier de ménages monoparentaux, à savoir ceux qui ne comptent que des enfants d'âge adulte. Le fait que l'enfant adulte et non le parent soit la personne de référence découle généralement du fait que c'est le parent qui est venu s'installer chez l'enfant. Nous voilà donc bien loin de la situation problématique typique des mères isolées avec de jeunes enfants.

## 4.6 Répartition de la population dans l'ESE 2001 selon la répartition de base fondée sur la position au sein du ménage

Les tableaux 54a et 54b donnent une vue d'ensemble de la population masculine et féminine belge au 1<sup>er</sup> octobre 2001 selon la position au sein du ménage, le sexe et le groupe d'âge, en nombres absolus. Les tableaux 55a et 55b reprennent ces données en pourcentages, où la part de chaque position est calculée pour chaque groupe d'âge.

âge	CMAR	CUNM	CIPA	SING	MAR0	MAR+	UNM0	UNM+	HIPA	NFR	OTHR	COLL	total
0-4	206683	41355	33866	0	0	0	0	0	0	10388	1725	399	294416
5-9	230629	23445	47038	0	0	0	0	0	0	5677	1229	352	308370
10-14	238971	18550	55980	0	0	0	0	0	0	4361	1385	488	319735
15-19	226705	12662	56878	3369	87	36	582	295	39	5223	1892	849	308617
20-24	189271	6730	43662	33285	6928	4635	17552	5247	313	7576	5840	1644	322683
25-29	84128	2195	21339	66604	36179	50010	40776	18483	1006	6950	6994	1960	336624
30-34	36336	871	13886	70876	33448	150572	27092	28973	2651	5064	5651	2130	377550
35-39	21361	466	13545	68866	24087	222626	16498	26954	5909	3595	4746	2393	411046
40-44	12638	285	12623	62959	23992	234906	12521	19884	9702	2837	4288	2401	399036
45-49	6526	172	10401	56017	40057	212322	11386	13081	11069	2433	3906	2348	369718
50-54	2705	90	7868	51319	84320	163948	11191	7721	9597	2222	3790	2363	347134
55-59	740	34	3773	40867	118832	91742	8704	3386	5452	1970	3176	2189	280865
60-64	119	11	1622	34964	135981	52081	7045	1514	3680	2180	2916	2461	244574
65-69	22	7	569	33342	148056	34494	6310	738	3487	2461	3009	2753	235248
70-74	1	2	152	32601	133427	21936	4668	445	3292	2460	2955	3484	205423
75-79	1	0	25	29107	96660	12396	3194	245	3085	2147	2348	4546	153754
80-84	1	1	2	17054	41878	4632	1494	86	1787	1426	1206	4318	73885
85-89	1	0	0	10480	14012	1486	574	37	1166	1166	682	4717	34321
90-94	0	0	0	3702	2574	263	142	6	492	619	282	2483	10563
95+	1	0	0	622	231	30	12	4	112	165	68	639	1884
<b>total</b>	<b>1256839</b>	<b>106876</b>	<b>323229</b>	<b>616034</b>	<b>940749</b>	<b>1258115</b>	<b>169741</b>	<b>127099</b>	<b>62839</b>	<b>70920</b>	<b>58088</b>	<b>44917</b>	<b>5035446</b>

Tableau 54a : Nombres absolus d'hommes selon l'âge et la position au sein du ménage, Belgique

âge	CMAR	CUNM	CIPA	SING	MAR0	MAR+	UNM0	UNM+	HIPA	NFR	OTHR	COLL	total
0-4	198073	39686	32412	0	0	0	0	0	0	9875	1702	391	282139
5-9	220862	22694	44381	0	0	0	0	0	0	5523	1184	360	295004
10-14	228549	17835	52817	0	0	0	0	0	0	4264	1261	431	305157
15-19	212774	11603	52974	3476	987	531	3030	1090	591	5588	1866	698	295208
20-24	150319	4834	34145	27117	19088	17059	32101	10317	7525	8532	4026	1309	316372
25-29	45229	1155	12018	44843	42736	89256	40192	23556	19146	6153	3981	1038	329303
30-34	15957	422	6786	36740	27216	187849	19498	30170	34651	3932	2743	939	366903
35-39	8712	244	6231	30111	21379	240150	11615	26574	48364	2850	2296	1084	399610
40-44	5139	181	5558	29631	26807	237361	10046	18457	52577	2080	2555	1201	391593
45-49	2802	109	5040	35732	54435	195596	10927	9881	43656	1827	2818	1339	364162
50-54	1383	83	4044	45193	106735	133923	10794	4246	29071	1980	3473	1599	342524
55-59	445	50	2335	47091	132440	67915	8145	1564	15995	2127	3504	1796	283407
60-64	100	24	1157	51911	141246	36962	6283	721	12079	2790	4036	2947	260256
65-69	21	6	583	68492	142202	24680	5395	499	12973	3544	5072	4310	267777
70-74	3	1	163	92367	117064	15599	4298	335	14348	4500	6395	7126	262199
75-79	2	0	35	104054	73845	7994	3183	244	14144	5918	6754	13306	229479
80-84	0	0	1	69750	26648	2536	1378	137	8389	5678	4620	16970	136107
85-89	0	3	0	41748	6888	597	465	60	4828	5846	3245	22561	86241
90-94	0	3	1	14601	994	101	116	23	1922	3374	1664	15208	38007
95+	0	0	0	2633	41	6	19	7	443	987	516	4804	9456
<b>total</b>	<b>1090370</b>	<b>98933</b>	<b>260681</b>	<b>745490</b>	<b>940751</b>	<b>1258115</b>	<b>167485</b>	<b>127881</b>	<b>320702</b>	<b>87368</b>	<b>63711</b>	<b>99417</b>	<b>5260904</b>

Tableau 54b : Nombres absolus de femmes selon l'âge et la position au sein du ménage, Belgique

## TYPES DE MENAGE ET POSITIONS INDIVIDUELLES AU SEIN DES MENAGES (LIPRO) DANS L'ESE 2001

âge	CMAR	CUNM	CIPA	SING	MAR0	MAR+	UNM0	UNM+	HIPA	NFR	OTHR	COLL
0-4	70,2	14,0	11,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,5	0,6	0,1
5-9	74,8	7,6	15,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,8	0,4	0,1
10-14	74,7	5,8	17,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,4	0,4	0,2
15-19	73,5	4,1	18,4	1,1	0,0	0,0	0,2	0,1	0,0	1,7	0,6	0,3
20-24	58,7	2,1	13,5	10,3	2,1	1,4	5,4	1,6	0,1	2,3	1,8	0,5
25-29	25,0	0,7	6,3	19,8	10,7	14,9	12,1	5,5	0,3	2,1	2,1	0,6
30-34	9,6	0,2	3,7	18,8	8,9	39,9	7,2	7,7	0,7	1,3	1,5	0,6
35-39	5,2	0,1	3,3	16,8	5,9	54,2	4,0	6,6	1,4	0,9	1,2	0,6
40-44	3,2	0,1	3,2	15,8	6,0	58,9	3,1	5,0	2,4	0,7	1,1	0,6
45-49	1,8	0,0	2,8	15,2	10,8	57,4	3,1	3,5	3,0	0,7	1,1	0,6
50-54	0,8	0,0	2,3	14,8	24,3	47,2	3,2	2,2	2,8	0,6	1,1	0,7
55-59	0,3	0,0	1,3	14,6	42,3	32,7	3,1	1,2	1,9	0,7	1,1	0,8
60-64	0,0	0,0	0,7	14,3	55,6	21,3	2,9	0,6	1,5	0,9	1,2	1,0
65-69	0,0	0,0	0,2	14,2	62,9	14,7	2,7	0,3	1,5	1,0	1,3	1,2
70-74	0,0	0,0	0,1	15,9	65,0	10,7	2,3	0,2	1,6	1,2	1,4	1,7
75-79	0,0	0,0	0,0	18,9	62,9	8,1	2,1	0,2	2,0	1,4	1,5	3,0
80-84	0,0	0,0	0,0	23,1	56,7	6,3	2,0	0,1	2,4	1,9	1,6	5,8
85-89	0,0	0,0	0,0	30,5	40,8	4,3	1,7	0,1	3,4	3,4	2,0	13,7
90-94	0,0	0,0	0,0	35,0	24,4	2,5	1,3	0,1	4,7	5,9	2,7	23,5
95+	0,1	0,0	0,0	33,0	12,3	1,6	0,6	0,2	5,9	8,8	3,6	33,9
<b>total</b>	<b>25,0</b>	<b>2,1</b>	<b>6,4</b>	<b>12,2</b>	<b>18,7</b>	<b>25,0</b>	<b>3,4</b>	<b>2,5</b>	<b>1,2</b>	<b>1,4</b>	<b>1,2</b>	<b>0,9</b>

Tableau 55a : Répartition relative des hommes selon l'âge et la position au sein du ménage, Belgique

âge	CMAR	CUNM	CIPA	SING	MAR0	MAR+	UNM0	UNM+	HIPA	NFR	OTHR	COLL
0-4	70,2	14,1	11,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,5	0,6	0,1
5-9	74,9	7,7	15,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,9	0,4	0,1
10-14	74,9	5,8	17,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,4	0,4	0,1
15-19	72,1	3,9	17,9	1,2	0,3	0,2	1,0	0,4	0,2	1,9	0,6	0,2
20-24	47,5	1,5	10,8	8,6	6,0	5,4	10,1	3,3	2,4	2,7	1,3	0,4
25-29	13,7	0,4	3,6	13,6	13,0	27,1	12,2	7,2	5,8	1,9	1,2	0,3
30-34	4,3	0,1	1,8	10,0	7,4	51,2	5,3	8,2	9,4	1,1	0,7	0,3
35-39	2,2	0,1	1,6	7,5	5,3	60,1	2,9	6,6	12,1	0,7	0,6	0,3
40-44	1,3	0,0	1,4	7,6	6,8	60,6	2,6	4,7	13,4	0,5	0,7	0,3
45-49	0,8	0,0	1,4	9,8	14,9	53,7	3,0	2,7	12,0	0,5	0,8	0,4
50-54	0,4	0,0	1,2	13,2	31,2	39,1	3,2	1,2	8,5	0,6	1,0	0,5
55-59	0,2	0,0	0,8	16,6	46,7	24,0	2,9	0,6	5,6	0,8	1,2	0,6
60-64	0,0	0,0	0,4	19,9	54,3	14,2	2,4	0,3	4,6	1,1	1,6	1,1
65-69	0,0	0,0	0,2	25,6	53,1	9,2	2,0	0,2	4,8	1,3	1,9	1,6
70-74	0,0	0,0	0,1	35,2	44,6	5,9	1,6	0,1	5,5	1,7	2,4	2,7
75-79	0,0	0,0	0,0	45,3	32,2	3,5	1,4	0,1	6,2	2,6	2,9	5,8
80-84	0,0	0,0	0,0	51,2	19,6	1,9	1,0	0,1	6,2	4,2	3,4	12,5
85-89	0,0	0,0	0,0	48,4	8,0	0,7	0,5	0,1	5,6	6,8	3,8	26,2
90-94	0,0	0,0	0,0	38,4	2,6	0,3	0,3	0,1	5,1	8,9	4,4	40,0
95+	0,0	0,0	0,0	27,8	0,4	0,1	0,2	0,1	4,7	10,4	5,5	50,8
<b>total</b>	<b>20,7</b>	<b>1,9</b>	<b>5,0</b>	<b>14,2</b>	<b>17,9</b>	<b>23,9</b>	<b>3,2</b>	<b>2,4</b>	<b>6,1</b>	<b>1,7</b>	<b>1,2</b>	<b>1,9</b>

Tableau 55b : Répartition relative des femmes selon l'âge et la position au sein du ménage, Belgique



Les hommes de 35-49 ans et les femmes de 30-49 ans présentent toujours la plus forte probabilité d'être mariés et de vivre avec leurs enfants. Les hommes entre 60 et 84 ans ont plus de 50 % de chances de vivre dans un couple marié sans enfants, ce qui est aussi le cas des femmes de 60 à 69 ans. Étant donné la différence d'espérance de vie et l'écart d'âge au sein du mariage, il y a pour les femmes de plus de 70 ans un plus grand risque que leur mari soit décédé et qu'elles soient devenues veuves. On remarque d'ailleurs pour cette même raison que les femmes ont considérablement plus de chances de vivre seules à un âge avancé. Parmi les femmes de 80 à 84 ans, plus de la moitié sont *single*, tandis que dans le groupe d'âge le plus avancé (95+), plus de la moitié vivent dans un ménage collectif.

Le fractionnement des positions au sein du ménage est frappant chez les vingtenaires. Cet âge est bien sûr celui de certaines transitions importantes. Il marque la fin de la scolarisation formelle et le début de la vie professionnelle. C'est aussi la période où l'on prend son indépendance et où l'on pose des pas décisifs vers de nouvelles formes de vie. Contrairement aux groupes d'âge supérieur, on ne retrouve pas de forme de vie typique et le mariage n'est pas la norme. Le timing des différentes phases du cycle de vie et l'ordre de celles-ci ne suivent désormais plus un schéma fixe. La cohabitation hors mariage est en outre clairement devenue une alternative au mariage. Bien que la venue d'enfants – surtout en Flandre – soit encore l'occasion de sceller un mariage, on observe dans l'ensemble du pays une augmentation notable du nombre de cohabitants non mariés avec enfants.

Résultat : il n'y a chez les vingtenaires pas de forme de vie dominante, mais plusieurs alternatives qui sont plus ou moins représentées dans le même ordre de grandeur. Le groupe le plus important des hommes de 25 à 29 ans vivent encore chez leurs parents. Près d'un homme sur trois de cet âge est encore (officiellement du moins) enregistré à l'adresse parentale. Près de 25 % sont mariés, avec ou sans enfants, 20 % vivent seuls et 17,5 % cohabitent hors mariage. Il n'y a plus non plus de réelle position dominante chez les femmes du même groupe d'âge. Les femmes mariées constituent toutefois ici le groupe le plus important (40 %). Les femmes se marient toujours plus jeunes que les hommes, et leur compagnon est en moyenne légèrement plus âgé. Il y a à peu près autant de femmes cohabitantes non mariées que d'hommes (17,4 %). Par contre, les femmes quittent encore bien plus tôt le domicile parental. Il n'en reste pas moins que 17,7 % des femmes de 25 à 29 ans vivent encore chez leurs parents. Il y a environ un tiers de femmes célibataires de moins par rapport aux hommes. Notons enfin qu'il y a dans ce groupe d'âge près de 6 % de mères isolées contre un nombre négligeable de pères isolés (0,3 %).

Un nombre remarquablement élevé d'enfants et de jeunes vit chez un parent isolé, généralement la mère. Ils ne sont plus que trois quarts à vivre encore chez un couple de parents mariés. Un peu plus de 14 % des enfants de 0 à 4 ans ont des parents cohabitants non mariés. Ce groupe est deux fois aussi important que celui des 5-9 ans, ce qui reflète peut-être une importante rupture de tendance. Pour un nombre rapidement croissant de jeunes couples, la venue d'enfants n'est plus une raison pour contracter un mariage officiel.

Les chiffres par Région (tableaux 56a à 56f) permettent en outre de déduire que ce groupe des plus jeunes enfants vivant avec des cohabitants non mariés est, en Flandre aussi, deux fois plus important que le groupe d'âge suivant. La cohabitation reste certes plus fréquente en Wallonie qu'en Flandre, mais les chiffres ne sont plus si éloignés. Pour les groupes d'âges plus avancés, le nombre de cohabitants avec enfants reste toutefois plus élevé en Wallonie qu'en Flandre. Il est frappant de constater que la part de cohabitants avec des enfants appartenant aux plus jeunes groupes d'âge est même plus faible dans la Région de Bruxelles-Capitale qu'en Flandre. Le mariage chez les jeunes couples y a en effet moins fortement reculé du fait de la forte présence d'immigrés. Bruxelles se fait aussi remarquer en ce qui concerne les isolés. Près de 40 % des hommes de 25-34 ans et 30 % des femmes de 25-29 ans y vivent seuls. Ce sont là des pourcentages particulièrement élevés.

âge	CMAR	CUNM	CIPA	SING	MAR0	MAR+	UNM0	UNM+	H1PA	NFR	OTHR	COLL
0-4	75,8	12,2	7,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,5	0,5	0,1
5-9	80,2	6,1	11,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,8	0,3	0,1
10-14	79,8	4,8	13,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,3	0,3	0,1
15-19	76,8	3,5	15,0	0,8	0,2	0,1	1,0	0,2	0,1	1,7	0,5	0,2
20-24	52,6	1,5	9,5	6,4	6,2	4,8	11,2	2,6	1,3	2,6	1,0	0,3
25-29	15,3	0,3	3,3	11,1	15,0	28,4	13,7	6,1	3,7	1,9	1,0	0,2
30-34	4,6	0,1	1,7	8,2	8,5	55,5	5,7	7,1	6,8	1,1	0,6	0,2
35-39	2,3	0,1	1,4	6,2	6,0	64,6	3,1	5,6	9,3	0,8	0,5	0,2
40-44	1,4	0,0	1,3	6,3	7,6	64,6	2,7	4,0	10,7	0,5	0,6	0,2
45-49	0,8	0,0	1,3	8,0	16,2	57,4	3,0	2,4	9,6	0,5	0,6	0,3
50-54	0,4	0,0	1,0	10,3	33,9	42,0	2,9	1,0	6,6	0,6	0,8	0,4
55-59	0,1	0,0	0,7	13,3	50,6	25,3	2,6	0,4	4,5	0,7	1,0	0,6
60-64	0,0	0,0	0,4	16,6	58,6	14,8	2,2	0,2	3,8	0,9	1,4	1,1
65-69	0,0	0,0	0,2	22,2	57,2	9,7	1,8	0,2	4,2	1,1	1,7	1,7
70-74	0,0	0,0	0,0	32,0	48,2	6,5	1,4	0,1	5,0	1,5	2,3	2,9
75-79	0,0	0,0	0,0	42,7	34,8	3,9	1,3	0,1	5,9	2,4	2,8	6,1
80-84	0,0	0,0	0,0	49,1	21,1	2,1	0,8	0,1	6,2	4,1	3,2	13,2
85-89	0,0	0,0	0,0	46,3	8,5	0,8	0,5	0,1	5,9	6,7	3,6	27,7
90-94	0,0	0,0	0,0	35,3	2,7	0,4	0,2	0,0	5,4	9,0	4,3	42,7
95+	0,0	0,0	0,0	22,9	0,4	0,0	0,1	0,1	5,1	11,7	5,0	54,7
<b>total</b>	<b>21,9</b>	<b>1,6</b>	<b>4,0</b>	<b>12,3</b>	<b>19,8</b>	<b>25,8</b>	<b>3,3</b>	<b>2,1</b>	<b>4,9</b>	<b>1,6</b>	<b>1,0</b>	<b>1,9</b>

Tableau 56a : Flandre : répartition relative des hommes selon la position au sein du ménage et le groupe d'âge

âge	CMAR	CUNM	CIPA	SING	MAR0	MAR+	UNM0	UNM+	H1PA	NFR	OTHR	COLL
0-4	76,1	11,9	7,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,6	0,5	0,1
5-9	80,2	6,1	11,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,8	0,3	0,1
10-14	79,8	4,8	13,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,3	0,3	0,1
15-19	78,0	3,7	15,2	0,8	0,0	0,0	0,2	0,1	0,0	1,5	0,4	0,2
20-24	63,9	1,9	11,8	7,6	2,2	1,3	5,9	1,3	0,1	2,1	1,4	0,4
25-29	28,1	0,6	5,6	15,6	12,2	15,4	13,4	4,6	0,3	2,0	1,7	0,5
30-34	10,6	0,2	3,3	15,2	9,9	43,1	7,7	6,4	0,6	1,3	1,2	0,4
35-39	5,7	0,1	3,1	13,6	6,5	57,9	4,2	5,4	1,2	0,9	1,0	0,5
40-44	3,4	0,1	3,0	12,9	6,6	62,4	3,2	4,2	2,1	0,7	1,0	0,5
45-49	1,8	0,0	2,7	12,4	11,7	60,5	3,0	3,0	2,7	0,7	1,0	0,5
50-54	0,8	0,0	2,1	12,0	26,0	49,5	3,0	1,9	2,4	0,7	1,0	0,5
55-59	0,3	0,0	1,3	12,0	45,3	33,2	2,8	1,0	1,6	0,7	1,1	0,7
60-64	0,1	0,0	0,7	12,3	59,0	20,7	2,6	0,5	1,3	0,9	1,2	0,9
65-69	0,0	0,0	0,2	12,4	65,8	14,2	2,4	0,2	1,4	1,0	1,3	1,0
70-74	0,0	0,0	0,1	14,4	67,0	10,5	2,0	0,2	1,5	1,1	1,5	1,6
75-79	0,0	0,0	0,0	17,8	64,0	8,2	1,9	0,1	2,0	1,4	1,7	2,9
80-84	0,0	0,0	0,0	22,3	57,0	6,5	1,7	0,1	2,5	2,1	1,7	6,1
85-89	0,0	0,0	0,0	29,8	40,2	4,5	1,6	0,1	3,6	3,7	2,1	14,5
90-94	0,0	0,0	0,0	34,3	22,6	2,5	1,0	0,0	5,4	6,4	3,0	24,9
95+	0,0	0,0	0,0	30,9	10,5	1,2	0,5	0,0	6,9	9,9	3,4	36,7
<b>total</b>	<b>26,1</b>	<b>1,7</b>	<b>5,2</b>	<b>10,3</b>	<b>20,3</b>	<b>26,5</b>	<b>3,4</b>	<b>2,1</b>	<b>1,1</b>	<b>1,4</b>	<b>1,0</b>	<b>0,8</b>

Tableau 56b : Flandre : répartition relative des femmes selon la position au sein du ménage et le groupe d'âge

## TYPES DE MENAGE ET POSITIONS INDIVIDUELLES AU SEIN DES MENAGES (LIPRO) DANS L'ESE 2001

âge	CMAR	CUNM	CIPA	SING	MAR0	MAR+	UNM0	UNM+	H1PA	NFR	OTHR	COLL
0-4	64,4	11,9	18,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,4	1,2	0,2
5-9	65,4	7,7	23,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,7	1,0	0,3
10-14	64,6	5,6	27,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	1,1	0,4
15-19	63,4	3,5	27,2	2,5	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	1,4	1,2	0,6
20-24	42,2	1,3	17,1	23,1	2,9	1,9	4,0	1,0	0,1	2,3	3,3	0,7
25-29	14,1	0,3	6,1	39,8	9,1	11,3	10,0	3,4	0,4	1,7	3,3	0,5
30-34	5,3	0,1	3,2	38,1	8,7	26,5	6,9	6,0	1,1	1,0	2,4	0,6
35-39	2,8	0,1	2,6	34,7	6,0	38,0	4,1	6,6	1,8	0,6	1,8	0,8
40-44	1,9	0,0	2,3	33,0	5,4	42,8	3,2	5,7	3,0	0,4	1,3	1,1
45-49	1,0	0,0	2,0	30,8	7,9	45,2	3,0	4,0	3,5	0,3	1,2	1,1
50-54	0,5	0,0	1,7	30,2	15,8	40,0	3,3	2,3	3,7	0,3	1,1	1,1
55-59	0,2	0,0	1,1	29,2	28,8	30,7	3,3	1,3	2,7	0,5	1,0	1,1
60-64	0,0	0,0	0,6	26,3	40,4	23,4	3,1	0,7	2,2	0,8	1,0	1,4
65-69	0,0	0,0	0,2	23,6	51,2	16,3	2,8	0,4	1,6	1,1	0,9	1,8
70-74	0,0	0,0	0,0	23,7	58,2	10,0	2,3	0,2	1,3	1,2	0,8	2,3
75-79	0,0	0,0	0,0	24,3	60,5	6,1	2,2	0,2	1,3	0,9	0,9	3,4
80-84	0,0	0,0	0,0	26,6	57,6	4,5	2,2	0,1	1,4	0,9	1,1	5,7
85-89	0,0	0,0	0,0	35,3	43,6	3,3	1,6	0,1	1,8	1,1	1,1	12,2
90-94	0,0	0,0	0,0	39,8	30,8	1,7	1,2	0,1	2,3	1,3	1,2	21,5
95+	0,0	0,0	0,0	45,7	20,2	2,0	0,0	0,0	1,6	1,2	1,6	27,5
<b>total</b>	<b>21,2</b>	<b>2,0</b>	<b>8,7</b>	<b>23,6</b>	<b>14,3</b>	<b>19,0</b>	<b>3,3</b>	<b>2,4</b>	<b>1,4</b>	<b>1,2</b>	<b>1,6</b>	<b>1,2</b>

Tableau 56c : Région de Bruxelles-Capitale : répartition relative des hommes selon la position au sein du ménage et le groupe d'âge

âge	CMAR	CUNM	CIPA	SING	MAR0	MAR+	UNM0	UNM+	H1PA	NFR	OTHR	COLL
0-4	64,5	12,0	18,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,3	1,2	0,3
5-9	65,1	7,7	23,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,9	1,0	0,4
10-14	65,1	5,7	26,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,1	1,0	0,4
15-19	60,8	3,3	26,4	2,9	1,2	0,6	0,7	0,2	0,4	1,9	1,2	0,6
20-24	31,4	0,9	12,9	20,1	7,4	8,9	6,6	1,9	3,5	3,3	2,4	0,7
25-29	8,1	0,2	3,7	30,3	10,2	20,9	10,6	4,4	7,3	1,9	2,0	0,4
30-34	3,1	0,1	1,8	25,3	7,2	34,6	5,4	7,0	12,9	1,0	1,3	0,4
35-39	1,5	0,0	1,4	20,5	5,1	41,5	2,9	7,0	18,2	0,5	0,9	0,5
40-44	1,0	0,0	1,2	18,0	5,4	43,8	2,4	5,4	20,8	0,4	1,0	0,6
45-49	0,5	0,0	1,0	20,5	9,8	41,1	2,7	2,8	19,2	0,4	1,1	0,7
50-54	0,3	0,0	1,0	26,8	20,0	30,5	2,9	1,2	14,7	0,6	1,4	0,6
55-59	0,2	0,0	0,8	32,4	31,6	19,1	2,8	0,5	9,0	1,1	1,7	0,8
60-64	0,1	0,0	0,4	35,4	38,8	11,5	2,3	0,2	6,2	2,0	1,9	1,3
65-69	0,0	0,0	0,3	39,7	40,4	6,7	2,0	0,1	4,9	2,4	1,9	1,7
70-74	0,0	0,0	0,1	46,6	36,8	3,6	1,6	0,1	4,3	2,1	2,3	2,6
75-79	0,0	0,0	0,0	54,6	28,6	2,1	1,3	0,0	4,1	1,8	2,4	5,1
80-84	0,0	0,0	0,0	60,2	18,2	1,1	0,9	0,1	4,2	2,0	2,5	11,1
85-89	0,0	0,0	0,0	59,0	8,4	0,4	0,5	0,0	3,6	2,2	2,7	23,2
90-94	0,0	0,0	0,0	50,4	2,9	0,2	0,3	0,1	3,5	2,9	2,9	36,9
95+	0,0	0,0	0,0	43,0	1,0	0,1	0,2	0,0	3,8	3,7	4,2	44,0
<b>total</b>	<b>17,4</b>	<b>1,7</b>	<b>6,9</b>	<b>24,6</b>	<b>13,2</b>	<b>17,5</b>	<b>3,0</b>	<b>2,2</b>	<b>8,2</b>	<b>1,6</b>	<b>1,6</b>	<b>2,1</b>

Tableau 56d : Région de Bruxelles-Capitale : répartition relative des femmes selon la position au sein du ménage et le groupe d'âge

âge	CMAR	CUNM	CIPA	SING	MAR0	MAR+	UNM0	UNM+	H1PA	NFR	OTHR	COLL
0-4	62,6	18,2	15,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,5	0,6	0,2
5-9	68,5	10,2	18,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,9	0,4	0,1
10-14	69,2	7,4	21,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,6	0,5	0,2
15-19	68,3	5,0	21,7	1,3	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	2,1	0,8	0,3
20-24	54,2	2,6	15,6	11,3	1,8	1,5	5,0	2,4	0,1	2,8	2,0	0,6
25-29	23,8	0,8	7,7	19,4	8,9	15,2	10,7	7,8	0,3	2,3	2,2	0,7
30-34	9,4	0,3	4,6	18,3	6,9	38,8	6,4	10,6	0,8	1,5	1,7	0,8
35-39	5,1	0,2	4,0	17,2	4,6	51,9	3,6	8,7	1,7	0,9	1,3	0,8
40-44	3,2	0,1	3,8	16,5	5,0	56,6	3,0	6,3	2,9	0,8	1,2	0,7
45-49	1,8	0,1	3,2	16,2	10,1	54,9	3,2	4,4	3,4	0,7	1,2	0,8
50-54	0,8	0,0	2,6	15,8	23,4	45,1	3,6	2,8	3,2	0,7	1,2	0,8
55-59	0,3	0,0	1,6	15,7	40,1	32,0	3,6	1,6	2,3	0,7	1,2	0,9
60-64	0,0	0,0	0,7	15,3	52,7	21,9	3,5	0,9	1,7	0,9	1,2	1,2
65-69	0,0	0,0	0,2	15,5	60,0	15,2	3,3	0,4	1,7	1,1	1,2	1,3
70-74	0,0	0,0	0,1	16,7	62,7	11,1	2,8	0,3	1,9	1,3	1,4	1,7
75-79	0,0	0,0	0,0	19,6	61,3	8,3	2,4	0,2	2,2	1,5	1,4	3,0
80-84	0,0	0,0	0,0	23,5	55,7	6,5	2,5	0,2	2,6	2,0	1,6	5,4
85-89	0,0	0,0	0,0	30,4	41,1	4,4	1,9	0,2	3,5	3,6	2,2	12,7
90-94	0,0	0,0	0,0	34,8	25,7	2,9	2,1	0,1	4,1	6,6	2,5	21,2
95+	0,2	0,0	0,0	31,5	12,4	2,2	1,2	0,8	6,0	10,0	5,0	30,7
<b>total</b>	<b>24,0</b>	<b>2,9</b>	<b>8,0</b>	<b>12,5</b>	<b>17,0</b>	<b>23,9</b>	<b>3,3</b>	<b>3,3</b>	<b>1,4</b>	<b>1,6</b>	<b>1,2</b>	<b>0,9</b>

Tableau 56e: Wallonie : répartition relative des hommes selon la position au sein du ménage et le groupe d'âge

âge	CMAR	CUNM	CIPA	SING	MAR0	MAR+	UNM0	UNM+	H1PA	NFR	OTHR	COLL
0-4	63,0	17,8	14,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,5	0,6	0,2
5-9	68,7	10,3	18,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,9	0,4	0,2
10-14	69,5	7,5	20,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,6	0,5	0,2
15-19	67,1	4,8	20,8	1,4	0,3	0,2	1,2	0,6	0,3	2,3	0,8	0,3
20-24	43,8	1,9	12,4	8,6	5,2	5,3	9,5	4,9	3,9	2,7	1,5	0,5
25-29	13,2	0,4	4,3	11,4	10,5	27,4	10,4	10,1	8,8	1,9	1,3	0,4
30-34	4,3	0,2	2,2	8,1	5,6	49,2	4,6	10,7	13,0	1,1	0,9	0,3
35-39	2,2	0,1	1,8	6,3	4,2	57,1	2,6	8,5	15,6	0,7	0,6	0,4
40-44	1,3	0,1	1,7	7,1	5,8	57,8	2,4	5,8	16,3	0,6	0,7	0,4
45-49	0,8	0,0	1,6	10,2	14,1	50,6	3,1	3,3	14,3	0,5	0,9	0,4
50-54	0,4	0,0	1,5	14,6	29,5	36,4	3,6	1,6	10,0	0,6	1,2	0,6
55-59	0,2	0,0	1,0	18,5	43,5	22,8	3,4	0,8	6,8	0,8	1,5	0,7
60-64	0,0	0,0	0,5	22,3	50,1	13,8	2,9	0,4	6,0	1,1	1,8	1,1
65-69	0,0	0,0	0,3	28,4	48,6	9,0	2,4	0,3	6,1	1,4	2,2	1,4
70-74	0,0	0,0	0,1	37,8	40,6	5,7	2,0	0,2	6,6	1,9	2,8	2,5
75-79	0,0	0,0	0,0	46,9	28,9	3,2	1,6	0,1	7,1	3,1	3,4	5,5
80-84	0,0	0,0	0,0	51,8	17,6	1,7	1,3	0,1	6,7	5,0	4,0	11,7
85-89	0,0	0,0	0,0	48,2	6,9	0,6	0,7	0,1	5,8	8,6	4,5	24,6
90-94	0,0	0,0	0,0	39,0	2,3	0,2	0,4	0,1	5,2	11,0	5,1	36,7
95+	0,0	0,0	0,0	29,2	0,3	0,1	0,3	0,1	4,4	11,5	7,0	47,2
<b>total</b>	<b>19,7</b>	<b>2,5</b>	<b>6,1</b>	<b>14,4</b>	<b>16,0</b>	<b>22,5</b>	<b>3,0</b>	<b>3,1</b>	<b>7,6</b>	<b>1,8</b>	<b>1,4</b>	<b>1,8</b>

Tableau 56f: Wallonie : répartition relative des femmes selon la position au sein du ménage et le groupe d'âge

Les fonctions métropolitaines et propres aux grandes villes jouent ici un rôle : on y trouve quantité d'étudiants, de frais diplômés et de jeunes cadres (notamment liés aux institutions européennes). Il y a

également un phénomène de sélection : ceux qui se marient et ont des enfants ont plus de chances de quitter la ville. Un phénomène préoccupant dans la Région bruxelloise est le nombre très élevé de mères isolées (une femme de quarante ans sur cinq est un parent isolé !). C'est ainsi que plus de 27 % des adolescents vivent dans une famille monoparentale.

Notons enfin que le pourcentage de vieillards en ménage collectif – hommes et femmes confondus – est le plus élevé en Flandre. Une analyse plus poussée devrait permettre d'établir si la Flandre a plus facilement accès aux maisons de repos et y a plus rapidement recours, ou s'il s'agit ici de problèmes d'enregistrement.

## 4.7 L'évolution de la cohabitation hors mariage en Belgique et dans les régions

Une des principales évolutions du dernier quart du siècle dernier sur le plan des ménages est sans conteste la substitution du mariage formel par la cohabitation sans acte officiel. Cette tendance, qui commençait déjà à poindre en 1981, a continué à gagner en force pendant la période séparant les recensements de 1991 et de 2001, et s'est étendue à l'ensemble du pays (tableaux 57a et 57b).

La forte prévalence de la cohabitation hors mariage dans le sud du pays existait déjà en 1981 et se rattache à un long passé de sécularisation. Dans la partie wallonne du pays, la cohabitation hors mariage est devenue bien plus tôt une réelle alternative au mariage officiel. En Flandre, elle est longtemps restée hors norme, et ne s'est développée que progressivement. La cohabitation hors mariage en Flandre s'est par ailleurs d'abord limitée à une phase de transition qui finissait généralement quand même par un mariage. En Wallonie par contre, même le fait de devenir parents dans une relation de cohabitation ne suffisait pas dans de nombreux cas à déboucher sur un mariage. Dans le sud du pays, il arrivait en outre plus souvent qu'un ménage recomposé après divorce ne s'engage plus dans un mariage officiel (tableaux 58a, 58b, 59a et 59b).

En Wallonie, la cohabitation s'était déjà rapidement répandue dans le Borinage et dans les bassins industriels jusqu'à Liège et Verviers. Bruxelles a suivi le mouvement. En Flandre, la cohabitation hors mariage, en particulier avec des enfants, était nettement plus rare et se limitait grosso modo à Anvers, Gand et certains quartiers ouvriers de certaines villes régionales.

Un nouveau type de cohabitation apparaît dans les années soixante. L'émancipation par rapport à l'Eglise, à l'autorité et aux relations familiales traditionnelles, l'avènement parallèle de nouvelles valeurs, l'explosion phénoménale du nombre d'étudiantes féminines et la pilule contraceptive contribuent à une plus large diffusion de la cohabitation pré-nuptiale. Même la très catholique Flandre n'a pas échappé à cette tendance. Pendant le recensement de 1991, la cohabitation hors mariage préliminaire à un mariage formel est encore clairement dominante dans le nord du pays. La cohabitation hors mariage est d'ailleurs typiquement populaire chez les vingtenaires sans enfants. La réalité administrative (sur la base du domicile officiel) donne par ailleurs toujours une très large sous-estimation de cette forme de cohabitation hors mariage. Bon nombre de ces jeunes vivent en effet officiellement seuls ou sont encore inscrits chez leurs parents.

âge	UNM0			UNM+		
	1991	2001	ratio '01/'91	1991	2001	ratio '01/'91
0-4	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
5-9	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
10-14	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
15-19	0,12	0,19	1,51	0,07	0,10	1,41
20-24	2,88	5,44	1,89	0,95	1,63	1,72
25-29	3,94	12,11	3,07	2,37	5,49	2,32
30-34	2,39	7,18	3,01	2,96	7,67	2,59
35-39	1,82	4,01	2,21	2,86	6,56	2,29
40-44	1,79	3,14	1,76	2,30	4,98	2,17
45-49	1,80	3,08	1,71	1,59	3,54	2,23
50-54	1,92	3,22	1,68	0,93	2,22	2,40
55-59	1,81	3,10	1,71	0,55	1,21	2,21
60-64	1,75	2,88	1,64	0,30	0,62	2,06
65-69	1,92	2,68	1,40	0,20	0,31	1,55
70-74	2,11	2,27	1,08	0,13	0,22	1,73
75-79	2,16	2,08	0,96	0,11	0,16	1,50
80-84	1,90	2,02	1,06	0,08	0,12	1,50
85-89	1,75	1,67	0,96	0,06	0,11	1,90
90-94	1,55	1,34	0,86	0,09	0,06	0,61
95+	1,34	0,64	0,47	0,00	0,21	-
<b>total</b>	<b>1,68</b>	<b>3,37</b>	<b>2,00</b>	<b>1,12</b>	<b>2,52</b>	<b>2,25</b>

Tableau 57a : Pourcentages d'hommes cohabitants non mariés en 1991 et 2001, selon la paternité et le groupe d'âge, Belgique

âge	UNM0			UNM+		
	1991	2001	ratio '01/'91	1991	2001	ratio '01/'91
0-4	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
5-9	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
10-14	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
15-19	0,80	1,03	1,28	0,20	0,37	1,88
20-24	4,70	10,15	2,16	1,63	3,26	2,00
25-29	3,66	12,21	3,33	2,93	7,15	2,45
30-34	1,84	5,31	2,88	3,48	8,22	2,36
35-39	1,45	2,91	2,01	2,92	6,65	2,28
40-44	1,53	2,57	1,68	1,80	4,71	2,62
45-49	1,72	3,00	1,74	1,01	2,71	2,69
50-54	1,62	3,15	1,95	0,50	1,24	2,47
55-59	1,52	2,87	1,89	0,27	0,55	2,06
60-64	1,57	2,41	1,54	0,18	0,28	1,57
65-69	1,75	2,01	1,15	0,13	0,19	1,49
70-74	1,68	1,64	0,98	0,10	0,13	1,30
75-79	1,26	1,39	1,10	0,06	0,11	1,68
80-84	0,86	1,01	1,17	0,06	0,10	1,60
85-89	0,55	0,54	0,97	0,06	0,07	1,26
90-94	0,30	0,31	1,03	0,04	0,06	1,66
95+	0,23	0,20	0,88	0,04	0,07	1,78
<b>total</b>	<b>1,61</b>	<b>3,18</b>	<b>1,98</b>	<b>1,07</b>	<b>2,43</b>	<b>2,27</b>

Tableau 57b : Pourcentages de femmes cohabitantes non mariées en 1991 et 2001, selon la maternité et le groupe d'âge, Belgique

âge	Flandre			Région de Bruxelles-Capitale			Wallonie		
	1991	2001	ratio '01/'91	1991	2001	ratio '01/'91	1991	2001	ratio '01/'91
0-4	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
5-9	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
10-14	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
15-19	0,10	0,17	1,66	0,16	0,14	0,88	0,15	0,23	1,52
20-24	2,82	5,91	2,10	2,65	3,97	1,50	3,07	5,05	1,64
25-29	3,73	13,39	3,59	4,18	9,99	2,39	4,28	10,72	2,51
30-34	2,28	7,65	3,36	2,65	6,90	2,60	2,52	6,39	2,54
35-39	1,73	4,19	2,42	1,79	4,13	2,31	1,98	3,63	1,84
40-44	1,63	3,20	1,97	1,83	3,22	1,76	2,04	2,99	1,47
45-49	1,59	3,03	1,91	1,93	2,95	1,53	2,20	3,21	1,46
50-54	1,63	3,01	1,84	2,02	3,25	1,61	2,47	3,58	1,45
55-59	1,53	2,81	1,83	1,83	3,29	1,80	2,36	3,64	1,54
60-64	1,43	2,56	1,79	1,72	3,10	1,80	2,33	3,48	1,50
65-69	1,56	2,39	1,53	1,91	2,80	1,47	2,51	3,26	1,30
70-74	1,74	1,98	1,14	2,08	2,28	1,10	2,76	2,82	1,02
75-79	1,83	1,88	1,03	2,04	2,21	1,08	2,81	2,40	0,85
80-84	1,62	1,74	1,08	2,18	2,15	0,99	2,38	2,51	1,05
85-89	1,41	1,58	1,12	2,13	1,60	0,75	2,28	1,90	0,83
90-94	1,26	1,02	0,81	1,88	1,24	0,66	2,05	2,12	1,03
95+	1,36	0,53	0,39	2,31	0,00	0,00	0,71	1,20	1,69
<b>total</b>	<b>1,54</b>	<b>3,44</b>	<b>2,23</b>	<b>1,76</b>	<b>3,35</b>	<b>1,90</b>	<b>1,92</b>	<b>3,26</b>	<b>1,70</b>

Tableau 58a : Pourcentages d'hommes cohabitants non mariés sans enfants en 1991 et 2001, selon la région et le groupe d'âge, Belgique

âge	Flandre			Région de Bruxelles-Capitale			Wallonie		
	1991	2001	ratio '01/'91	1991	2001	ratio '01/'91	1991	2001	ratio '01/'91
0-4	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
5-9	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
10-14	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
15-19	0,80	0,95	1,19	0,69	0,69	1,00	0,84	1,24	1,48
20-24	4,58	11,17	2,44	4,17	6,55	1,57	5,07	9,52	1,88
25-29	3,51	13,65	3,89	4,02	10,56	2,63	3,83	10,37	2,71
30-34	1,80	5,71	3,17	1,95	5,39	2,77	1,89	4,56	2,42
35-39	1,39	3,10	2,23	1,51	2,86	1,90	1,53	2,55	1,67
40-44	1,41	2,69	1,90	1,48	2,43	1,64	1,74	2,38	1,37
45-49	1,55	2,96	1,91	1,75	2,75	1,57	2,06	3,14	1,52
50-54	1,39	2,94	2,11	1,69	2,90	1,72	2,03	3,57	1,76
55-59	1,32	2,63	1,99	1,50	2,82	1,88	1,91	3,36	1,76
60-64	1,34	2,20	1,64	1,46	2,33	1,60	1,99	2,86	1,44
65-69	1,54	1,82	1,18	1,41	1,97	1,39	2,18	2,39	1,10
70-74	1,40	1,45	1,03	1,40	1,60	1,15	2,22	1,98	0,89
75-79	1,02	1,26	1,23	1,01	1,27	1,25	1,74	1,63	0,94
80-84	0,71	0,85	1,19	0,76	0,87	1,15	1,15	1,32	1,15
85-89	0,45	0,47	1,03	0,56	0,45	0,80	0,71	0,70	0,98
90-94	0,23	0,24	1,06	0,22	0,32	1,50	0,44	0,41	0,93
95+	0,12	0,12	0,95	0,12	0,21	1,82	0,46	0,34	0,74
<b>total</b>	<b>1,50</b>	<b>3,30</b>	<b>2,20</b>	<b>1,57</b>	<b>2,98</b>	<b>1,90</b>	<b>1,81</b>	<b>3,04</b>	<b>1,68</b>

Tableau 58b : Pourcentages de femmes cohabitantes non mariées sans enfants en 1991 et 2001, selon la région et le groupe d'âge

âge	Flandre			Région de Bruxelles-Capitale			Wallonie		
	1991	2001	ratio '01/'91	1991	2001	ratio '01/'91	1991	2001	ratio '01/'91
0-4	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
5-9	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
10-14	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
15-19	0,04	0,06	1,39	0,05	0,08	1,52	0,11	0,16	1,42
20-24	0,59	1,28	2,18	1,07	1,00	0,93	1,57	2,45	1,56
25-29	1,54	4,60	2,99	2,67	3,40	1,28	3,88	7,81	2,01
30-34	2,15	6,44	2,99	3,66	6,05	1,65	4,26	10,56	2,48
35-39	2,28	5,44	2,39	3,31	6,57	1,98	3,79	8,71	2,30
40-44	1,88	4,17	2,22	2,42	5,72	2,36	2,96	6,30	2,13
45-49	1,28	2,99	2,34	1,62	3,97	2,44	2,21	4,41	2,00
50-54	0,74	1,87	2,53	0,91	2,28	2,49	1,32	2,81	2,14
55-59	0,41	0,99	2,42	0,56	1,34	2,40	0,80	1,60	1,99
60-64	0,25	0,49	1,98	0,24	0,72	2,94	0,41	0,87	2,11
65-69	0,16	0,24	1,47	0,13	0,39	2,91	0,29	0,45	1,55
70-74	0,10	0,18	1,83	0,15	0,17	1,15	0,17	0,31	1,80
75-79	0,09	0,14	1,58	0,05	0,15	2,99	0,16	0,20	1,25
80-84	0,07	0,10	1,52	0,04	0,07	1,67	0,11	0,16	1,41
85-89	0,06	0,07	1,21	0,09	0,08	0,92	0,04	0,19	5,17
90-94	0,09	0,03	0,35	0,11	0,08	0,75	0,10	0,10	1,07
95+	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-	0,00	0,80	-
<b>total</b>	<b>0,84</b>	<b>2,10</b>	<b>2,49</b>	<b>1,26</b>	<b>2,41</b>	<b>1,92</b>	<b>1,58</b>	<b>3,32</b>	<b>2,10</b>

Tableau 59a : Pourcentages d'hommes cohabitants non mariés avec enfants en 1991 et 2001, selon la région et le groupe d'âge

âge	Flandre			Région de Bruxelles-Capitale			Wallonie		
	1991	2001	ratio '01/'91	1991	2001	ratio '01/'91	1991	2001	ratio '01/'91
0-4	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
5-9	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
10-14	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
15-19	0,11	0,24	2,20	0,18	0,17	0,91	0,34	0,63	1,86
20-24	1,01	2,61	2,60	1,70	1,94	1,14	2,74	4,88	1,78
25-29	2,00	6,09	3,04	3,36	4,43	1,32	4,54	10,06	2,22
30-34	2,73	7,08	2,60	4,00	6,95	1,74	4,70	10,74	2,29
35-39	2,39	5,61	2,35	3,02	7,01	2,33	3,82	8,49	2,22
40-44	1,46	4,02	2,74	1,80	5,35	2,98	2,34	5,81	2,48
45-49	0,82	2,36	2,88	1,00	2,81	2,80	1,38	3,30	2,40
50-54	0,41	1,03	2,50	0,37	1,24	3,38	0,72	1,59	2,22
55-59	0,22	0,45	2,06	0,22	0,53	2,38	0,38	0,76	2,02
60-64	0,15	0,25	1,67	0,10	0,19	1,80	0,24	0,36	1,47
65-69	0,10	0,15	1,49	0,05	0,14	3,02	0,19	0,27	1,43
70-74	0,09	0,11	1,14	0,03	0,07	2,47	0,13	0,18	1,39
75-79	0,06	0,10	1,50	0,01	0,04	3,34	0,08	0,14	1,75
80-84	0,06	0,10	1,76	0,02	0,07	4,38	0,09	0,11	1,23
85-89	0,05	0,06	1,24	0,04	0,01	0,25	0,07	0,10	1,50
90-94	0,03	0,04	1,23	0,00	0,06	-	0,06	0,10	1,60
95+	0,04	0,10	2,38	0,00	0,00	-	0,07	0,07	1,04
<b>total</b>	<b>0,82</b>	<b>2,06</b>	<b>2,51</b>	<b>1,12</b>	<b>2,22</b>	<b>1,99</b>	<b>1,49</b>	<b>3,13</b>	<b>2,11</b>

Tableau 59b : Pourcentages de femmes cohabitantes non mariées avec enfants en 1991 et 2001, selon la région et le groupe d'âge



L'ESE 2001 semble indiquer que la Flandre a elle aussi atteint un nouveau stade. La part de cohabitants non mariés en Flandre a augmenté d'un facteur de 2,2 entre 1991 et 2001 pour les cohabitants sans enfants, et même de 2,5 pour les cohabitants avec enfants. Pour l'ensemble de la Belgique, ces valeurs tournent respectivement aux alentours de 2,0 et de 2,25. La cohabitation hors mariage n'est donc plus seulement une étape vers un mariage formel. Davantage d'enfants naissent hors mariage et on observe surtout une forte augmentation des jeunes enfants chez les cohabitants non mariés. Même s'il ne s'agit encore que d'un groupe restreint, la parenté hors mariage n'est donc plus du tout une donnée marginale. Le mouvement de rattrapage de la Flandre apparaît le plus nettement dans l'évolution des groupes d'âge des 25-34 ans. Les cohabitants non mariés avec enfants ont augmenté dans cette tranche d'un facteur de 2,9, et même de 3,5 pour les cohabitants sans enfants. Cette évolution est plus lente dans le sud du pays, avec des valeurs respectives de 2,25 et 2,5. La part de cohabitants sans enfants en Flandre est ainsi, pour la première fois, supérieure à la Wallonie. Cette conclusion doit toutefois être immédiatement nuancée : le sud du pays compte toujours relativement plus de parents cohabitants, et le total de tous les cohabitants (avec et sans enfants) continue à peser plus lourd.

Parallèlement à cette évolution, on observe un important repli du nombre de jeunes mariés. Chez les femmes de vingt ans, le nombre de mariées sans enfants est déjà manifestement plus faible que le nombre de cohabitantes sans enfants. À la fin de la vingtaine (25-29 ans), les femmes mariées avec enfants sont toujours les plus fortement représentées (27 %). Les cohabitantes non mariées avec enfants ne représentent qu'un quart de ce groupe. Mais celui-ci a néanmoins plus que doublé au cours des 10 dernières années, tandis que la part de mariées avec enfants est retombée de 45 à 27 pour cent au cours de la même période.

Bruxelles occupe une place à part dans toute cette histoire. D'une part, le caractère cosmopolite de la métropole draine de plus fortes proportions de cohabitants. D'autre part, Bruxelles compte d'importantes populations d'immigrés qui suivent généralement un schéma familial plus traditionnel. La capitale occupe ainsi, par l'association de ces deux facteurs, une position intermédiaire en ce qui concerne la part de cohabitants avec ou sans enfants. Bruxelles reste même en retrait par rapport aux deux autres régions quant au rythme de croissance de ces types de ménages.

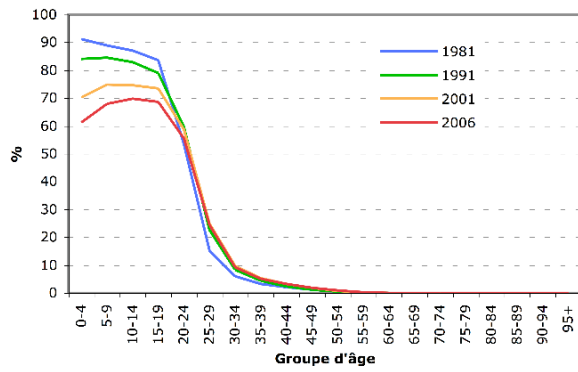
## 4.8 Le développement des ménages au cours des 25 dernières années (1981-2006)

Les recensements successifs de 1981, 1991 et 2001, et les données du Registre national de 2006 donnent une idée du développement des nouveaux ménages et des positions au sein des ménages en Belgique. Les graphiques suivants (figure 1) montrent l'évolution des ménages au cours des 25 dernières années.

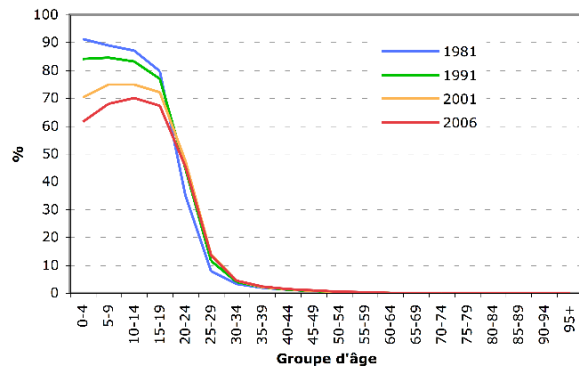
Les figures donnent, pour chaque position dans le ménage, la représentation en pourcentages selon l'âge, et ce pour les quatre années d'observation. Pour l'interprétation des graphiques, il convient de tenir compte du fait que deux périodes de dix ans (1981-1991 et 1991-2001) sont suivies d'une période de 5 ans (2001-2006). La répartition relative selon l'âge rend très bien le glissement des positions au sein d'un groupe d'âge au fil des ans. Le désavantage est que cette présentation donne une image imparfaite de ce qui se passe en nombres absolus.

**CMAR**

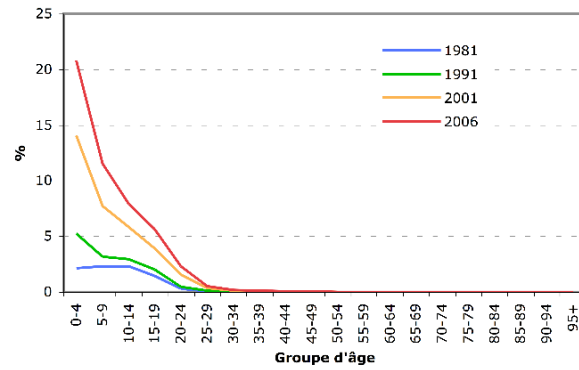
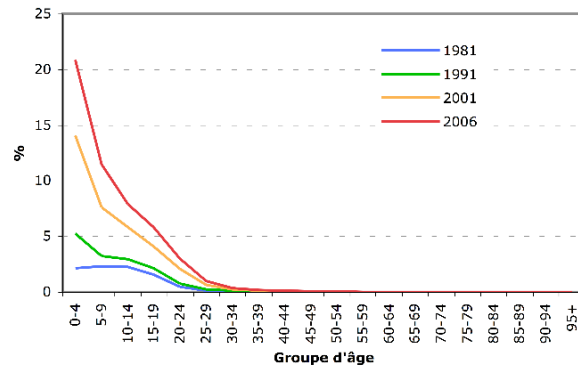
**hommes**



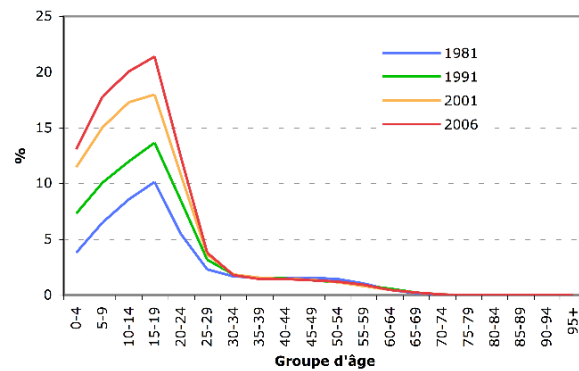
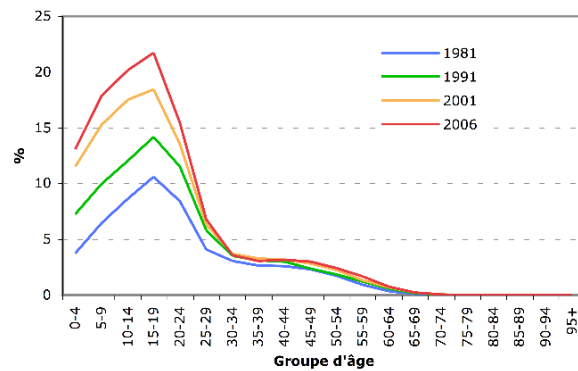
**femmes**



**CUNM**



**CIPA**



**SING**

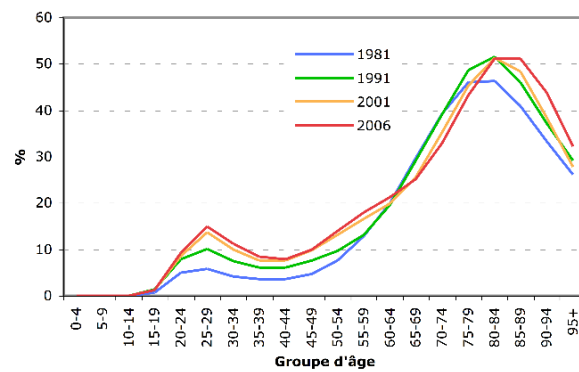
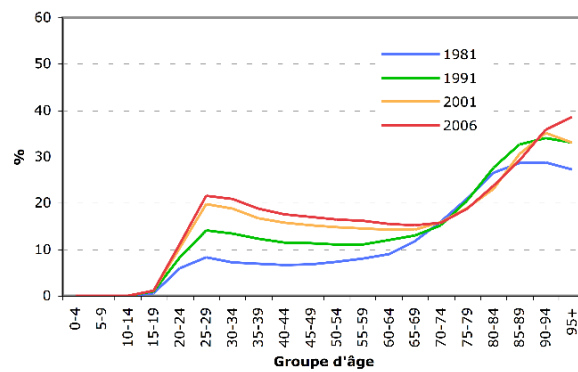
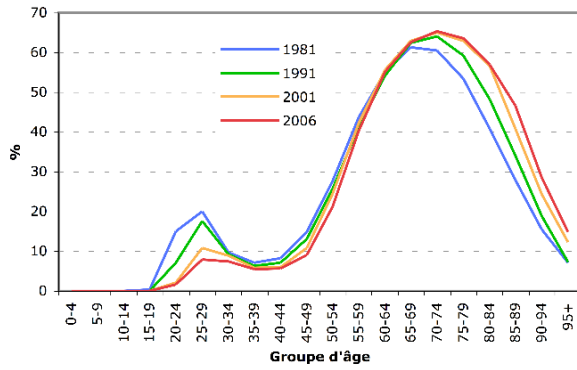


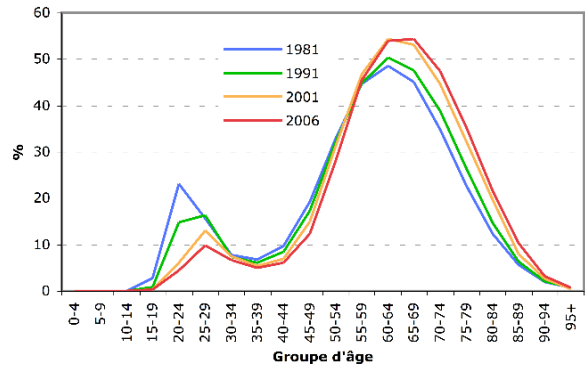
Figure 1 : Répartition du pourcentage d'hommes et de femmes selon le groupe d'âge et la position LIPRO, Belgique, 1981-2006

**MARO**

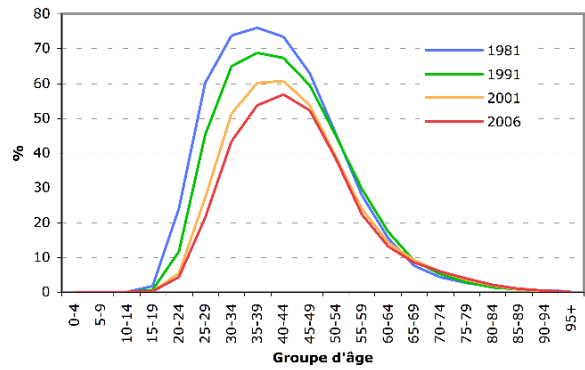
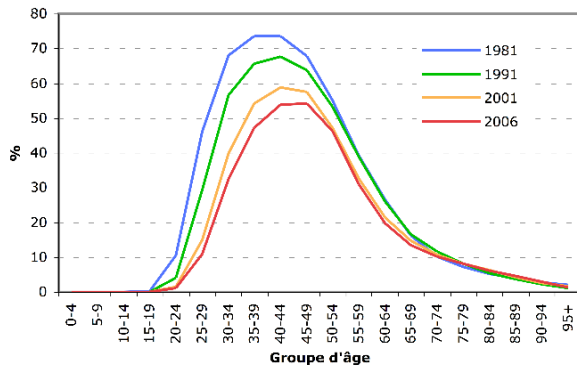
**hommes**



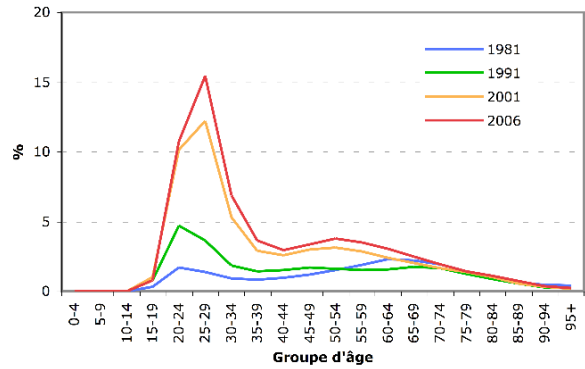
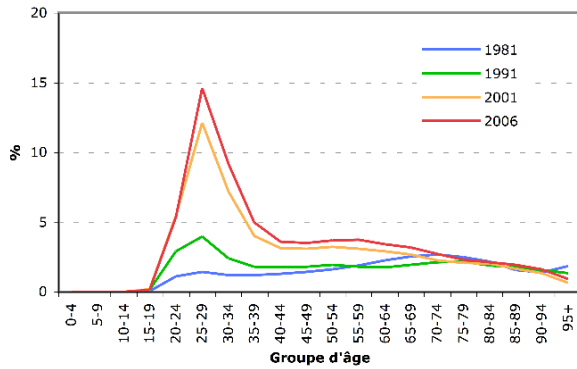
**femmes**



**MAR+**



**UNM0**



**UNM+**

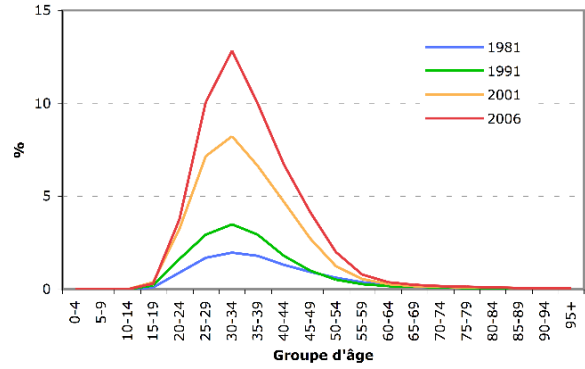
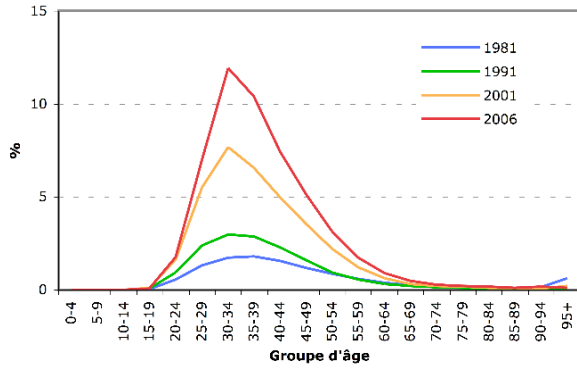
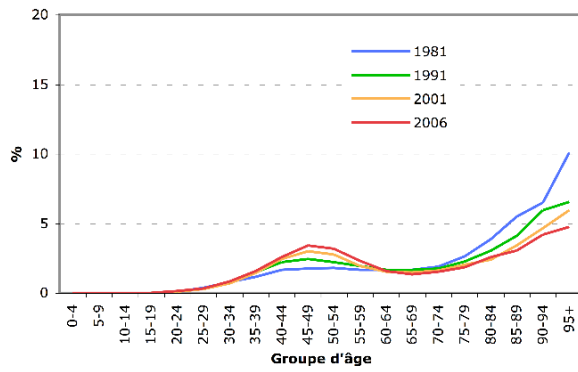


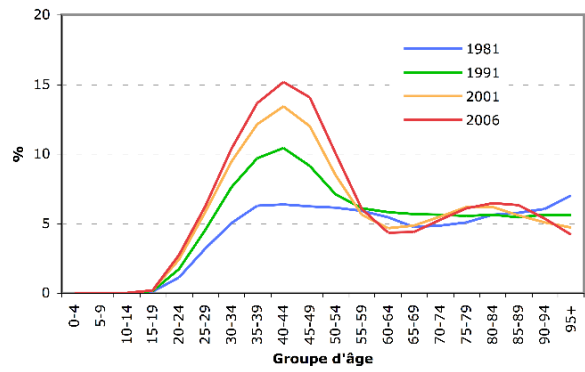
Figure 1: suite

H1PA

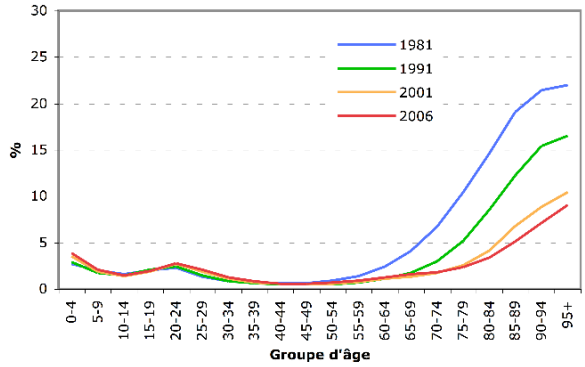
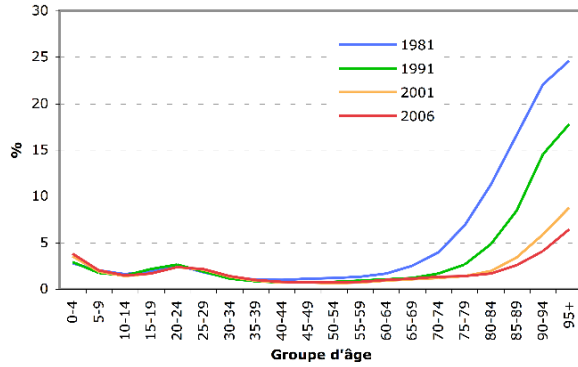
hommes



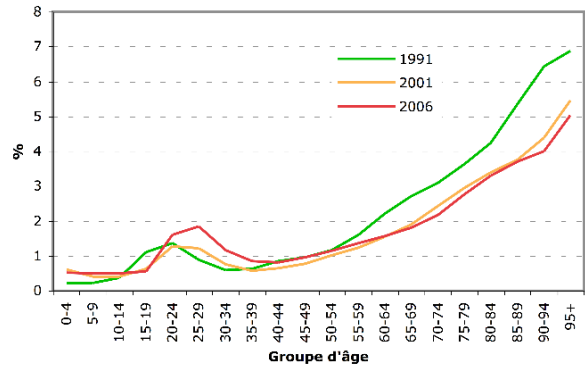
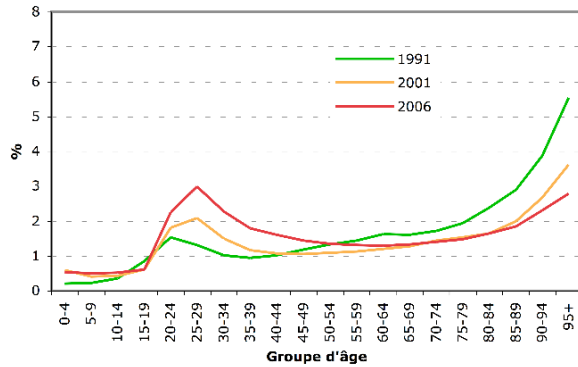
femmes



NFR



OTHR



COLL

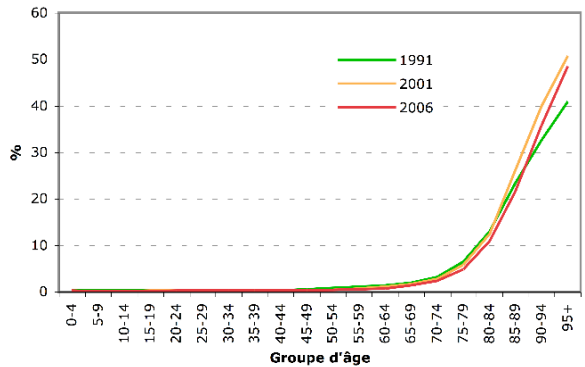
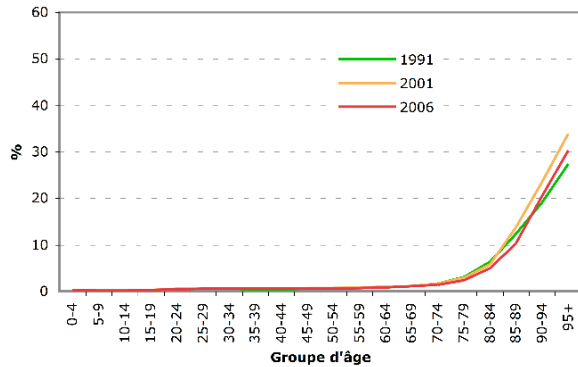


Figure 1: suite

Ceci n'est par exemple pas sans importance pour les groupes d'âge les plus avancés, où une redistribution proportionnelle suite à l'augmentation de l'espérance de vie s'accompagne également d'une augmentation en nombres absolus.

La population masculine est représentée dans les figures de gauche, la population féminine dans celles de droite. Ces figures sont bien sûr largement parallèles pour les positions des enfants au sein du ménage. La plus grande différence chez les enfants est l'âge auquel ils quittent le domicile parental (les femmes plus tôt que les hommes). La part d'enfants faisant partie d'un ménage de parents mariés a constamment reculé dans la période 1981-2006, au profit des enfants de cohabitants non mariés et de familles monoparentales. Notons l'accélération frappante de la hausse, après 1991, du pourcentage de couples de parents non mariés au détriment des couples de parents mariés chez les plus jeunes groupes d'âge.

Les hommes et les femmes isolés présentent d'assez profondes disparités selon l'âge. La différence d'espérance de vie entre les hommes et les femmes fait que les femmes comptent de bien plus grandes proportions d'isolées parmi les personnes âgées que ce n'est le cas chez les hommes. Le nombre d'hommes isolés à un jeune âge est systématiquement plus élevé que chez les femmes. Le nombre d'hommes isolés reste par ailleurs relativement stable à travers les différentes classes d'âge. La forte augmentation des hommes isolés entre 20 et 64 ans, associée à la stagnation, voire au recul relatif du nombre d'isolés plus âgés, donne une courbe relativement plate. Les différences considérablement plus importantes selon l'âge chez les femmes font que les mêmes tendances n'ont encore que fort peu atteint l'image des femmes isolées.

Les mariés sans enfants affichent un net recul à un jeune âge. Le mariage est de plus en plus lié à l'arrivée des enfants. Le fait que le nombre total de mariés sans enfants diminue à peine est lié à l'évolution de l'espérance de vie. Les graphiques montrent bien comment l'augmentation du nombre de couples intacts entre 1981 et 2006, tant chez les hommes que chez les femmes, débouche sur une augmentation du nombre de couples mariés plus âgés sans enfants. Les mariés sans enfants sont de plus en plus composés de couples qui se trouvent dans la phase du 'nid vide'.

Le recul de la part de couples mariés dans notre pays se remarque dès lors surtout dans l'évolution des mariés avec enfants. La régression générale de la proportion de mariés avec enfants se manifeste dans la diminution des pourcentages maximum de mariés avec enfants de 70 % à juste un peu plus de 50 %. Le fait que cette évolution est fortement liée aux nouvelles cohortes arrivantes se voit très clairement dans le glissement systématique du maximum vers des âges plus avancés. Il est par ailleurs frappant de constater que la courbe des mariés avec enfants descend aussi avec l'âge. L'augmentation du nombre de divorces, mais aussi peut-être la diminution des grandes familles où les plus jeunes enfants restent longtemps vivre chez leurs parents, peuvent être pointées du doigt.

L'image spéculaire de l'évolution chez les mariés se retrouve chez les cohabitants non mariés avec et sans enfants. L'augmentation relative est spectaculairement et très nettement située parmi les plus jeunes cohortes. Chez les cohabitants non mariés, le bond en avant se situe surtout dans la période 1991-2001. La figure montre également très bien que la forte augmentation à de jeunes âges n'exclut pas pour autant une augmentation de la cohabitation hors mariage dans les groupes d'âge plus avancés. Il s'agit dans ce cas généralement de ménages recomposés après divorce ou veuvage. Des enquêtes nous permettent de supposer que les données administratives sous-estiment la situation réelle. La constitution de nouveaux ménages peut parfois s'étendre sur une longue période pendant laquelle les deux partenaires gardent leur propre adresse officielle. Cette situation s'avère relativement fréquente, en particulier chez les plus âgés.

Le nombre croissant de ménages recomposés se reflète aussi dans l'augmentation du nombre de cohabitants non mariés avec enfants, d'où une courbe qui chute de façon moins prononcée. On observe toutefois aussi une augmentation du nombre de cohabitants non mariés avec enfants chez les

jeunes cohortes. De plus en plus de jeunes couples n'estiment donc plus nécessaire de se marier, même après l'arrivée d'un enfant.

Le parent des familles monoparentales reste majoritairement la femme. Entre 1981 et 2006, le nombre de mères isolées a augmenté avant 60 ans et diminué après 60 ans. La part de mères isolées dans le groupe d'âge des 40-44 ans a même plus que doublé par rapport à 1981. Cette croissance est essentiellement la conséquence du nombre croissant de divorces. L'augmentation des pères isolés est, tant en nombres relatifs qu'absolus, moins marquée. Même dans les groupes d'âge présentant la plus forte augmentation (entre 40 et 54 ans), on peut à peine parler de doublement. Il convient toutefois de garder à l'esprit que ces données reposent sur l'inscription officielle des enfants. Même en cas de coparentalité, l'enfant n'est jamais inscrit qu'à une seule adresse.

Il y a eu ces dernières années une très forte diminution, et un glissement vers des âges de plus en plus avancés des personnes vivant dans un ménage sans faire partie de la famille nucléaire (NFR). En 1981, plus de 20 % des hommes et des femmes de plus de 85 ans vivaient encore dans un ménage sans faire partie de la famille nucléaire. Il s'agit ici presque toujours d'un parent (ou beau-parent) qui vit chez un couple (pouvant lui-même encore avoir des enfants à la maison). En 2006, ce groupe ne représente plus qu'un peu plus de 5 % chez les hommes de plus de 95 ans, et un peu moins de 10 % chez les femmes. Ce net recul est le fruit de plusieurs facteurs. Nous devons tout d'abord tenir compte du fait qu'il s'agit d'une diminution relative au sein des groupes d'âge concernés. En nombres absolus, cette diminution est nettement moins marquée du fait que l'espérance de vie a augmenté de plus de 5 ans sur la période correspondante. Il est en outre question d'une amélioration de l'espérance de vie en bonne santé, de sorte que les personnes âgées restent plus longtemps autonomes. L'augmentation de l'espérance de vie permet également aux couples de vivre plus longtemps ensemble, ce qui contribue également à leur plus longue autonomie.

Ces facteurs expliquent également qu'on n'ait pas assisté à une montée en flèche de la part de personnes dans les ménages collectifs.<sup>1</sup> L'augmentation s'observe surtout chez les groupes d'âge les plus avancés (au-delà de 85-89 ans pour les hommes et de 90-94 ans pour les femmes). En dessous de ces âges, il est plutôt question d'une stagnation, voire d'un léger recul. Ne perdons pas non plus de vue que l'espérance de vie en hausse fait augmenter le nombre absolu de personnes âgées. Cette augmentation est toutefois momentanément freinée par les plus petites cohortes de naissance de l'entre-deux-guerres.

Les positions restantes (OTH) sont composées de personnes faisant partie de toutes les formes possibles de ménages atypiques. Il s'agit des ménages sans noyau familial, comme un couple (marié ou non) ou une relation parent-enfant. Il s'agit souvent de membres de la famille (comme des frères et des sœurs vivant ensemble) ou de petites communautés qui ne sont pas connues comme ménage collectif. Ce groupe est particulièrement restreint : le maximum n'atteint ici que 8 %. On observe une diminution générale de ce type de ménage au-delà de 55 ans. Il y a chez les jeunes adultes – et même jusqu'après 40 ans chez les hommes – un doublement de ces positions au sein du ménage, la croissance observée ces cinq dernières années étant même aussi importante que pour la période précédente de dix ans (1991-2001). La hausse considérable des prix sur le marché du logement, et en particulier des loyers, a peut-être joué un rôle. Ce sont surtout les jeunes adultes non mariés qui partagent un logement. Mais malgré le doublement de ces ménages, cela ne concerne encore que de 2 à 3 % des groupes d'âge concernés. Ces proportions peuvent toutefois être nettement plus importantes dans les métropoles.

---

<sup>1</sup> Il manque pour 1981 la distinction entre les ménages collectifs et les autres. Le point de référence est ici 1991.



## Chapitre 5 :

# La géographie des ménages et des positions au sein des ménages par commune

## 5.1 Introduction

Les trois chapitres précédents ne donnaient aucune image spatiale détaillée des structures des ménages. Nous le faisons ici avec une analyse d'indicateurs plus spécifiques par commune. Ces indicateurs ont été choisis de manière à se rapporter directement aux résultats présentés dans la Monographie de recensement n°4 sur les "Ménages et Familles", laquelle donne les résultats et les cartes du précédent recensement de 1991 (Deboosere *et al.*). Cette monographie a mené une analyse factorielle et par grappes (*cluster analysis*) détaillées des résultats LIPRO par commune (p. 119-120, 138). Les meilleurs indicateurs de chaque dimension résultante ont été identifiés et retenus. Parmi eux, trois ont trait à la taille des ménages, sept au début de la constitution de la famille, et trois aux phases ultérieures du cycle de la vie.

## 5.2 Résultats spatiaux pour la taille des ménages

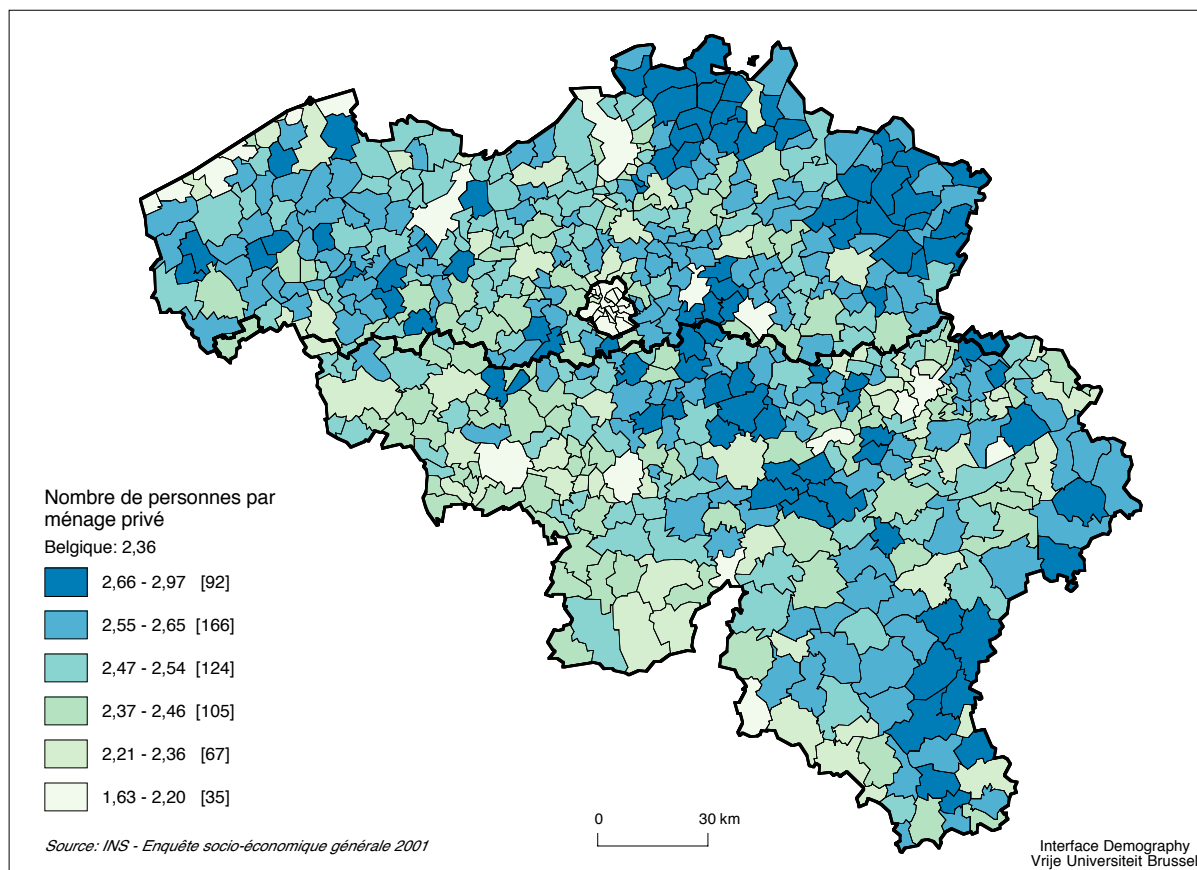
La première série de cartes traite les aspects classiques de la taille des familles privées :

- \* la taille moyenne des ménages et son évolution sur la période 1991-2001 ;
- \* le nombre de ménages d'une personne et leur évolution sur cette même période ;
- \* le nombre de ménages de cinq personnes ou plus et leur évolution sur ces 10 années.

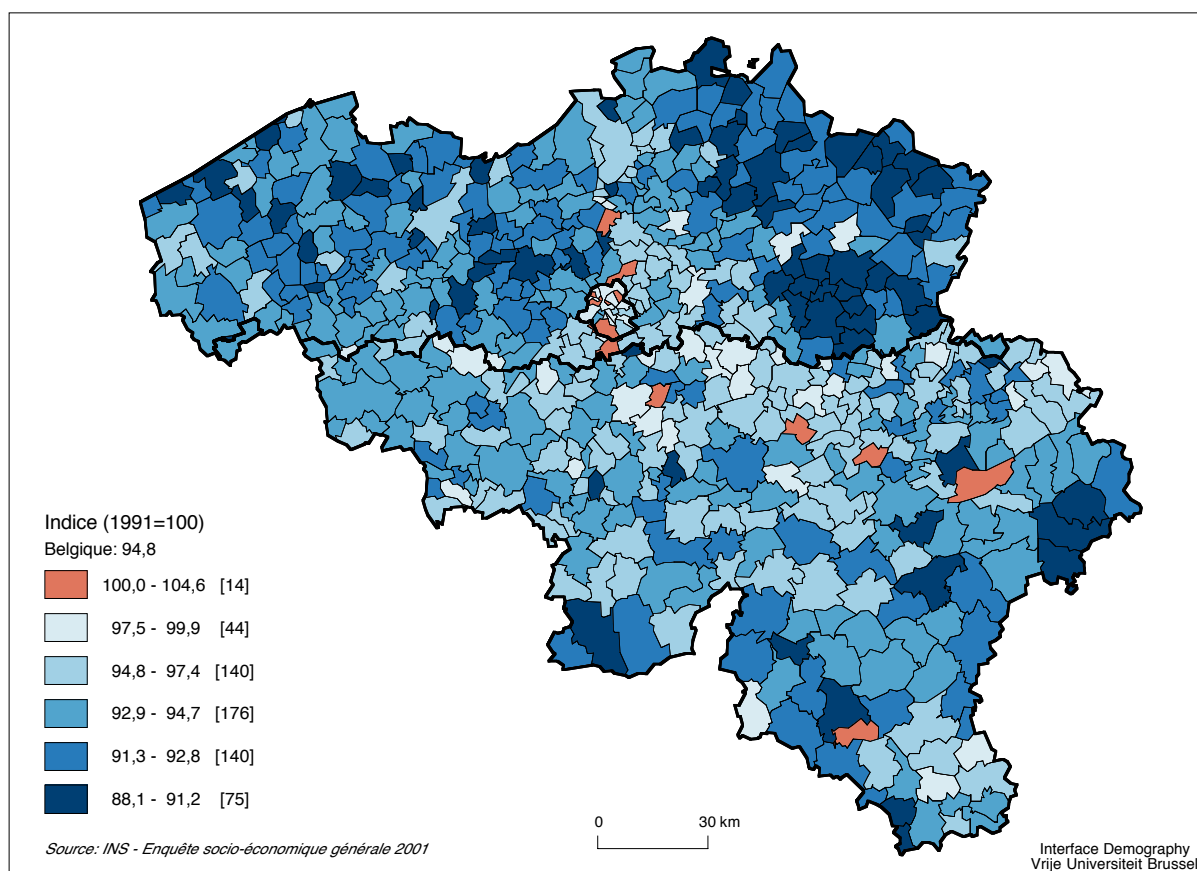
Les ménages collectifs n'ont pas été pris en considération pour la construction des cartes sur la taille des ménages. Seuls les ménages privés ont donc été repris dans l'analyse.

En 1961 et 1970, la taille moyenne des ménages privés en Belgique atteignait encore 3,0 personnes. Elle chuta ensuite rapidement pour atteindre en moyenne 2,7 personnes en 1981 et 2,5 personnes en 1991. Au cours des 10 dernières années, ce chiffre est encore descendu pour atteindre 2,36 personnes en 2001. La part des ménages d'une personne dans les ménages privés était d'à peine 17 % en 1961, est passée à 19 % en 1970, pour monter ensuite à 23 % en 1981 et 28 % en 1991. En 2001, cette part avoisine les 32 %, soit presque deux fois le chiffre de 1960. Le rétrécissement de la famille consécutif aux caractéristiques de la "seconde transition démographique" (cf. chapitre 1) est donc nettement visible après 1970. Il est par ailleurs manifeste que la part des grands ménages de 5 personnes ou plus n'a cessé de s'amenuiser : une diminution de moitié (de 16 à 8 %) entre 1960 et 1991, suivie d'une autre légère baisse à 7 % en 2001. Ce type de grands ménages reste par ailleurs essentiellement mais pas exclusivement une caractéristique des groupes de population allochtones.





Carte 1a: Taille moyenne des ménages privés, 2001



Carte 1b: Evolution de la taille moyenne des ménages privés entre 1991 et 2001

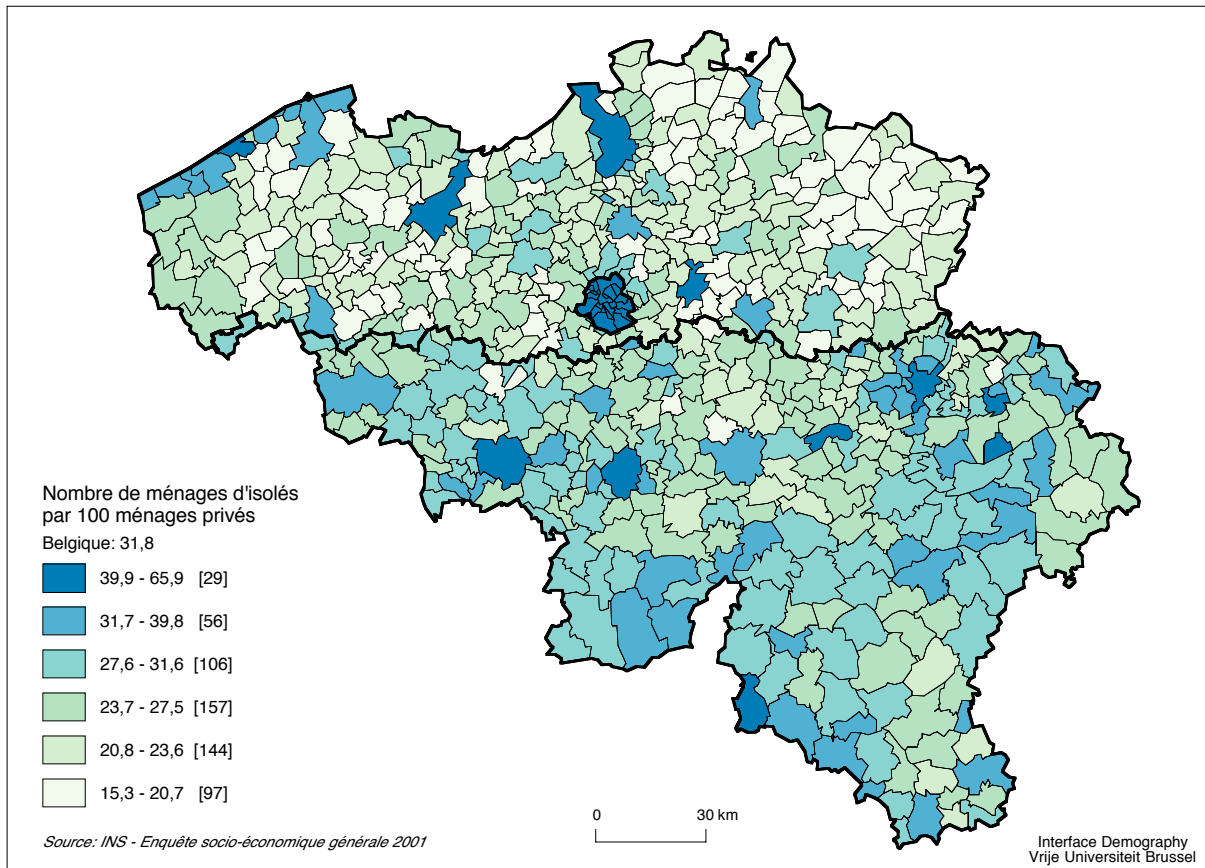
La carte 1a donne la taille moyenne des ménages privés, et la carte 1b en donne l'évolution relative depuis 1991 sous la forme d'un indice (1991=100). Tout comme en 1991, la plus petite taille moyenne des ménages se retrouve dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Ailleurs en Flandre, ceci vaut pour presque toutes les communes côtières et les agglomérations urbaines (en particulier Gand, Anvers, mais aussi Louvain et Tirlemont). En Wallonie, l'axe industriel (de Mons et Charleroi à Huy, jusque Seraing et Liège) présente les plus petites moyennes. A l'instar de la côte, la station thermale de Spa compte elle aussi au nombre des communes avec une taille inférieure à 2,2 personnes.

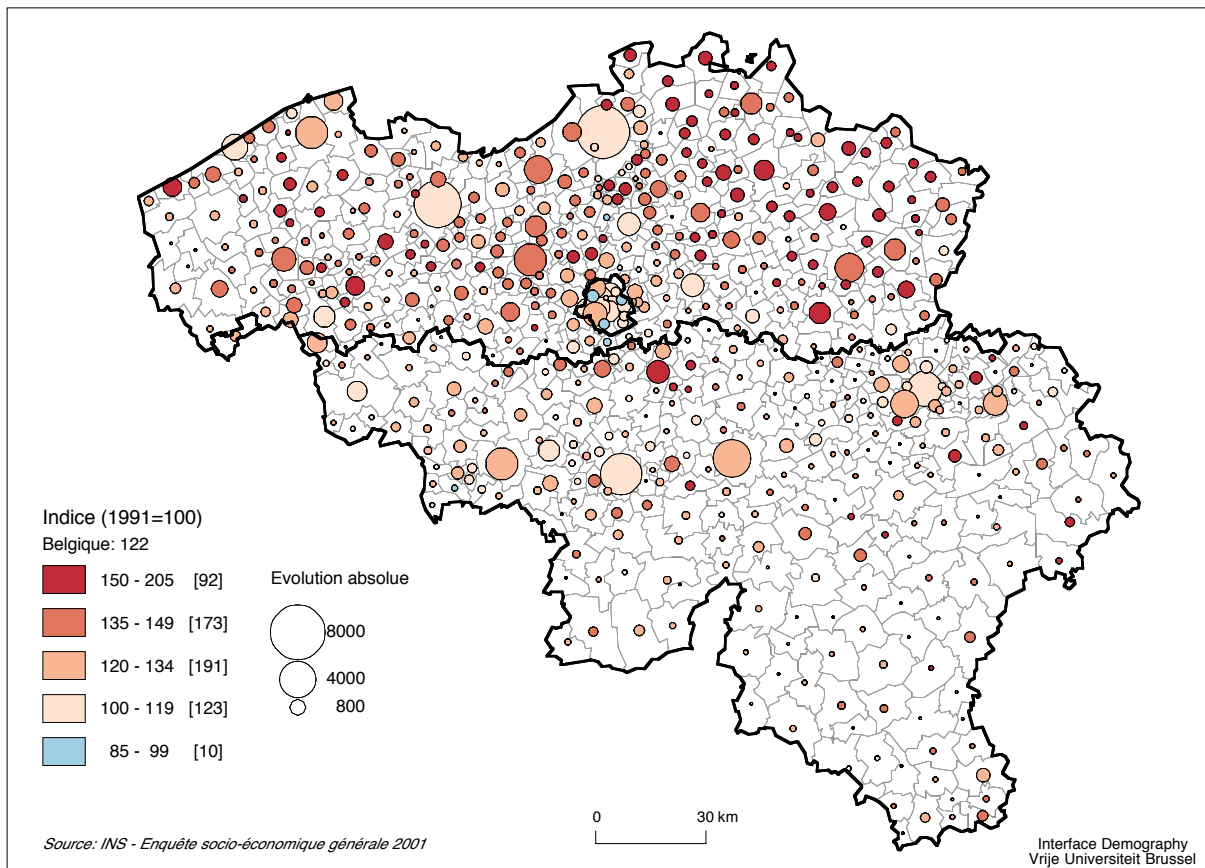
Les moyennes de tailles de ménage plus importantes de plus de 2,54 personnes se retrouvent aussi en 2001 aux mêmes endroits qu'en 1991, mais ces zones se rétrécissent du fait d'un amenuisement accéléré. Ressortent encore dans la partie supérieure de la répartition : tout d'abord, la Campine et le Nord du Limbourg, suivis des parties rurales des provinces de Flandre occidentale et orientale, des communes résidentielles autour de Louvain et de Wavre, et des grappes de communes rurales dans les provinces de Namur, Liège et Luxembourg. Dans ces deux dernières provinces, les communes où la taille des ménages est plus importante se trouvent dans le Pays de Herve, dans les cantons de l'Est, et le long du côté oriental de la dorsale ardennaise. Il est par ailleurs frappant de constater que l'on ne trouve dans la province du Hainaut et dans l'arrondissement voisin de Philippeville que peu de communes appartenant aux deux catégories supérieures de la carte 1a.

La carte 1b, avec les indices de 2001 par rapport à 1991, rend en fait compte de l'existence de plusieurs types d'évolution. Le premier type se compose de communes présentant un rétrécissement plus important que la moyenne de la taille des ménages, mais qui étaient parties d'une taille plus importante en 1991. La Campine et toute la province du Limbourg surtout en sont des exemples typiques. Il en va de même pour différentes zones rurales de Flandre occidentale et orientale, ainsi que des cantons de l'Est. Il s'agit donc ici d'un mouvement de rattrapage partiel de communes de la partie supérieure de la répartition par rapport à la tendance générale au rétrécissement de la taille des ménages. Il en va toutefois autrement du deuxième type. On trouve ici des zones qui présentent un rétrécissement important de la taille des ménages, et qui n'atteignaient tout juste *pas* la partie supérieure de la répartition en 1991, mais qui connaissaient déjà à l'époque des ménages de taille plus réduite. En Flandre, on retrouve ce type de communes le long de la côte ; en Wallonie, principalement dans le Hainaut, à Philippeville et le long de la Semois. On retrouve par ailleurs plusieurs villes provinciales comme Ypres, Roulers, Eeklo, Alost, Saint-Nicolas, Hasselt, Saint-Trond, Verviers, La Roche et Couvin. Un troisième type comprend les communes qui ont relativement bien conservé une grande taille de ménage entre 1991 et 2001, et n'ont donc connu qu'un léger rétrécissement. Il s'agit par exemple de communes plus rurales et résidentielles du Brabant flamand et wallon (surtout de petites communes autour de Louvain, et le long de l'axe Wavre-Jodoigne). L'immigration de familles avec enfants n'y est pas étrangère. Enfin, un quatrième type se compose de 14 communes avec une légère augmentation de la taille moyenne des ménages. Dans la région bruxelloise, il s'agit de Molenbeek, Ganshoren, Saint-Josse, Evère et Uccle, qui comptent d'importantes populations d'allochtones et d'étrangers. S'y ajoutent : Vilvorde au Nord, Rhode-Saint-Genèse et Drogenbos au Sud. Une dernière commune flamande appartient à cette catégorie (Willebroek) ; pour la Wallonie, ajoutons encore Court-St-Etienne et quatre petites communes rurales (Héron, Tinlot, Herbeumont et Stoumont).

Les cartes 2a et 2b donnent respectivement la répartition et l'évolution des pourcentages et des nombres de ménages d'une personne. Les ménages d'une personne sont sans surprise restés un phénomène urbain. La Région de Bruxelles-Capitale dans son ensemble, ainsi que Gand, Anvers, Charleroi et Liège, comptent toutes plus de 40 % d'isolés dans leurs ménages privés. Il en va d'ailleurs de même pour de plus petites villes comme Ostende et Louvain en Flandre, Mons, La Louvière, Huy,



Carte 2a: Ménages d'isolés, 2001



Carte 2b: Evolution du nombre de ménages d'isolés entre 1991 et 2001

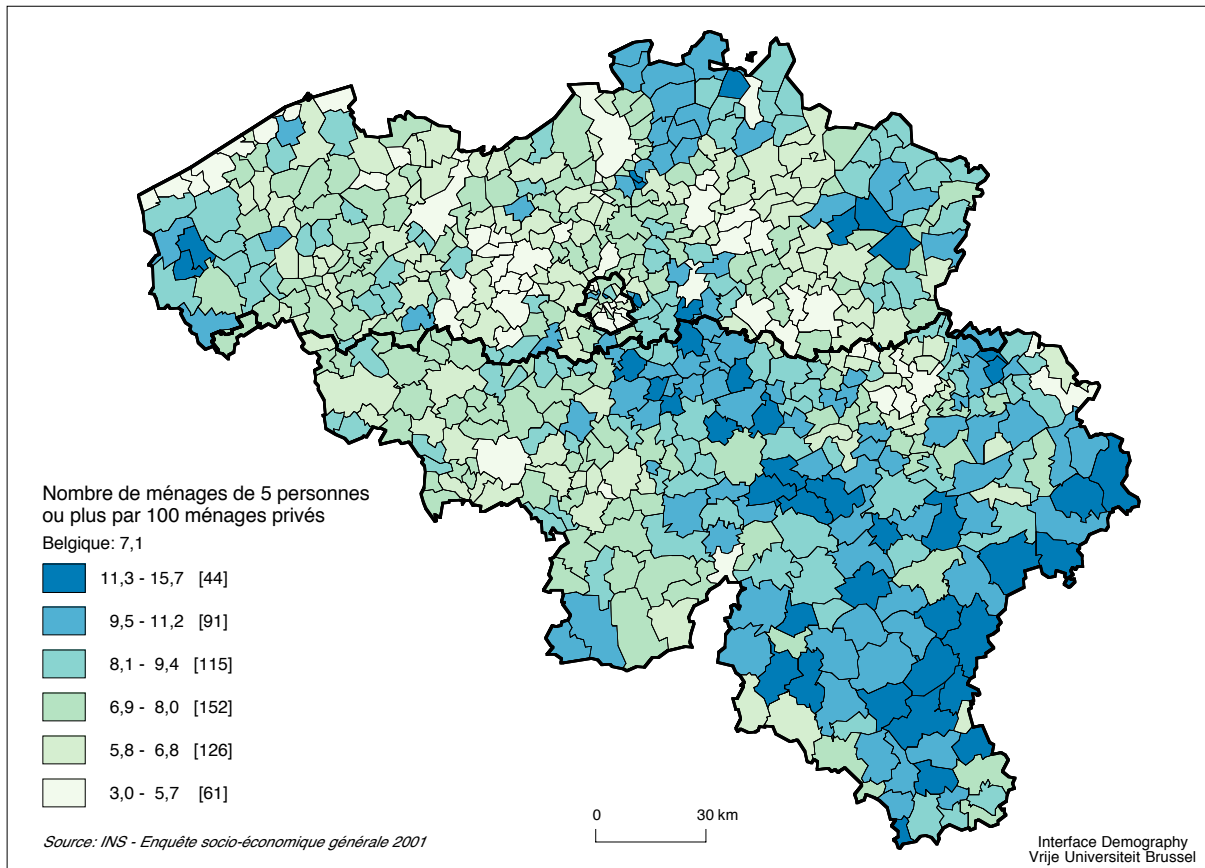
Verviers et Spa en Wallonie. Le groupe suivant, avec plus de 30 % d'isolés, reste en Flandre essentiellement urbain : toute la bande côtière, à laquelle s'ajoutent Bruges, Courtrai, Malines, Tirlemont et Turnhout. La Wallonie présente un profil plus mélangé. Les noyaux urbains des deux plus hautes catégories se situent sur l'axe industriel wallon : Tournai, La Louvière, Frameries, Fontaine-l'Evêque, Châtelet, Namur, quelques communes de la périphérie ouest de Liège (de Herstal à Esneux), ainsi que Dison près de Verviers. La Wallonie compte par ailleurs encore quelques petites villes avec de fortes concentrations d'isolés (Couvin et Philippeville, Dinant, Arlon et Virton, Spa, Eupen et Malmédy). On trouve également en Wallonie des communes plus rurales où près d'un tiers des ménages privés est composé d'isolés. Ces communes se situent essentiellement dans le Hainaut, le long de la frontière française, dans les arrondissements de Philippeville et de Dinant, et également le long de la Semois. Une deuxième concentration de communes rurales présentant cette caractéristique se trouve au sud des arrondissements de Liège et de Verviers.

Les ménages d'une personne restent, du moins par rapport au chiffre national de 32 %, plus rares en Campine et dans la province du Limbourg, ainsi que dans de nombreuses communes rurales de Flandre orientale et occidentale. On y trouve de nombreuses communes avec moins de 21 % d'isolés. Dans le Brabant flamand, on rencontre aussi de faibles chiffres de ce type dans le Pajottenland, et à l'est de Louvain. La Wallonie quant à elle ne compte que 4 communes dans cette dernière catégorie (Silly, La Bruyère, Chastre et Thimister-Clermont).

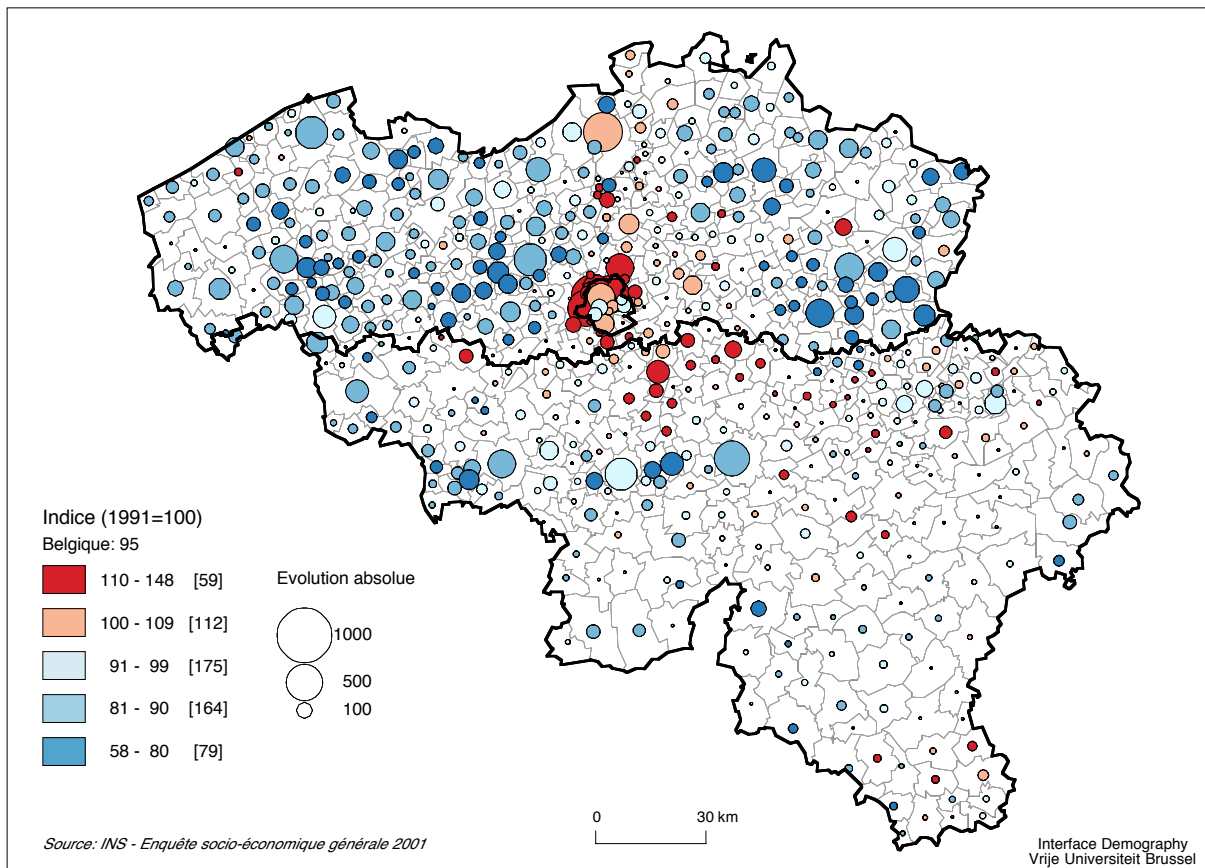
La carte 2b, avec les augmentations absolues (superficie du cercle) et relatives (code couleur) par commune, illustre on ne peut plus clairement que c'est la Flandre qui a de loin manifesté l'augmentation la plus importante de ménages d'une personne entre 1991 et 2001. Il s'agit d'un mouvement de rattrapage évident dans les nombreuses villes flamandes de moindre taille et dans les communes plus rurales de Flandre. D'autres augmentations, bien que moins marquées en termes relatifs, s'observent le long de l'axe industriel wallon et dans la périphérie bruxelloise. Notons également que les quatre communes présentant une diminution relative du nombre de ménages d'une personne se trouvent dans la Région de Bruxelles-Capitale, ce qui est essentiellement dû à une forte concentration en familles allochtones.

La répartition des grands ménages de 5 personnes ou plus est évidemment en corrélation négative avec celle des ménages d'une personne (cf. cartes 3a et 3b). Ce genre de grands ménages est rare dans les communes urbaines. La Région de Bruxelles-Capitale et la ville d'Anvers suivent cette règle parce qu'elles présentent elles aussi un pourcentage relativement faible de grandes familles, mais leurs nombres absolus ont toutefois clairement augmenté dans la période 1991-2001. La tendance y est donc inverse par rapport au reste du pays. En Flandre, le même phénomène se présente d'ailleurs dans d'autres communes avec d'importants groupes de population allochtone, comme Willebroek, la région du Rupel ou Heusden-Zolder. En Wallonie par contre, le nombre de grands ménages augmente dans le Brabant wallon et au nord de la province de Namur. Cette augmentation ne peut plus ici s'expliquer par la présence de ménages allochtones.

La conclusion à ce stade est – comme on s'y attendait – que la taille moyenne des ménages a diminué dans tous les types de communes, et que les communes flamandes y contribuent disproportionnellement plus que les wallonnes, ceci parce que la diminution de la taille des familles en Flandre (et surtout en Campine, dans le Limbourg et dans la Flandre orientale et occidentale rurale) s'est historiquement produite plus lentement, nous amenant aujourd'hui à un mouvement de rattrapage. La concentration des ménages d'une personne reste avant tout une réalité urbaine (communes côtières incluses), mais elle prend aussi de l'ampleur en termes relatifs dans la grande majorité des communes flamandes non urbaines. Enfin, la présence de familles allochtones entraîne un



Carte 3a: Ménages de cinq personnes ou plus, 2001



Carte 3b: Evolution du nombre de ménages de 5 personnes ou plus entre 1991 et 2001

ralentissement de cette tendance à la diminution, et dans certains cas même une rupture de tendance, caractérisée par une augmentation de la part relative des ménages de 5 personnes ou plus.

### 5.3 Les positions LIPRO au sein des ménages dans la phase initiale

Dans cette section, nous allons suivre, via la répartition LIPRO, la position des individus pendant les différentes phases de développement des ménages. Les différents aspects de la “seconde transition démographique” sont mis en évidence dans la phase initiale de la constitution d’une famille. C’est en effet dans cette phase initiale que l’élargissement de l’éventail des possibilités a mené au déploiement de plusieurs types de ménages.

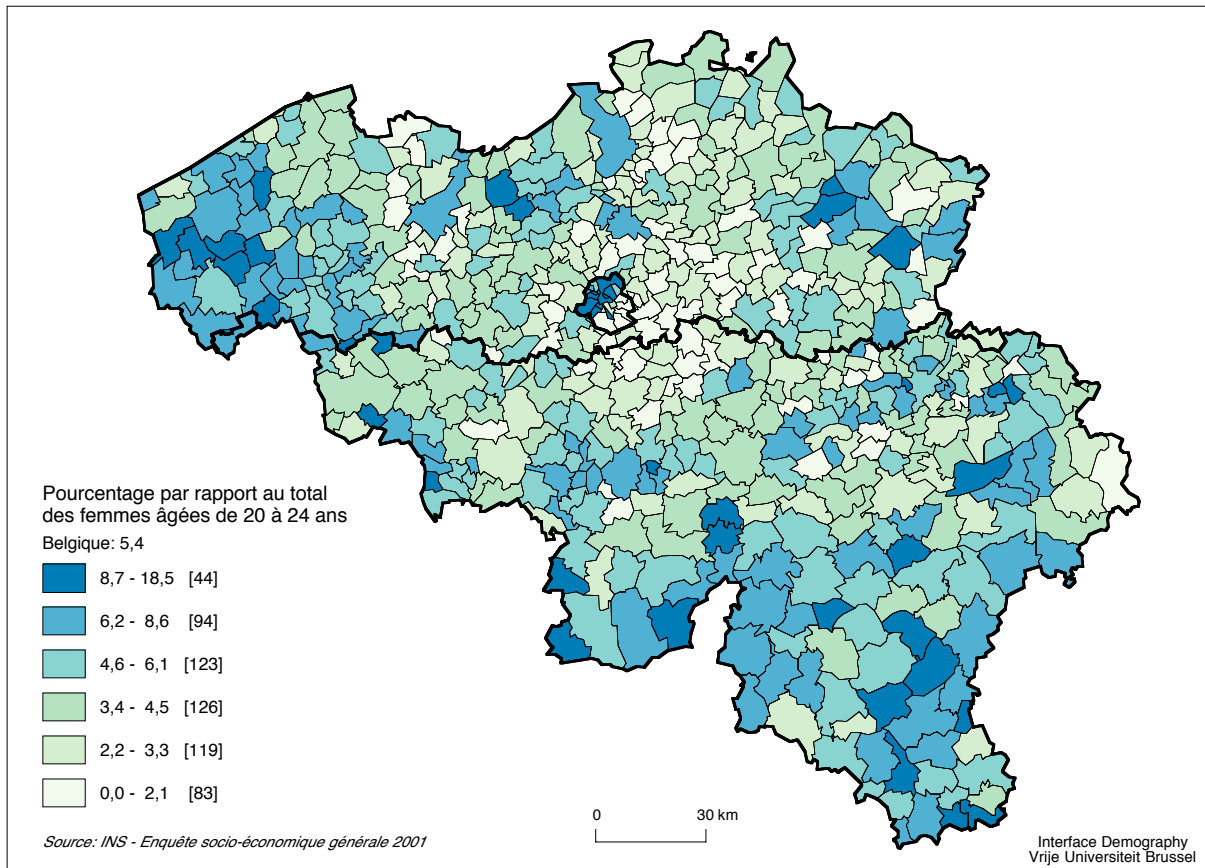
La cartographie de cette partie a été construite de manière uniforme, avec 6 catégories qui ont été composées à l’aide de “l’optimisation de Jenks”. Celle-ci consiste à chercher les variations minimales (et donc l’homogénéité maximale) au sein d’une catégorie, et les variations maximales (et donc les contrastes maximums) entre les catégories. De ce fait, les cartes qui sont présentées ici sont plus précises en termes de résolution et de construction que celles présentées dans la monographie de 1991 (Deboosere *et al.*, partie 5.3.1).

Il faut d’abord mentionner les deux options classiques : (i) le mariage relativement précoce, suivi par la parenté, et (ii) le séjour prolongé dans la famille d’origine. Ces deux options sont certes opposées, et le mariage précoce se rencontre plus typiquement chez les femmes, tandis que le séjour prolongé est plus fréquent chez les hommes. Mais il s’agit d’autre part de deux résultats qui n’optent pas pour des “modes de vie alternatifs” (comme la vie d’isolé ou la cohabitation hors mariage).

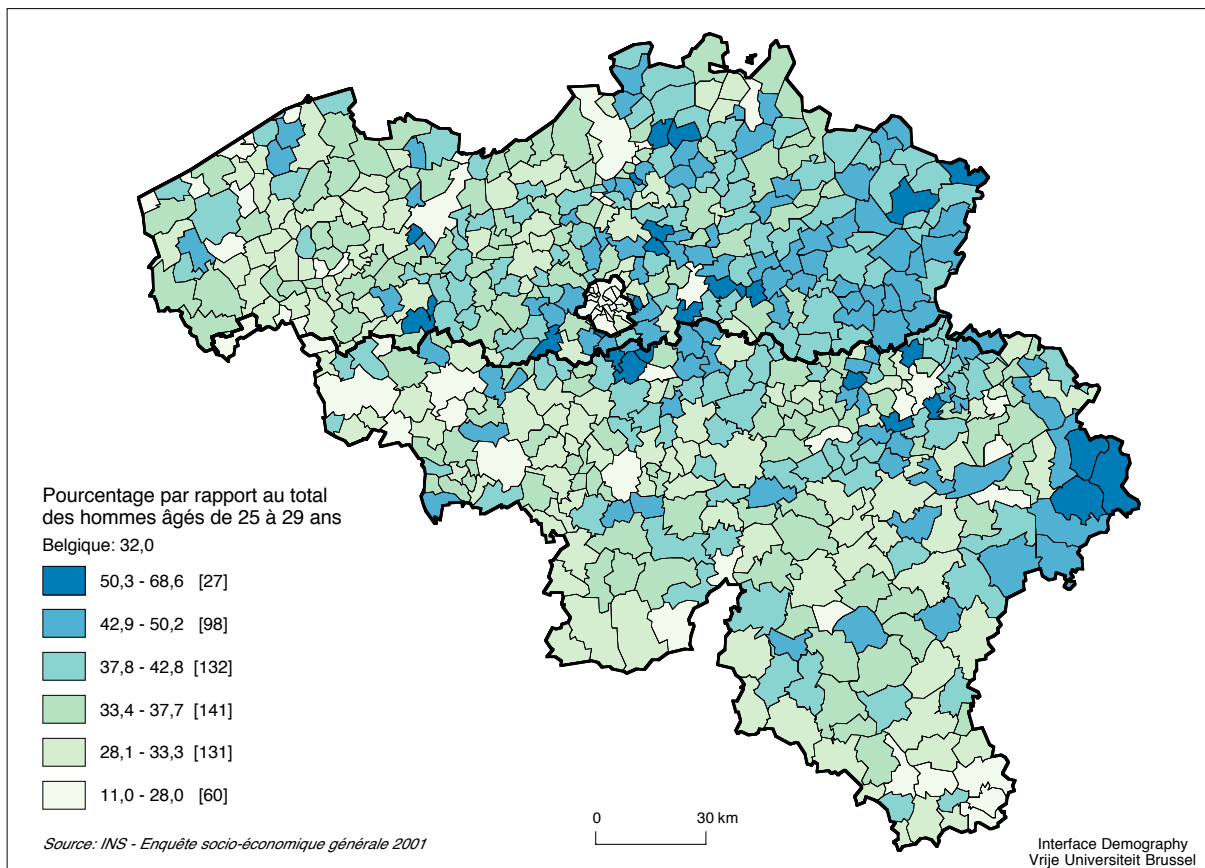
On trouve à la carte 4 la répartition des jeunes femmes de 20-24 qui sont déjà mariées et mères. Ce phénomène n’est évidemment plus dominant comme schéma de départ : seuls 5,4 % des femmes belges de 20-24 ans sont déjà mariées. On trouve toutefois encore des concentrations plus importantes, essentiellement dans : (i) des zones rurales bien définies, et (ii) des communes avec des groupes de population allochtone spécifiques (en particulier les Turcs et les Maghrébins). Les zones rurales sans allochtones qui présentent ce schéma classique se situent dans les provinces de Flandre occidentale (centre et sud), de Namur (arrondissements de Dinant et de Philippeville), de Liège (sud-est) et du Luxembourg. Étonnamment, le mariage précoce avec maternité est déjà nettement moins représentatif comme schéma de départ dans les communes rurales plus traditionnelles de la Campine et du Limbourg.

Parallèlement à ces communes rurales, presque toutes les autres communes de couleur foncée sur la carte 4 sont caractérisées par la présence de groupes de population islamique allochtone. En Flandre, il s’agit de Gand, de la région autour de Lokeren et de Saint-Nicolas, d’Anvers, de Malines-Willebroek et des communes de l’axe industriel limbourgeois Beringen-Genk-Maasmechelen. En Wallonie, il s’agit également de communes se situant le long de l’axe industriel wallon (d’Antoing à l’ouest à Verviers à l’est).

Chez les femmes, le mariage précoce avec maternité est en corrélation avec une plus faible participation à la scolarisation, tant chez les Belges que chez les allochtones. Chez les hommes, le séjour prolongé au domicile parental est associé à une indépendance économique retardée, pouvant



Carte 4: Femmes mariées de 20 à 24 ans avec enfants



Carte 5: Hommes de 25 à 29 ans vivant encore chez leurs parents

elle-même avoir plusieurs causes (prolongation de la durée des études, chômage, emplois temporaires, etc.). Puisqu'il n'est pas question de mode de vie alternatif, il s'agit donc une fois de plus d'une option plus traditionnelle. Ajoutons ici le syndrome du "nid doré" des jeunes adultes qui préfèrent rester vivre chez leurs parents plus aisés, et qui se retrouvent donc dans les communes de banlieue plus riches. Le séjour prolongé des hommes de 25-29 ans est loin d'être encore une exception en Belgique : 32 % d'entre eux sont dans ce cas.

Les résultats de la carte 5 indiquent en effet que le phénomène du séjour prolongé des hommes est dû (i) aux difficultés économiques de départ et (ii) au syndrome du "nid doré". Il saute tout d'abord aux yeux que la province du Limbourg dans son ensemble obtient un score très élevé en ce qui concerne les jeunes hommes qui vivent chez leurs parents. Il en va de même pour les cantons de l'Est germanophones. Ce phénomène est par ailleurs nettement présent dans certaines communes de banlieue plus riches : l'anneau sud autour de Gand, les communes à l'est d'Anvers, le côté est de Malines, le sud et l'est de Louvain, toute la périphérie bruxelloise (en particulier le sud-est, dont une partie du Brabant wallon), et l'anneau plus large des communes non industrielles autour de Liège.

Dans l'ensemble, la géographie du séjour prolongé des hommes n'a pas foncièrement changé depuis le recensement de 1991. Les deux mêmes lignes de force ressortaient déjà à l'époque.

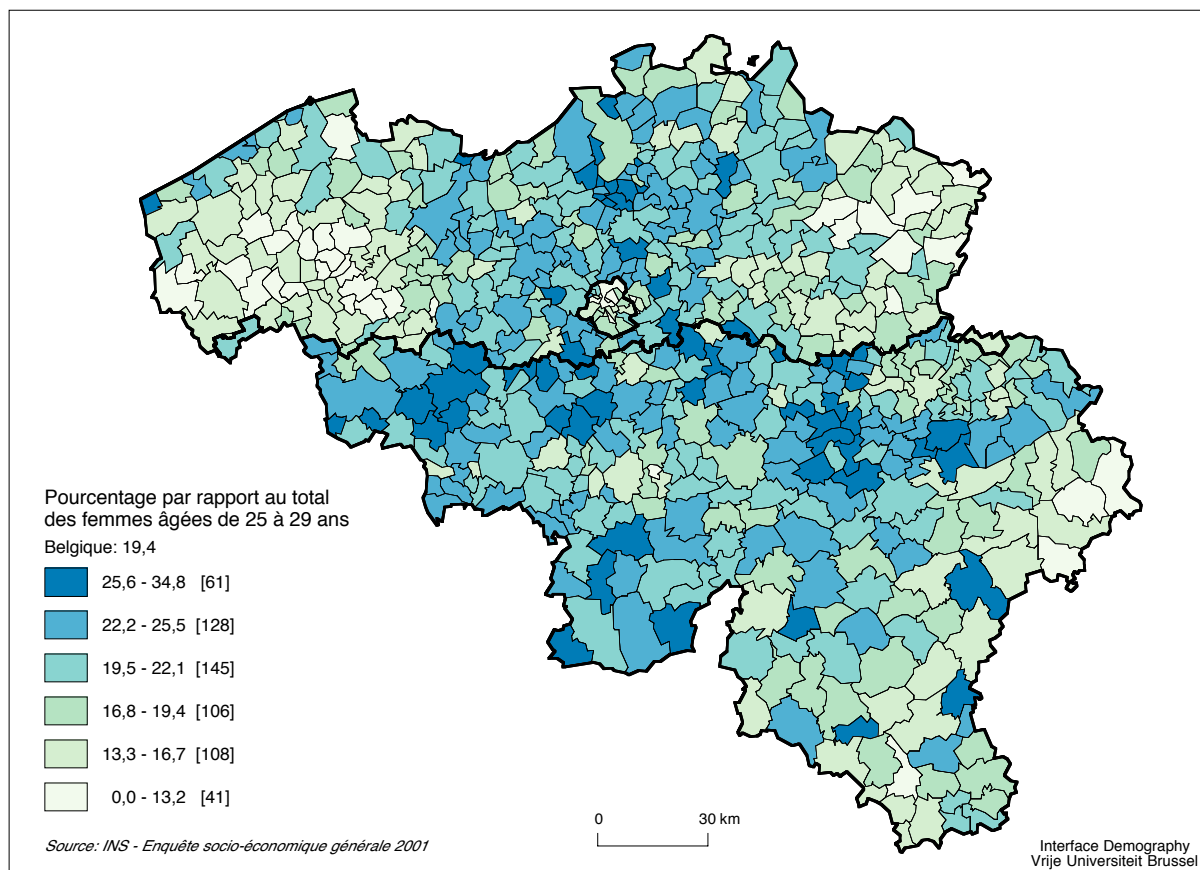
Vient à présent le tour des nouvelles formes de début dans le processus de constitution des ménages. Les proportions (i) de cohabitants non mariés, (ii) de personnes qui continuent à cohabiter sans se marier même après la naissance des enfants, (iii) de personnes seules, et (iv) de mères isolées en sont de bons indicateurs.

La carte 6 donne les pourcentages de femmes de 25-29 ans qui cohabitent hors mariage, qu'elles aient déjà des enfants ou non. Cette carte reproduit une situation classique en Belgique. Elle correspond en effet au schéma de répartition typique de deux innovations historiques de la première transition démographique, à savoir (i) la diffusion du contrôle conscient de la fécondité au sein du mariage, et (ii) la démolition du vieux schéma nuptial malthusien du mariage très tardif avec un important célibat définitif. Dans chacun de ces processus historiques, qui se sont déroulés au cours de la période 1870-1930, le début de la modernisation démographique se situait dans le triangle wallon Tournai-Couvin-Liège/Verviers. Dans une deuxième phase, le nouveau modèle comportemental s'est propagé d'une part plus profondément dans les Ardennes, et d'autre part au-delà de la frontière linguistique, bien que seulement le long de l'axe Bruxelles-Anvers. Ce n'est qu'après que la diffusion s'est poursuivie en Flandre à partir de cet axe central, tant dans la direction de la Flandre occidentale que dans celle de la Campine et du Limbourg. La carte 6 correspond parfaitement à ce schéma de diffusion géographique : forte incidence de la cohabitation dans le triangle wallon (Tournai-Couvin-Liège/Verviers) et dans le "Vlaamse Ruit" (le losange flamand : Gand-Anvers-Louvain-Bruxelles). Seules la Région de Bruxelles-Capitale et la ville d'Anvers n'entrent pas dans ce schéma, dans la mesure où les allochtones y apportent d'autres types de ménages, pesant ainsi sur les proportions de cohabitants non mariés. Enfin, la zone côtière ressort elle aussi nettement comme une zone avec plus de cohabitation.

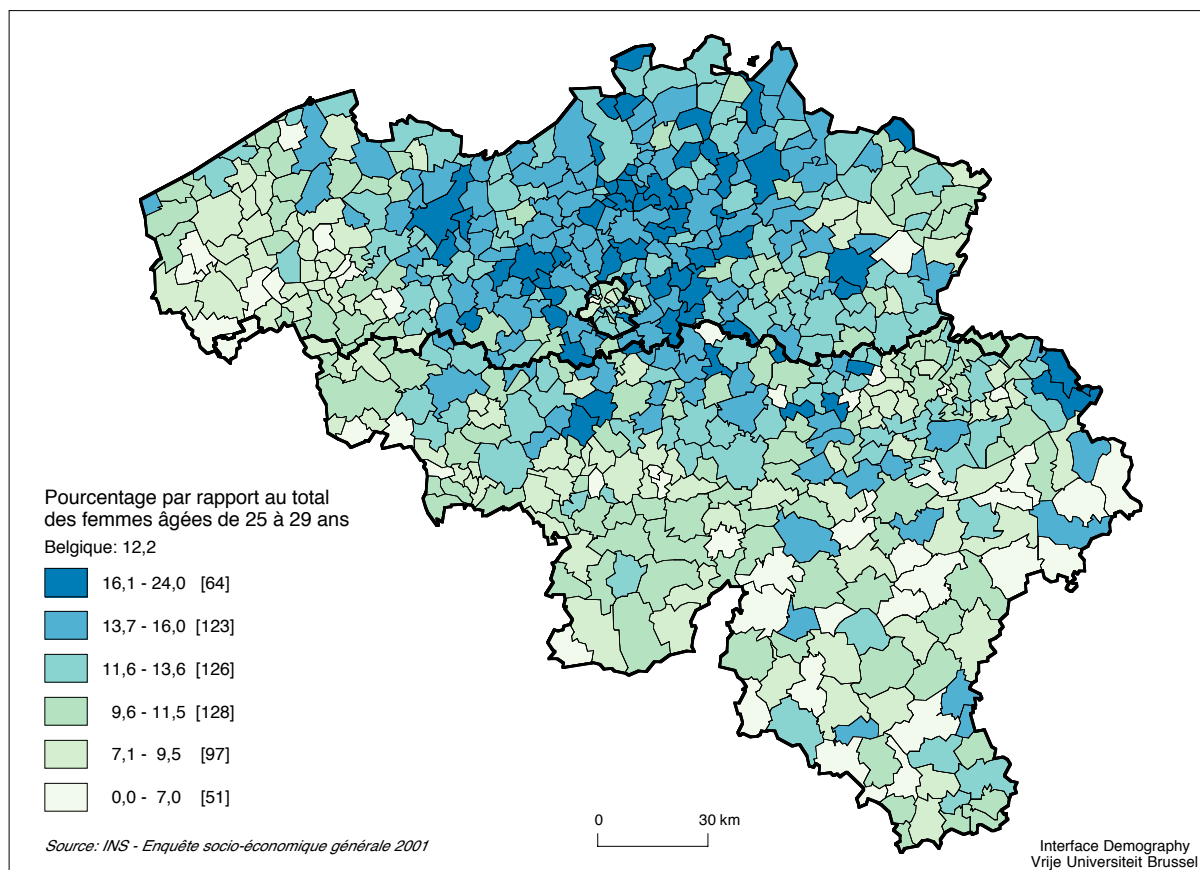
La carte 6 pour 2001 correspond dans une large mesure à une carte comparable des cohabitants sans enfants en 1991 (Deboosere *et al.*, carte 5.6). Mais elle couvre en fait deux autres cartes, à savoir celle des cohabitantes non mariées sans (Coh0) et avec (Coh+) enfants. Et celles-ci présentent un schéma de répartition totalement différent (cf. cartes 7 et 8).

Comme le montre la carte 7, le phénomène de la cohabitation hors mariage s'est nettement poursuivi en Flandre. Mais il s'agit ici d'une cohabitation pré-nuptiale sans enfants. Tout le losange flamand est atteint, et cette forme de constitution de la famille s'est désormais déjà étendue à la Campine et aux





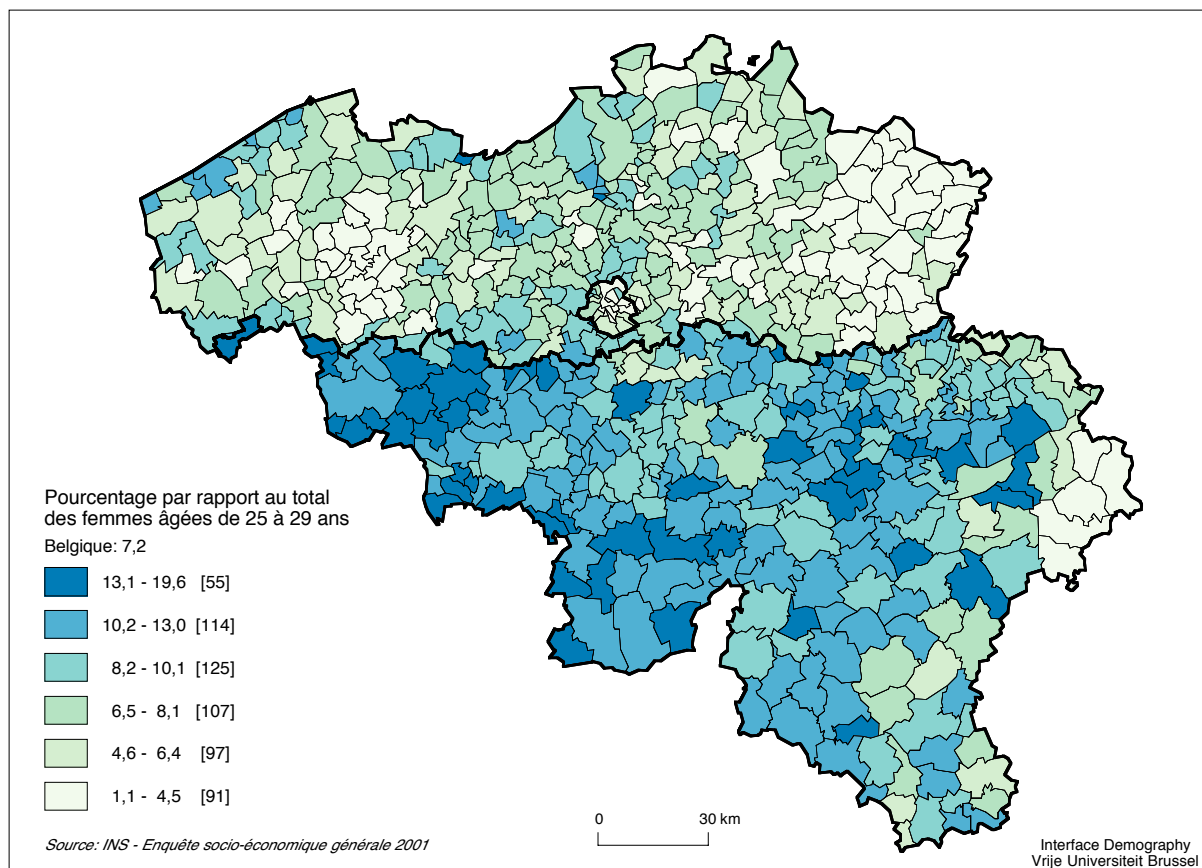
Carte 6: Femmes de 25 à 29 ans cohabitant hors mariage avec ou sans enfant



Carte 7: Femmes de 25 à 29 ans cohabitant hors mariage sans enfant

communes plus urbaines du Limbourg (avec, cette fois encore, des chiffres plus faibles pour les communes comptant plus d'allochtones). Dans l'autre direction, passé Gand, cette forme se présente déjà dans une large mesure dans la partie nord de la Flandre occidentale, et le long de la côte. Exception faite du centre et du sud de la Flandre occidentale, et du nord-est du Limbourg, la cohabitation sans enfants a atteint l'ensemble du territoire flamand. Il en va de même des cantons de l'Est, du moins pour leur moitié nord plus urbaine (Eupen). A quelques communes près, les pourcentages pour la cohabitation hors mariage des femmes de 25-29 ans sans enfants sont systématiquement plus faibles en Wallonie qu'en Flandre.

La carte 8 montre, pour le même groupe d'âge de femmes, que la Wallonie a fait un pas de plus dans le processus de la "seconde transition démographique". Les proportions de cohabitantes avec enfants (Coh+) y sont en effet devenues beaucoup plus fréquentes. Le triangle wallon se fait à nouveau remarquer. Le type de ménage de procréation sans mariage a en outre déjà continué à se propager vers l'est, dans les Ardennes. Les deux frontières linguistiques, c'est-à-dire celles de la Wallonie avec la Flandre et les cantons de l'Est, sont à nouveau clairement dessinées. Et ce phénomène est encore plus prononcé chez les cohabitants avec enfants dans le groupe d'âge des 30-34 ans.



Carte 8: Femmes de 25 à 29 ans cohabitant hors mariage avec enfant(s)

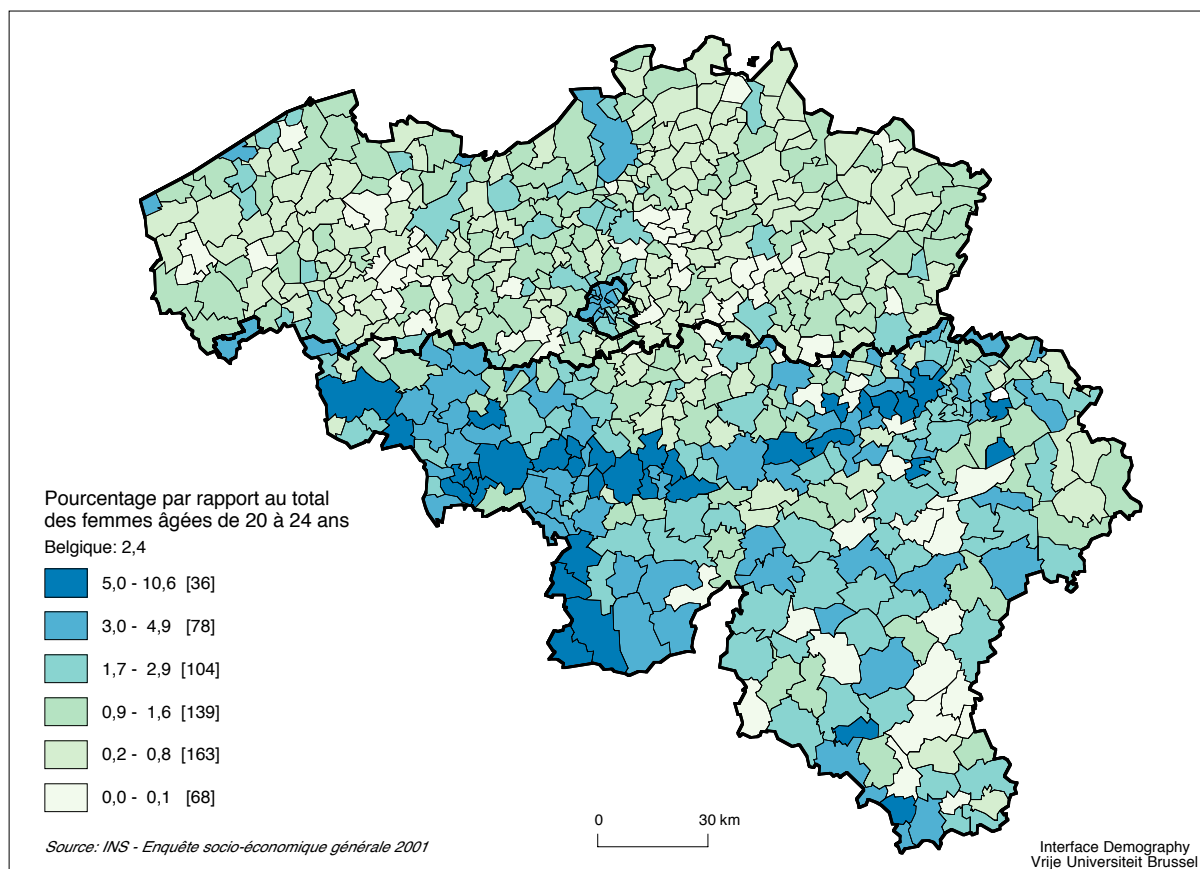
On peut résumer ce qui précède comme suit : à chaque fois qu'un nouveau modèle de comportement démographique s'est développé en Belgique, à commencer par la diffusion du contrôle des naissances à partir de 1870, ce développement s'est fait selon un schéma de diffusion géographique extrêmement stable. L'avènement de la cohabitation hors mariage, d'abord sans et puis avec enfants, suit également ce schéma de base : (i) début dans le triangle wallon, (ii) élargissement aux Ardennes et au sud de la Wallonie ; seulement ensuite (iii) percée par-delà les frontières linguistiques, avec en Flandre (iv) la poursuite vers l'est et l'ouest à partir du losange flamand plus central. La côte est elle aussi relativement bien placée dans l'ensemble de la Flandre occidentale et orientale. Le principal "nouvel"

élément de 1991 et 2001 est que les proportions de cohabitants sont comprimées dans des communes plus urbaines par la présence de groupes de population allochtones, qui n'ont pas (encore ?) repris ce phénomène à leur compte.

Les déterminants historiques de ce schéma de diffusion spatiale ne sont pas seulement l'industrialisation et l'urbanisation du 19<sup>e</sup> siècle et du début du 20<sup>e</sup> siècle, mais davantage encore les vagues successives de sécularisation depuis la Révolution française (cf. Lesthaeghe, 1978; Lesthaeghe, 1991; Lesthaeghe & Neels). Les régions les plus précocement et les plus fortement sécularisées – régions rurales y comprises – sont à chaque fois les premières à adopter les nouvelles formes de comportement démographique.

La cohabitation hors mariage avec parenté mène cependant aussi plus facilement à la position de parents isolés. Cette forme de ménage présente considérablement plus de risques de pauvreté et d'autres problèmes de nature matérielle ou non. Ajoutons que ce type de ménage est nettement plus répandu chez les femmes que chez les hommes, dans la mesure où ce sont presque toujours les femmes qui gardent les enfants après la séparation des cohabitants. Il n'est dès lors guère surprenant que la répartition spatiale des jeunes mères isolées de 20-24 ans corresponde fortement à celle des cohabitantes avec enfants.

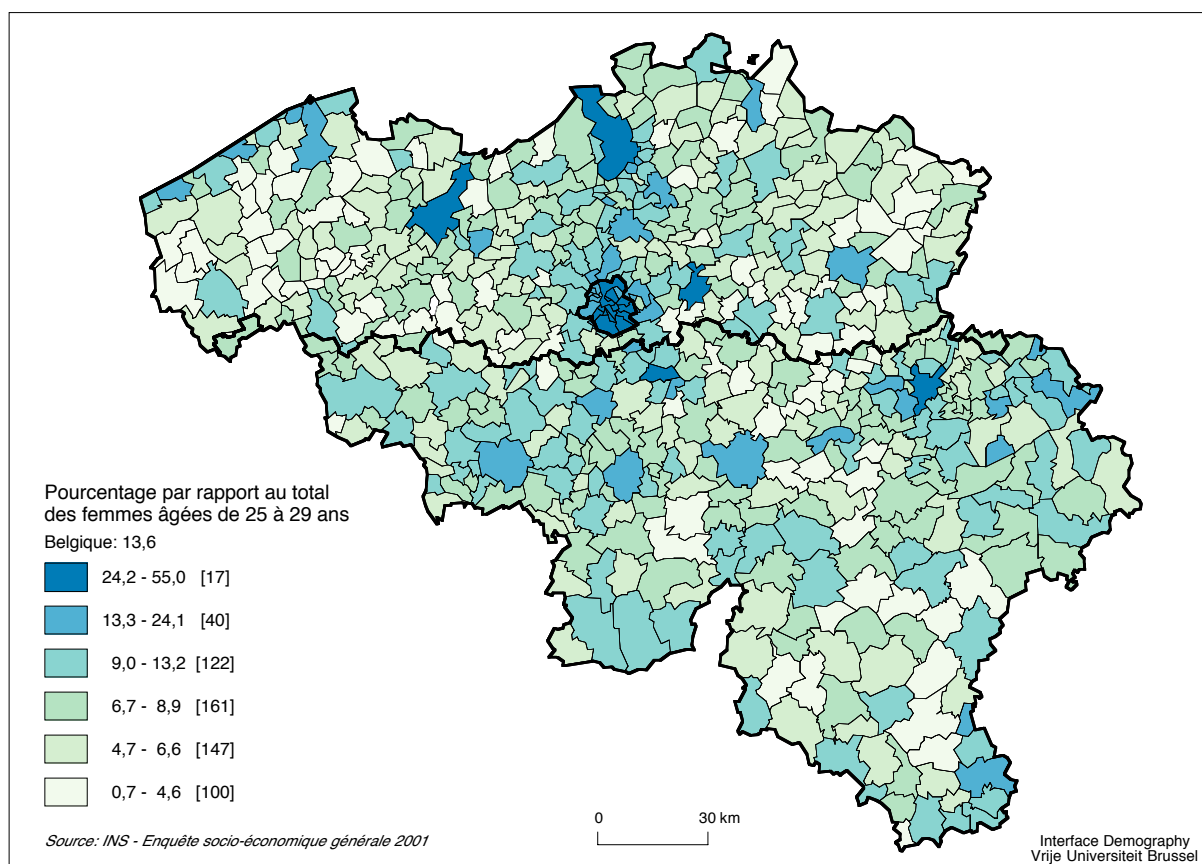
Comme le montre la carte 9, cela signifie donc que les mères isolées sont un phénomène à caractère plus fortement wallon, avec une forte surreprésentation dans la province du Hainaut et l'arrondissement adjacent de Philippeville. Par ailleurs, la zone de forte diffusion des jeunes mères isolées se prolonge le long de l'axe industriel wallon, jusqu'à Liège et Verviers. Mais, comme c'était déjà le cas en 1991 (cf. Deboosere *et al.*, p. 130), cette forme de ménage est déjà plus courante dans



Carte 9: Mères seules de 20 à 24 ans

les parties plus rurales de Wallonie, en particulier dans les Ardennes. En Flandre par contre, la procréation chez les cohabitants est moins fréquente, et la parenté isolée chez les jeunes mères est donc également plus rare. Leurs proportions ne sont plus importantes que dans les villes, Région bruxelloise incluse, et le long de la côte. Dans l'ensemble, le schéma spatial des jeunes mères isolées de 2001 est presque le même que celui de 1991.

On peut quasiment dire la même chose des proportions de jeunes femmes de 25-29 ans qui vivent seules sans enfants. Ici encore, on n'observe que peu de glissement sur le plan du schéma spatial. Les jeunes femmes seules restent un phénomène fortement urbain, les pourcentages les plus élevés se retrouvant dans la Région bruxelloise, à Anvers, Gand et Liège (carte 10). Il convient d'y ajouter encore Louvain et Louvain-la-Neuve, très probablement, entre autres raisons, du fait de l'établissement de femmes hautement éduquées. Les jeunes femmes seules sont par ailleurs, comme en 1991, surreprésentées le long de la côte, et dans quantité de villes régionales comme Bruges, Lierre, Eupen, Spa et Arlon.

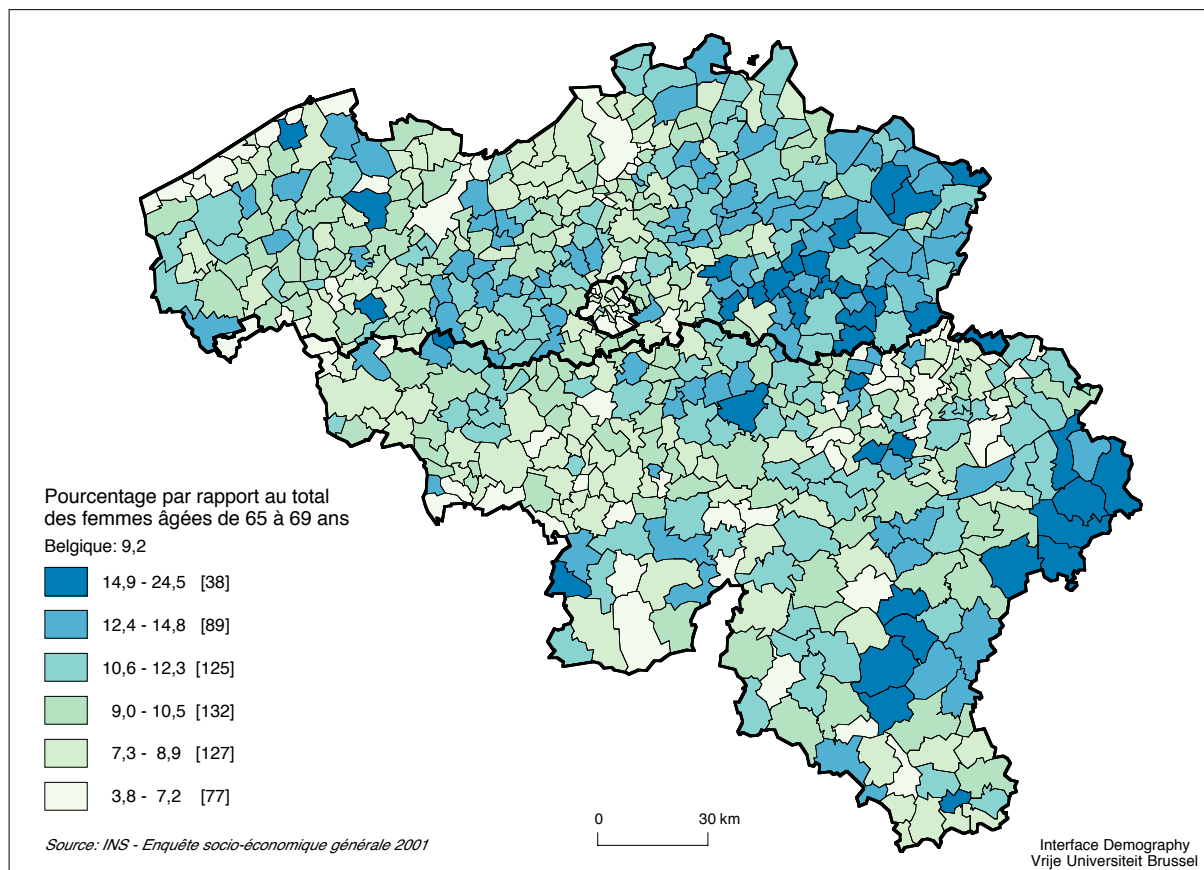


Carte 10: Femmes de 25 à 29 ans vivant seules

## 5.4 Les types de ménages à un âge plus avancé

Les trois dernières cartes illustrent des dimensions spatiales relatives au développement du cours de la vie aux âges plus avancés.

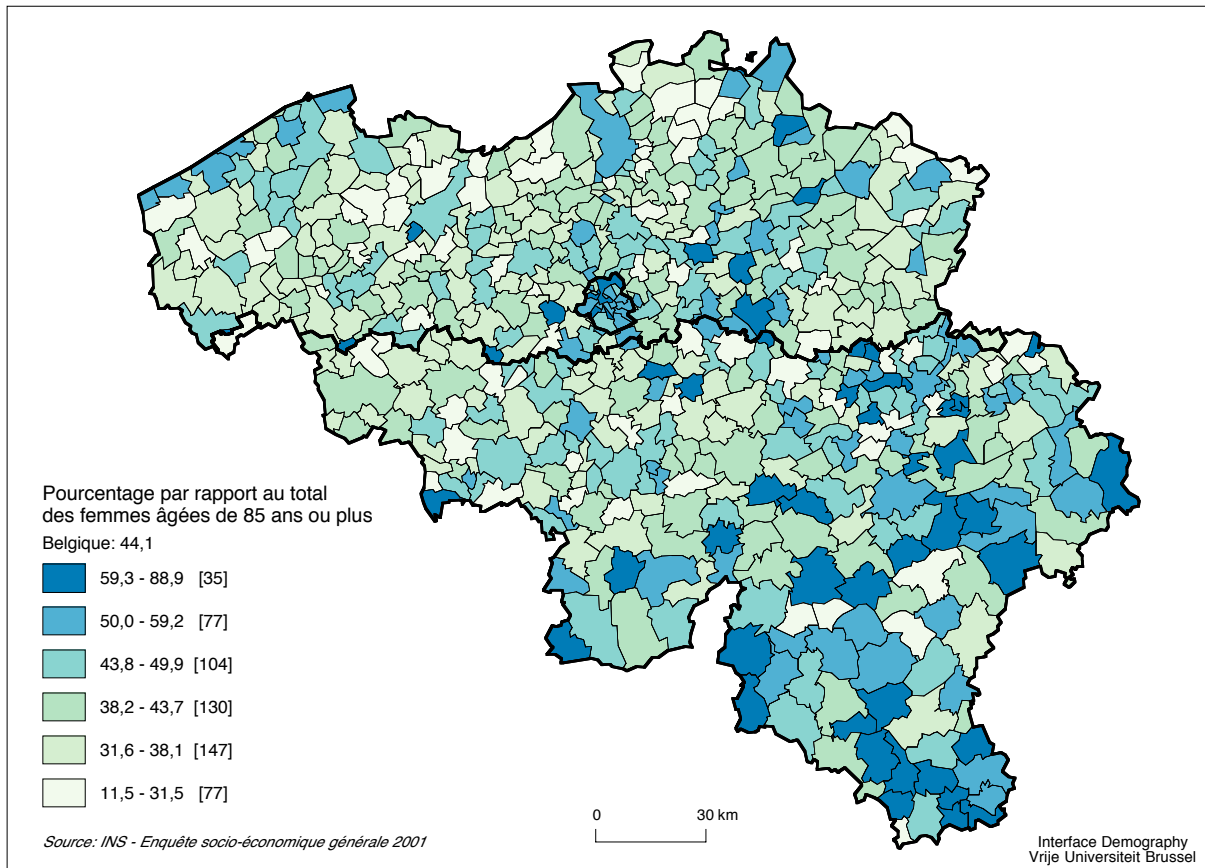
Normalement, les personnes arrivées à l'âge légal de la pension se trouvent également dans la phase du nid vide. La carte 11 montre cependant que, dans notre pays, il est certaines régions où des parents pensionnés ont encore des enfants résidant à la maison. Cette carte des femmes de 65-69 ans avec des enfants qui restent tardivement au domicile parental correspond donc dans une certaine mesure à la carte 5 (les hommes de 25-29 ans résidant au domicile parental). Les ménages avec une phase de nid vide tardif ne sont clairement pas typiques des zones urbaines : ils sont rares dans les grandes villes, le long de la côte ou de l'axe industriel wallon. Ils ne sont d'autre part pas non plus typiques de toutes les zones urbaines, mais bien de certaines zones spécifiques. C'est ainsi que, tout comme en 1991, les communes rurales du Limbourg l'emportent en matière de départs tardifs. Il en va de même des communes rurales des cantons de l'Est. Les mères âgées avec des enfants résidant se trouvent encore, bien qu'en moindres proportions, dans le sud-est de la Flandre orientale et dans le Pajottenland voisin, en Campine, en Hesbaye et dans les Ardennes.



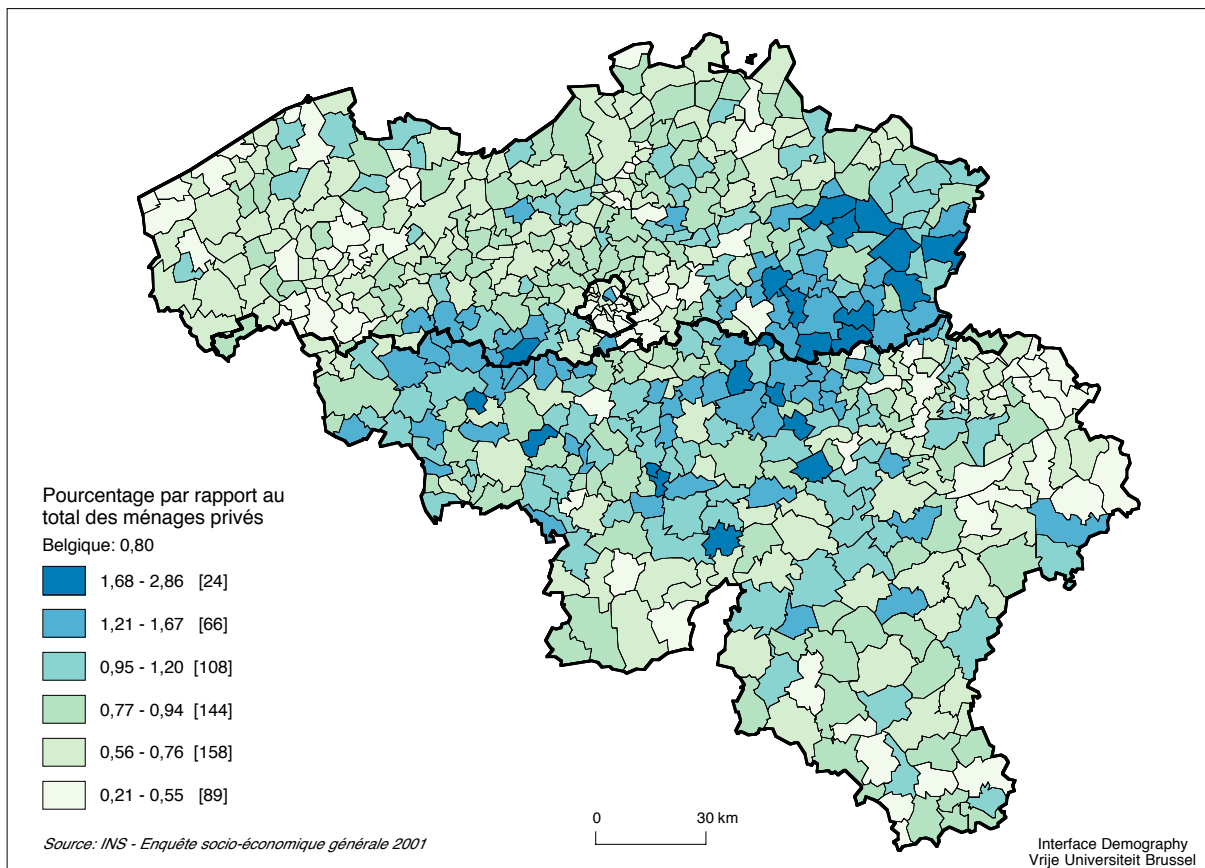
Carte 11: Femmes mariées de 65 à 69 ans résidant encore avec des enfants

Trois possibilités de formation de ménage s'offrent aux très âgés en veuvage : soit ils continuent à vivre seuls, soit ils entrent dans une institution, soit ils font partie de la famille d'un de leurs enfants. La carte des très âgés en maisons de repos ou dans d'autres institutions est essentiellement la carte des localisations de ces institutions. La troisième option se fait de plus en plus rare mais reste légèrement décelable sur la carte des ménages avec plusieurs noyaux familiaux.

Comme nous l'avons déjà dit, la capacité d'accueil des très âgés est très différente selon les communes, de sorte que la carte des personnes de 85 ans ou plus en institution présente une forme de damier. Résultat : la carte du principal complément, à savoir la proportion d'isolés, présente elle aussi un effet de damier (carte 12). Tout comme en 1991, on peut toutefois retrouver des concentrations spécifiques. Les femmes isolées très âgées de 85 ans ou plus se rencontrent souvent dans certaines



Carte 12: Femmes de 85 ans ou plus vivant seules



Carte 13: Ménages privés avec plusieurs noyaux familiaux

zones urbaines. Elles représentent 50 à 60 % le long de la côte et dans les villes d'Anvers et de Liège, et plus de 60 pour cent dans différentes communes de la Région bruxelloise. On trouve par ailleurs davantage de communes rurales avec des valeurs élevées en Wallonie qu'en Flandre, et l'effet de damier est également plus visible dans le sud du pays. Le schéma spatial ne présente pas de différence frappante par rapport à 1991.

L'ancienne typologie de l'INS (cf. chapitre 2) identifie les "ménages à 2 noyaux familiaux ou plus" comme suit :

- \* Deux couples vivant ensemble dans un ménage, avec ou sans enfants ou petits-enfants ;
- \* Un couple plus leur (beau/belle-)fils/fille et petits-enfants, ou un(e) autre père/mère avec enfants ;
- \* Un grand-père/une grand-mère (comme personne de référence) plus un couple ou un père/une mère isolé(e) avec enfants.

Il s'agit donc ici le plus souvent de parents âgés vivant chez leurs enfants mariés, ou inversement.

Comme le montre la carte 13, ce schéma des couples âgés corésidant est rare et son incidence a encore diminué par rapport à 1991. Reste toutefois son schéma de répartition frappant. Il reste en effet deux grandes zones rurales présentant une haute fréquence de ménages de deux noyaux ou plus. La première zone, orientale, parcourt la Hesbaye, le Limbourg et la partie nord de la province de Namur. L'autre zone, occidentale, se situe dans le Pajottenland, au sud de la Flandre orientale et dans la région de Ath. Il convient toutefois de souligner un léger rétrécissement spatial depuis 1991 : le nord du Limbourg et les cantons de l'Est présentent aujourd'hui des fréquences plus modales qu'importantes de ce type de ménages étendus.

## 5.5 Conclusions

La principale conclusion de ce chapitre est que les schémas spatiaux des types de ménages en Belgique n'ont pas profondément changé depuis le recensement de 1991. Les fréquences d'apparition de certains types ont certes pu augmenter ou diminuer, mais leur répartition spatiale est quant à elle restée relativement stable.

Trois dimensions dominantes résument toujours ces contrastes :

- (i) Une dimension "seconde transition démographique", qui rend les contrastes relatifs aux nouveaux modes de vie. En 1991, ce contraste valait surtout pour les indicateurs des jeunes isolés et de la cohabitation hors mariage ; en 2001, la cohabitation hors mariage avec enfants est devenue un indicateur supplémentaire essentiel. Par rapport à 1991, la cohabitation hors mariage sans enfants est aussi plus largement répandue sur presque toute la Flandre, tandis qu'il en va de même pour la procréation chez les cohabitants en Wallonie.
- (ii) Un contraste rural-urbain qui vaut surtout en matière de proportions d'isolés et de diminution générale de la taille des familles, mais avec la remarque importante que les populations allochtones n'entrent pas dans le rétrécissement urbain de la taille des ménages.
- (iii) Une "dimension historique" qui va en diminuant, avec des caractéristiques d'anciennes formes de ménage, comme la présence de doubles noyaux familiaux et d'une phase de nid vide tardif.

## Chapitre 6 :

# Positions au sein des ménages selon la nationalité et la nationalité d'origine

## 6.1 Introduction

Les ménages constituent la forme la plus élémentaire d'organisation sociale et forment à ce titre la structure de base d'une société. Les formes de vie commune et le processus de constitution et de dissolution des ménages jouent un rôle clé dans les processus démographiques. Ils constituent les unités élémentaires de la reproduction et de la consommation, de la solidarité et de la sécurité, des processus économiques et émotionnels. Leur composition, et la façon dont ils sont créés, sont au cœur de ce qui est considéré comme l'individualité culturelle d'une population. La relation entre l'homme et la femme, l'éducation des enfants et le soin aux personnes âgées sont souvent l'occasion de discussions sur la migration, l'intégration, l'assimilation et l'interculturalité. La composition des ménages et la formation des relations (mariage, relations LAT, polygamie, homosexualité...) sont étroitement liées, et les conceptions qui leur sont rattachées sont au cœur des valeurs et des jugements (préjugés).

Cette individualité culturelle n'est toutefois pas une donnée établie. Les formes de vie commune ont connu des transformations répétées au fil de l'histoire. Elles n'ont toutefois jamais évolué aussi vite qu'au cours des dernières décennies. Cette évolution ne se limite par ailleurs pas à notre environnement. La modernisation et la mondialisation exercent leur influence dans le monde entier, et font partout évoluer les formes de vie commune traditionnelles, bien que l'intensité et le rythme de ce changement varient très fort et dépendent d'innombrables facteurs. Le développement politique, social et économique, les traditions culturelles et religieuses historiques, l'urbanisation, le développement des soins de santé et de la formation, et le développement inégal des différentes régions, accélèrent/tempèrent et modulent les nouvelles formes de vie.

Les communautés de migrants font dans un certain sens tomber les barrières spatiales et temporelles. Dès l'instant de leur arrivée, leurs valeurs, conceptions et vision du monde sont modulées par leur nouvel environnement. Il est dès lors normal que la composition de leurs ménages se forme, sur une période plus ou moins longue (sur une ou plusieurs générations), au sein de la zone de tension entre leur pays d'origine et leur nouveau pays de résidence. Parallèlement, la migration elle-même – certainement au début – exercera son influence sur la composition des ménages d'une population de migrants.

Il est dès lors évident que la composition des ménages de migrants s'écarte du schéma belge. Cette déviation dépend de la durée du séjour, mais aussi de l'évolution du niveau d'éducation ou de la mesure dans laquelle la communauté est encore tournée vers le pays d'origine. Les communautés de migrants sont, dans le monde actuel, devenues largement transnationales (Zolberg ; Lesthaeghe, 2000). Les possibilités de transport bon marché, les moyens de communication rapides et la portée internationale des médias permettent d'entretenir un lien étroit avec le pays d'origine. Pour la communauté marocaine et turque de notre pays, la migration nuptiale assure elle aussi un lien



permanent avec le pays d'origine. Elle occupe en effet une place centrale dans leur processus de constitution des ménages.

Les pages suivantes décrivent les positions au sein des ménages des étrangers dans notre pays. Etant donné l'importance des naturalisations, ces tableaux ne donnent qu'une vision très partielle de la composition de la population selon la nationalité d'origine. C'est pourquoi nous nous pencherons ensuite sur la problématique de l'obtention de la nationalité. Nous parlerons dans la foulée de l'importance de la migration sur l'évolution de la population dans notre pays, et des difficultés de parvenir à des groupes de nationalité clairs et nettement définis. Nous finirons par la description de l'algorithme utilisé pour distinguer les groupes de nationalité, et communiquerons les tableaux pour les principales nationalités.

## 6.2 Positions au sein des ménages des Belges et des étrangers

Les statistiques de population sont traditionnellement réparties sur la base du critère de la nationalité. Pour presque toutes les statistiques de *stock* et de *flux* relatives à la population, la Direction générale Statistique et Information économique (l'ancien Institut national de Statistique) publie un tableau pour les Belges et un autre pour les étrangers. Les étrangers sont ainsi définis comme des personnes qui séjournent sur le territoire belge sans posséder la nationalité belge. La durée du séjour ne joue ici aucun rôle. Certains étrangers sont nés en Belgique et y vivent depuis de nombreuses décennies. Pour bon nombre d'"étrangers" appartenant à un groupe de nationalité de l'Union européenne, il ne reste que peu de raisons pratiques de faire la démarche administrative pour obtenir la nationalité belge. Parmi les personnes qui ne possèdent pas la nationalité belge (les non-Belges), on trouve bien sûr aussi les personnes qui ne sont que récemment arrivées dans notre pays. Les non-Belges forment donc un groupe particulièrement hétérogène, et les principales caractéristiques selon la position au sein des ménages sont le résultat de facteurs très divergents qui peuvent aussi bien se renforcer que se contrarier.

Les tableaux 60, 61 et 62 donnent les positions au sein des ménages des non-Belges. Le premier tableau reprend les nombres absolus. Un deuxième tableau présente la distribution selon la position au sein des ménages pour chaque classe d'âge. Dans le troisième tableau, la répartition relative est divisée par la répartition relative de l'ensemble de la population. Ceci permet de comparer facilement les positions au sein des ménages des non-Belges avec celles de l'ensemble de la population. Les ratios obtenus indiquent l'importance ou la faiblesse d'une position au sein d'un groupe d'âge par rapport à l'ensemble de la population en Belgique. Ceci nous permet de mieux faire ressortir les caractéristiques typiques de la population non belge.

Ce qui frappe dans cette répartition, c'est le nombre élevé d'**isolés** sur l'ensemble du cycle de vie, tant chez les hommes que chez les femmes. Pas moins d'un homme de 25 à 34 ans sur trois est célibataire. Chez les femmes du même groupe d'âge, la proportion est d'une célibataire sur cinq. Les nombres élevés de *singles* apparaissent nettement au tableau 62. Le nombre d'isolés est systématiquement plus élevé chez les hommes, et cette tendance ne s'inverse que dans les groupes d'âge les plus avancés. Chez les femmes, ce retournement se fait légèrement plus tôt. Bien que d'autres ratios du tableau s'écartent encore plus fort du profil de la population totale, il convient toutefois de souligner que les isolés représentent de loin le groupe le plus important dans la répartition relative, et donc en chiffres absolus. Chez les hommes de 30-34 ans, on parle de plus de 14 000 personnes sur un total de 47 000

hommes. Le nombre élevé d'isolés est typique pour les migrants, et est particulièrement prononcé chez les migrants récents. Parmi les isolés, on trouve aussi quantité de personnes qui ne séjournent dans notre pays que pour une courte durée, pour y travailler ou y étudier.

âge	CMAR	CUNM	CIPA	SING	MAR0	MAR+	UNM0	UNM+	H1PA	NFR	OTHR	COLL	total
0-4	13256	1091	2735	0	0	0	0	0	0	549	510	105	18246
5-9	13959	817	3352	0	0	0	0	0	0	312	303	56	18799
10-14	13617	717	3855	0	0	0	0	0	0	279	318	88	18874
15-19	13229	549	3822	690	48	14	37	39	15	595	317	307	19662
20-24	9417	256	2507	6862	1490	1177	960	339	62	1415	1058	756	26299
25-29	4913	82	1391	13726	4436	6667	2798	1482	219	1648	1369	736	39467
30-34	2480	45	1054	14543	4482	15996	2637	2628	479	1134	1153	578	47209
35-39	1346	24	998	12460	3023	22605	1760	2754	803	729	765	555	47822
40-44	673	13	738	9405	2343	22663	1240	2195	1044	452	541	388	41695
45-49	260	10	510	7435	3247	20277	1080	1389	1133	352	439	319	36451
50-54	86	1	294	6180	6292	16136	1096	847	981	310	316	242	32781
55-59	18	5	135	4602	8069	9581	827	366	596	285	235	177	24896
60-64	4	0	50	3323	8908	6787	634	189	421	493	208	172	21189
65-69	2	0	15	2550	8458	4272	489	70	337	648	185	172	17198
70-74	0	0	5	2163	7356	2248	384	39	253	546	172	181	13347
75-79	0	0	0	1777	5011	965	257	28	216	362	120	276	9013
80-84	0	0	0	794	1829	269	98	9	97	187	68	191	3542
85-89	0	0	0	367	523	81	23	1	37	110	26	173	1342
90-94	0	0	0	99	107	14	5	0	7	44	9	71	356
95+	0	0	0	33	14	1	1	1	2	6	3	21	82
<b>total</b>	<b>73262</b>	<b>3610</b>	<b>21461</b>	<b>87009</b>	<b>65636</b>	<b>129753</b>	<b>14326</b>	<b>12376</b>	<b>6702</b>	<b>10456</b>	<b>8115</b>	<b>5564</b>	<b>438270</b>

Tableau 60a : Répartition des hommes non belges selon la position au sein du ménage et le groupe d'âge en nombres absolus, Belgique

âge	CMAR	CUNM	CIPA	SING	MAR0	MAR+	UNM0	UNM+	H1PA	NFR	OTHR	COLL	total
0-4	12701	1107	2712	0	0	0	0	0	0	509	554	98	17681
5-9	12903	811	3108	0	0	0	0	0	0	338	283	82	17525
10-14	13275	709	3558	0	0	0	0	0	0	319	278	81	18220
15-19	12451	528	3647	778	431	251	162	54	77	1215	307	236	20137
20-24	7139	192	1919	6162	3076	4406	1847	641	888	2834	738	797	30639
25-29	2711	71	775	9102	5141	12368	3089	1691	2600	1926	673	466	40613
30-34	1258	24	520	7390	4336	20247	1969	2568	4676	1008	457	311	44764
35-39	624	16	440	5084	2859	22922	1149	2280	5703	568	313	322	42280
40-44	313	7	367	3757	2471	19896	784	1309	5040	306	272	245	34767
45-49	121	6	262	3629	3766	15676	809	674	3732	295	289	154	29413
50-54	52	2	169	3917	6500	10817	676	268	2423	434	313	179	25750
55-59	7	0	68	3543	7500	5771	466	113	1528	629	286	148	20059
60-64	4	0	21	3527	7442	3666	317	32	1390	1064	366	171	18000
65-69	0	0	11	3909	6442	1976	242	36	1243	1251	370	224	15704
70-74	0	0	4	4554	4563	908	180	19	1153	1217	394	324	13316
75-79	0	0	0	4491	2430	368	143	9	921	975	403	517	10257
80-84	0	0	0	2339	753	107	57	4	390	634	234	602	5120
85-89	0	0	0	1162	179	14	8	1	172	456	141	701	2834
90-94	0	0	0	382	25	2	2	0	51	215	71	445	1193
95+	0	0	0	93	1	0	0	0	16	58	20	173	361
<b>total</b>	<b>63559</b>	<b>3473</b>	<b>17581</b>	<b>63819</b>	<b>57915</b>	<b>119395</b>	<b>11900</b>	<b>9699</b>	<b>32003</b>	<b>16251</b>	<b>6762</b>	<b>6276</b>	<b>408633</b>

Tableau 60b : Répartition des femmes non belges selon la position au sein du ménage et le groupe d'âge en nombres absolus, Belgique

## POSITIONS AU SEIN DES MÉNAGES SELON LA NATIONALITÉ ET LA NATIONALITÉ D'ORIGINE

âge	CMAR	CUNM	CIPA	SING	MAR0	MAR+	UNM0	UNM+	HIPA	NFR	OTHR	COLL
0-4	72,7	6,0	15,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,0	2,8	0,6
5-9	74,3	4,3	17,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,7	1,6	0,3
10-14	72,1	3,8	20,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,5	1,7	0,5
15-19	67,3	2,8	19,4	3,5	0,2	0,1	0,2	0,2	0,1	3,0	1,6	1,6
20-24	35,8	1,0	9,5	26,1	5,7	4,5	3,7	1,3	0,2	5,4	4,0	2,9
25-29	12,4	0,2	3,5	34,8	11,2	16,9	7,1	3,8	0,6	4,2	3,5	1,9
30-34	5,3	0,1	2,2	30,8	9,5	33,9	5,6	5,6	1,0	2,4	2,4	1,2
35-39	2,8	0,1	2,1	26,1	6,3	47,3	3,7	5,8	1,7	1,5	1,6	1,2
40-44	1,6	0,0	1,8	22,6	5,6	54,4	3,0	5,3	2,5	1,1	1,3	0,9
45-49	0,7	0,0	1,4	20,4	8,9	55,6	3,0	3,8	3,1	1,0	1,2	0,9
50-54	0,3	0,0	0,9	18,9	19,2	49,2	3,3	2,6	3,0	0,9	1,0	0,7
55-59	0,1	0,0	0,5	18,5	32,4	38,5	3,3	1,5	2,4	1,1	0,9	0,7
60-64	0,0	0,0	0,2	15,7	42,0	32,0	3,0	0,9	2,0	2,3	1,0	0,8
65-69	0,0	0,0	0,1	14,8	49,2	24,8	2,8	0,4	2,0	3,8	1,1	1,0
70-74	0,0	0,0	0,0	16,2	55,1	16,8	2,9	0,3	1,9	4,1	1,3	1,4
75-79	0,0	0,0	0,0	19,7	55,6	10,7	2,9	0,3	2,4	4,0	1,3	3,1
80-84	0,0	0,0	0,0	22,4	51,6	7,6	2,8	0,3	2,7	5,3	1,9	5,4
85-89	0,1	0,0	0,0	27,3	39,0	6,0	1,7	0,1	2,8	8,2	1,9	12,9
90-94	0,0	0,0	0,0	27,8	30,1	3,9	1,4	0,0	2,0	12,4	2,5	19,9
95+	0,0	0,0	0,0	40,2	17,1	1,2	1,2	1,2	2,4	7,3	3,7	25,6
<b>total</b>	<b>16,7</b>	<b>0,8</b>	<b>4,9</b>	<b>19,9</b>	<b>15,0</b>	<b>29,6</b>	<b>3,3</b>	<b>2,8</b>	<b>1,5</b>	<b>2,4</b>	<b>1,9</b>	<b>1,3</b>

Tableau 61a : Répartition relative des hommes non belges selon la position au sein du ménage et le groupe d'âge, Belgique

âge	CMAR	CUNM	CIPA	SING	MAR0	MAR+	UNM0	UNM+	HIPA	NFR	OTHR	COLL
0-4	71,8	6,3	15,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,9	3,1	0,6
5-9	73,6	4,6	17,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,9	1,6	0,5
10-14	72,9	3,9	19,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,8	1,5	0,4
15-19	61,8	2,6	18,1	3,9	2,1	1,2	0,8	0,3	0,4	6,0	1,5	1,2
20-24	23,3	0,6	6,3	20,1	10,0	14,4	6,0	2,1	2,9	9,2	2,4	2,6
25-29	6,7	0,2	1,9	22,4	12,7	30,5	7,6	4,2	6,4	4,7	1,7	1,1
30-34	2,8	0,1	1,2	16,5	9,7	45,2	4,4	5,7	10,4	2,3	1,0	0,7
35-39	1,5	0,0	1,0	12,0	6,8	54,2	2,7	5,4	13,5	1,3	0,7	0,8
40-44	0,9	0,0	1,1	10,8	7,1	57,2	2,3	3,8	14,5	0,9	0,8	0,7
45-49	0,4	0,0	0,9	12,3	12,8	53,3	2,8	2,3	12,7	1,0	1,0	0,5
50-54	0,2	0,0	0,7	15,2	25,2	42,0	2,6	1,0	9,4	1,7	1,2	0,7
55-59	0,0	0,0	0,3	17,7	37,4	28,8	2,3	0,6	7,6	3,1	1,4	0,7
60-64	0,0	0,0	0,1	19,6	41,3	20,4	1,8	0,2	7,7	5,9	2,0	1,0
65-69	0,0	0,0	0,1	24,9	41,0	12,6	1,5	0,2	7,9	8,0	2,4	1,4
70-74	0,0	0,0	0,0	34,2	34,3	6,8	1,4	0,1	8,7	9,1	3,0	2,4
75-79	0,0	0,0	0,0	43,8	23,7	3,6	1,4	0,1	9,0	9,5	3,9	5,0
80-84	0,0	0,0	0,0	45,7	14,7	2,1	1,1	0,1	7,6	12,4	4,6	11,8
85-89	0,0	0,0	0,0	41,0	6,3	0,5	0,3	0,0	6,1	16,1	5,0	24,7
90-94	0,0	0,0	0,0	32,0	2,1	0,2	0,2	0,0	4,3	18,0	6,0	37,3
95+	0,0	0,0	0,0	25,8	0,3	0,0	0,0	0,0	4,4	16,1	5,5	47,9
<b>total</b>	<b>15,6</b>	<b>0,8</b>	<b>4,3</b>	<b>15,6</b>	<b>14,2</b>	<b>29,2</b>	<b>2,9</b>	<b>2,4</b>	<b>7,8</b>	<b>4,0</b>	<b>1,7</b>	<b>1,5</b>

Tableau 61b : Répartition relative des femmes non belges selon la position au sein du ménage et le groupe d'âge, Belgique

POSITIONS AU SEIN DES MÉNAGES SELON LA NATIONALITÉ ET LA NATIONALITÉ D'ORIGINE

âge	CMAR	CUNM	CIPA	SING	MAR0	MAR+	UNM0	UNM+	HIPA	NFR	OTHR	COLL
0-4	1,0	0,4	1,3							0,9	4,8	4,2
5-9	1,0	0,6	1,2							0,9	4,1	2,6
10-14	1,0	0,7	1,2							1,1	3,9	3,1
15-19	0,9	0,7	1,1	3,2	8,7	6,1	1,0	2,1	6,0	1,8	2,6	5,7
20-24	0,6	0,5	0,7	2,5	2,6	3,1	0,7	0,8	2,4	2,3	2,2	5,6
25-29	0,5	0,3	0,6	1,8	1,0	1,1	0,6	0,7	1,9	2,0	1,7	3,2
30-34	0,5	0,4	0,6	1,6	1,1	0,8	0,8	0,7	1,4	1,8	1,6	2,2
35-39	0,5	0,4	0,6	1,6	1,1	0,9	0,9	0,9	1,2	1,7	1,4	2,0
40-44	0,5	0,4	0,6	1,4	0,9	0,9	0,9	1,1	1,0	1,5	1,2	1,5
45-49	0,4	0,6	0,5	1,3	0,8	1,0	1,0	1,1	1,0	1,5	1,1	1,4
50-54	0,3	0,1	0,4	1,3	0,8	1,0	1,0	1,2	1,1	1,5	0,9	1,1
55-59	0,3	1,7	0,4	1,3	0,8	1,2	1,1	1,2	1,2	1,6	0,8	0,9
60-64				1,1	0,8	1,5	1,0	1,4	1,3	2,6	0,8	0,8
65-69				1,0	0,8	1,7	1,1	1,3	1,3	3,6	0,8	0,9
70-74				1,0	0,8	1,6	1,3	1,4	1,2	3,4	0,9	0,8
75-79				1,0	0,9	1,3	1,4	1,9	1,2	2,9	0,9	1,0
80-84				1,0	0,9	1,2	1,4	2,2	1,1	2,7	1,2	0,9
85-89				0,9	1,0	1,4	1,0	0,7	0,8	2,4	1,0	0,9
90-94				0,8	1,2	1,6	1,1	0,0	0,4	2,1	0,9	0,8
95+				1,2	1,4	0,8	1,9	5,7	0,4	0,8	1,0	0,8
<b>total</b>	<b>0,7</b>	<b>0,4</b>	<b>0,8</b>	<b>1,6</b>	<b>0,8</b>	<b>1,2</b>	<b>1,0</b>	<b>1,1</b>	<b>1,2</b>	<b>1,7</b>	<b>1,6</b>	<b>1,4</b>

Tableau 62a : Rapport entre la répartition relative selon la position au sein du ménage, par âge, des hommes non belges, et la répartition relative de la population masculine totale

âge	CMAR	CUNM	CIPA	SING	MAR0	MAR+	UNM0	UNM+	HIPA	NFR	OTHR	COLL
0-4	1,0	0,4	1,3							0,8	5,2	4,0
5-9	1,0	0,6	1,2							1,0	4,0	3,8
10-14	1,0	0,7	1,1							1,3	3,7	3,1
15-19	0,9	0,7	1,0	3,3	6,4	6,9	0,8	0,7	1,9	3,2	2,4	5,0
20-24	0,5	0,4	0,6	2,3	1,7	2,7	0,6	0,6	1,2	3,4	1,9	6,3
25-29	0,5	0,5	0,5	1,6	1,0	1,1	0,6	0,6	1,1	2,5	1,4	3,6
30-34	0,6	0,5	0,6	1,6	1,3	0,9	0,8	0,7	1,1	2,1	1,4	2,7
35-39	0,7	0,6	0,7	1,6	1,3	0,9	0,9	0,8	1,1	1,9	1,3	2,8
40-44	0,7	0,4	0,7	1,4	1,0	0,9	0,9	0,8	1,1	1,7	1,2	2,3
45-49	0,5	0,7	0,6	1,3	0,9	1,0	0,9	0,8	1,1	2,0	1,3	1,4
50-54	0,5	0,3	0,6	1,2	0,8	1,1	0,8	0,8	1,1	2,9	1,2	1,5
55-59	0,2	0,0	0,4	1,1	0,8	1,2	0,8	1,0	1,3	4,2	1,2	1,2
60-64				1,0	0,8	1,4	0,7	0,6	1,7	5,5	1,3	0,8
65-69				1,0	0,8	1,4	0,8	1,2	1,6	6,0	1,2	0,9
70-74				1,0	0,8	1,1	0,8	1,1	1,6	5,3	1,2	0,9
75-79				1,0	0,7	1,0	1,0	0,8	1,5	3,7	1,3	0,9
80-84				0,9	0,8	1,1	1,1	0,8	1,2	3,0	1,3	0,9
85-89				0,8	0,8	0,7	0,5	0,5	1,1	2,4	1,3	0,9
90-94				0,8	0,8	0,6	0,5	0,0	0,8	2,0	1,4	0,9
95+				0,9	0,6	0,0	0,0	0,0	0,9	1,5	1,0	0,9
<b>total</b>	<b>0,8</b>	<b>0,5</b>	<b>0,9</b>	<b>1,1</b>	<b>0,8</b>	<b>1,2</b>	<b>0,9</b>	<b>1,0</b>	<b>1,3</b>	<b>2,4</b>	<b>1,4</b>	<b>0,8</b>

Tableau 62b : Rapport entre la répartition relative selon la position au sein du ménage, par âge, des femmes non belges, et la répartition relative de la population féminine totale

On remarque ensuite les fortes proportions de **personnes qui ne font pas partie du noyau familial** (NFR ou “non-family related”). Il s’agit de pourcentages nettement moindres que pour les isolés, mais cependant considérablement plus élevés que ceux de la population totale. Tous âges confondus, le nombre de corésidents est deux, voire six fois supérieur. Nous comptons dans cette position toutes les personnes qui ne sont pas directement liées à la personne de référence par une relation de partenaire ou d’enfant. Les parents et beaux-parents, (beaux-)frères et (belles-)sœurs avec leurs éventuels partenaires et enfants représentent ici de loin le plus grand groupe. La situation précaire des demandeurs d’asile et des réfugiés des pays pauvres, qui font souvent preuve d’une grande solidarité envers un large cercle familial, entre certainement en ligne de compte. Les traditions selon lesquelles les parents restent habiter chez leurs enfants mariés sont également responsables des fortes proportions chez les étrangers âgés. Chez les femmes de 70 à 79 ans, il s’agit de plus de 2000 personnes qui vivent dans une autre famille nucléaire, généralement les enfants mariés.

Viennent ensuite les proportions relativement élevées d’enfants et de jeunes qui vivent dans des **ménages atypiques** (OTHER). Les ménages atypiques sont les ménages de plus d’une personne où il manque un noyau familial fondé sur une relation de partenaire ou d’enfant. Les ménages composés de frères ou de sœurs cohabitants, ou les ménages de plusieurs personnes sans lien familial (étroit) en sont des exemples typiques.

Une quatrième caractéristique est la certes légère mais néanmoins systématique surreprésentation des **parents isolés**, tant chez les hommes que chez les femmes. Ceci peut indiquer une certaine cohésion entre la migration et le risque d’une relation brisée. Il convient d’ailleurs ici de ne pas seulement réfléchir en termes de divorces. Chez les réfugiés politiques par exemple, la mort ou l’incarcération peuvent également jouer un rôle. Chez les jeunes parents isolés en particulier, ces chiffres reflètent probablement aussi une réalité administrative. Il n’est par exemple pas inhabituel que l’inscription du partenaire se passe difficilement. Dans les ménages monoparentaux avec de jeunes enfants, il s’agit souvent de lenteurs administratives lors de l’inscription du partenaire qui désormais séjourne peut-être déjà dans le pays. Ces retards peuvent être tels qu’il y a déjà des enfants dans le ménage alors qu’un des partenaires attend encore sa régularisation. Dans la mesure où le nombre de parents isolés dans ces groupes d’âge est, d’une manière générale, relativement restreint, de petits problèmes administratifs auront ici de grosses conséquences. (Cette *distorsion* administrative peut d’ailleurs aussi intervenir dans d’autres positions – surtout celle d’isolés.)

Une cinquième caractéristique est la forte surreprésentation des **mariés avec et sans enfants dans les plus jeunes groupes d’âge**. Les schémas de nuptialité de certains pays d’origine en sont évidemment la cause. En Afrique du Nord et en Asie occidentale surtout, on se marie toujours plus jeune que chez nous. Le jeune âge moyen de la mère au premier enfant dans ces pays entre également en ligne de compte.

On note enfin une forte surreprésentation des étrangers dans les **ménages collectifs** (COLL) dans les plus jeunes groupes d’âge (surtout chez les enfants et les jeunes). La grande majorité de ce groupe est composée de jeunes qui étudient dans notre pays et y séjournent en internat. Dans le cadre d’une formation continue, on trouve des étudiants étrangers – parfois avec de jeunes enfants – qui logent dans des maisons d’étudiants. Dans certains cas enfin, il s’agit d’étrangers qui séjournent dans des casernes militaires ou dans des institutions religieuses.

Les tableaux ci-dessus présentent le problème qu’ils se basent sur la nationalité actuelle, ce qui nous empêche de nous faire une idée des caractéristiques des groupes de nationalité qui ont entre-temps acquis la nationalité belge. Les schémas des ménages des Belges naturalisés sont souvent déjà assez différents de ceux des non-naturalisés. La statistique des étrangers sur la base de la nationalité actuelle

est en outre largement dominée par les caractéristiques des migrants récents et des migrants qui ne séjournent que brièvement dans notre pays. Ce dernier élément surtout donne un schéma qui est le résultat composé de types de ménages parfois opposés, mais en tout cas très différents.

Une part importante des étrangers dans notre pays vient des autres États membres de l'Union européenne. Bon nombre de ces étrangers ne séjournent dans notre pays que pour une courte période, pour y travailler ou y étudier. Il s'agit d'une tranche très spécifique de la population : essentiellement des vingtenaires et des trentenaires, souvent non mariés et sans enfants. Les demandeurs d'asile, venus surtout d'Afrique et d'Asie centrale ou occidentale, forment un deuxième groupe important. Ce groupe extrêmement varié compte beaucoup de jeunes, mais aussi quantité d'enfants qui ont suivi leurs parents en exil.

Il est évident que la statistique des étrangers donne une image incomplète. Les conditions d'obtention de la nationalité belge ont été assouplies en 2000. Les migrants qui souhaitent s'établir ici de manière définitive et qui séjournent depuis longtemps déjà dans notre pays peuvent ainsi devenir plus rapidement Belges. Si l'on veut se faire une bonne idée des positions au sein des ménages des communautés de migrants, nous devons donc aussi tenir compte des glissements dus à l'obtention de la nationalité.

## 6.3 Composition de la population selon le type de migration et la nationalité

### 6.3.1 L'influence de la migration sur la composition de la population

L'influence de la migration sur la composition et l'évolution de la population belge ne peut être sous-estimée. Sans un solde migratoire international positif, la Belgique connaîtrait depuis plusieurs années déjà un déclin de la population. Dans le recensement de 1970, la Belgique comptait 8 909 236 personnes de nationalité belge. En 1981, il y en avait légèrement plus (8 936 508). Au moment du recensement de 1991, il y avait 9 077 824 Belges. Parmi elles, il y avait cependant 301 675 personnes qui avaient acquis la nationalité belge. Sans ces personnes, le nombre de Belges de 1991 serait inférieur à 1981. La loi du 28 juin 1984 (la loi Gol) a mené en 1985 à plus de 64 000 naturalisations. Dans les années '80, il y avait en moyenne près de 8000 naturalisations par an. Dans le recensement de 1991, on comptait en Belgique 900 848 personnes de nationalité étrangère (environ 10 % de la population totale). Ce chiffre baisse depuis 1992. En 1992, après l'entrée en vigueur de la loi du 13 juin 1991 (modification du Code de la nationalité belge), il y eut 46 961 naturalisations. Le nombre de naturalisations dans les années qui suivent est deux à trois fois supérieur à la période avant 1991.

Au moment du recensement de 2001, la Belgique compte 10 295 724 habitants. Le nombre de Belges a augmenté jusqu'à 9 448 821, tandis que le nombre d'étrangers a régressé jusqu'à atteindre 846 903. Parmi les Belges, 8 891 219 personnes jouissaient de la nationalité belge à la naissance ; 557 602 personnes sont devenues Belges par naturalisation.

Dans le cadre de la précédente monographie censitaire sur la population étrangère en Belgique, (Eggerickx *et al.*) ont procédé à une répartition de la population sur la base de quatre critères : nationalité au moment du recensement, nationalité à la naissance, lieu de résidence à la naissance et lieu de résidence cinq ans avant le recensement. Sept groupes ont ainsi été distingués.

Moyennant quelques petites adaptations, nous pouvons reproduire cette typologie en 2001. Nous ne prenons pas en compte la distinction entre les anciens et les récents migrants. Restent donc 6 groupes (tableau 63) :

	1991	2001
1. Belge né en Belgique	8.645.439	8.696.886
2. Belge né à l'étranger	130.710	164.591
3. Immigrant naturalisé	186.543	288.113
4. Naturalisé né en Belgique	115.132	299.231
5. Non-naturalisé né en Belgique	312.237	195.251
6. Immigrant non naturalisé	588.038	651.652
Population totale	9.978.672	10.295.724

Tableau 63 : Typologie de la population selon la nationalité, 1991 et 2001

Il est frappant de constater que tous les groupes ont augmenté en nombres absolus, à l'exception du groupe 5 (immigrants non naturalisés des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> générations). Le nombre de personnes de ce groupe a chuté de plus de cent mille. Le fait que ce soit précisément parmi les migrants nés ici que le nombre de naturalisations est le plus élevé présente une certaine logique. La simplification de la procédure de naturalisation a également ralenti la croissance de ce groupe.

Si l'on veut pouvoir évaluer pleinement l'influence de la migration sur la composition de la population belge au cours des dernières décennies, nous devons procéder, dans les catégories ci-dessus, à une subdivision supplémentaire dans la catégorie 1 (Belge né en Belgique). Un groupe important d'enfants nés de migrants à la deuxième ou troisième génération tombe sous cette première catégorie. Ils sont nés en Belgique et disposent de la nationalité belge depuis leur naissance. Leurs parents ou grands-parents sont arrivés dans notre pays comme migrants. Sur la base de l'historique de la nationalité des parents chez lesquels ils habitent, il y a dans ce groupe 1 411 422 personnes dont au moins un des deux parents n'était lui-même pas Belge au moment de la naissance. Dans la majorité des cas, il s'agit ici de couples de parents de nationalités mélangées. Les deux parents de seulement 8 285 464 personnes du groupe 1 étaient eux-mêmes Belges à la naissance.

### 6.3.2 Comment définir les migrants quand on passe du "critère de migration" au "critère de nationalité" ?

Définir les migrants n'est pas chose aisée. Pour commencer, ce concept est extrêmement vague. Une définition "négative" (seul celui qui vit depuis la naissance au même endroit n'est pas un migrant) est peut-être la plus simple. La migration a un rapport avec la distance, le temps et les frontières. Jusqu'où faut-il déménager pour être migrant ? Depuis combien de temps ? Quelles frontières faut-il avoir franchies ? Le Limbourgeois néerlandais qui vit dans le Limbourg belge est-il plus migrant que le Limbourgeois qui s'installe à Bruxelles ? Le (petit-)fils du mineur turc qui a immigré en Belgique dans les années soixante est-il encore migrant ? Au sens strict, la description du "migrant de la deuxième génération" ne s'applique qu'aux enfants qui ont émigré avec leurs parents. Si tel n'est pas

le cas, il est alors préférable de parler de personnes ayant un “passé migratoire”. Les termes “migrant de la deuxième génération” et “migrant de la troisième génération” sont cependant couramment utilisés pour définir les enfants de parents ou de grands-parents ayant effectué une migration internationale.

De nouveaux termes sont sans cesse inventés pour délimiter les groupes de population dans le “débat sur les migrants”. Il n’en reste pas moins qu’un seul et même usage peut couvrir une réalité bien différente. L’appellation “allochtone” en est un exemple typique. Le terme allochtone signifie littéralement “qui vient d’un autre pays”, du grec *allos* et *chthonos*. Le Nederlandse Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS, Bureau central des Statistiques des Pays-Bas) définit l’allochtone comme une “personne qui vit aux Pays-Bas et dont au moins un des parents est né à l’étranger. Une personne née elle-même à l’étranger appartient à la première génération ; une personne née aux Pays-Bas appartient à la deuxième génération.” Le CBS fait par ailleurs la distinction entre les allochtones occidentaux et non occidentaux. En Flandre, on trouve plusieurs définitions de l’allochtone. Dans le cadre de la politique de l’emploi, le gouvernement flamand définit les allochtones comme des personnes dont au moins un grand-parent est né en-dehors de l’Union européenne (décret du 12 mai 2006). En Belgique francophone, le mot allochtone n’est guère usité, et l’on parle plutôt d’immigrés ou d’étrangers.

Une définition très générale fait une distinction selon le passé migratoire. Toute personne qui a elle-même émigré, ou qui a des (grands-)parents qui ont émigré, est considérée comme ayant un passé migratoire. Remonter à la troisième génération (les grands-parents) semble déjà problématique dans la mesure où le lien (familial) avec le pays d’origine est souvent fortement desserré à partir de la troisième génération. Pour un nombre croissant de “migrants de la troisième génération”, une intégration très avancée semble en outre avoir déjà eu lieu via la constitution d’une famille avec des personnes d’une autre nationalité. Il devient dès lors extrêmement difficile de rapporter les mariages mixtes et les enfants nés de ces mariages mixtes à un groupe de nationalité précis. Ainsi, il n’est absolument pas évident de savoir où tirer la ligne entre les différentes sous-populations.

Ceci dit, il est important de pouvoir distinguer les principales nationalités pour la composition des ménages. Nous partons en effet du principe que la façon dont les ménages se développent est influencée d’une part par la durée du séjour dans notre pays, et d’autre part par les caractéristiques propres au pays ou à la région d’origine au moment de la migration. Le mélange de ces deux influences peut se faire sentir sur une, mais parfois aussi sur plusieurs générations. La forte prévalence des cohabitants non mariés avec enfants en France pourrait par exemple impliquer que la population d’origine française en Belgique a également de fortes chances de présenter cette caractéristique. On peut aussi poser l’hypothèse que les ménages d’origine italienne devraient en moyenne avoir moins d’enfants que les ménages belges, et que les migrants d’origine turque devraient en avoir en moyenne davantage (au sein du mariage). Il convient toutefois de se méfier des généralisations trop simplistes. Il peut y avoir dans chaque groupe de nationalité d’énormes différences selon la région d’origine ou selon que l’on a émigré d’un milieu urbain ou rural.

Le recensement belge ne prévoit aucune question sur le passé culturel ethnique. La nationalité actuelle et la nationalité d’origine sont les seuls critères utilisables pour répartir les migrants. Dans la répartition proposée ci-dessus, les enfants qui sont nés en Belgique et qui ont immédiatement acquis la nationalité belge sont classés parmi la population belge. Cette classification est doublement insatisfaisante. Il s’avère tout d’abord que les enfants de la deuxième génération (et en particulier ceux issus de la migration de travail marocaine et turque) rencontrent de nombreuses difficultés sur de nombreux plans. Il est dès lors important de pouvoir identifier ce groupe. Deuxièmement, une analyse de la position LIPRO au sein des ménages donne, suite aux changements de nationalité, un nombre nettement trop faible d’enfants dans les ménages non belges. C’est pourquoi nous classifions les



enfants des migrants de la deuxième génération comme tels, ce qui est possible en attribuant aux enfants la nationalité de naissance de leurs parents. Étant donné les récentes modifications de la législation sur l'acquisition de la nationalité et la date relativement récente de la loi Gol (1985), nous savons que la reconstruction sur la base des données de 2001 couvre quasiment toute la population. Les jeunes qui ont acquis la nationalité belge sur la base de la loi Gol ont en effet 16 ans tout au plus en 2001, et vivent presque encore tous chez leurs parents.

### **6.3.3 L'algorithme utilisé**

Nous avons opté pour cette monographie pour une approche pragmatique qui donne une idée assez correcte de la répartition des différents groupes de population, tout en respectant le problème de la cohérence interne au sein de la typologie LIPRO.

Toutes les personnes ont, dans un premier temps, été classées selon la nationalité à la naissance et pas selon la nationalité actuelle. Tous les migrants de la première génération, et une grande partie des migrants de la deuxième génération sont ainsi rapportés à une nationalité d'origine. Il a également été tenu compte de la nationalité des parents pour la détermination de la nationalité des enfants qui vivent encore chez leurs parents. Ainsi, presque tous ceux qui ont eux-mêmes émigré de l'étranger ou qui sont nés de parents immigrés se retrouvent dans un groupe selon la nationalité d'origine. Ceci vaut également pour les petits-enfants de migrants lorsque les parents qui sont nés en Belgique avaient encore la nationalité étrangère à la naissance.

Les positions au sein des ménages sont créées à partir de la composition du ménage. Si nous voulons étudier cette composition en fonction du passé migratoire et de la nationalité d'origine, nous devons apporter quelques simplifications. La première de ces simplifications consiste à rapporter tous les membres d'un même ménage à la nationalité de la personne de référence. Nous ne tenons donc ici aucun compte des ménages à nationalité mixte, ce qui n'a que très peu d'importance pour les chiffres absolus de la nationalité. Pour les groupes de nationalité présentant d'importants pourcentages de mariages mixtes, un des deux partenaires est généralement de nationalité belge, et ils se répartissent généralement de manière égale le rôle de personne de référence et celui de partenaire. Dans les mariages mixtes, les membres d'un ménage ont ainsi à peu près les mêmes chances d'être rapportés au groupe de nationalité étrangère qu'au groupe de nationalité belge.

Le tableau 64 donne le résultat de la répartition de la population selon les principaux groupes de nationalité. Les totaux par groupe de nationalité reflètent assez précisément la répartition des groupes de nationalité au sein de la population belge.

Il y a en tout 8 653 233 personnes classées au tableau 64 comme étant d'origine belge. Comment concilier ce résultat avec le groupe restant de 8 285 464 personnes que nous tenons du tableau 63 après avoir subdivisé le groupe 1 en personnes dont les deux parents avaient la nationalité belge à la naissance et les autres ? Ces divergences illustrent bien les difficultés auxquelles nous sommes confrontées pour la classification selon la nationalité d'origine, lorsque nous remontons plus loin que la deuxième génération.

Des 411 422 personnes qui ont au moins un parent de nationalité étrangère à la naissance, 214 748 au total sont classées au tableau 64 sous une nationalité non belge. C'est là une répartition plausible étant donné que dans la grande majorité de ces ménages mixtes, un parent était Belge à la naissance. Et étant donné l'assouplissement relativement récent de la législation en matière de naturalisation, il

s'agit dans la majorité des cas d'un parent de nationalité belge qui ne descend pas lui-même de migrants (récents).

Aux 8 653 233 personnes d'origine belge ont par ailleurs été ajoutées 150 000 personnes du groupe 2 du tableau 63 (Belge né à l'étranger). Lorsque les deux parents possèdent la nationalité belge, nous considérons les Belges nés à l'étranger comme étant d'origine belge. Un contrôle du pays de naissance nous donne trois grands groupes : les Belges nés au Congo, les enfants de militaires qui étaient postés en Allemagne, et les naissances dans les pays voisins proches – du fait peut-être du logement frontalier.

pays d'origine	hommes	femmes	total
Belgique	4.217.247	4.435.986	8.653.233
Italie	176.645	164.265	340.910
Maroc	127.870	112.715	240.585
France	88.345	103.785	192.130
Pays-Bas	69.789	68.985	138.774
Turquie	70.928	66.728	137.656
Allemagne et Luxembourg	30.467	39.291	69.758
Espagne	32.468	33.537	66.005
Royaume-Uni	18.381	17.306	35.687
Pologne	14.673	20.573	35.246
Congo	16.160	17.573	33.733
Portugal	15.603	15.657	31.260
Grèce	14.663	13.390	28.053
Ex-Yougoslavie	11.105	10.282	21.387
Autres pays de l'UE des 15	8.389	10.512	18.901
Autres pays d'Europe	19.308	24.920	44.228
US et Canada	8.974	9.670	18.644
Amérique latine	8.860	12.281	21.141
Autres pays du monde	85.262	83.104	168.366
Population totale	5.035.137	5.260.560	10.295.697

Tableau 64 : Répartition de la population en Belgique selon les principales nationalités d'origine sur la base de la nationalité à la naissance, 2001

## 6.4 Positions au sein des ménages selon la nationalité d'origine

Les tableaux suivants (tableaux 65 à 73) donnent, pour les principaux groupes de nationalité, la répartition selon la position LIPRO au sein des ménages, le groupe d'âge et le sexe. Les cellules de moins de 50 personnes sont laissées vides afin de limiter au maximum les variations aléatoires. Pour chaque groupe de nationalité, nous prenons aussi bien les personnes selon la nationalité actuelle que celles qui ont, par l'intermédiaire d'un seul parent (la personne de référence) ou de deux grands-parents (sur la base de la nationalité de la personne de référence à la naissance), un passé migratoire lié à cette nationalité.

Il convient de faire trois remarques générales pour ces tableaux :

- On note tout d'abord des divergences remarquables dans la composition des ménages selon la nationalité. Il n'est pas rare qu'au sein d'un groupe d'âge, la proportion qui appartient à une certaine position soit le double ou au contraire seulement la moitié de la répartition relative de l'ensemble de la population. Mais les schémas qui en ressortent peuvent être différents pour chaque groupe de nationalité.
- On peut ensuite parler, pour chaque groupe de nationalité, d'un schéma transnational, à mi-chemin entre le pays d'origine et la Belgique. Les accents propres correspondent souvent à la répartition selon la position au sein des ménages dans le pays d'origine, mais sont également influencés par les tendances qui règnent dans la société belge. La position d'une communauté de migrants entraîne par ailleurs l'apparition de caractéristiques de migration typiques (comme par exemple de fortes proportions d'isolés et de ménages atypiques parmi la migration récente).
- Enfin, on relève certains parallélismes à travers tous les groupes de nationalité sur le plan de l'évolution dans le temps. Par rapport au recensement de 1981, tous les groupes de nationalité suivent plus ou moins l'évolution démographique de la population belge (âge croissant au mariage, augmentation de l'âge moyen à la naissance du premier enfant, augmentation du nombre de divorces, augmentation de la cohabitation). Si l'importance relative de certaines positions qui en découlent reste peut-être beaucoup plus faible que les valeurs moyennes de la population belge, l'intensité avec laquelle enfle un certain phénomène peut néanmoins être considérablement plus importante.

## **6.4.1 Migrants des pays voisins**

Les Français et les Néerlandais forment respectivement la troisième et la cinquième plus importante communauté de migrants dans notre pays. Pour ces nationalités, il s'agit en partie de migration de travail. Dans bon nombre de cas cependant, il s'agit d'une migration frontalière typique, où le passage de la frontière nationale n'est pas vécu comme une migration internationale. Tout comme dans la migration interne, le déménagement est motivé par les études, l'obtention d'un emploi, la constitution d'une famille, les caractéristiques du logement et l'environnement. Des éléments spécifiques, tels que le niveau de prix sur le marché immobilier, les avantages fiscaux et les opportunités administratives peuvent également jouer un rôle.

### *6.4.1.1 Positions au sein des ménages des Français et des Belges d'origine française*

Le pourcentage d'isolés est disproportionnellement plus élevé dans ce groupe de nationalité que dans la population totale, tant pour les hommes que pour les femmes. Ce trait est caractéristique de ceux qui quittent le domicile parental sans passer rapidement à la constitution d'une famille. Ces ratios élevés d'isolés étaient déjà présents en 1991.

La répartition des enfants au sein des ménages est frappante. Tant le nombre d'enfants dans des ménages monoparentaux que chez des cohabitants non mariés est à peu près cinquante pour cent plus

## POSITIONS AU SEIN DES MÉNAGES SELON LA NATIONALITÉ ET LA NATIONALITÉ D'ORIGINE

âge	CMAR	CUNM	CIPA	SING	MAR0	MAR+	UNM0	UNM+	H1PA	NFR	OTHER	COLL
0-4	0,9	1,4	1,5									
5-9	0,9	1,6	1,4									
10-14	0,8	1,5	1,5									
15-19	0,8	1,4	1,5	2,0						0,9		7,6
20-24	0,7	1,0	1,2	2,3	0,6	0,8	1,0	1,5		0,9	1,4	5,5
25-29	0,6	1,1	1,1	1,8	0,6	0,8	1,0	1,3		0,9	1,0	3,9
30-34	0,6		1,2	1,5	0,7	0,8	1,1	1,5	1,4	0,8	1,0	2,9
35-39	0,6		1,1	1,4	0,8	0,8	1,1	1,6	1,3	1,2	1,2	3,7
40-44	0,5		1,2	1,3	0,9	0,8	1,3	1,7	1,1		0,9	2,8
45-49	0,7		1,0	1,3	1,0	0,8	1,3	1,5	1,1		1,1	2,7
50-54			0,9	1,3	1,0	0,8	1,4	1,5	1,1	1,2	1,0	1,7
55-59			1,0	1,5	0,9	0,9	1,5	1,7	1,2		0,8	1,5
60-64				1,3	0,9	0,9	1,7	2,9	1,6			
65-69				1,3	0,9	0,9	1,9					2,3
70-74				1,2	0,9	0,8	2,1					1,4
75-79				1,2	0,9	0,8	1,9					1,7
80-84				1,1	0,9	0,8						1,4
85-89				1,1	0,8							1,4
90-94												
95+												

Tableau 65a : Rapport entre la répartition relative selon les positions LIPRO au sein des ménages, par âge, des hommes d'origine française, et la répartition relative de la population masculine totale

âge	CMAR	CUNM	CIPA	SING	MAR0	MAR+	UNM0	UNM+	H1PA	NFR	OTHER	COLL
0-4	0,9	1,4	1,5									
5-9	0,9	1,6	1,5									
10-14	0,8	1,5	1,5									
15-19	0,8	1,4	1,4	2,5			1,3			0,8		3,9
20-24	0,6	1,0	1,1	2,9	0,7	0,9	1,0	1,3	1,2	1,0	1,6	7,6
25-29	0,6		1,0	1,9	0,6	0,8	1,0	1,4	1,2	0,9	1,3	4,1
30-34	0,6		1,1	1,6	0,8	0,8	1,1	1,5	1,3	0,9	1,0	3,7
35-39	0,5		1,1	1,4	0,9	0,8	1,2	1,4	1,3		1,3	5,7
40-44			1,1	1,4	0,9	0,8	1,2	1,5	1,4		1,2	2,9
45-49			0,9	1,4	1,0	0,8	1,4	1,5	1,3		1,0	2,0
50-54			1,0	1,4	0,9	0,8	1,4	1,6	1,3		1,1	1,7
55-59				1,4	0,9	0,8	1,4	2,0	1,3		1,1	1,5
60-64				1,3	0,8	0,8	1,6		1,4		1,3	1,4
65-69				1,3	0,8	0,8	1,7		1,2	1,0	1,0	1,5
70-74				1,1	0,9	0,7	1,6		1,0	1,1	0,9	1,4
75-79				1,1	0,8	0,7	1,7		1,1	1,1	0,9	1,2
80-84				1,0	0,8		2,0		0,9	0,9	1,0	1,2
85-89				0,9	0,9				0,8	0,8	1,0	1,3
90-94				0,9						0,9		1,2
95+												1,2

Tableau 65b : Rapport entre la répartition relative selon les positions LIPRO au sein des ménages, par âge, des femmes d'origine française, et la répartition relative de la population féminine totale

important que dans la population totale. On trouve parallèlement des proportions nettement plus élevées de cohabitants non mariés avec enfants dans presque tous les groupes d'âge. La cohabitation hors mariage, qui est depuis longtemps déjà nettement plus répandue en France qu'elle ne l'est en Belgique, ressort donc clairement ici. Notons par ailleurs que cette prédominance n'existe plus chez les couples de moins de quarante ans qui n'ont pas encore d'enfants. On peut donc parler d'un mouvement de rattrapage en Belgique.

La proportion relativement importante de personnes d'origine française dans les ménages collectifs doit être relativisée. Il s'agit en effet de petits nombres absolus. Les ratios sont toutefois particulièrement élevés, jusqu'à sept chez les hommes de 15-19 ans et les femmes de 20-24 ans (plus de 200 personnes), et jusque cinq chez les hommes de 20-24 ans (près de 200 personnes). On ne retrouve des proportions du même ordre de grandeur que chez les personnes d'origine néerlandaise et, dans une moindre mesure, celles d'origine congolaise. Chez les vingtenaires, cet état de fait est fortement lié à l'offre de formations en Belgique. Les étudiants séjournent le plus souvent comme *singles*. Mais d'autres vivent en maison d'étudiants, comme par exemple les infirmiers/ières. D'autres formes de ménages collectifs (maisons de repos, communautés religieuses, institutions de soins) comptent elles aussi des Français. Chez les âgés, il s'agit essentiellement de personnes qui séjournent en maisons de repos et de soins (environ deux mille femmes et trois cents hommes de plus de 70 ans respectivement).

#### *6.4.1.2 Positions au sein des ménages des Néerlandais et des Belges d'origine néerlandaise*

Les Néerlandais dans notre pays forment un groupe très hétérogène et sont, du point de vue de la composition socio-économique, très comparables à la population belge.

La surreprésentation typique des isolés se limite aux vingtenaires. Par rapport à 1991, cette surreprésentation parmi les Néerlandais s'est considérablement réduite, et ne reste relativement importante que chez les jeunes femmes.

Tout comme en 1991, on trouve encore de fortes proportions de cohabitants non mariés avec et sans enfants. Chez les cohabitants non mariés avec enfants, cette surreprésentation commence surtout au-delà de l'âge de 35 ans (femmes) ou de 40 ans (hommes). Il y a par ailleurs un nombre important de mariés sans enfants et une sous-représentation des mariés avec enfants. La cohabitation hors mariage et la cohabitation sans enfants aux jeunes âges sont les deux facteurs dominants.

A l'instar des Français, on trouve un nombre élevé de personnes d'origine néerlandaise dans des ménages collectifs. Le schéma selon l'âge et le sexe est lui aussi très parallèle à celui des Français : chez les jeunes dans la vingtaine, il s'agit surtout de personnes qui suivent une formation dans notre pays ; chez les âgés, il s'agit essentiellement de femmes en maisons de repos et institutions de soins.

âge	CMAR	CUNM	C1PA	SING	MAR0	MAR+	UNM0	UNM+	H1PA	NFR	OTHER	COLL
0-4	1,1	0,9	0,7									
5-9	1,1	0,8	0,7									
10-14	1,1	1,0	0,8									
15-19	1,0	1,0	0,9									5,1
20-24	1,0	1,0	1,1	1,1			0,9			0,9	1,0	7,4
25-29	0,9		1,0	1,3	0,8	0,6	1,4	0,8		0,8	0,8	
30-34	0,8		0,9	1,1	1,2	0,8	1,8	0,9		1,2	1,0	
35-39	0,6		0,9	1,0	1,4	0,9	1,8	1,0	0,7	0,9	1,1	
40-44	0,7		0,8	1,0	1,4	0,9	1,9	1,2	0,7		1,3	
45-49			0,7	1,0	1,2	0,9	1,8	1,2	0,8		1,1	
50-54			0,7	1,0	1,2	0,9	1,6	1,3	0,7		1,1	
55-59				1,0	1,1	0,8	1,7	1,4	0,8			
60-64				1,0	1,1	0,8	1,6					
65-69				1,0	1,0	0,8	1,6					
70-74				1,0	1,0	0,7	1,6					1,5
75-79				1,0	1,0	0,8	1,6					1,2
80-84				1,0	1,0	1,0						1,3
85-89				1,0	1,0							1,2
90-94												
95+												

Tableau 66a : Rapport entre la répartition relative selon les positions LIPRO au sein des ménages, par âge, des hommes d'origine néerlandaise, et la répartition relative de la population masculine totale

âge	CMAR	CUNM	C1PA	SING	MAR0	MAR+	UNM0	UNM+	H1PA	NFR	OTHER	COLL
0-4	1,1	1,0	0,8									
5-9	1,1	0,8	0,8									
10-14	1,1	0,9	0,8									
15-19	1,0	1,0	0,9	1,3								6,5
20-24	1,0	1,0	1,0	1,5	0,7	0,6	1,3	0,6		0,7		6,6
25-29	0,9		0,9	1,5	0,9	0,7	1,7	0,8	0,5	0,8		
30-34	0,8		0,9	1,3	1,3	0,9	1,8	1,0	0,6	1,0		
35-39	0,8		0,9	1,1	1,5	0,9	2,1	1,1	0,7			
40-44			0,9	1,1	1,5	1,0	1,8	1,1	0,8			
45-49			0,8	0,9	1,3	0,9	1,8	1,2	0,8			
50-54				1,0	1,2	0,9	1,5	1,2	0,8			
55-59				0,9	1,2	0,8	1,3		0,8			
60-64				0,9	1,1	0,8	1,3		0,8			
65-69				0,9	1,1	0,8	0,9		0,7			
70-74				1,0	1,1	0,8			0,8		0,8	0,9
75-79				1,0	1,1	1,0			0,9		1,0	1,0
80-84				1,0	1,0				0,7	1,0		1,3
85-89				1,0	1,1				1,1			1,1
90-94				1,1								0,9
95+												

Tabel 66b: Verhouding van de percentageverdeling naar LIPRO-huishoudensposities en leeftijd van vrouwen van Nederlandse oorsprong t.o.v. de percentageverdeling van de totale vrouwelijke bevolking

## 6.4.2 L'ancienne migration de travail d'Europe méridionale

Parmi les anciens migrants du travail venus dans notre pays, la communauté italienne constitue le groupe le plus important. Avec près de trois cent mille personnes des première et deuxième générations, ils forment encore aujourd'hui le plus grand groupe avec un passé d'immigration dans notre pays. Nous donnons également les tableaux pour les Espagnols, en raison du schéma typique avec des accents qui divergent de la communauté italienne.

### 6.4.2.1 *Les Italiens*

Les proportions de *singles* sont faibles chez les Italiens. Elles sont même nettement en deçà de la moyenne belge aux jeunes âges. Les faibles proportions d'isolés ne sont par ailleurs pas compensées par de fortes proportions de mariés ou de cohabitants. La cohabitation est elle aussi nettement moins fréquente dans la communauté italienne que dans la population totale. La principale explication réside dans le nombre étonnamment élevé de vingtenaires et de trentenaires qui vivent encore chez leurs parents. Il s'agit tant d'enfants de couples mariés que d'enfants de familles monoparentales. Les ratios élevés de couples mariés avec enfants corésidents dans la tranche des 55-79 ans sont dès lors à l'avenant. Les parents isolés à un âge plus élevé se rencontrent aussi fréquemment. Le séjour prolongé chez les parents a pris une grande ampleur dans tous les groupes de population de Belgique. Cette tendance est très présente chez les résidents d'origine italienne. Cette constatation vaut d'ailleurs aussi pour l'Italie elle-même. Il convient toutefois de souligner que la relation de soin peut s'inverser avec le temps, sans que le ménage change pour autant de personne de référence. Cette même relation de soin se traduit par ailleurs dans les très fortes proportions d'âgés qui n'appartiennent pas à la famille nucléaire (NFR). Il s'agit généralement des parents de la personne de référence ou du partenaire de la personne de référence qui habitent dans le ménage. La famille élargie avec trois générations sous le même toit est encore très présente dans la communauté italienne. D'où également les proportions relativement faibles de mariés sans enfants à un âge avancé, et le nombre relativement restreint d'âgés en ménages collectifs.

Ce qui ressort moins clairement des tableaux LIPRO, c'est le nombre relativement faible de jeunes enfants dans les ménages italiens. On dirait bien que la communauté italienne de Belgique reproduit en partie la transition vers des indices de fécondité très faibles observée en Italie.

âge	CMAR	CUNM	C1PA	SING	MAR0	MAR+	UNM0	UNM+	H1PA	NFR	OTHER	COLL
0-4	1,0	1,0	<b>1,4</b>									
5-9	1,0	0,9	<b>1,2</b>									
10-14	1,0	0,8	1,1							0,4		
15-19	1,0	0,7	1,0	0,6						0,5		
20-24	1,1	0,8	<b>1,1</b>	0,8	0,9	0,8	0,6	0,9		0,8	0,8	
25-29	<b>1,2</b>	1,0	<b>1,3</b>	1,0	0,8	0,9	0,7	1,0		<b>1,1</b>	1,0	0,7
30-34	<b>1,2</b>		<b>1,4</b>	1,1	0,8	0,9	0,7	1,0	0,8	<b>1,6</b>	1,0	0,8
35-39	1,1		<b>1,4</b>	<b>1,1</b>	0,7	1,0	0,8	1,0	1,0	<b>1,5</b>	<b>1,2</b>	
40-44	1,0		<b>1,3</b>	1,1	0,6	1,0	0,8	1,1	1,0	<b>1,3</b>	1,1	0,6
45-49	0,8		1,0	1,0	0,7	1,1	0,7	1,0	1,1	<b>1,2</b>	<b>1,2</b>	0,5
50-54	0,7		0,7	1,0	0,7	<b>1,2</b>	0,8	1,1	<b>1,2</b>	1,1	0,8	
55-59			0,7	1,0	0,8	<b>1,3</b>	0,8	1,0	<b>1,3</b>	0,9	0,8	
60-64				0,9	0,9	<b>1,5</b>	0,8	1,1	<b>1,2</b>	<b>1,3</b>	0,7	
65-69				0,9	0,9	<b>1,6</b>	0,9		<b>1,4</b>	<b>1,1</b>	0,6	
70-74				0,9	0,9	<b>1,7</b>	0,9		<b>1,2</b>	<b>1,2</b>	0,6	
75-79				1,0	0,9	<b>1,5</b>	1,0		<b>1,4</b>	<b>1,5</b>		0,6
80-84				0,9	1,0	<b>1,7</b>						
85-89				0,9	1,0					<b>2,7</b>		
90-94												
95+												

Tableau 67a : Rapport entre la répartition relative selon les positions LIPRO au sein des ménages, par âge, des hommes d'origine italienne, et la répartition relative de la population masculine totale

âge	CMAR	CUNM	C1PA	SING	MAR0	MAR+	UNM0	UNM+	H1PA	NFR	OTHER	COLL
0-4	1,0	1,0	<b>1,3</b>									
5-9	1,0	0,9	<b>1,2</b>									
10-14	1,0	0,7	<b>1,1</b>							0,5		
15-19	1,1	0,7	1,0	0,7			0,6			0,4		
20-24	<b>1,2</b>	0,8	<b>1,2</b>	0,8	1,0	0,8	0,5	0,6	<b>1,1</b>	0,6	0,8	
25-29	<b>1,5</b>	<b>1,3</b>	<b>1,5</b>	1,0	0,9	0,9	0,6	0,7	<b>1,3</b>	0,9	<b>1,1</b>	
30-34	<b>1,7</b>		<b>1,8</b>	<b>1,1</b>	0,9	0,9	0,7	0,7	<b>1,3</b>	1,0	<b>1,2</b>	
35-39	<b>1,6</b>		<b>1,6</b>	1,1	0,8	1,0	0,7	0,8	<b>1,3</b>	0,9	<b>1,2</b>	
40-44	<b>1,3</b>		<b>1,8</b>	1,0	0,7	1,0	0,6	0,8	<b>1,2</b>		1,1	
45-49	1,0		<b>1,6</b>	1,0	0,8	1,1	0,6	0,8	1,1		<b>1,4</b>	
50-54			1,0	0,9	0,9	<b>1,2</b>	0,5	0,6	1,1	1,0	<b>1,1</b>	
55-59			0,9	0,9	0,9	<b>1,3</b>	0,5		<b>1,3</b>	1,1	0,9	
60-64				1,0	0,9	<b>1,4</b>	0,5		<b>1,8</b>	<b>1,2</b>	0,9	
65-69				1,0	0,8	<b>1,4</b>	0,5		<b>2,0</b>	<b>1,4</b>	1,1	0,5
70-74				1,0	0,8	<b>1,3</b>	0,5		<b>2,1</b>	<b>2,1</b>	1,0	0,4
75-79				1,0	0,7	<b>1,3</b>			<b>1,9</b>	<b>2,3</b>	<b>1,3</b>	0,6
80-84				1,0	0,7	<b>1,5</b>			<b>1,7</b>	<b>2,5</b>	<b>1,4</b>	0,6
85-89				0,9	0,8				<b>1,8</b>	<b>2,6</b>	<b>1,5</b>	0,5
90-94				1,0						<b>3,0</b>		0,5
95+												

Tableau 67b : Rapport entre la répartition relative selon les positions LIPRO au sein des ménages, par âge, des femmes d'origine italienne, et la répartition relative de la population féminine totale



### 6.4.2.2 *Les Espagnols*

La migration de travail espagnole a commencé après l'italienne et a atteint son apogée au milieu des années soixante. Comparée à la migration italienne, la migration espagnole est restée relativement limitée. La population d'origine espagnole est le septième plus important groupe de nationalité dans notre pays.

On remarque quelques différences notables avec la migration italienne. Il y a tout d'abord le nombre particulièrement élevé d'isolés. Que ce soit chez les hommes ou chez les femmes, les proportions sont 50 à 100 % supérieures à la moyenne belge et arrivent ainsi plus ou moins au niveau des chiffres français. Les jeunes d'origine espagnole habitent rapidement de manière autonome, sans pour autant créer un nouveau ménage. Les proportions de vingtenaires qui habitent encore chez leurs parents restent en dessous de la moyenne. La part de cohabitants mariés dans les plus jeunes groupes d'âge est par contre très faible. Il est frappant de constater que la cohabitation enregistre des scores élevés, en particulier la cohabitation avec enfants.

La transition rapide vers les nouvelles positions au sein des ménages chez les jeunes d'origine espagnole n'empêche aucunement une présence encore fortement marquée des ménages avec plusieurs générations parmi les groupes d'âges les plus avancés. Parmi la population d'origine espagnole, les personnes corésidentes qui n'appartiennent pas à la famille nucléaire présentent les plus fortes proportions. Le nombre de couples âgés avec des enfants corésidents et de parents isolés âgés vont dans le même sens.

Le corrélat de ces résultats, ce sont les faibles proportions de mariés sans enfants à un âge avancé, et les très faibles valeurs pour les ménages collectifs.

## 6.4.3 **La nouvelle migration de travail sur fond d'islam**

Les migrations turque et marocaine n'ont commencé que vingt ans après l'italienne. La migration marocaine a connu deux pics : (1) au milieu des années '60, et (2) au milieu des années '70, avec une importante immigration secondaire via le mariage et le regroupement familial jusqu'à ce jour. La migration turque, elle aussi entamée au milieu des années soixante, a connu son pic principal au milieu des années '70. Ici aussi, l'immigration secondaire apporte jusqu'à ce jour un flux entrant d'environ mille personnes par an. Les Marocains et les Turcs représentent respectivement, en nombre, la deuxième et la quatrième communauté de migration en Belgique.

### 6.4.3.1 *Les Marocains*

Le trait spécifique de la communauté marocaine est la surreprésentation des mariés à tous les âges. Le mariage reste encore nettement la forme de ménage dominante. Chez les jeunes d'une vingtaine d'années, les proportions de mariés avec et sans enfants sont encore très élevées, et les pourcentages sont comparables aux pourcentages belges du début des années quatre-vingt.

âge	CMAR	CUNM	CIPA	SING	MAR0	MAR+	UNM0	UNM+	H1PA	NFR	OTHER	COLL
0-4	0,9	1,4	1,5									
5-9	0,9	1,3	1,3									
10-14	1,0	1,0	1,2									
15-19	1,0	1,1	1,2									
20-24	0,9	1,3	1,1	1,5			0,7					
25-29	1,1		1,1	1,5	0,6	0,6	0,8	1,1		1,2		
30-34	1,2		1,2	1,5	0,8	0,7	1,0	1,2		1,6	1,7	
35-39	1,1		1,2	1,4	0,7	0,8	1,1	1,3	1,1		1,6	
40-44	0,9		0,8	1,2	0,6	1,0	0,9	1,4	1,2			
45-49				1,1	0,8	1,1	0,8	1,0	1,1			
50-54				1,2	0,8	1,1	0,9		1,2			
55-59				1,3	0,8	1,2						
60-64				1,0	0,8	1,4						
65-69				1,1	0,8	1,5				4,1		
70-74				0,9	0,9	1,5				5,2		
75-79				0,9	0,9	1,5						
80-84					0,9							
85-89												
90-94												
95+												

Tableau 68a : Rapport entre la répartition relative selon les positions LIPRO au sein des ménages, par âge, des hommes d'origine espagnole, et la répartition relative de la population masculine totale

âge	CMAR	CUNM	CIPA	SING	MAR0	MAR+	UNM0	UNM+	H1PA	NFR	OTHER	COLL
0-4	0,9	1,3	1,4	0,0								
5-9	0,9	1,3	1,4	0,0								
10-14	0,9	1,2	1,2	0,0								
15-19	0,9	1,1	1,3	0,9								
20-24	1,0	0,9		2,1	0,6	0,5	0,6	0,6				1,4
25-29	1,1	0,9		2,2	0,7	0,5	1,0	0,8	1,0	0,9		
30-34	1,4	1,2		1,7	1,0	0,8	1,0	1,0	1,1	1,3		
35-39	1,0	0,0		1,5	0,8	0,9	0,9	1,2	1,3	0,8		
40-44	1,1			1,3	0,6	0,9	0,9	1,2	1,2	0,8		
45-49	0,9				0,7	1,0	0,7		1,1	1,8		
50-54	0,3				0,8	1,1	0,5			1,9		
55-59	0,4				0,8	1,3	0,6			3,1		
60-64	1,8				0,8	1,5	0,5			5,0	1,0	
65-69	0,0				0,8	1,5	0,6			5,2	1,0	
70-74	0,0				0,8	1,4	0,6			4,4	1,3	
75-79	0,0				0,8	1,4				4,4	1,2	
80-84	0,0				1,0	1,2					1,6	
85-89												
90-94												
95+												

Tableau 68b : Rapport entre la répartition relative selon les positions LIPRO au sein des ménages, par âge, des femmes d'origine espagnole, et la répartition relative de la population féminine totale

âge	CMAR	CUNM	CIPA	SING	MAR0	MAR+	UNM0	UNM+	H1PA	NFR	OTHER	COLL
0-4	1,2	0,2	1,0							0,3		
5-9	1,1	0,2	0,9							0,5		
10-14	1,1	0,2	0,8							0,5		
15-19	1,1	0,1	0,8	1,0						0,6	0,7	
20-24	1,0		0,7	1,6	2,4	1,8	0,2			1,4	1,7	1,1
25-29	0,9		0,8	1,4	1,3	1,3	0,2	0,2	2,0	1,9	1,9	1,2
30-34	0,7		0,7	1,5	1,3	1,0	0,3	0,3	1,5	1,5	2,3	1,1
35-39	0,6		0,4	1,4	1,1	1,1	0,3	0,4	1,2	1,5	1,6	0,9
40-44	0,3			1,1	0,8	1,2		0,4	0,9	1,3	1,0	
45-49				0,9	0,4	1,3		0,4	0,9			
50-54				0,8	0,2	1,7			1,2			
55-59				0,7	0,2	2,4			1,3			
60-64				0,8	0,2	3,3			1,6	2,7		
65-69				0,7	0,3	4,0			2,0	5,2		
70-74				0,7	0,4	4,3				8,8		
75-79					0,6	3,8				10,2		
80-84												
85-89												
90-94												
95+												

Tableau 69a : Rapport entre la répartition relative selon les positions LIPRO au sein des ménages, par âge, des hommes d'origine marocaine, et la répartition relative de la population masculine totale

âge	CMAR	CUNM	CIPA	SING	MAR0	MAR+	UNM0	UNM+	H1PA	NFR	OTHER	COLL
0-4	1,2	0,2	1,0							0,3		
5-9	1,1	0,2	0,9							0,6		
10-14	1,1	0,2	0,8							0,5		
15-19	1,1	0,1	0,7	1,3	8,7	7,2				0,9		
20-24	0,8		0,6	1,0	2,4	4,0	0,1	0,2	1,0	1,5	0,8	
25-29	0,9		0,7	0,9	0,9	1,7	0,1	0,2	1,3	1,8	1,0	
30-34	1,1		0,7	1,1	0,9	1,1	0,2	0,2	1,3	1,8	1,4	
35-39	0,7		0,6	1,0	1,0	1,1		0,3	1,2	1,7	1,2	
40-44				0,7	0,7	1,2		0,2	1,2	1,5		
45-49				0,6	0,3	1,3			1,3	2,0	1,3	
50-54				0,6	0,2	1,7			1,7	5,2		
55-59				0,7	0,3	2,3			2,4	8,5	1,8	
60-64				0,7	0,3	2,7			2,4	12,3	2,4	
65-69				0,7	0,4	2,3			2,3	18,2	1,9	
70-74				0,6	0,4	1,6			1,4	22,0		
75-79				0,5						20,1		
80-84										15,4		
85-89												
90-94												
95+												

Tableau 69b : Rapport entre la répartition relative selon les positions LIPRO au sein des ménages, par âge, des femmes d'origine marocaine, et la répartition relative de la population féminine totale

Une deuxième donnée remarquable sont les très fortes proportions d'âgés qui n'appartiennent pas au noyau familial (NFR). Le ménage à plusieurs générations est encore plus présent que chez les migrants de travail d'Europe méridionale. Les Marocains âgés vivent essentiellement chez leurs enfants, ce qui s'exprime également dans les fortes proportions de mariés avec enfants coresidents au sein des groupes d'âges les plus avancés.

La cohabitation connaît déjà une certaine diffusion, mais ne représente encore qu'un cinquième de la moyenne belge.

Chez les hommes, on remarque une importante surreprésentation des isolés chez les vingtenaires et les trentenaires. Chez les femmes, les pourcentages d'isolées pour ce groupe d'âge sont exactement ceux de la moyenne belge. Le nombre de femmes isolées d'origine marocaine est à nouveau nettement plus bas au-delà de quarante ans.

La communauté marocaine a également nettement moins recours aux maisons de repos et de soins : la proportion de personnes d'origine marocaine à un âge avancé en ménages collectifs ne s'élève pas au dixième de la moyenne belge.

#### 6.4.3.2 *Les Turcs*

Tout comme en 1991, la distribution des positions au sein des ménages de la population turque est très différente de celle de la population totale, mais l'écart se réduit.

Le mariage reste la norme ; la cohabitation est toujours quasiment inexistante. La forte dominance du mariage est encore plus marquée dans la communauté turque que marocaine. Le mariage est en outre beaucoup plus rapidement suivi par la parenté. La proportion de couples mariés dans la vingtaine avec enfants est nettement plus élevée que la moyenne. Du fait de la procréation rapide, la proportion de mariés sans enfants est par ailleurs 40 à 70 pourcent en deçà de la moyenne. Par rapport à 1991, on note toutefois une augmentation de l'âge au mariage et un report de la maternité au sein du mariage.

Les fortes proportions de mariés sont au détriment des autres positions au sein des ménages. A partir de l'âge de vingt ans, le nombre d'enfants qui vivent encore chez leurs parents est en dessous de la moyenne belge. Les isolés de tous les groupes d'âges sont également largement sous-représentés. Ce schéma est nettement différent de celui de la communauté marocaine. Remarquons toutefois qu'il y a dix ans d'ici, les jeunes femmes isolées étaient quasiment inexistantes dans la communauté turque ; aujourd'hui, leurs proportions équivalent à la moitié de la moyenne belge. Nous devons également tenir compte d'une augmentation du pourcentage de femmes isolées au sein de la population totale au cours des dix dernières années. Le pourcentage de jeunes Turques isolées entre 20 et 35 ans est en fait comparable au pourcentage d'isolées en Flandre pendant le recensement de 1991. C'est là une évolution remarquable.

Les ratios plus élevés dans les ménages monoparentaux ne sont peut-être qu'une réalité administrative. Peu d'arguments nous portent à croire que le pourcentage de parents isolés dans la communauté turque est plus élevé que la moyenne nationale. Il s'agit peut-être d'un résultat artificiel consécutif à des retards dans l'inscription officielle au registre de la population des mariages avec des Turcs de Turquie.

âge	CMAR	CUNM	CIPA	SING	MAR0	MAR+	UNM0	UNM+	H1PA	NFR	OTHER	COLL
0-4	1,2	0,1	0,8							0,9		
5-9	1,1	0,1	0,8							2,3		
10-14	1,1		0,7							1,8		
15-19	1,1		0,7	1,0						1,3		
20-24	1,0		0,6	0,8	4,3	7,9	0,1			1,9	0,6	
25-29	0,8		0,6	0,7	1,0	2,9	0,1	0,2		2,0	0,8	
30-34	0,8		0,7	0,7	0,6	1,6	0,1	0,2	1,9	1,6	0,6	
35-39	0,5		0,4	0,7	0,5	1,4		0,2	1,5	1,6		
40-44				0,6	0,4	1,4		0,2	1,3			
45-49				0,6	0,3	1,4			1,1			
50-54				0,5	0,3	1,7			0,8			
55-59				0,4	0,4	2,2						
60-64				0,5	0,5	2,6				9,4		
65-69				0,4	0,6	2,8				13,0		
70-74					0,6	2,7				14,6		
75-79					0,7							
80-84												
85-89												
90-94												
95+												

Tableau 70a : Rapport entre la répartition relative selon les positions LIPRO au sein des ménages, par âge, des hommes d'origine turque, et la répartition relative de la population masculine totale

âge	CMAR	CUNM	CIPA	SING	MAR0	MAR+	UNM0	UNM+	H1PA	NFR	OTHER	COLL
0-4	1,2	0,1	0,8							1,0		
5-9	1,1	0,1	0,8							2,3		
10-14	1,1		0,8							1,8		
15-19	1,1		0,6	1,0	6,6	6,8				3,3		
20-24	0,7		0,5	0,6	1,9	4,7			1,1	5,7	0,6	
25-29	0,7		0,5	0,4	0,5	2,1			1,3	5,0	0,6	
30-34	0,8		0,6	0,4	0,5	1,4			1,2	3,9		
35-39				0,4	0,3	1,3			1,0	3,2		
40-44				0,3	0,3	1,3			0,9			
45-49				0,4	0,4	1,4			0,8	4,1		
50-54				0,4	0,4	1,7			1,2	7,5		
55-59				0,4	0,4	2,1			2,0	11,3		
60-64				0,5	0,5	2,3			2,2	16,0		
65-69				0,5	0,6	2,5			1,6	18,3		
70-74				0,4	0,6	1,9				21,0		
75-79										18,9		
80-84												
85-89												
90-94												
95+												

Tableau 70b : Rapport entre la répartition relative selon les positions LIPRO au sein des ménages, par âge, des femmes d'origine turque, et la répartition relative de la population féminine totale

Il y a enfin de très fortes proportions de ménages de plus d'une génération (NFR). Dans la communauté turque aussi, la part de personnes les plus âgées dans des ménages collectifs est particulièrement faible.

## **6.4.4 La dernière migration de travail**

### *6.4.4.1 Les Polonais*

En fonction de la date de migration, la communauté polonaise se répartit en trois groupes distincts. Un premier groupe a émigré avant et juste après la Deuxième Guerre mondiale. Ce groupe faisait partie de la migration de travailleurs employés pour la plupart dans les mines. Depuis la chute du mur, en 1989, il y a eu une autre migration de travail. Cette migration récente n'est, pour une part importante, pas reprise dans le registre de la population, parce que ces gens ont entre autres utilisé des visas touristiques, avec pour résultat une inscription partielle de ménages incomplets. Cette situation sera régularisée au cours des prochaines années par l'entrée de la Pologne dans l'Union européenne. Il y a enfin un troisième groupe connaissant déjà un long passé de séjour dans notre pays et une immigration et émigration certes très modeste mais néanmoins incessante.

Tout ceci donne un schéma de positions au sein des ménages qui n'est pas immédiatement évidente. Les valeurs extrêmement élevées d'"enfants" (trentenaires à cinquantenaires) vivant dans un ménage monoparental surtout sont ainsi pour le moins étonnantes. Une analyse plus poussée s'avère ici nécessaire pour déterminer ce qui se passe réellement.

### *6.4.4.2 Les Portugais*

Bien que ce groupe n'ait qu'une taille relativement restreinte (il y a moins de trente mille personnes d'origine portugaise), nous le traitons ici en raison de ses propriétés spécifiques. La communauté portugaise se divise en deux groupes. Le premier groupe réside depuis longtemps déjà dans notre pays et descend de l'ancienne migration de travail d'Europe méridionale. Le deuxième groupe est arrivé en Belgique après l'entrée du Portugal dans l'Union européenne en 1986, et l'ouverture du marché du travail. En 1986, le niveau de vie au Portugal comptait parmi les plus bas d'Europe. Après l'adhésion, il y eut une restriction provisoire de l'emploi. Le régime de transition dura 6 ans. Depuis lors, on observe un afflux relativement restreint de Portugais, ce qui n'a pas empêché leur nombre de doubler. Cet afflux provient essentiellement d'une migration de travail pour le secteur de la construction. Le pouvoir d'attraction de notre pays s'explique sans doute en partie par les réseaux existants de migrants du Portugal (immigration secondaire).

Chose frappante, le nombre d'isolés est non seulement élevé chez les hommes, mais les femmes isolées sont elles aussi surreprésentées. Les jeunes hommes et femmes mariés sans enfants, de même que les jeunes couples mariés avec enfants, sont eux aussi surreprésentés. Le pourcentage d'enfants chez les couples mariés est toutefois inférieur à la moyenne nationale.

âge	CMAR	CUNM	CIPA	SING	MAR0	MAR+	UNM0	UNM+	H1PA	NFR	OTHER	COLL
0-4	0,9	0,9	1,7									
5-9	0,9	1,1	1,7									
10-14	0,9		1,5									
15-19	0,9		1,5									
20-24	1,0		1,6	1,1								
25-29	1,3		2,0	1,1	0,8	0,9						
30-34	1,5		2,2	1,1	0,8	0,9						
35-39	1,5		2,3	1,2		0,8		1,0				
40-44			2,3	1,4	1,1	0,8						
45-49			2,0	1,6	0,9	0,8						
50-54			2,3	1,1	1,0	0,9						
55-59				1,2	0,9	1,0						
60-64				1,2	1,0	0,9						
65-69				1,3	0,9	0,9						
70-74				1,1	1,0	1,1						
75-79				1,0	1,0	1,3						
80-84				1,0	1,0							
85-89					1,1							
90-94												
95+												

Tableau 71a : Rapport entre la répartition relative selon les positions LIPRO au sein des ménages, par âge, des hommes d'origine polonaise, et la répartition relative de la population masculine totale

âge	CMAR	CUNM	CIPA	SING	MAR0	MAR+	UNM0	UNM+	H1PA	NFR	OTHER	COLL
0-4	1,0	0,8	1,4									
5-9	0,9	1,1	1,7									
10-14	0,9		1,4									
15-19	0,9		1,5									
20-24	0,8		1,3	1,6	1,6	1,3				2,1		
25-29	0,7		1,1	0,9	1,4	1,3	0,4	0,7	1,0	2,0		
30-34	0,8			1,0	1,5	1,0		0,7	1,0			
35-39				1,2	1,5	0,9		0,8	1,2			
40-44				1,2	1,4	0,9		1,0	1,1			
45-49				1,0	1,3	0,9			1,2			
50-54				1,2	1,0	0,8			1,4			
55-59				1,2	0,9	1,0			1,3			
60-64				1,2	0,9	0,9			1,4			
65-69				1,3	0,9	0,7			1,1			
70-74				1,3	0,8	0,7			1,1			
75-79				1,2	0,8				1,0	1,3		0,9
80-84				1,1	0,7							0,9
85-89				1,1								1,0
90-94				1,2								0,9
95+												

Tableau 71b : Rapport entre la répartition relative selon les positions LIPRO au sein des ménages, par âge, des femmes d'origine polonaise, et la répartition relative de la population féminine totale

âge	CMAR	CUNM	CIPA	SING	MAR0	MAR+	UNM0	UNM+	H1PA	NFR	OTHER	COLL
0-4	1,0	1,0	<b>1,3</b>									
5-9	0,9	1,0	<b>1,3</b>									
10-14	1,0	0,9	<b>1,2</b>									
15-19	0,9	<b>1,3</b>	<b>1,1</b>									
20-24	0,7		1,0	<b>1,8</b>	<b>2,1</b>	<b>3,2</b>	1,0			<b>2,2</b>		
25-29	0,6		0,7	<b>1,3</b>	0,9	<b>1,4</b>	0,6	0,9		<b>2,7</b>		<b>1,9</b>
30-34	0,4			<b>1,2</b>	0,8	<b>1,1</b>	0,5	1,1		<b>2,5</b>		
35-39				<b>1,1</b>	0,9	1,0	0,8	1,1				
40-44				<b>1,2</b>	0,9	1,0		<b>1,1</b>				
45-49				<b>1,3</b>	0,9	1,0		<b>1,3</b>				
50-54				<b>1,4</b>	0,7	1,1						
55-59				<b>1,4</b>	0,7	1,1						
60-64				0,9	0,8	<b>1,3</b>						
65-69					0,8							
70-74					0,8							
75-79												
80-84												
85-89												
90-94												
95+												

Tableau 72a : Rapport entre la répartition relative selon les positions LIPRO au sein des ménages, par âge, des hommes d'origine portugaise, et la répartition relative de la population masculine totale

âge	CMAR	CUNM	CIPA	SING	MAR0	MAR+	UNM0	UNM+	H1PA	NFR	OTHER	COLL
0-4	1,0	1,1	<b>1,3</b>									
5-9	0,9	<b>1,1</b>	<b>1,2</b>									
10-14	1,0	1,1	<b>1,2</b>									
15-19	0,9		1,1									
20-24	0,7		1,0	<b>1,7</b>	<b>1,5</b>	<b>2,2</b>	0,8			<b>1,8</b>		
25-29	0,6			<b>1,4</b>	0,8	<b>1,2</b>	0,6	0,9	<b>1,3</b>	<b>1,9</b>		
30-34				<b>1,2</b>	0,9	1,0	0,7	0,9	1,0			
35-39				<b>1,3</b>	0,9	0,9		1,0	<b>1,3</b>			
40-44				<b>1,5</b>	0,9	0,9		1,1	<b>1,2</b>			
45-49				<b>1,5</b>	0,8	0,9			<b>1,3</b>			
50-54				<b>1,4</b>	0,7	1,0			<b>1,5</b>			
55-59				<b>1,4</b>	0,7	1,0						
60-64				<b>1,2</b>	0,7	1,1						
65-69				0,9	0,8							
70-74				0,9	0,9							
75-79												
80-84												
85-89												
90-94												
95+												

Tableau 72b : Rapport entre la répartition relative selon les positions LIPRO au sein des ménages, par âge, des femmes d'origine portugaise, et la répartition relative de la population féminine totale



Notons par ailleurs une importante surreprésentation des parents isolés (tant les hommes que les femmes), des personnes qui ne font pas partie de la famille nucléaire et des ménages atypiques. Les ratios élevés pour ces positions sont peut-être partiellement dus au caractère récent du nouvel afflux portugais. L'effet de suivi entraîne la coresidence d'apparentés qui ne font pas nécessairement partie de la famille nucléaire. La cohabitation dans les ménages atypiques se rencontre souvent chez les migrants de travail récents ; ils louent un logement ensemble ou vont habiter chez des connaissances ou des membres de la famille qui séjournent déjà dans le pays. Le nombre élevé de parents isolés appelle une analyse plus approfondie, mais il n'est pas exclu qu'il soit notamment dû à des problèmes d'enregistrement (tous les membres du ménage ne sont pas inscrits en même temps).

### 6.4.5 La communauté congolaise

Les mariés avec et sans enfants sont très largement sous-représentés dans la communauté congolaise, avec pour seule exception les hommes mariés avec enfants de plus de 50 ans. Les isolés et les parents isolés sont par contre fortement surreprésentés. Le nombre élevé de ménages monoparentaux ressort aussi de manière très explicite chez les enfants de parents isolés (C1PA). Enfin, les chiffres relativement élevés de membres de la famille coresidents qui n'appartiennent pas à la famille nucléaire et de ménages atypiques sont eux aussi frappants (NFR et OTHER). Tout ceci mis ensemble donne une composition des ménages qui s'écarte très fort de la moyenne belge. Elle forme presque l'image contraire du schéma de la communauté turque.

âge	CMAR	CUNM	C1PA	SING	MAR0	MAR+	UNM0	UNM+	H1PA	NFR	OTHER	COLL
0-4	0,7	0,7	3,2									7,4
5-9	0,7	0,7	2,5									
10-14	0,8	0,6	2,0									
15-19	0,7		2,0									
20-24	0,5		1,8	2,3						2,7	4,4	
25-29	0,6		1,5	1,9		0,4	0,4	0,8		3,1	4,7	
30-34				2,1	0,5	0,6	0,5	0,9	5,1	2,9	3,3	
35-39				2,1	0,7	0,7		1,0	3,5			
40-44				1,8		0,9		1,1	2,1			
45-49				1,5		1,0			2,0			
50-54				1,2		1,2						
55-59				1,6	0,4	1,5						
60-64						2,2						
65-69												
70-74												
75-79												
80-84												
85-89												
90-94												
95+												

Tableau 73a : Rapport entre la répartition relative selon les positions LIPRO au sein des ménages, par âge, des hommes d'origine congolaise, et la répartition relative de la population masculine totale

âge	CMAR	CUNM	C1PA	SING	MAR0	MAR+	UNM0	UNM+	H1PA	NFR	OTHER	COLL
0-4	0,7	0,6	3,3									7,4
5-9	0,7	0,7	2,4									
10-14	0,7	0,7	2,1							2,0		
15-19	0,7		2,0	3,5						2,3		
20-24	0,6		1,7	2,3		0,6			3,7	2,4	5,9	
25-29	0,6		1,6	1,7	0,4	0,6	0,3	0,7	2,7	3,3	5,6	
30-34				1,5	0,5	0,7		0,7	2,7		4,1	
35-39				1,5		0,7		0,7	2,5			
40-44				1,7		0,7			2,3			
45-49				1,3	0,3	0,8			2,7			
50-54				1,2	0,3	0,9			3,0			
55-59				1,5	0,4	0,9			3,8			
60-64				1,6								
65-69												
70-74												
75-79												
80-84												
85-89												
90-94												
95+												

Tableau 73b : Rapport entre la répartition relative selon les positions LIPRO au sein des ménages, par âge, des femmes d'origine congolaise, et la répartition relative de la population féminine totale



## Chapitre 7 :

# Les ménages et leurs caractéristiques socio-économiques

### 7.1 Les conditions de vie des ménages belges en 2001: une vue d'ensemble

Le questionnaire de l'enquête socio-économique 2001 comprend un ensemble de questions qui permettent de caractériser les différents types de ménage selon l'origine et le nombre de revenus dont ils disposent, le type et la qualité du logement qu'ils occupent ainsi que le statut d'occupation de ce logement et de les mettre en relation avec d'autres facteurs relatifs soit au ménage lui-même (sa taille, son lieu de résidence) soit à la personne de référence (son sexe, son âge, son niveau d'instruction, son statut professionnel). Ces différents facteurs ne sont évidemment pas complètement indépendants l'un de l'autre de sorte que la connaissance de l'un d'entre eux apporte une information (d'importance variable selon l'intensité de la relation) sur chacun des autres. Pour donner un exemple, le fait de savoir que la personne de référence du ménage est une femme et qu'elle est âgée de plus de 65 ans nous incite naturellement à penser qu'elle doit vraisemblablement vivre seule ou avec son mari mais sans enfants à la maison, disposer d'un revenu de remplacement plutôt que d'un salaire, etc.

Une façon commode d'exprimer l'information apportée par la connaissance précise d'une variable sur les autres variables qui lui sont associées consiste à l'exprimer en termes de probabilités *a priori* et *a posteriori* ou, de façon équivalente. Par exemple, la probabilité *a priori* qu'une personne de référence prise au hasard soit une femme est 0,284 puisque la population des personnes de références est composée à 71,6% d'hommes et à 28,4% de femmes. La probabilité *a posteriori* qu'elle soit une femme sachant que cette personne vit dans une famille monoparentale est de 0,836, une multiplication par presque trois de cette probabilité. Si, de surcroît, on apprend qu'elle a entre 20 à 34 ans, la probabilité pour qu'il s'agisse d'une femme atteint 0,94. Ces probabilités sont aussi qualifiées de « conditionnelles » dans la mesure où elles sont relatives à une ou plusieurs conditions qui restreignent la population de référence sur laquelle la probabilité est calculée. Ces notions de probabilités *a priori* et *a posteriori* sont toujours relatives à un univers de discours spécifique, particulier. Pour reprendre l'exemple ci-dessus, le fait d'attribuer une valeur de 0,284 à la probabilité *a priori* d'être une femme n'est justifiée que parce que nous avons restreint notre univers à la population des personnes de référence. Si nous avons pris comme univers la population de la Belgique en 2001, cette probabilité serait de 0,51.

Dans cette section, nous allons nous intéresser à un ensemble de probabilités pour un ménage d'être plus ou moins bien logé et de disposer d'un ou de plusieurs revenus en fonction de son type, de l'âge, du sexe et du niveau de qualification de la personne de référence ainsi que de la province de résidence. Nous allons les présenter dans un tableau unique et identique pour chaque type de ménage comprenant trois sections: la première sur la gauche du tableau, consacrée aux caractéristiques de la personne de référence, la deuxième au centre, consacrée au ménage proprement dit (type, province et structure des revenus), la troisième à la droite du tableau consacrée aux caractéristiques du logement (type, niveau de confort, statut d'occupation).

A propos du ménage, la variable TYPE DU MENAGE (*SING*, *MAR0*, etc.) fait référence à la classification des ménages selon les catégories LIPRO telles qu'expliquées dans le chapitre 4 de cette

monographie. La variable AGE constitue un regroupement en 6 classes d'âge dont les limites sont explicites. La variable DIPLÔME porte sur le diplôme le plus élevé obtenu par la personne de référence. Les modalités « Sec.Inf.Tech » et « Sec.Sup.Tech » se réfèrent respectivement à un diplôme de niveau secondaire inférieur et supérieur de type technique OU professionnel. La variable « CONFORT » du logement est obtenue par agrégation de différentes questions de l'enquête selon les modalités suivantes<sup>2</sup>:

1. Insuffisant: logement nécessitant plus de trois réparations ou ne disposant pas d'un WC à l'intérieur ou encore ne disposant pas d'une salle de bains avec baignoire ou douche;
2. Elémentaire: logement nécessitant moins de 4 réparations et disposant d'un WC à l'intérieur ainsi que d'une salle de bains avec baignoire ou douche;
3. Bon: logement de qualité moyenne avec chauffage central, cuisine séparée de moins de 4 m<sup>2</sup> ou cuisine intégrée, une superficie d'au moins 35 m<sup>2</sup> ou, en cas d'ignorance de la superficie, ayant une pièce supplémentaire (chambre à coucher, bureau ou salle de jeu);
4. Bon et spacieux: de bonne qualité et de superficie supérieure à 85 m<sup>2</sup> ou disposant de 2 pièces supplémentaires;
5. Très bon et très spacieux: mêmes caractéristiques que ci-dessus mais avec une superficie minimum de 105 m<sup>2</sup> ou 3 pièces supplémentaires et le double vitrage;

Les réponses « inconnu » n'ont pas été prises en compte.

La variable REVENU résulte de l'agrégation d'une variable plus détaillée qui sera analysée plus loin.

Les codes utilisés ont la signification suivante:

0. Pas de revenu déclaré (non réponse) ou aucun revenu professionnel ou de remplacement (il est malheureusement impossible de distinguer les ménages réellement sans revenu professionnel ou de remplacement de ceux dont le revenu est inconnu);
1. 1 revenu de remplacement (pension, allocation, etc.);
2. 1 revenu d'un emploi à temps plein ou à temps partiel;
3. 2 revenus dont au moins 1 de remplacement;
4. 2 revenus d'emplois à temps plein ou partiel;
5. plus de 2 revenus.

### 7.1.1 Les ménages en général

Ceci étant précisé, il est possible d'entamer l'analyse des tableaux 74 à 81. Les colonnes « TOUS » et, respectivement « SING », « MAR0 », « MAR+ », « UNM0 », « UNM+ », « H1PA » et « OTHER » se rapportent aux proportions ou probabilités calculées sur l'ensemble des ménages pour la colonne « TOUS », et aux proportions ou probabilités propres au type de ménage analysé pour les autres. La colonne « TOUS » peut s'interpréter en termes de probabilité *a priori*, comme probabilité qu'un ménage pris au hasard ait telle ou telle propriété en l'absence de toute autre information à son sujet. Elle est donc identique dans tous les tableaux. On peut y retrouver certaines informations déjà présentes dans les chapitres précédents traitant de la distribution des ménages selon la classification LIPRO, leur localisation par province, le groupe d'âge, le sexe et l'état civil de la personne de référence. Nous avons jugé utile de le reprendre ici d'une part en vue de présenter une vue d'ensemble la plus complète possible des différentes situations et, d'autre part, parce que ces informations permettent d'expliquer certaines situations socio-économiques ou de logement. Les informations nouvelles apportées dans ces tableaux concernent le diplôme le plus élevé obtenu par la personne de référence ainsi que les données relatives au nombre et à l'origine des revenus du ménage ainsi qu'à

<sup>2</sup> Il s'agit de la variable « confort » définie par la DGSIE pour l'élaboration de la monographie consacrée au logement.

son logement. Toutes les probabilités sont estimées en éliminant les non-réponses du dénominateur, sauf pour la variable « revenus ».

On constate, à la lecture des chiffres de la colonne « TOUS » que pour 9,1% des ménages le revenu est inconnu ou déclarent ne percevoir aucun revenu professionnel ou de remplacement et que 8,4% en déclarent plus de 2. Environ 21% d'entre eux vivent d'un seul revenu de remplacement: ce sont essentiellement des pensionnés (71%) et des demandeurs d'emploi (15%). Dans près de 70% des cas, il s'agit de ménages d'une seule personne et dans 18% de couples mariés sans enfant.<sup>3</sup> Ils se répartissent équitablement entre maisons 4 ou 3 façades et maisons 2 façades ou appartement. La grande majorité des ménages pour lesquels on dispose de l'information<sup>4</sup> est propriétaire de son logement (68%), ce qui constitue une légère progression par rapport à la situation de 1991 où 65% des ménages étaient dans le cas. Le reste se répartit entre locataires d'un logement appartenant à un propriétaire privé (personne ou société: 23%) et locataires d'un logement public donc, *grosso modo*, d'un logement dit « social » (9%). Le confort du logement laisse à désirer (insuffisant ou élémentaire) pour 39% des ménages, il peut être considéré comme bon pour 47% et excellent pour 15%. Nous reviendrons plus en détail par la suite sur les questions relatives aux revenus et au logement. Pour l'instant, nous allons chercher à caractériser les différents types de ménage en les comparant sur l'ensemble de ces caractéristiques au ménage « moyen » ou « modal » tel que décrit dans les colonnes « TOUS » de chaque tableau.

## 7.1.2 Les ménages d'une personne

Supposons que l'on interroge un ménage pris au hasard et qu'on constate qu'il s'agit d'un ménage d'une seule personne. La probabilité qu'il s'agisse d'un ménage SING qui s'élevait à 0,317 avant qu'on l'interroge est maintenant devenue une certitude et prend donc la valeur 1, toutes les autres configurations devenant impossibles et prenant la valeur 0. C'est ce que l'on a reproduit dans la colonne « SING » correspondant à la variable « TYPE » de la section « MENAGE » du tableau 74. On voit aussi que la probabilité pour que la personne de référence soit une femme passe de 0,284 à 0,548 autrement dit, que 54,8% des ménages d'isolés sont constitués d'une femme seule. La structure d'âge des ménages d'isolés est également différente de celle des ménages en général. Ils se concentrent – et c'est logique – aux âges jeunes, avant l'entrée en cohabitation ou en mariage et aux âges élevés après la dissolution par séparation, divorce ou veuvage des unions vécues aux âges adultes. On voit en effet que les personnes seules sont principalement des veuf(s)-ves (33,7%), des célibataires (36,2%) et des divorcé(e)s (21%). Elles ne se différencient pas significativement des personnes de référence en général en termes d'éducation si ce n'est par une proportion légèrement plus importante de personnes n'ayant pas dépassé le niveau primaire. Ceci peut évidemment être attribué à un effet de génération et probablement aussi à un effet de nationalité, une variable que nous n'avons pas intégrée dans notre tableau. C'est, en effet, dans les catégories SING, H1PA et OTHER que l'on compte la plus grande proportion d'étrangers (11% en moyenne) et l'on comprend que ceux-ci aient certaines difficultés à se définir en termes de catégories scolaires parfois fort éloignées de celles en cours dans leur pays d'origine.

Le statut professionnel des isolés correspond en grande partie à leur structure d'âge: davantage de retraités et d'inactifs ainsi que d'étudiants et de demandeurs d'emploi, beaucoup moins d'occupés. Cependant, si on fait une sélection sur les isolés entre 20 et 34 ans, on trouve 77% d'occupés et 16%

<sup>3</sup> Cette information ne se trouve pas dans le tableau 74 ni dans les colonnes «TOUS» des tableaux suivants. En effet, il s'agit de probabilités *a posteriori* sachant le nombre et le type de revenu.

<sup>4</sup> Rapportée à l'ensemble des ménages, y compris ceux dont le statut est inconnu, cette proportion tombe à 63%.

de demandeurs d'emploi. Inévitablement, le statut professionnel et le type de ménage rejaillissent sur la structure des revenus. La probabilité pour un isolé de n'avoir pas répondu à la question sur le revenu ou de ne percevoir aucun revenu professionnel ou de remplacement atteint près de 0,19. 34% d'entre eux déclarent bénéficier d'un revenu professionnel, 46% d'un revenu de remplacement.

Cependant, il n'est guère aisé de caractériser la situation des isolés qui déclarent ne percevoir aucun revenu. Ce qui est certain c'est que cette information a pour effet d'augmenter les probabilités de non-réponse aux autres questions. Par exemple, 44% des isolés sans revenu ont une situation professionnelle indéfinie, 55% ne donnent pas d'information sur leur diplôme, etc. Ici aussi, le facteur nationalité doit jouer sachant que seuls 52% des isolés sans revenu sont de nationalité belge. On ne s'étonnera donc pas de les retrouver en plus grande proportion à Bruxelles puisque la probabilité d'habiter l'agglomération bruxelloise sachant qu'on est isolé et sans revenu est de 0,225 contre 0,172 pour les isolés en général et 0,11 pour l'ensemble des personnes de référence.

PERS.REF.			MENAGE			LOGEMENT		
SEXE	TOUS	SING	TYPE	TOUS	SING	TYPE	TOUS	SING
F	0,284	<b>0,548</b>	SING	0,317	<b>1,00</b>	4 façades	0,324	0,181
H	0,716	0,452	MAR0	0,219	<b>0,00</b>	3 façades	0,180	0,128
<b>AGE</b>			MAR+	0,292	<b>0,00</b>	2 façades	0,245	<b>0,225</b>
<20	0,003	0,005	UNM0	0,039	<b>0,00</b>	Appartement	0,241	<b>0,451</b>
20-34	0,180	0,205	UNM+	0,030	<b>0,00</b>			
35-49	0,301	0,209	HIPA	0,089	<b>0,00</b>			
50-64	0,244	0,200	OTHER	0,013	<b>0,00</b>			
65-79	0,201	0,262						
80 et +	0,06	<b>0,119</b>						
<b>ETAT CIVIL</b>			<b>PROVINCE</b>			<b>CONFORT</b>		
Célib.	0,176	<b>0,361</b>	Antwerpen	0,161	0,159	Insuffisant	0,083	0,141
Divorcée	0,122	<b>0,210</b>	Brab.Wallon	0,032	0,027	Elémentaire	0,310	0,371
Mariée	0,561	0,09	Bruxelles	0,110	0,172	Bon	0,265	0,288
Séparée	0,006	0,00	Hainaut	0,126	0,128	Bon et spacieux	0,202	0,145
Veuve	0,140	<b>0,337</b>	Liège	0,103	0,115	Très bon et très spacieux	0,145	0,055
<b>DIPLOME</b>			Limburg	0,070	0,049			
Primaire	0,238	0,304	Luxembourg	0,029	0,022			
Sec.Inf.Tech	0,174	0,147	Namur	0,042	0,040			
Sec.Inf.Gen.	0,082	0,097	Oost.-Vl.	0,130	0,116			
Sec.Sup.Tech	0,168	0,134	Vl.-Brabant	0,096	0,081			
Sec.Sup.Gen.	0,086	0,089	West-Vl.	0,108	0,09			
Sup.Non.Uni	0,152	0,145						
Univ.	0,10	0,084						
<b>STATUT PROF.</b>			<b>REVENUS</b>			<b>STATUT</b>		
Occupée	0,531	0,374	0	0,091	0,194	Propriétaire	0,681	0,495
Retraîtée	0,335	<b>0,433</b>	1 (Rempl.)	0,214	0,464	Locataire du privé	0,229	0,374
Dem.Emploi	0,054	0,072	1 (Prof.)	0,172	0,342	Locataire du public	0,090	0,131
Plus active	0,059	0,071	2 (Dont rempl.)	0,209	0,00			
Jamais active	0,018	0,039	2 (Prof.)	0,230	0,00			
Etudiante	0,004	0,008	3 et +	0,084	0,00			

Tableau 74: Caractéristiques principales des ménages d'isolés (SING)

Les ménages d'une personne vivent essentiellement en appartement ou en maison mitoyenne, ce qui est assez logique étant donné leur taille mais aussi davantage dans des logements de moindre qualité,

ce qui s'explique par la structure de leurs revenus. Ils sont locataires plus que propriétaires et on les retrouve aussi plus volontiers que la moyenne des ménages dans les logements sociaux (13% contre 09%) dont ils représentent d'ailleurs près de 49% des locataires.

### 7.1.3 Les mariés sans enfants

S'il fallait résumer en une phrase la situation des mariés sans enfants, nous dirions qu'ils sont les plus nombreux entre 50 et 79 ans, qu'ils sont retraités à 61% ou occupés (à 32%), apparaissent davantage en région flamande, disposent de 2 revenus ou davantage (à 75%) et sont propriétaires (à 81%) d'une maison 3 ou 4 façades de bon confort. C'est ce qui ressort du tableau 75.

PERS.REF.			MENAGE			LOGEMENT		
SEXE	TOUS	MAR0	TYPE	TOUS	MAR0	TYPE	TOUS	MAR0
F	0,284	0,020	SING	0,317	<b>0,00</b>	4 façades	0,324	0,375
H	0,716	<b>0,980</b>	MAR0	0,219	<b>1,00</b>	3 façades	0,180	<b>0,281</b>
<b>AGE</b>			MAR+	0,292	<b>0,00</b>	2 façades	0,245	0,252
<20	0,003	0,001	UNM0	0,039	<b>0,00</b>	Appartement	0,241	0,164
20-34	0,180	0,082	UNM+	0,030	<b>0,00</b>			
35-49	0,301	0,094	HIPA	0,089	<b>0,00</b>			
50-64	0,244	<b>0,361</b>	OTHER	0,013	<b>0,00</b>			
65-79	0,201	<b>0,399</b>						
80 et +	0,06	0,062						
<b>ETAT CIVIL</b>			<b>PROVINCE</b>			<b>CONFORT</b>		
Célib.	0,176	0,00	Antwerpen	0,161	<b>0,174</b>	Insuffisant	0,083	0,068
Divorcée	0,122	0,00	Brab.Wallon	0,032	0,030	Elémentaire	0,310	0,297
Mariée	0,561	1,00	Bruxelles	0,110	0,071	Bon	0,265	0,295
Séparée	0,006	0,00	Hainaut	0,126	0,113	Bon et spacieux	0,202	0,212
Veuve	0,140	0,00	Liège	0,103	0,094	Très bon et très spacieux	0,145	0,126
			Limburg	0,070	0,078			
<b>DIPLOME</b>			Luxembourg	0,029	0,020			
Primaire	0,238	<b>0,323</b>	Namur	0,042	0,038			
Sec.Inf.Tech	0,174	0,178	Oost.-Vl.	0,130	<b>0,146</b>			
Sec.Inf.Gen.	0,082	0,095	Vl.-Brabant	0,096	<b>0,107</b>			
Sec.Sup.Tech	0,168	0,130	West-Vl.	0,108	<b>0,130</b>			
Sec.Sup.Gen.	0,086	0,079						
Sup.Non.Uni	0,152	0,114						
Univ.	0,10	0,080						
<b>STATUT PROF.</b>			<b>REVENUS</b>			<b>STATUT</b>		
Occupée	0,531	0,319	0	0,091	0,037	Propriétaire	0,681	<b>0,812</b>
Retraîtée	0,335	0,609	1 (Rempl.)	0,214	0,173	Locataire du privé	0,229	0,129
Dem.Emploi	0,054	0,017	1 (Prof.)	0,172	0,040	Locataire du public	0,090	0,05
Plus active	0,059	0,053	2 (Dont rempl.)	0,209	<b>0,550</b>			
Jamais active	0,018	0,002	2 (Prof.)	0,230	0,185			
Etudiante	0,004		3 et +	0,084	0,014			

Tableau 75: Caractéristiques principales des ménages de couples mariés sans enfants (MAR0)



### 7.1.4 Les mariés avec enfants

Les couples mariés avec enfants se différencient des couples mariés sans enfants essentiellement par la structure d'âge. En effet, ils sont, pour plus de 75% situés dans la tranche d'âge 35-64 ans et même, pour 53% dans la tranche 35-49 ans. 16% d'entre eux ont moins de 35 ans et aucun n'a moins de 20 ans. Ils sont aussi plus formés que la moyenne avec 14,4% d'universitaires (contre 10% en moyenne) et 17,3% de diplômés de l'enseignement supérieur non-universitaire (contre 15,2% en moyenne). La personne de référence est occupée dans plus de 80% des cas. 71,5% de ces ménages bénéficient de deux revenus d'emploi ou de plus de 2 revenus. Leur maison à 4 ou 3 façades (67,5%), est d'un niveau de confort bon jusqu'à excellent (72%) et ils ont 84 chances sur 100 d'en être propriétaires.

PERS.REF.			MENAGE			LOGEMENT		
SEXE	TOUS	MAR+	TYPE	TOUS	MAR+	TYPE	TOUS	MAR+
F	0,284	0,02	SING	0,317	<b>0,00</b>	4 façades	0,324	0,462
H	0,716	0,98	MAR0	0,219	<b>0,00</b>	3 façades	0,180	<b>0,213</b>
<b>AGE</b>			MAR+	0,292	<b>1,00</b>	2 façades	0,245	0,240
<20	0,003	0,000	UNM0	0,039	<b>0,00</b>	Appartement	0,241	0,076
20-34	0,180	0,163	UNM+	0,030	<b>0,00</b>			
35-49	0,301	<b>0,532</b>	HIPA	0,089	<b>0,00</b>			
50-64	0,244	0,245	OTHER	0,013	<b>0,00</b>			
65-79	0,201	0,054						
80 et +	0,06	0,005						
<b>ETAT CIVIL</b>			<b>PROVINCE</b>			<b>CONFORT</b>		
Célib.	0,176	0,00	Antwerpen	0,161	0,160	Insuffisant	0,083	0,039
Divorcée	0,122	0,00	Brab.Wallon	0,032	0,036	Elémentaire	0,310	0,241
Mariée	0,561	1,00	Bruxelles	0,110	0,07	Bon	0,265	0,219
Séparée	0,006	0,00	Hainaut	0,126	0,113	Bon et spacieux	0,202	<b>0,243</b>
Veuve	0,140	0,00	Liège	0,103	0,093	Très bon et très spacieux	0,145	<b>0,258</b>
			Limburg	0,070	0,094			
<b>DIPLOME</b>			Luxembourg	0,029	0,026			
Primaire	0,238	0,139	Namur	0,042	0,043			
Sec.Inf.Tech	0,174	0,193	Oost.-Vl.	0,130	0,146			
Sec.Inf.Gen.	0,082	0,058	Vl.-Brabant	0,096	0,107			
Sec.Sup.Tech	0,168	<b>0,212</b>	West-Vl.	0,108	0,119			
Sec.Sup.Gen.	0,086	0,082						
Sup.Non.Uni	0,152	0,173						
Univ.	0,10	<b>0,144</b>						
<b>STATUT PROF.</b>			<b>REVENUS</b>			<b>STATUT</b>		
Occupée	0,531	<b>0,813</b>	0	0,091	0,022	Propriétaire	0,681	0,843
Retraitée	0,335	0,112	1 (Rempl.)	0,214	0,023	Locataire du privé	0,229	0,105
Dem.Employ	0,054	0,033	1 (Prof.)	0,172	0,061	Locataire du public	0,090	0,053
Plus active	0,059	0,039	2 (Dont rempl.)	0,209	0,179			
Jamais active	0,018	0,000	2 (Prof.)	0,230	<b>0,473</b>			
Etudiante	0,004	0,000	3 et +	0,084	<b>0,243</b>			

Tableau 76: Caractéristiques principales des ménages de couples mariés avec enfants (MAR+)

## 7.1.5 Les cohabitants sans enfants

Alors que les mariés sans enfants sont principalement des couples âgés dont les enfants ont quitté le foyer parental, les cohabitants sans enfants sont plutôt jeunes (50% ont entre 20 et 34 ans). Il ont un niveau d'éducation supérieur à la moyenne des ménages ce que l'on peut attribuer à un effet de génération puisque lorsque l'on contrôle par l'âge cette supériorité tend à disparaître. On trouve 25% de divorcés chez les personnes de référence cohabitantes, ce qui est le double de la proportion moyenne mais n'est guère plus élevé que la proportion de divorcés chez les personnes seules (21%). Elle est en revanche inférieure à la proportion de divorcés dans les familles monoparentales (37%).

PERS.REF.			MENAGE			LOGEMENT		
SEXE	TOUS	UNM 0	TYPE	TOUS	UNM 0	TYPE	TOUS	UNM 0
F	0,284	0,248	SING	0,317	<b>0,00</b>	4 façades	0,324	0,248
H	0,716	0,752	MAR0	0,219	<b>0,00</b>	3 façades	0,180	0,166
<b>AGE</b>			MAR+	0,292	<b>0,00</b>	2 façades	0,245	0,228
<20	0,003	0,004	UNM0	0,039	<b>1,00</b>	Appartement	0,241	<b>0,346</b>
20-34	0,180	<b>0,501</b>	UNM+	0,030	<b>0,00</b>			
35-49	0,301	0,234	H1PA	0,089	<b>0,00</b>			
50-64	0,244	0,166	OTHER	0,013	<b>0,00</b>			
65-79	0,201	0,084						
80 et +	0,06	0,011						
<b>ETAT CIVIL</b>			<b>PROVINCE</b>			<b>CONFORT</b>		
Célib.	0,176	0,621	Antwerpen	0,161	0,175	Insuffisant	0,083	0,059
Divorcée	0,122	0,256	Brab.Wallon	0,032	0,036	Elémentaire	0,310	0,325
Mariée	0,561	0,038	Bruxelles	0,110	0,091	Bon	0,265	0,321
Séparée	0,006	0,002	Hainaut	0,126	0,120	Bon et spacieux	0,202	0,204
Veuve	0,140	0,083	Liège	0,103	0,092	Très bon et très spacieux	0,145	0,090
<b>DIPLOME</b>			Limburg	0,070	0,066			
Primaire	0,238	0,130	Luxembourg	0,029	0,020			
Sec.Inf.Tech	0,174	0,157	Namur	0,042	0,041			
Sec.Inf.Gen.	0,082	0,064	Oost.-VI.	0,130	0,150			
Sec.Sup.Tech	0,168	<b>0,230</b>	VI.-Brabant	0,096	0,104			
Sec.Sup.Gen.	0,086	0,097	West-VI.	0,108	0,102			
Sup.Non.Uni	0,152	<b>0,204</b>						
Univ.	0,10	0,117						
<b>STATUT PROF.</b>			<b>REVENUS</b>			<b>STATUT</b>		
Occupée	0,531	<b>0,755</b>	0	0,091	0,035	Propriétaire	0,681	0,493
Retraitée	0,335	0,147	1 (Rempl.)	0,214	0,041	Locataire du privé	0,229	<b>0,435</b>
Dem.Emploi	0,054	0,049	1 (Prof.)	0,172	0,046	Locataire du public	0,090	0,073
Plus active	0,059	0,040	2 (Dont rempl.)	0,209	0,253			
Jamais active	0,018	0,006	2 (Prof.)	0,230	<b>0,610</b>			
Etudiante	0,004	0,002	3 et +	0,084	0,015			

Tableau 77: Caractéristiques principales des ménages de cohabitants sans enfants (UNM0)

Les personnes de référence cohabitantes sans enfant sont essentiellement des actifs occupés (76%) même si on y trouve aussi 15% de retraités. Ils vivent un peu plus que la moyenne des ménages en appartement dont ils sont plus volontiers locataires. Ils sont 88% à bénéficier de 2 revenus (y compris éventuellement de remplacement) ou davantage. Si on les compare aux couples mariés sans enfants, ils comptent une plus forte proportion de ménages bénéficiant de deux revenus professionnels (61% contre 18,5%).

Ceci est dû en grande partie à leur structure d'âge plus jeune. Enfin, il est à noter que c'est dans la province d'Anvers qu'ils sont proportionnellement les plus nombreux.

### **7.1.6 Les cohabitants avec enfants**

Alors que les cohabitants sans enfants sont proportionnellement plus nombreux dans la province d'Anvers, les cohabitants avec enfants y sont sous-représentés, ainsi du reste qu'à Bruxelles, au Limbourg et en Flandre Occidentale. En revanche, ils sont proportionnellement sur-représentés dans les provinces de Hainaut, de Liège et du Brabant wallon. La cohabitation avec enfants reste donc davantage un phénomène wallon alors que la cohabitation sans enfants, qu'on pourrait caractériser comme une cohabitation avant mariage pénètre progressivement en Flandre, en commençant par sa province la plus cosmopolite, Anvers. Par ailleurs, la cohabitation avec enfants se présente comme un phénomène post-divorce. En effet, la probabilité pour que la personne de référence d'un ménage de cohabitants avec enfants soit divorcée est de 0,35 – une propension équivalente à celle que l'on trouve chez les familles monoparentales. Etant âgés, pour 90%, de 20 à 49 ans, les cohabitants avec enfants sont des actifs: 84% sont occupés et 7,6% en recherche d'emploi. Pas étonnant dès lors qu'ils bénéficient généralement de 2 revenus professionnels ou plus (70%).

Leur logement est principalement une maison unifamiliale. Seuls 17% se retrouvent en appartement. Ils sont légèrement moins enclins que la moyenne à en être propriétaires. Près des deux tiers occupent un logement d'un confort bon à supérieur.

PERS.REF.			MENAGE			LOGEMENT		
<b>SEXE</b>	TOUS	UNM +	<b>TYPE</b>	TOUS	UNM +	<b>TYPE</b>	TOUS	UNM +
F	0,284	0,299	SING	0,317	<b>0,00</b>	4 façades	0,324	0,307
H	0,716	0,701	MAR0	0,219	<b>0,00</b>	3 façades	0,180	0,215
<b>AGE</b>			MAR+	0,292	<b>0,00</b>	2 façades	0,245	<b>0,296</b>
<20	0,003	0,009	UNM0	0,039	<b>0,00</b>	Appartement	0,241	0,168
20-34	0,180	<b>0,412</b>	UNM+	0,030	<b>1,00</b>			
35-49	0,301	0,489	HIPA	0,089	<b>0,00</b>			
50-64	0,244	0,084	OTHER	0,013	<b>0,00</b>			
65-79	0,201	0,014						
80 et +	0,06	0,002						
<b>ETAT CIVIL</b>			<b>PROVINCE</b>			<b>CONFORT</b>		
Célib.	0,176	0,560	Antwerpen	0,161	0,141	Insuffisant	0,083	0,057
Divorcée	0,122	0,350	Brab.Wallon	0,032	0,048	Elémentaire	0,310	0,303
Mariée	0,561	0,048	Bruxelles	0,110	0,087	Bon	0,265	0,245
Séparée	0,006	0,000	Hainaut	0,126	<b>0,174</b>	Bon et spacieux	0,202	0,232
Veuve	0,140	0,04	Liège	0,103	0,119	Très bon et très spacieux	0,145	0,163
<b>DIPLOME</b>			Limburg	0,070	0,044			
Primaire	0,238	0,102	Luxembourg	0,029	0,024			
Sec.Inf.Tech	0,174	0,205	Namur	0,042	0,059			
Sec.Inf.Gen.	0,082	0,064	Oost.-Vl.	0,130	0,125			
Sec.Sup.Tech	0,168	<b>0,258</b>	Vl.-Brabant	0,096	0,097			
Sec.Sup.Gen.	0,086	0,100	West-Vl.	0,108	0,082			
Sup.Non.Uni	0,152	0,176						
Univ.	0,10	0,094						
<b>STATUT PROF.</b>			<b>REVENUS</b>			<b>STATUT</b>		
Occupée	0,531	<b>0,842</b>	0	0,091	0,048	Propriétaire	0,681	0,603
Retraitée	0,335	0,032	1 (Rempl.)	0,214	0,026	Locataire du privé	0,229	0,307
Dem.Employ	0,054	0,076	1 (Prof.)	0,172	0,054	Locataire du public	0,090	0,090
Plus active	0,059	0,042	2 (Dont rempl.)	0,209	0,173			
Jamais active	0,018	-	2 (Prof.)	0,230	<b>0,594</b>			
Etudiante	0,004	-	3 et +	0,084	<b>0,105</b>			

Tableau 78: Caractéristiques principales des ménages de cohabitants avec enfants (UNM+)

### 7.1.7 Comparaison des couples mariés et cohabitants avec enfants

Le tableau 79 présente côte à côte les distributions de probabilité des MAR+ et des UNM+ afin de rendre plus visibles les différences entre deux types d'union par ailleurs identiques quant à leur composition: un couple et un ou plusieurs enfants (plus éventuellement d'autres personnes, non apparentées).

- Une écrasante majorité d'hommes comme personnes de référence chez les couples mariés avec enfants. La probabilité pour que la personne de référence soit une femme sachant qu'il s'agit d'un couple marié avec enfants n'est que de 2%. Il faut sans doute y voir une

manifestation de la prégnance au sein de ce type de ménage du modèle familial traditionnel caractérisé par la prééminence du mari, prégnance explicable en partie par leur structure plus âgée. En ce qui concerne les ménages de cohabitants, il faut signaler que nombre d'entre eux n'ont pas été déclarés comme tels mais comme des ménages de femmes seules ou avec enfants.

PERS.REF.			MENAGE			LOGEMENT		
SEXE	MAR+	UNM+	TYPE	MAR+	UNM+	TYPE	MAR+	UNM+
F	0,02	0,299	SING	0,00	0,00	4 façades	0,462	0,307
H	0,98	0,701	MAR0	0,00	0,00	3 façades	0,213	0,215
<b>AGE</b>			MAR+	1,00	0,00	2 façades	0,240	0,296
<20	0,000	0,009	UNM0	0,00	0,00	Appartement	0,076	0,168
20-34	0,163	0,412	UNM+	0,00	1,00			
35-49	0,532	0,489	H1PA	0,00	0,00			
50-64	0,245	0,084	OTHER	0,00	0,00			
65-79	0,054	0,014						
80 et +	0,005	0,002						
<b>ETAT CIVIL</b>			<b>PROVINCE</b>			<b>CONFORT</b>		
Célib.	0,00	0,560	Antwerpen	0,160	0,141	Insuffisant	0,039	0,057
Divorcée	0,00	0,350	Brab.Wallon	0,036	0,048	Elémentaire	0,241	0,303
Mariée	1,00	0,048	Bruxelles	0,07	0,087	Bon	0,219	0,245
Séparée	0,00	0,000	Hainaut	0,113	0,174	Bon et spacieux	0,243	0,232
Veuve	0,00	0,04	Liège	0,093	0,119	Très bon et très spacieux	0,258	0,163
<b>DIPLOME</b>			Limburg	0,094	0,044			
Primaire	0,139	0,102	Luxembourg	0,026	0,024			
Sec.Inf.Tech	0,193	0,205	Namur	0,043	0,059			
Sec.Inf.Gen.	0,058	0,064	Oost.-Vl.	0,146	0,125			
Sec.Sup.Tech	0,212	0,258	Vl.-Brabant	0,107	0,097			
Sec.Sup.Gen.	0,082	0,100	West-Vl.	0,119	0,082			
Sup.Non.Uni	0,173	0,176						
Univ.	0,144	0,094						
<b>STATUT PROF.</b>			<b>REVENUS</b>			<b>STATUT</b>		
Occupée	0,813	0,802	0	0,022	0,048	Propriétaire	0,843	0,603
Retraitée	0,112	0,031	1 (Rempl.)	0,023	0,026	Locataire du privé	0,105	0,307
Dem.Emploi	0,033	0,072	1 (Prof.)	0,061	0,054	Locataire du public	0,053	0,090
Plus active	0,039	0,040	2 (Dont rempl.)	0,179	0,173			
Jamais active	0,000	0,007	2 (Prof.)	0,473	0,594			
Etudiante	0,000	0,000	3 et +	0,243	0,105			

Tableau 79: Comparaison des ménages MAR+ et UNM+

- Une structure d'âge plus jeune chez les cohabitants qui sont 40% à avoir moins de 35 ans contre 16,3% chez les couples mariés. 10% de cohabitants avec enfants ont plus de 50 ans contre 30% chez les couples mariés. Cette différence de structure explique le taux d'activité plus élevé des cohabitants que celui des mariés et la proportion plus forte de ceux qui ont deux revenus d'emploi.
- L'information n'est pas reprise dans le tableau 78 mais il existe une différence entre les deux types de ménage quant à leur taille. Elle se compose de 3 personnes pour 39% (et donc de plus de 3 personnes pour 61%) chez les couples mariés et pour 54% (et donc à 46% de plus de 3 personnes) chez les cohabitants. Ceci explique peut-être la proportion plus élevée de ménages de couples mariés qui disposent de plus de 2 revenus.
- Répartition géographique : les couples cohabitants avec enfants sont systématiquement proportionnellement plus nombreux dans les provinces wallonnes que dans les provinces flamandes.

Les couples mariés sont davantage propriétaires que les cohabitants et vivent moins en appartement ou en maison mitoyenne. Cela peut s'expliquer à la fois par les différences d'âge, de taille du ménage et par la répartition géographique mais aussi, et peut-être surtout, par le type d'engagement qu'implique le mariage.

### **7.1.8 Les familles monoparentales**

Le profil type du ménage monoparental est le suivant: il s'agit en grande majorité d'une femme (84%), d'une personne de moins de 50 ans (62%), divorcée (37%) ou veuve (30%). Cette personne de référence peut être occupée (47%), retraitée (23%), demandeuse d'emploi (15%) ou en fin d'activité (10%). Elle habite de préférence les provinces de Hainaut et de Liège, ainsi que la région bruxelloise. 11% ne déclarent aucun revenu d'origine professionnelle ou de remplacement (ou omettent de répondre), 20% ont un revenu de remplacement. 18% peuvent cependant compter sur l'apport d'un deuxième revenu. Elle vit en appartement ou en maison deux façades dont elle est propriétaire dans 53% des cas ou qu'elle loue à un propriétaire privé (30%) ou à une société de logement social (17%). Elle a aussi un peu plus de « chances » de se trouver dans un logement au confort insuffisant ou élémentaire.

PERS.REF.			MENAGE			LOGEMENT		
SEXE	TOUS	H1PA	TYPE	TOUS	H1PA	TYPE	TOUS	H1PA
F	0,284	0,837	SING	0,317	<b>0,00</b>	4 façades	0,324	0,247
H	0,716	0,164	MAR0	0,219	<b>0,00</b>	3 façades	0,180	0,179
<b>AGE</b>			MAR+	0,292	<b>0,00</b>	2 façades	0,245	<b>0,300</b>
<20	0,003	0,001	UNM0	0,039	<b>0,00</b>	Appartement	0,241	<b>0,261</b>
20-34	0,180	0,173	UNM+	0,030	<b>0,00</b>			
35-49	0,301	0,444	H1PA	0,089	<b>1,00</b>			
50-64	0,244	0,198	OTHER	0,013	<b>0,00</b>			
65-79	0,201	0,133						
80 et +	0,06	0,05						
<b>ETAT CIVIL</b>			<b>PROVINCE</b>			<b>CONFORT</b>		
Célib.	0,176	0,140	Antwerpen	0,161	0,138	Insuffisant	0,083	0,093
Divorcée	0,122	0,367	Brab.Wallon	0,032	0,035	Elémentaire	0,310	0,325
Mariée	0,561	0,194	Bruxelles	0,110	0,125	Bon	0,265	0,256
Séparée	0,006	-	Hainaut	0,126	<b>0,172</b>	Bon et spacieux	0,202	0,212
Veuve	0,140	0,296	Liège	0,103	<b>0,124</b>	Très bon et très spacieux	0,145	0,114
			Limburg	0,070	0,061			
<b>DIPLOME</b>			Luxembourg	0,029	0,028			
Primaire	0,238	0,237	Namur	0,042	0,051			
Sec.Inf.Tech	0,174	0,184	Oost.-Vl.	0,130	0,109			
Sec.Inf.Gen.	0,082	0,094	Vl.-Brabant	0,096	0,083			
Sec.Sup.Tech	0,168	0,170	West-Vl.	0,108	0,079			
Sec.Sup.Gen.	0,086	0,097						
Sup.Non.Uni	0,152	0,165						
Univ.	0,10	0,053						
<b>STATUT PROF.</b>			<b>REVENUS</b>			<b>STATUT</b>		
Occupée	0,531	<b>0,467</b>	0	0,112	<b>0,112</b>	Propriétaire	0,681	0,531
Retraîtée	0,335	0,229	1 (Rempl.)	0,214	0,204	Locataire du privé	0,229	0,299
Dem.emploi	0,054	0,152	1 (Prof.)	0,307	<b>0,360</b>	Locataire du public	0,090	<b>0,170</b>
Plus active	0,059	<b>0,105</b>	2 (Dont rempl.)	0,209	0,179			
Jamais active	0,018	<b>0,045</b>	2 (Prof.)	0,183	0,086			
Etudiante	0,004	-	3 et +	0,131	0,060			

Tableau 80: Caractéristiques principales des familles monoparentales (H1PA)

## 7.2 La structure des revenus des ménages

Après ce tour d'horizon des caractéristiques principales de chaque type de ménage, nous allons décrire plus en détail deux composantes fondamentales du bien-être et de la qualité de vie: le revenu et le logement. Pour le premier, faute d'informations sur les montants en cause, nous devons nous contenter de la structure des revenus, et encore en se limitant aux revenus provenant d'une activité professionnelle ou dérivés de celle-ci (revenus de remplacement) à l'exclusion donc des revenus de la propriété immobilière ou mobilière.

### 7.2.1 Les ménages sans revenu connu

Les ménages sans revenu connu ou ne disposant d'aucun revenu professionnel ou de remplacement sont approximativement 390.900 ce qui représente 9,1% du total. En 1991, ils étaient 278.900, soit 7,0% à l'époque. Ceci peut être du aussi bien à une moindre qualité des réponses qu'à l'augmentation d'une certaine précarité. Du reste, on peut dans une certaine mesure interpréter le fait de n'indiquer aucun revenu comme un indicateur de marginalité sociale et l'augmentation de cette catégorie comme un indicateur de la croissance des situations d'exclusion sociale. Le tableau 81 montre la répartition des ménages sans revenu selon le type de ménage et la classe d'âge.

Les ménages sans revenu connu sont, par ordre d'importance:

- Des isolés. Au total ils constituent 67,7% des ménages<sup>5</sup> sans revenu déclaré et 19,4% de tous les ménages d'une seule personne ;
- des familles monoparentales. Celles-ci comprennent 11% des ménages sans revenu connu ;
- et une proportion faible mais significative de couples mariés sans enfants. Ces derniers constituent 9% des ménages sans revenu connu.

Le tableau 81 présente les proportions de ménages sans revenus déclarés selon le type de ménage et l'âge de la personne de référence. La dernière ligne donne les effectifs<sup>6</sup> (et, entre parenthèses, les proportions relatives,<sup>7</sup>) de ménages sans revenu déclaré selon type de ménage, tous âges confondus.

	SING	MAR0	MAR+	UNM0	UNM+	H1PA	OTHER
20-24	33,20 <sup>8</sup>	6,51	11,33	5,08	14,83	45,58	28,92
25-29	20,14	2,56	3,61	2,32	6,06	27,12	12,20
30-34	17,82	3,05	2,61	2,25	3,75	17,58	9,81
35-39	15,38	2,69	2,33	2,75	4,13	13,21	9,18
40-44	13,78	3,05	2,29	4,59	4,91	9,96	7,84
45-49	12,75	2,76	1,91	4,51	3,41	8,60	8,19
50-54	12,61	1,94	1,58	3,04	3,69	7,42	6,98
55-59	13,29	2,12	1,69	3,61	3,75	7,63	6,07
60-64	15,20	3,28	1,95	2,96	5,65	5,52	6,35
65-69	17,87	3,84	1,37	4,37	0,00	3,94	9,27
70-74	20,95	5,03	1,58	4,31	0,00	4,87	6,99
75-79	24,74	5,47	1,19	7,48	0,00	5,01	7,97
80-84	26,52	5,90	0,00	0,00	0,00	4,78	7,83
85 et +	28,40	7,65	0,00	0,00	0,00	6,13	6,60
EFFECTIFS	26.457	3.503	2.709	585	619	4.298	919
(*10)	(67,68)	(8,96)	(6,93)	(1,50)	(1,58)	(11,00)	(2,35)

Tableau 81: Proportions de ménages sans revenu connu selon le type de ménage et l'âge de la personne de référence, Belgique, 2001

<sup>5</sup> Il s'agit d'une information supplémentaire qui n'est pas contenue dans le tableau 81.

<sup>6</sup> Ces chiffres provenant d'un échantillon au dixième de l'enquête sont à multiplier par 10, sachant que le résultat n'est qu'une approximation - très proche, cependant - de l'effectif réel.

<sup>7</sup> Attention que cette proportion n'est pas la moyenne des proportions de la colonne.

<sup>8</sup> Cette case (20-24/SING) se lit comme suit : parmi les isolés qui sont âgés de 20 à 24 ans, 33,3% sont sans revenu déclaré, autrement dit : la probabilité d'être sans revenu sachant qu'on est isolé et âgé de 20-24 ans est de 0,332. C'est selon ce modèle qu'il convient de lire les informations des tableaux 81 à 89.



Le croisement de la variable « revenus » et de la variable « situation professionnelle » montre que la plus grande proportion de ménages sans revenu connu se situe dans la catégorie des « non-réponses » (45%). Si on élimine cette catégorie, on constate que c'est les ménages sans revenu connu sont avant tout des retraités (42%), des inactifs (28%) et des demandeurs d'emploi (13,4%). Il est évidemment hautement probable que la grande majorité des premiers aient simplement omis de déclarer leur pension de retraite ou de survie. Cela dit, si on compare la situation en 2001 à celle qui prévalait en 1991, on constate un certain changement dans la distribution par âge de cette forme de précarité. Nous écrivions alors<sup>9</sup>: « Le manque de revenus est surtout un phénomène présent dans deux types de ménages, les isolés et les familles monoparentales; ce manque est en plus concentré surtout chez les jeunes, et dans une moindre mesure chez les âgés. Dans le passé, c'était l'inverse. La tendance au rajeunissement de la pauvreté (Cantillon & Lesthaeghe, 1987) a donc continué à progresser dans notre pays ». On constate, en 2001, une évolution en sens contraire. En comparaison de 1991, le pourcentage de ménages sans revenu connu a diminué généralement pour les classes jeunes et adultes (moins de 60 ans) et augmenté ensuite parfois de manière importante. Chez les isolés, en particulier, la proportion qui chutait en 1991 à environ 6% entre 60 et 80 ans remonte en 2001 jusqu'à atteindre 25% et davantage après 79 ans. Il semble donc que l'on assiste donc en fait à un certain vieillissement de la pauvreté.

## 7.2.2 Les ménages avec un seul revenu de remplacement

Ici encore les proportions de ménages vivant d'un seul revenu de remplacement sont les plus élevées chez les ménages d'une personne et chez les familles monoparentales. Chez ces dernières, les

	SING	MAR0	MAR+	UNM0	UNM+	H1PA	OTHER
20-24	12,59	2,94	9,89	2,71	8,75	30,01	7,23
25-29	11,41	1,18	2,88	1,23	3,36	32,46	6,59
30-34	13,04	1,36	1,59	1,45	2,25	29,12	4,90
35-39	15,28	1,62	1,59	0,83	1,72	24,20	4,71
40-44	18,91	2,43	1,66	1,97	2,45	21,68	8,11
45-49	25,67	3,20	1,54	2,47	2,05	18,90	9,32
50-54	35,07	4,42	2,07	5,22	2,36	16,39	11,37
55-59	52,38	11,03	3,26	7,78	3,00	15,31	20,05
60-64	75,28	20,05	5,69	12,13	3,23	14,28	25,69
65-69	81,07	23,55	6,00	14,08	7,69	13,11	22,56
70-74	78,69	26,46	4,88	17,25	-	12,20	17,96
75-79	75,00	29,74	4,77	17,45	-	12,90	22,11
80-84	73,41	28,97	4,91	17,16	-	13,03	18,86
85 et +	71,57	30,12	3,91	21,67	-	16,65	18,78
EFFECTIFS	63.283	16.343	2.831	693	338	7.818	739
(* 10)	(68,75)	(17,76)	(3,08)	(0,75)	(0,37)	(8,49)	(0,80)

Tableau 82: Pourcentages de ménages avec un seul revenu de remplacement selon le type de ménage et l'âge de la personne de référence, Belgique, 2001

<sup>9</sup> Deboosere *et al.*, p.158.

proportions sont surtout élevées aux âges jeunes et diminuent lentement après les 30-35 ans. Chez les isolés, au contraire, elles sont plus faibles jusque 40-44 ans puis se mettent à augmenter rapidement au point que dès 55-59, c'est plus de la moitié des ménages d'une personne qui vit d'un revenu de remplacement. La proportion de mariés sans enfants vivant sur une pension unique est également assez importante. C'est déjà le cas pour 11% d'entre eux à 55-59 ans. Par la suite, environ un tiers de ces ménages sont dans le cas, contrairement par exemple aux cohabitants sans enfants (UNM0) où la proportion n'excède pas 17%. Il est à remarquer qu'aux âges adultes, les proportions sont en général inférieures à ce qu'elles étaient en 1991 mais qu'elles sont plus importantes pour les âges élevés. Il faut sans doute y voir les effets de l'arrivée à l'âge de la pension de cohortes qui ont davantage pu bénéficier de l'assurance vieillesse que les générations précédentes.

### 7.2.3 Les ménages avec un seul revenu à temps plein

On ne s'arrêtera guère sur les **ménages vivant uniquement d'un ou deux revenus d'un travail à temps partiel**. Il s'agit de catégories trop marginales pour qu'il soit utile de s'y attarder. Les ménages ne disposant qu'un revenu d'un travail à temps partiel sont uniquement des ménages d'isolés ou des familles monoparentales. Chez les isolés, la proportion maximale de ménages dans cette situation est de 16,6%, atteinte à 55-59 ans. Chez les familles monoparentales, le maximum est atteint à 35-39 ans avec 23,5%. Signalons encore chez les « autres » (OTHER) des proportions de 20% à 30-34 ans et de 14,3% à 50-54 ans. Plus marginale encore, la catégorie des ménages avec deux revenus à temps partiel. On n'en compte guère plus de 13.500, ce qui représente 0,3% des ménages.

Sachant qu'un ménage dispose d'un seul revenu d'un emploi à temps plein, on peut prédire qu'il a près de 70 chances sur 100 d'être un ménage d'une seule personne, 12 chances sur 100 d'être une famille monoparentale et 17 chances sur 100 d'être un couple marié avec (9,34) ou sans (7,31) enfants. En revanche, la probabilité d'avoir affaire à des cohabitants est très faible (moins de 1,7%).

Clairement, les couples « à l'ancienne » avec la femme au foyer et le mari ramenant l'argent du ménage sont bien derrière nous. En 1991, ils formaient encore 30% des couples mariés sans enfants à 50-54 ans, et près de 25% des mariés avec enfants de 40-44 ans. Aujourd'hui, la proportion de couples mariés sans enfants vivant avec un seul revenu du travail ne dépasse jamais 10% et chez les couples mariés avec enfants, cette proportion n'excède pas 7% que pour les moins de 30 ans. On les trouve principalement en Flandre et ce sont, en général, des personnes de référence d'un niveau d'instruction supérieur à la moyenne (26% ont terminé des études supérieures). C'est ce qui ressort du tableau 83. Quant au tableau 84, il montre le changement qui s'est opéré entre 1991 et 2001 dans la situation des couples mariés à cet égard.

	SING	MAR0	MAR+	UNM0	UNM+	H1PA	OTHER
20-24	45,94	9,45	17,09	7,62	12,55	12,45	14,46
25-29	61,99	5,45	9,05	4,24	6,50	24,60	10,98
30-34	62,80	5,55	6,30	3,69	4,81	33,94	12,81
35-39	63,09	6,10	6,93	3,84	3,54	38,58	9,93
40-44	60,38	6,46	6,72	4,10	3,42	36,94	8,65
45-49	54,42	8,41	5,64	3,91	3,56	29,19	9,32
50-54	43,95	9,67	4,23	5,30	2,51	19,39	11,63
55-59	27,16	8,68	3,36	3,50	4,12	12,25	7,39
60-64	7,68	3,27	2,19	2,29	-	10,47	3,59
65-69	-	-	2,16	-	-	9,42	-
70-74	-	-	2,71	-	-	12,00	-
75-79	-	-	3,26	-	-	12,54	-
80-84	-	-	-	-	-	11,14	-
85 et +	-	-	-	-	-	6,24	-
EFFECTIFS	41.041	3.496	7.095	690	587	9.795	391
(* 10)	(65,05)	(5,54)	(11,24)	(1,09)	(0,93)	(15,52)	(0,62)

Tableau 83: Pourcentages de ménages avec un seul revenu d'un temps plein selon le type de ménage et l'âge de la personne de référence, Belgique, 2001

	MAR0		MAR+	
	<u>1991</u>	<u>2001</u>	<u>1991</u>	<u>2001</u>
30-34	9,85	5,55	15,16	6,30
35-39	14,33	6,10	20,58	6,93
40-44	19,25	6,46	24,34	6,72
45-49	26,26	8,41	22,42	5,64
50-54	30,25	9,67	17,00	4,23

Tableau 84: Changement des proportions de ménages à un revenu d'un emploi à temps plein en 2001 par rapport à 1991. Couples mariés sans (MAR0) et avec enfants (MAR+)

### 7.2.4 Les ménages avec un revenu d'un temps plein et un revenu à temps partiel

Cette combinaison se rencontre davantage chez les couples avec enfants que chez les couples sans enfants. Elle correspond bien évidemment à un « demi-sacrifice » en terme de carrière professionnelle de l'un des parents pour assurer les soins aux enfants. En règle générale, et sauf à 40-44 ans, ce demi-sacrifice est plus fréquent chez les couples légalement mariés que chez les cohabitants. Ceci dit, les proportions de couples sans enfants qui ont adopté ce comportement ne sont pas négligeables.

	MAR0	MAR+	UNM0	UNM+	H1PA	OTHER
20-24	14,94	10,79	13,54	14,64	-	-
25-29	12,65	23,15	13,03	20,40	-	6,83
30-34	12,88	28,19	12,63	24,20	-	4,63
35-39	18,68	32,01	15,56	26,78	0,78	3,97
40-44	19,42	28,86	16,82	22,04	3,31	4,05
45-49	18,62	18,96	14,98	18,42	6,22	3,11
50-54	15,23	9,83	11,13	9,73	6,73	3,62
55-59	7,39	3,93	7,12	5,24	6,08	-
60-64	1,30	1,30	-	-	-	-
EFFECTIFS	5.046	25.339	1.946	2.708	1.049	127
(* 10)	(13,93)	(69,97)	(5,37)	(7,48)	(2,90)	(0,35)

Tableau 85: Pourcentages de ménages avec un revenu d'emploi à temps plein et un revenu d'emploi à temps partiel selon le type de ménage et l'âge de la personne de référence, Belgique, 2001

### 7.2.5 Les ménages avec un revenu d'un temps plein et un revenu de remplacement

Les couples mariés ou non présentent, par rapport à cette situation, deux profils très différents. Chez les couples sans enfants, elle reste assez rare jusque vers 30-34 ans, âges à partir desquels elle devient plus fréquente, jusqu'à concerner 30% des couples mariés sans enfants à 50-54 ans et 26% des cohabitants sans enfants dans les classes d'âge 50-59 ans.

En revanche, chez les couples avec enfants, on trouve une proportion assez constante (12-15%) de ce type de ménage, dès 20-24 ans. Cet état se prolonge ensuite en s'intensifiant aux âges élevés, sans pour autant atteindre des pourcentages aussi élevés que chez les couples sans enfants (maximum 12% contre 21%). Quant aux familles monoparentales, elles doivent attendre vraisemblablement qu'un enfant accède soit à un emploi soit à un revenu de remplacement pour connaître cette combinaison, ce qui n'est vraiment réalisable qu'à partir de 50-54 ans. Alors qu'en 1991, les probabilités étaient systématiquement plus élevées chez les cohabitants que chez les mariés, ce n'est plus vrai qu'aux âges élevés pour les cohabitants sans enfants (les cohabitants avec enfants âgés dans cette situation étant trop peu nombreux pour qu'on en tienne compte).

	MAR0	MAR+	UNM0	UNM+	H1PA	OTHER
20-24	7,66	15,29	7,29	16,92	-	10,44
25-29	6,65	13,56	6,52	15,43	-	10,73
30-34	8,12	13,11	6,62	12,32	-	16,89
35-39	12,12	15,26	9,67	12,78	1,31	11,57
40-44	16,58	15,51	13,37	12,08	3,00	18,92
45-49	24,10	13,84	19,49	9,33	6,16	21,75
50-54	30,12	11,62	25,92	12,09	11,41	22,74
55-59	26,32	12,61	26,17	11,61	20,94	18,73
60-64	9,86	16,35	18,06	-	36,10	12,43
65-69	1,97	18,85	9,06	-	38,77	12,28
70-74	0,51	18,22	7,18	-	36,99	14,17
75-79	-	21,14	-	-	33,51	16,34
80-84	-	19,23	-	-	31,64	19,22
85 et +	-	19,00	-	-	18,95	15,22
EFFECTIFS	9.786	17.991	1.896	1.622	4.423	864
(* 10)	(26,75)	(49,18)	(5,8)	(4,43)	(12,09)	(2,36)

Tableau 86: Pourcentages de ménages avec un revenu d'emploi à temps plein et un revenu de remplacement selon le type de ménage et l'âge de la personne de référence, Belgique, 2001

## 7.2.6 Les ménages avec deux revenus de remplacement

En 1991, on observait que, abstraction faite des «autres» (OTHER), c'était le type de ménage «cohabitants sans enfants» (UNM0) qui comptait les plus fortes proportions de ménages avec deux revenus de remplacement. Ce n'est plus tout à fait le cas en 2001. Avant 35-39 ans ce sont les

	MAR0	MAR+	UNM0	UNM+	H1PA	OTHER
20-24	2,43	4,14	1,55	2,85	-	1,61
25-29	0,74	1,36	0,44	2,54	0,05	2,68
30-34	0,75	1,02	1,52	2,32	0,13	3,54
35-39	1,49	1,05	2,43	2,45	0,44	6,20
40-44	3,05	1,20	3,69	1,83	1,00	6,76
45-49	4,45	1,65	4,51	2,65	1,56	11,02
50-54	10,35	2,23	11,74	3,98	2,71	14,47
55-59	24,95	4,25	25,52	5,62	4,33	25,86
60-64	54,23	7,45	53,64	8,06	8,06	37,02
65-69	67,65	9,34	66,18	15,38	11,02	42,11
70-74	65,53	10,26	67,15	8,16	13,21	44,31
75-79	63,14	57,76	68,85	8,82	15,43	38,25
80-84	63,78	11,32	67,16	7,14	19,70	40,57
85 et +	60,96	21,79	46,67	11,11	35,38	36,55
EFFECTIFS	40.084	3.001	2.064	347	1.699	1.173
(* 10)	(82,87)	(6,20)	(4,27)	(0,72)	(3,51)	(2,43)

Tableau 87: Pourcentages de ménages avec deux revenus de remplacement selon le type de ménage et l'âge de la personne de référence, Belgique, 2001

cohabitants avec enfants qui ont les plus fortes probabilités mais il faut noter qu'elles demeurent tout de même marginales (moins de 3%) et après 50 ans, les mariés sans enfants et les cohabitants sans enfants connaissent des proportions à peu près identiques (ou à peine moins élevées) de ménages avec deux revenus de remplacement. Cela témoigne du fait qu'il y a maintenant davantage de couples mariés dont les deux partenaires ont bénéficié de rémunérations durant leur vie active. Ceci s'explique d'une part par la croissance de l'activité des femmes mariées, d'autres part par l'augmentation des remariages après divorce. Même aux âges élevés, les couples, mariés ou non avec enfants, sont moins nombreux à bénéficier de deux revenus de remplacement. Comme on l'a vu dans la section précédente, ils sont en revanche plus nombreux à cumuler une rémunération et un revenu de remplacement.

### 7.2.7 Les ménages avec deux revenus d'un emploi à temps plein

Comme on peut s'y attendre, c'est chez les couples sans enfants que cette situation est la plus fréquente. La présence d'enfants dans le ménage continue à rendre plus difficile la poursuite de deux carrières professionnelles dans un couple.

	MAR0	MAR+	UNM0	UNM+	HIPA	OTHER
20-24	50,45	23,56	58,12	23,76	-	24,10
25-29	68,34	42,46	69,00	40,41	-	37,07
30-34	65,51	43,81	68,65	45,36	-	37,07
35-39	53,86	36,33	61,14	40,92	0,47	25,61
40-44	43,95	31,69	49,14	37,44	4,67	27,84
45-49	32,53	24,62	43,40	31,54	11,23	18,93
50-54	20,99	16,36	29,48	23,75	16,75	13,95
55-59	10,65	10,45	16,32	14,98	13,33	7,92
60-64	2,24	3,93	3,37	6,45	5,58	2,49
65-69	0,17	0,63	-	-	2,46	-
70-74	-	-	-	-	1,62	-
75-79	-	-	-	-	1,71	-
80-84	-	-	-	-	-	-
85 et +	-	-	-	-	-	-
EFFECTIFS	12.112	33.349	8.251	4.765	2.096	680
(*10)	(19,77)	(54,44)	(13,47)	(7,78)	(3,42)	(1,11)

Tableau 88: Pourcentages de ménages avec deux revenus d'emploi à temps plein selon le type de ménage et l'âge de la personne de référence, Belgique, 2001

### 7.2.8 Les ménages avec plus de deux revenus

Alors que le fait d'être sans enfants augmente la probabilité (par rapport aux couples avec enfants aux âges jeunes, c'est-à-dire jusque 35-39 ans) pour un couple marié ou cohabitant (ou un couple OTHER) de jouir de plus de deux revenus, la situation s'inverse à partir de 40 ans et l'écart entre les uns et les autres ne fait dès lors que s'amplifier: les probabilités augmentent chez les couples avec enfants jusqu'à atteindre 60% pour les mariés de 50-59 ans et diminuent chez les couples sans enfants. Autre particularité, l'âge de la retraite ne semble pas avoir d'effet négatif sur les probabilités de disposer de

plus de deux revenus au point que la probabilité maximale (0,714) toutes catégories est atteinte à 70-74 ans chez les cohabitants avec enfants.

	MAR0	MAR+	UNM0	UNM+	H1PA	OTHER
20-24	0,77	2,52	0,83	0,95	-	3,61
25-29	0,61	1,30	1,18	1,16		6,34
30-34	1,21	1,34	1,22	1,71	-	13,90
35-39	1,19	2,37	1,34	4,17	0,40	11,91
40-44	1,91	9,93	2,21	11,69	2,22	12,16
45-49	1,98	24,62	1,62	25,85	6,00	12,71
50-54	2,04	50,23	2,35	38,05	9,85	7,24
55-59	2,08	57,93	1,75	47,19	13,14	7,39
60-64	1,49	58,55	1,75	54,03	12,69	8,01
65-69	1,41	58,74	2,43	50,55	14,95	6,77
70-74	1,12	59,22	3,08	69,39	12,53	8,38
75-79	0,82	56,60	-	61,76	13,13	6,37
80-84	0,71	58,55	-	64,29	12,84	7,47
85 et +	0,96	51,40	-	44,44	12,16	12,69
EFFECTIFS	1.330	30.438	258	1.344	2.295	456
(*10)	(3,68)	(84,29)	(0,71)	(3,72)	(6,33)	(1,26)

Tableau 89: Pourcentages de ménages avec plus de deux revenus selon le type de ménage et l'âge de la personne de référence, Belgique, 2001

## 7.2.9 Synthèse sur les structures de revenus et comparaisons avec 1991

Pour synthétiser les données ci-dessus, nous allons présenter les structures les plus probables pour une sélection de groupes d'âges représentatifs d'étapes différentes du cycle de vie. Les chiffres entre parenthèses dans les cellules correspondent aux pourcentages observés en 1991.

### 7.2.9.1 Les 25-29 ans

Comme l'indique le tableau 90, les statuts « ménage d'une personne » (SING) « famille monoparentale » (H1PA) restent corrélatifs d'une certaine forme de marginalisation socio-économique à en juger par l'importance des sans revenus ou des ménages vivant d'allocations sociales. On peut tenir le même discours à propos des cohabitants avec enfants, en tout cas si on les compare aux couples mariés avec enfants du même âge. Les cohabitants ne sont que 25% à bénéficier de 2 revenus du travail contre 66% chez les mariés. Cela dit, par rapport à 1991, la situation des ménages d'une seule personne de ce groupe d'âge s'est tout de même améliorée dans la mesure où ils sont davantage occupés en 2001 qu'en 1991 et moins nombreux à n'avoir aucun revenu. Les mariés sans enfants ont plus de chances de disposer de deux revenus en 2001 qu'en 1991 et un peu moins de chances d'être sans revenu. Chez les couples mariés avec enfants, on constate une poursuite de l'érosion du modèle traditionnel composé d'un élément « gagne-pain » et d'un élément « au foyer », éventuellement bénéficiaire d'un revenu de remplacement. L'évolution de la situation des cohabitants sans enfants est spectaculaire: près de 85% bénéficient au moins de deux revenus d'activité professionnelle contre

quelques 65% en 1991. Chez les cohabitants avec enfants, deux catégories ont gagné du terrain, celle des ménages à plus de deux revenus et celles des ménages à deux revenus dont un de remplacement, et cela au détriment des ménages à un seul revenu – qu’il soit de remplacement ou d’activité – ou à deux revenus d’activité. Les deux catégories pour lesquelles on doit constater une détérioration est celle des familles monoparentales et des cohabitants avec enfants.

	SING	MAR0	MAR+	UNM0	UNM+	HIPA
Sans revenu connu	20,14 (25,97)	2,56 (3,15)	3,61 (3,08)	2,32 (4,82)	6,06 (6,26)	27,12 (18,73)
1 revenu de remplacement	11,41 (11,05)	1,18 (1,09)	2,88 (3,01)	1,23 (3,22)	3,36 (8,36)	32,46 (39,09)
1 revenu d’emploi (temps complet ou partiel)	68,45 (62,98)	6,13 (7,82)	10,01 (12,46)	4,79 (10,66)	7,61 (14,22)	39,58 (41,25)
2 revenus (comprenant au moins un de remplacement)	-	7,96 (8,76)	15,90 (20,86)	7,60 (14,51)	40,57 (27,35)	0,30 (0,53)
2 revenus uniquement d’emplois (temps plein ou partiel)	-	81,55 (78,63)	66,31 (59,60)	82,87 (65,89)	25,52 (42,64)	0,30 (0,32)
3 revenus ou plus	-	0,61 (0,65)	3,61 (0,98)	1,18 (0,90)	16,87 (1,17)	0,25 (0,09)
TOTAL	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Tableau 90: Structures des revenus selon le type de ménage pour des groupes d’âges sélectionnés de la personne de référence. Les 25-29 ans. Comparaison Belgique 1991 et 2001

L’augmentation de la proportion de ménages sans revenus chez les HIPA est significative puisqu’elle augmente de près de 10 points. Corrélativement, les probabilités d’avoir un emploi ou un revenu de remplacement y ont clairement régressé. Chez les UNM+, les probabilités d’occuper deux emplois ont régressé de 17 points (alors qu’elles augmentaient de 7 points chez les mariés avec enfants) et celles de toucher au moins un revenu de remplacement ont cru de 13 points.

### 7.2.9.2 Les 35-39 ans

Les remarques faites au sujet des ménages formé d’une personne et des familles monoparentales de 25-29 ans s’appliquent également au groupe d’âge 35-39: ils restent nettement plus vulnérables que les couples, mariés ou non. Chez ces derniers, on constate une difficulté de plus en plus grande à pouvoir se contenter d’un seul revenu, d’où l’augmentation des ménages à 2 revenus, principalement venant d’un emploi mais également, dans 13 à 17% des cas, d’un ou peut-être deux revenus de remplacement. C’est pourquoi, pour les deux catégories de couples mariés, on note une légère augmentation par rapport à 1991 de la proportion de ménages avec deux revenus comprenant un revenu de remplacement. Les couples mariés avec enfants continuent à privilégier la participation à l’activité pour les deux membres du couple, moins certes que dans le groupe d’âge 25-29 mais bien davantage qu’en 1991. Quant à la situation des familles monoparentales de 35-39 ans elle est en 2001, remarquablement semblable à celle des familles monoparentales du même âge 10 ans auparavant.



	SING	MAR0	MAR+	UNM0	UNM+	H1PA
Sans revenu	15,38 (21,39)	2,69 (4,52)	2,33 (2,93)	2,75 (5,62)	4,13 (5,25)	13,21 (14,22)
1 revenu de remplacement	15,28 (12,76)	1,62 (2,32)	1,59 (2,62)	0,83 (4,22)	1,72 (6,05)	24,20 (24,64)
1 revenu d'emploi (temps complet ou partiel)	69,33 (65,85)	6,52 (15,08)	7,47 (21,31)	4,23 (12,82)	4,41 (14,58)	58,15 (56,04)
2 revenus (comprenant au moins un de remplacement)		14,71 (11,70)	17,20 (12,39)	13,51 (15,65)	16,84 (18,47)	2,20 (2,56)
2 revenus uniquement d'emplois (temps plein ou partiel)		73,26 (64,62)	69,05 (58,35)	77,34 (58,50)	68,74 (51,10)	1,84 (2,04)
3 revenus ou plus		1,19 (1,76)	2,37 (2,40)	2,75 (3,20)	4,17 (4,55)	0,40 (0,53)
TOTAL	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Tableau 91: Structures des revenus selon le type de ménage pour des groupes d'âges sélectionnés de la personne de référence. Les 35-39 ans. Comparaison Belgique 1991 et 2001

### 7.2.9.3 Les 45-49 ans

Le pourcentage de sans revenus et de ménages ne bénéficiant que d'un seul revenu de remplacement continue à diminuer dans toutes les catégories de ménages sauf chez les isolés ou ils sont proportionnellement moins nombreux à être occupés et par conséquent plus nombreux à vivre d'un revenu de remplacement qu'en 1991. La part des ménages à deux revenus dont un de remplacement augmente chez les couples mariés mais pas chez les cohabitants ni chez les familles monoparentales où elle diminue. En contrepartie, ceci expliquant cela, on notera la plus forte participation à l'activité des cohabitants que des mariés, et cela dans les deux sous-catégories (sans ou avec enfants). Ce n'était pas le cas au groupe d'âge précédent. Quant aux familles monoparentales, elle commencent à cet âge à bénéficier de l'apport de revenus supplémentaires d'un ou plusieurs enfants en âge de travailler. A noter aussi la forte croissance des cas de ménages avec 3 revenus ou plus chez les couples avec enfants, qu'ils soient mariés ou non, mais de façon plus nette chez les premiers.

	SING	MAR0	MAR+	UNM0	UNM+	H1PA
Sans revenu	12,75 (19,22)	2,76 (4,12)	1,91 (2,55)	4,51 (5,00)	3,41 (4,74)	8,60 (10,95)
1 revenu de remplacement	25,67 (22,11)	3,20 (4,93)	1,54 (2,72)	2,47 (6,67)	2,05 (6,05)	18,90 (16,05)
1 revenu d'emploi (temps complet ou partiel)	61,58 (65,85)	9,00 (27,07)	6,07 (23,02)	4,43 (14,03)	4,02 (14,16)	38,87 (36,45)
2 revenus (comprenant au moins un de remplacement)		31,04 (19,31)	16,41 (9,53)	27,32 (26,99)	13,42 (18,29)	9,38 (13,50)
2 revenus uniquement d'emplois (temps plein ou partiel)		52,08 (41,86)	44,02 (39,75)	59,66 (40,57)	51,25 (33,80)	18,25 (15,29)
3 revenus ou plus		1,91 (2,72)	30,06 (22,43)	1,62 (6,74)	25,85 (22,97)	6,00 (7,76)
TOTAL	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Tableau 92: Structures des revenus selon le type de ménage pour des groupes d'âges sélectionnés de la personne de référence. Les 45-49 ans. Comparaison Belgique 1991 et 2001

### 7.2.9.4 Les 55-59 ans

Dans la classe d'âge des 55-59 ans, la proportion de ménages vivant exclusivement ou partiellement d'un revenu de remplacement est supérieure à 50% chez les isolés et proche des 60% chez les couples sans enfants. Cependant, pour ces derniers, l'augmentation s'effectue surtout au détriment de la proportion de ménages bénéficiant d'une rémunération unique. Le cas des « Mariés avec enfants » (MAR+) et des « Cohabitants avec enfants » (UNM+) est différent: lorsqu'ils quittent la catégorie des « 2 revenus d'emplois » c'est moins pour rejoindre celle d'en dessous (« 2 revenus dont au moins un de remplacement ») que celle d'en haut, des « 3 revenus ou plus ». C'était déjà vrai en 1991 mais le phénomène n'a fait que s'accroître. Il s'agit probablement, dans la plupart des cas, de ménages comprenant un ou deux parents pensionnés et au moins un enfant exerçant une activité professionnelle ou bénéficiant d'un revenu de remplacement (allocation de chômage, par exemple).

	SING	MAR0	MAR+	UNM0	UNM+	H1PA
Sans revenu	13,29 (14,14)	2,12 (4,18)	1,69 (2,10)	3,61 (3,55)	3,75 (4,32)	7,63 (5,17)
1 revenu de remplacement	52,38 (58,21)	11,03 (26,26)	3,26 (7,60)	7,78 (12,26)	3,00 (9,95)	15,31 (16,45)
1 revenu d'emploi (temps complet ou partiel)	34,32 (27,66)	9,32 (22,36)	3,66 (11,01)	4,60 (7,33)	4,87 (7,13)	14,93 (11,91)
2 revenus (comprenant au moins un de remplacement)		58,80 (34,05)	18,84 (22,13)	58,05 (57,63)	20,22 (28,83)	28,73 (36,18)
2 revenus uniquement d'emplois (temps plein ou partiel)		18,67 (10,96)	14,61 (20,43)	24,21 (13,10)	20,97 (14,28)	20,25 (12,09)
3 revenus ou plus		2,08 (2,19)	57,93 (36,72)	1,75 (6,13)	47,19 (35,48)	14,93 (18,19)
TOTAL	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Tableau 93: Structures des revenus selon le type de ménage pour des groupes d'âges sélectionnés de la personne de référence. Les 55-59 ans. Comparaison Belgique 1991 et 2001

## 7.3 Les ménages et leur logement

### 7.3.1 Propriétaires et locataires

La première question que l'on peut se poser à propos du logement des ménages est celui de leur mode d'occupation. Et tout d'abord: le ménage est-il propriétaire ou locataire du logement qu'il occupe? Pour les locataires, il est intéressant de savoir s'il le loue à un propriétaire privé ou à une société de logement social qu'elle soit communale, dépendant du CPAS ou autre. Pour rappel, la variable « statut d'occupation » pouvant prendre les 3 valeurs suivantes:

1. Le ménage est propriétaire du logement qu'il occupe. C'est le cas pour 68% des ménages. Cette condition est remplie si l'un (ou plusieurs) membre(s) du ménage est le propriétaire légal. Il peut bien entendu s'agir de la personne de référence mais le propriétaire légal peut aussi bien être son conjoint, un ascendant ou un descendant. En 1991, le nombre de propriétaires représentait 65% de l'ensemble (Recensement Général de la Population et des

Logements 1991, Monographie N°10, « Le logement. Réalités socio-économiques et géographiques 1981-1991 », INS, Bruxelles).

2. Le ménage loue son logement à un propriétaire privé celui-ci pouvant être un particulier ou une société. 23% des ménages recensés sont dans ce cas.
3. Le ménage est locataire d'un logement appartenant au public qu'il s'agisse d'une société de logement social, d'une commune, d'un CPAS ou autre. Cette situation concerne 9% des ménages. Nous avons inclus dans cette catégorie les personnes logées à titre gratuit.

Le fait pour un ménage d'être ou non propriétaire de son logement dépend de nombreux facteurs. La plupart d'entre eux sont analysés dans la monographie qui est consacrée à cette problématique. Nous nous contenterons ici de mettre en évidence les facteurs relatifs au type et à la structure du ménage. Le tableau 94 montre comment le statut d'occupation varie en fonction du type de ménage. C'est chez les couples mariés avec et sans enfants que la proportion de propriétaires est la plus élevée et chez les et chez les ménages d'isolés qu'elle est la plus faible.

	Propriétaires	Locataires (privé)	Locataires (public)
SING	49,5	37,4	13,1
MAR0	81,2	12,9	5,9
MAR+	84,3	10,5	5,3
UNM0	49,3	43,5	7,3
UNM+	60,3	30,7	9,0
HIPA	53,1	29,9	17,0
OTHER	60,1	28,7	11,2
TOUS	68,1	22,9	9,0

Tableau 94: Répartition des différentes catégories de ménage selon le statut d'occupation du logement (en %), Belgique, 2001

Le statut plus précaire des familles monoparentales est confirmé par le fait qu'elles sont près de 17% à bénéficier d'un logement social, une proportion 2 à 3 fois plus élevée que chez les personnes vivant en couple et 50% plus élevée que pour les isolés.

Il est évident que le facteur « âge » joue ici un rôle important. Comme la probabilité d'être propriétaire d'un logement augmente avec l'âge du ménage, il se pourrait que la surreprésentation des couples (et surtout des couples mariés) chez les propriétaires soit due pour une grande part à l'âge moyen plus élevé de ces ménages.

Le tableau 95 désagrège la relation entre type de ménage et statut d'occupation selon le groupe d'âge de la personne de référence, prise ici comme indicateur de l'âge du ménage. On constate en effet que la proportion de propriétaires augmente avec l'âge (du moins jusque 80 ans) dans toutes les catégories de ménage – y compris les familles monoparentales – et que, corrélativement, celle des locataires de logements privés diminue à due proportion. Il en va de même, curieusement, pour ce qui concerne la location d'un logement social (ou mis à la disposition par les pouvoirs publics). La proportion de locataires de logements sociaux augmente régulièrement avec l'âge dans toutes les catégories, ce qui constitue bien un signe de précarisation liée à l'âge. Les familles monoparentales font cependant exception puisque dans leur cas la proportion de locataires du public diminue du fait de l'accession à la propriété.

<b>20-34 ans</b>	Propriétaires	Locataires (privé)	Locataires (public)
SING	23,3	67,0	9,7
MAR0	54,9	39,5	5,6
MAR+	73,6	20,0	6,4
UNM0	38,9	56,7	4,5
UNM+	51,7	38,9	9,4
H1PA	24,3	53,4	22,3
OTHER	26,3	62,2	11,5
<b>35-49 ans</b>	Propriétaires	Locataires (privé)	Locataires (public)
SING	41,3	47,1	11,6
MAR0	76,6	18,1	5,4
MAR+	86,0	9,2	4,8
UNM0	58,8	34,1	7,1
UNM+	66,3	25,5	8,2
H1PA	47,7	32,9	19,4
OTHER	58,8	30,9	10,2
<b>50-64 ans</b>	Propriétaires	Locataires (privé)	Locataires (public)
SING	51,6	33,4	15,0
MAR0	85,1	9,7	5,3
MAR+	87,2	7,8	5,1
UNM0	60,1	28,7	11,1
UNM+	66,0	23,7	10,4
H1PA	65,6	20,5	13,8
OTHER	65,9	22,4	11,7
<b>65-79 ans</b>	Propriétaires	Locataires (privé)	Locataires (public)
SING	64,8	20,8	14,4
MAR0	84,3	9,5	6,2
MAR+	85,5	7,7	6,9
UNM0	62,0	23,6	14,5
UNM+	71,4	15,5	13,0
H1PA	76,1	13,6	10,3
OTHER	74,4	15,3	10,3
<b>80 et +</b>	Propriétaires	Locataires (privé)	Locataires (public)
SING	64,3	20,9	14,8
MAR0	79,4	12,5	8,1
MAR+	83,4	7,7	8,5
UNM0	58,7	25,6	15,7
UNM+	-	-	-
H1PA	78,8	11,0	10,2
OTHER	74,1	14,4	11,5

Tableau 95: Statut d'occupation du logement selon l'âge de la personne de référence et le type de ménage (pourcentages)

### 7.3.2 Qualité du logement et statut d'occupation

Une caractéristique importante du logement est son niveau de confort. Comme expliqué au début de ce chapitre, celui-ci a fait l'objet d'une variable agrégée créée à partir des différentes questions relatives au logement dans l'enquête et comprenant 5 classes, d'insuffisant à excellent et très spacieux. Nous examinons dans les tableaux qui suivent la distribution du confort du logement des différents types de ménages selon leur statut d'occupation.

#### 7.3.2.1 Les ménages d'isolés

On sait qu'environ 14% des ménages d'isolés vivent dans des logements de qualité insuffisante. Cette proportion est légèrement plus élevée chez les locataires du privé et légèrement plus faible chez les locataires du public où 13,3% des logements peuvent être qualifiés d'insuffisants. En règle générale, les logements publics se situent davantage dans la catégorie moyenne « bon » et sont moins souvent de confort soit insuffisant soit excellent.

	Insuffisant (%)	Elémentaire (%)	Bon (%)	Bon et spacieux (%)	Très bon et spacieux (%)
Propriétaire	12,8	32,3	27,4	19,0	8,5
Locataire (privé)	15,3	41,6	30,3	10,6	2,3
Locataire (public)	13,3	40,8	33,1	9,8	3,2
TOUS	14,1	37,1	28,8	14,5	5,5

Tableau 96: Qualité du logement et statut d'occupation des ménages d'isolés

#### 7.3.2.2 Les couples mariés sans enfants

Alors que plus de 45% des ménages d'isolés vivent dans des logements insuffisants à moyen, cette proportion tombe à 36% chez les couples mariés sans enfants. Ils sont aussi près de 13% à occuper des logements de très bonne qualité et très spacieux.

	Insuffisant (%)	Elementaire (%)	Bon (%)	Bon et spacieux (%)	Très bon et spacieux (%)
Propriétaire	5,9	33,3	29,0	22,3	14,5
Locataire (privé)	10,3	33,5	32,1	18,7	5,7
Locataire (public)	9,6	38,2	35,0	13,4	3,2

Tableau 97: Qualité du logement et statut d'occupation des couples mariés sans enfants

### 7.3.2.3 Les couples mariés avec enfants

L'amélioration des conditions de logement apportées par le statut matrimonial se confirme avec la présence d'enfants dans le ménage. Alors que la taille du ménage est nécessairement plus élevée chez les couples mariés avec enfants que chez les couples mariés sans enfants, la moitié d'entre eux (contre 32% chez les couples sans enfants) occupent des logements de qualité supérieure (catégories 4 et 5). Cette proportion est évidemment encore un peu plus élevée chez les propriétaires. Les locataires du public ne semblent guère moins bien lotis que ceux du privé et ils sont 33% contre 15% pour les couples mariés sans enfants locataires du public à disposer d'un logement de qualité supérieure.

	Insuffisant (%)	Moyen (%)	Bon (%)	Bon et spacieux (%)	Très bon et spacieux (%)
Propriétaire	3,0	22,5	21,3	24,6	28,6
Locataire (privé)	9,1	30,9	24,2	23,5	12,3
Locataire (public)	8,3	30,7	28,5	23,0	9,5

Tableau 98: Qualité du logement et statut d'occupation des couples mariés avec enfants

### 7.3.2.4 Les cohabitants sans enfants

Si on compare la situation des cohabitants sans enfants à celle des mariés sans enfants, on constate que leurs conditions de logements sont à peu près semblables. Ils sont seulement moins nombreux à bénéficier de logements de catégorie supérieure (très bonne qualité et spacieux) mais aussi à n'occuper que des logements de qualité insuffisante (catégorie 1). Ils se répartissent donc un peu plus dans les catégories médianes.

	Insuffisant (%)	Moyen (%)	Bon (%)	Bon et spacieux (%)	Très bon et spacieux (%)
Propriétaire	4,5	29,0	29,6	23,2	13,7
Locataire (privé)	7,0	35,4	35,0	15,9	6,3
Locataire (public)	5,8	32,2	36,2	20,5	9,2

Tableau 99: Qualité du logement et statut d'occupation des cohabitants sans enfants

### 7.3.2.5 Les cohabitants avec enfants

Comparée à celle des couples mariés avec enfants, la situation des cohabitants avec enfants paraît légèrement moins favorable, que ce soit en tant que propriétaires ou en tant que locataires du privé. Ainsi les propriétaires mariés sont plus de 53% à posséder un logement « bon et spacieux » ou davantage, cette proportion n'est que de 46% pour les non-mariés. Même constat pour les locataires, que ce soit du privé (36% des couples mariés louent un bien de qualité supérieure contre 30% pour les non-mariés) ou du public (32,5 contre 28,8).

	Insuffisant (%)	Moyen (%)	Bon (%)	Bon et spacieux (%)	Très bon et spacieux (%)
Propriétaire	3,6	26,5	23,5	24,7	21,7
Locataire (privé)	8,7	35,2	26,1	21,9	8,0
Locataire (public)	8,0	35,3	27,9	19,4	9,4

Tableau 100: Qualité du logement et statut d'occupation des cohabitants avec enfants

### 7.3.2.6 Les familles monoparentales

La situation de locataire du privé n'est guère favorable pour les familles monoparentales puisqu'elle est corrélative de logements de qualité médiocre: 76% ne peuvent prétendre à mieux qu'un logement moyen. Les familles monoparentales locataires du public sont donc en général mieux loties.

	Insuffisant (%)	Moyen (%)	Bon (%)	Bon et spacieux (%)	Très bon et spacieux (%)
Propriétaire	7,1	30,0	23,1	23,4	16,5
Locataire (privé)	12,4	35,9	27,6	18,7	5,4
Locataire (public)	9,1	33,0	32,1	19,7	6,2

Tableau 101: Qualité du logement et statut d'occupation des familles monoparentales

## 7.4 La précarité des ménages: une approche synthétique

Le Rapport Général sur la Pauvreté définit la précarité comme suit:

*“La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités – notamment l'emploi – permettant aux personnes et familles*

- *d’assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales*
- *de jouir de leurs droits fondamentaux.*”

Il n’existe pas encore à ce jour de liste complète d’indicateurs de la précarité mais le groupe de travail “Indicateurs PANincl” (Plan National d’Inclusion Sociale) qui réunit régulièrement, sous la coordination du Service public fédéral Sécurité sociale (Direction générale Politique sociale), les administrations responsables au niveau fédéral, régional et communautaire, les centres de recherche universitaires, l’Observatoire social européen, le Service de lutte contre la pauvreté et divers autres acteurs, a publié deux recueils d’indicateurs relatifs à cette problématique. Dans cette dernière section, nous voudrions apporter une contribution modeste et limitée par la place disponible et les objectifs de cette monographie à cet effort d’appréhension synthétique de la précarité et montrer comment les données d’enquête socio-économique pourraient être exploitées à cet effet.

### **7.4.1 Un indice synthétique simple de précarité**

Compte tenu des données disponibles, nous avons retenu trois dimensions de la pauvreté-précarité:

- la structure des revenus;
- le logement;
- le niveau d’instruction.

Comme on peut le constater, nous n’avons pas retenu la plus évidente d’entre elles, le statut socio-professionnel, pour la raison suivante: la variable « structure des revenus » inclut déjà les revenus de remplacement. Dès lors, la prise en compte du statut d’occupé ou de demandeur d’emploi, etc., aurait eu pour effet d’introduire une forme de double comptage de la situation sociale. La variable sur les revenus étant plus riche et plus complète, nous avons préféré la retenir. L’inclusion du type et du nombre de revenus dans un indice synthétique de précarité s’impose d’elle-même et ne demande guère de justification, d’autant que la variable sur laquelle nous nous appuyons permet d’opérer une distinction entre emplois précaires ou non. Cependant, sa codification n’est pas toujours évidente dans la mesure où le revenu présente un double aspect: il indique une situation de plus ou moins grande aisance matérielle réalisée s’il provient plutôt d’un temps plein que d’un temps partiel ou si un ménage en perçoit plusieurs, mais il peut également indiquer un état de plus ou moins grande sécurité pour l’avenir. Parfois, les deux dimensions peuvent évoluer en sens opposé. A titre d’exemple, le revenu associé à un emploi à temps plein est généralement supérieur au montant de la rémunération d’un temps partiel mais il peut comporter un élément de vulnérabilité supérieur s’il s’agit d’un temps plein précaire d’un côté mais d’un temps partiel stable et assuré de l’autre. Il n’est guère aisé sans information supplémentaire de déterminer ce qui est préférable d’une rémunération plus élevée mais précaire ou d’une rémunération plus faible mais plus ou moins garantie. Le même raisonnement peut être tenu à propos des revenus de remplacement: une pension de retraite constitue un revenu généralement modeste mais certain, alors qu’un salaire peut être très élevé mais hautement aléatoire. Il en va de même pour le logement. Etre propriétaire de son logement constitue une assurance pour l’avenir et donc un élément de sécurité mais le remboursement du prêt hypothécaire peut mettre nombre de ménages en situation de pauvreté temporaire. La troisième composante, celle du niveau de formation, est d’abord pertinente en terme de sécurité, de vulnérabilité. On sait que plus le niveau d’éducation est élevé moins l’on risque de se trouver en situation d’exclusion ou de pauvreté. Elle peut également servir d’indicateur de montant des rémunérations (indisponible ici) parce que celui-ci est, toutes choses égales par ailleurs et en règle générale, une fonction croissante du niveau d’instruction.



### a) Les revenus

Pour la structure de revenus, nous avons du tenir compte de la différence entre les ménages comprenant normalement un ou deux adultes. En effet, on n'observe jamais plus d'un revenu pour un ménage d'une seule personne.<sup>10</sup>

Pour les catégories MAR0, MAR+, UNM0, UNM+ et OTHER, nous avons recodé la variable composite « Revenu du ménage<sup>11</sup> » de la façon suivante (entre parenthèses les codes de la variable d'origine):

1. 0 revenu (1);
2. 1 revenu de remplacement ou d'un temps partiel (2, 4);
3. 1 revenu d'un temps plein précaire<sup>12</sup> ou d'un revenu d'emploi à temps partiel + un revenu de remplacement (5, 8);
4. 2 revenus de remplacement, 2 revenus d'emploi à temps partiel ou 1 revenu d'emploi à temps plein (3, 6 ou 7);
5. 1 revenu d'emploi temps plein précaire + un revenu de remplacement ou d'un temps partiel (10, 12);
6. 1 revenu d'emploi à temps plein non précaire + un revenu de remplacement ou un revenu de temps partiel (9, 11);
7. 2 revenus d'emploi à temps plein précaires (14);
8. 2 revenus à temps plein (dont un éventuellement précaire) ou plus de 2 revenus (13, 15).

Pour les catégories SING et H1PA<sup>13</sup>, nous avons recodé comme suit:

1. Pas de revenu;
2. Revenu de remplacement;
3. Revenu d'un temps partiel;
4. Revenu d'un temps plein précaire;
5. Un revenu d'un temps plein non-précaire.

### b) Le logement

Pour le logement, nous avons repris la variable « Statut d'occupation du logement » mais codée en sens différemment, en groupant ensemble les non-réponses et le fait d'occuper un logement gratuit. A savoir:

1. Logement gratuit, non-réponses (F, Z, blancs);
2. Locataire d'un logement social ou du public (C, D);
3. Locataire d'un particulier ou d'une société privée (B, E);
4. Propriétaire.

---

<sup>10</sup> Il est théoriquement possible pour un isolé de cumuler un revenu d'un emploi à temps partiel et un revenu de remplacement mais le cas ne se présente jamais dans les données qui nous ont été communiquées.

<sup>11</sup> Nous utilisons ici la variable agrégée « Revenu du ménage 2 » dont on trouvera la description dans:

Deboosere & Willaert

<sup>12</sup> La notion d'emploi précaire renvoie aux catégories suivantes : travail intérimaire ou saisonnier, contrat à durée déterminée, programme de mise au travail, contrat d'apprentissage de stage ou de formation en alternance, contrat d'étudiant, travail occasionnel.

<sup>13</sup> Cette façon de faire introduit un léger biais pour les H1PA âgés qui peuvent, on l'a vu, bénéficier de l'apport d'un revenu supplémentaire d'un enfant adulte resté au foyer. Néanmoins, on verra pas la suite que ce biais n'est guère significatif.

Nous avons hésité pour l'attribution des codes 2 et 3 car si être locataire d'une société de logement social est indicatif de revenus modestes, en revanche les loyers à acquitter sont inférieurs à ceux du privé et laissent donc davantage de ressources aux ménages pour d'autres dépenses. Par ailleurs, la sécurité de l'occupation est supérieure dans le secteur public. En fin de compte, nous avons adopté une codification conforme aux intuitions les plus répandues.

### c) Le niveau d'instruction

Pour le niveau d'éducation de la personne de référence, nous avons retenu la codification suivante:

1. Niveau primaire ou pas d'éducation formelle ou pas de réponse;
2. Niveau secondaire inférieur technique ou professionnel;
3. Niveau secondaire inférieur général;
4. Niveau secondaire supérieur technique ou professionnel;
5. Niveau secondaire supérieur général;
6. Niveau supérieur non universitaire ou 2 années d'université;
7. Niveau universitaire.

Nous avons normalisé les valeurs réalisées par les ménages sur ces trois variables conformément à la formule suivante:

Valeur normalisée = (valeur non normalisée - min) / (max - min)

Min étant la valeur minimum atteignable à savoir 1 pour chacune des variables et max le score le plus élevé possible, différent d'une variable à l'autre. Cette normalisation a pour effet de ramener toutes les valeurs pour chacune des variables à un entier compris entre 0 et 1. Par exemple, une valeur initiale de 1 sur la variable « niveau d'instruction » qui correspond à « Niveau d'instruction primaire » se verra attribuer la valeur 0 sur la variable normalisée puisque :  $(1 - 1) / (7 - 1) = 0$  alors que la valeur initiale 7 (niveau maximal) vaudra  $(7 - 1) / (7 - 1) = 1$ , les autres valeurs venant alors s'intercaler entre 0 et 1.

L'indice synthétique est donné par la moyenne arithmétique simple de ces trois valeurs normalisées. Cette façon de procéder revient à accorder un même poids à chacune des variables qui composent l'indice. L'alternative consisterait à construire une moyenne pondérée, chacune des variables étant affectée d'une pondération spécifique.

En l'absence d'argument permettant de donner une valeur non arbitraire à ces pondérateurs, nous avons opté pour la moyenne arithmétique simple qui correspond à une situation d'incertitude maximale sur le poids réel de chacune des composantes dans la précarité. C'est d'ailleurs la solution adoptée par le Programme des Nations unies pour le développement pour la construction du célèbre IDH (Indicateur de développement humain) auquel A. Sen a apporté sa contribution et sa caution.

Pour cette raison, et pour d'autres qui seront explicitées plus loin, il convient de prendre les résultats présentés plus loin comme ayant une valeur essentiellement exploratoire. Il est clair que la construction d'un indice synthétique qui serait suffisamment robuste et pertinent pour jouer un rôle dans la définition ou l'évaluation de politiques sociales demanderait un travail beaucoup plus rigoureux et minutieux que ce que nous pouvons faire ici.

L'indice de précarité final est le complément à l'unité de la moyenne arithmétique simple de ces trois composantes. Il s'agit donc d'une variable quasi-continue<sup>14</sup> bornée entre 0 (précarité minimum) et 1 (précarité maximale). Sa moyenne est de 0,414; la médiane de 0,45; le premier quartile se trouve à la valeur 0,277 et le troisième à 0,639.

<sup>14</sup> Quasi parce qu'elle n'est pas susceptible de prendre toutes les valeurs possibles entre 0 et 1 mais seulement un sous-ensemble d'entre elles.

## 7.4.2 La précarité des ménages: quelques indications

### 7.4.2.1 La précarité selon les caractéristiques de la personne de référence

Le tableau 102 montre les valeurs moyennes de l'indice de précarité selon l'état civil de la personne de référence.

Indicateur de précarité (moyenne)	
Célibataire	0,428
Mariée	0,365
Séparée	0,470
Veuve	0,566
Divorcée	0,447
Moyenne générale	0,414

Tableau 102: Valeurs moyennes de l'indicateur de précarité selon l'état civil de la personne de référence

Les personnes célibataires, divorcées et séparées ont des valeurs supérieures à la moyenne générale (0,414) mais deux groupes se distinguent clairement: les personnes veuves avec la valeur maximale de 0,566 et les mariés avec la valeur la plus faible (0,365). La prise en considération du statut professionnel apporte un éclairage supplémentaire.

Le tableau 103 présente l'indicateur de précarité selon le statut professionnel de la personne de référence. La précarité des étudiants, quoique élevée, est évidemment différente de celle des pensionnés ou des inactifs dans la mesure où elle est corrélative d'une situation temporaire où l'absence de revenu ou de logement confortable est généralement considérée comme normale et acceptée. Celle des « autres » résulte en grande partie de la façon dont les non-réponses ont été codées. Les analyses du recensement 1991 et les constatations effectuées pour 2001 ont, en effet, démontré que le fait de ne pas savoir, pouvoir ou vouloir répondre à certaines questions était généralement indicatif d'une situation de non-intégration, économique, culturelle ou sociale. L'écart entre l'indice de précarité des occupés et celui des autres est considérable mais confirme les intuitions.

Indicateur de précarité (moyenne)	
Etudiant	0,640
Occupé	0,266
Demandeur d'emploi	0,557
Plus active	0,543
Pensionnée	0,515
Jamais active (au foyer, etc.)	0,641
Autres (non-réponses)	0,737
Moyenne générale	0,414

Tableau 103: Valeurs moyennes de l'indicateur de précarité selon le statut socio-professionnel de la personne de référence

L'examen de la précarité selon le groupe d'âge confirme les informations déjà en notre possession. La précarité suit une courbe en U, élevée aux âges jeunes et diminue aux âges adultes pour remonter aux âges élevés.

	Indicateur de précarité (moyenne)
Moins de 20 ans	0,799
20-34	0,371
35-49	0,337
50-64	0,397
65-79	0,532
80 et +	0,591

Tableau 104: Valeurs moyennes de l'indicateur de précarité selon le groupe d'âge de la personne de référence

#### 7.4.2.2 La précarité selon les caractéristiques du ménage

##### Le type de ménage

Le tableau 105 ne réserve guère de surprise, à l'exception peut-être du classement des familles monoparentales qui semblent en situation plus favorable que les isolés. Ce paradoxe apparent trouvera une explication dans le tableau 107 qui présente les moyennes par groupe d'âge et type de ménage.

##### La province de résidence

Bruxelles est la région qui connaît le plus haut risque de précarité. Viennent ensuite toutes les provinces wallonnes sauf le Brabant wallon, avec un maximum dans le Hainaut et un score à peu près identique à Liège. Le Brabant Flamand est la province la plus épargnée suivie par le Brabant wallon mais toutes les provinces flamandes sont en dessous de la moyenne nationale (0,414). On notera la quasi égalité des deux Brabants. Namur et le Luxembourg sont proche de la moyenne générale (0,414). Toutes les provinces flamandes se situent en dessous de cette moyenne.

	Indicateur de précarité (moyenne)
SING : ménage d'une personne	0,526
MAR0 : mariés sans enfant	0,439
MAR+ : mariés avec enfant	0,283
UNM0 : cohabitants sans enfant	0,350
UNM+ : cohabitants avec enfant	0,340
H1PA : famille monoparentale	0,421
OTHER : autre ménage privé	0,518

Tableau 105: Valeurs moyennes de l'indicateur de précarité selon le type de ménage

	Indicateur de précarité (moyenne)
Anvers	0,398
Bruxelles	0,485
Brabant flamand	0,362
Brabant wallon	0,363
Flandre occidentale	0,396
Flandre orientale	0,388
Hainaut	0,456
Liège	0,447
Limbourg	0,390
Luxembourg	0,412
Namur	0,416

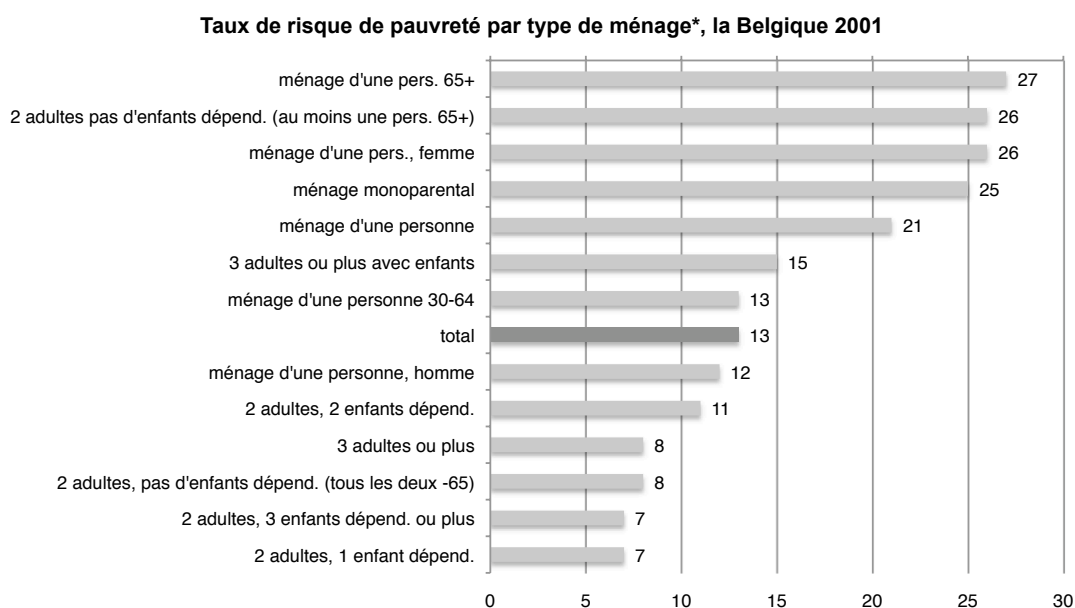
Tableau 106: Valeurs moyennes de l'indicateur de précarité selon la province de résidence

#### 7.4.2.3 La précarité selon le type de ménage et le groupe d'âges de la personne de référence

L'examen des situations selon le type de ménage et le groupe d'âge permet de nuancer les conclusions tirées de l'analyse des tableaux 104 et 105. On voit par exemple que, si la vulnérabilité des familles monoparentales est supérieure à celle des ménages d'isolés aux âges jeunes, ce n'est plus le cas après 35 ans. En fait, la situation relative des ménages mono-parentaux s'améliore au fur et à mesure que l'on monte dans les âges, sauf pour les derniers (80 et +). Il reste que le plus haut taux de précarité tous âges et tous types confondus - mais sans tenir compte des « autres » (OTHER) - est atteint par les parents isolés (H1PA) de moins de 20 ans. Le plus bas est celui qu'affichent les mariés sans enfants entre 20 et 34 ans. En général, cependant, on constate que plus on avance en âge, plus la présence d'enfants dans le ménage préserve de la précarité. Ainsi, alors qu'entre 20 et 35 ans, ce sont les mariés sans enfants qui présentent la valeur la plus basse, leur position relative se détériore au fur et à mesure que l'âge augmente. Par ailleurs, les mariés avec enfants ont encore entre 50 et 64 ans un taux de précarité proche de celui des mariés sans enfants de 20-34 ans. Il est vrai que l'indice ne prend pas en compte le nombre d'unités de consommation dans le ménage et qu'on ne considère les adultes supplémentaires que comme source de revenu et non comme source de dépenses. Ceci introduit sans doute un biais. Néanmoins, la comparaison des résultats ci-dessus avec les taux de risque de pauvreté publié par le groupe de travail « Indicateurs » du Plan National D'Inclusion Sociale laisse penser que ce biais doit être minime. En effet, les chiffres présentés au tableau 107 ne sont pas en contradiction, loin de là, avec les informations contenues dans la figure 2.

	Indicateur de précarité (moyenne)
<b>&lt; de 20 ans</b>	0,798
SING : Isolé	0,723 (3)
MAR0 : Mariés sans enfant	0,591 (6)
MAR+ : Mariés avec enfant	0,696 (4)
UNM0 : Cohabitants sans enfant	0,565 (7)
UNM+ : Cohabitants avec enfant	0,687 (5)
H1PA : Famille monoparentale	0,749 (2)
OTHER : Autre ménage privé	0,957 (1)
<b>20-34 ans</b>	0,371
SING : Isolé	0,447 (2)
MAR0 : Mariés sans enfant	0,264 (7)
MAR+ : Mariés avec enfant	0,287 (6)
UNM0 : Cohabitants sans enfant	0,290 (5)
UNM+ : Cohabitants avec enfant	0,356 (4)
H1PA : Famille monoparentale	0,534 (1)
OTHER : Autre ménage privé	0,446 (3)
<b>35-49 ans</b>	0,337
SING : Isolé	0,429 (1)
MAR0 : Mariés sans enfant	0,327 (4)
MAR+ : Mariés avec enfant	0,278 (5)
UNM0 : Cohabitants sans enfant	0,327 (4)
UNM+ : Cohabitants avec enfant	0,324 (3)
H1PA : Famille monoparentale	0,419 (2)
OTHER : Autre ménage privé	0,418 (2)
<b>50-64 ans</b>	0,397
SING : Isolé	0,517 (1)
MAR0 : Mariés sans enfant	0,418 (4)
MAR+ : Mariés avec enfant	0,274 (7)
UNM0 : Cohabitants sans enfant	0,440 (3)
UNM+ : Cohabitants avec enfant	0,342 (6)
H1PA : Famille monoparentale	0,353 (5)
OTHER : Autre ménage privé	0,487 (2)
<b>64-79 ans</b>	0,532
SING : Isolé	0,613 (1)
MAR0 : Mariés sans enfant	0,506 (4)
MAR+ : Mariés avec enfant	0,357 (7)
UNM0 : Cohabitants sans enfant	0,552 (2)
UNM+ : Cohabitants avec enfant	0,427 (5)
H1PA : Famille monoparentale	0,386 (6)
OTHER : Autre ménage privé	0,532 (3)
<b>80 et plus</b>	0,591
SING : Isolé	0,645 (1)
MAR0 : Mariés sans enfant	0,533 (3)
MAR+ : Mariés avec enfant	0,367 (7)
UNM0 : Cohabitants sans enfant	0,582 (2)
UNM+ : Cohabitants avec enfant	0,441 (5)
H1PA : Famille monoparentale	0,406 (6)
OTHER : Autre ménage privé	0,527 (4)

Tableau 107: Précarité des ménages selon le type de ménage et le groupe d'âge de la personne de référence (les chiffres entre parenthèses indiquent le classement par niveau de risque des types de ménages)



(\*) Les enfants dépendants sont définis comme des personnes de 0 à 15 ans + des personnes de 16 à 24 ans s'ils sont inactives et s'ils habitent chez au moins un parent.

Source: Plan D'Action National Inclusion Sociale 2003-2005. Indicateurs, Actualisation Avril 2004, LFS-INS-Steunpunt WAV

Figure 2: Taux de risque de pauvreté par ménage, Belgique, 2001

Tous les ménages présentant un risque de pauvreté supérieur à la moyenne dans cette figure<sup>15</sup> correspondent à ceux que notre indice synthétique identifie comme tels et en règle générale on constate que les couples avec enfants ont effectivement un risque moindre de basculer dans l'exclusion, à l'exception toutefois des ménages de 3 adultes ou plus avec enfants, qui sont sans doute dans leur majorité codés comme OTHER dans notre base de données.

## 7.5 Conclusions

Par rapport à 1991, la conclusion la plus frappante est la fin de ce processus identifié alors de rajeunissement de la précarité. En 2001, les personnes âgées ont de nouveau de plus grandes probabilités d'être en situation de précarité et de pauvreté que les jeunes à l'exception notable des familles monoparentales (et des ménages dont la personne de référence a moins de 20 ans mais qui sont beaucoup moins nombreuses qu'en 1991). Cette conclusion est confirmée par les études menées dans le cadre du Plan National d'Inclusion Sociale :

« Le taux de pauvreté des personnes âgées (de plus de 65 ans) attire en effet l'attention, qu'ils vivent en couple ou de manière isolée. Cela témoigne vraisemblablement d'une diminution du

<sup>15</sup> Il s'agit des ménages dont le revenu équivalent disponible (tenant compte des différentes unités de consommation) est inférieur à 60% du revenu médian.

niveau de vie après cet âge, qui, pour certaines personnes, se traduit par un revenu inférieur au seuil de pauvreté. »<sup>16</sup>

De façon générale, et malgré les changements socio-culturels qui ont affecté nos sociétés, le modèle de vie familiale qui s'accompagne des meilleures chances de bien-être est celui du couple (marié ou non) avec ou sans enfants, mais de préférence avec enfants. Les autres configurations sont associées avec des risques beaucoup plus élevés de précarité matérielle (il y a évidemment des exceptions).

Néanmoins, alors qu'en 1991 les couples mariés pouvaient encore se contenter d'un seul revenu, ce n'est plus le cas en 2001. C'est d'ailleurs probablement cet apport de revenu supplémentaire joint aux économies d'échelle réalisée qui protège les couples de la précarité qui frappe les personnes seules ou en famille monoparentale.

Cependant, c'est moins le fait d'être seul(e) ou seul(e) adulte avec un ou plusieurs enfants qui provoque la précarité que l'inverse. Des facteurs de risque tels que le manque de formation et le contexte socio-économique local – comme par exemple celui qui caractérise Bruxelles et les provinces de Liège et du Hainaut – font que certains personnes ont moins de chance de former un couple durable, stable et de ce fait mieux à même des les mettre à l'abri des aléas de l'existence.

---

<sup>16</sup> Anne-Catherine Guio, "La pauvreté monétaire en Belgique, en Flandre et en Wallonie", IWEPS, Février 2004, p.9.





## Conclusions

La première et la seconde transition démographique ont, chacune à leur manière, marqué de leur empreinte la constitution des ménages. La composition des ménages en Belgique au début du 21<sup>e</sup> siècle forme en ce sens un pan d'histoire démographique "figé". L'augmentation de l'espérance de vie entraîne le grisonnement, et la hausse du nombre de couples âgés, puisque les deux partenaires sont encore en vie. Les cohortes plus âgées affichent par ailleurs encore les caractéristiques de la première transition démographique, avec leurs faibles taux de célibat définitif, leurs taux de divorce relativement faibles, et leurs jeunes âges au mariage. La génération *baby-boom* quant à elle montre déjà l'influence de la seconde transition démographique, avec une diversification croissante de la cohabitation et de la vie en commun dans le cadre d'un ménage. Mais le caractère radical de la seconde transition démographique se reflète surtout dans les changements rapides et drastiques dans la composition des ménages de vingtenaires et de trentenaires. Il est normal que ces changements se manifestent le plus clairement dans ces catégories d'âge : c'est l'âge auquel on quitte le domicile parental pour fonder son propre ménage, et où l'on prend des décisions importantes qui vont orienter le reste de la vie. Mais une lecture attentive des glissements observés dans la composition des ménages nous montre comment la seconde transition démographique s'est manifestée dans tous les groupes d'âge pendant les années '90. Pour certaines évolutions, comme la cohabitation hors mariage, la procréation chez les non-mariés et surtout les divorces, nous constatons une accélération de la tendance. Il est dès lors évident que les nouveaux types de ménage sont encore en phase de progression, et qu'ils s'insinuent progressivement dans toutes les catégories d'âge. La Belgique se place ainsi indiscutablement dans une tendance générale observée dans l'ensemble du monde industrialisé.

Cette évolution est illustrée dans les chapitres 2 et 3 par la réduction de la taille des familles et le glissement dans la composition selon le type de famille, tel que traditionnellement défini dans la statistique belge.

La réduction continue et relativement importante de la taille moyenne des ménages au cours des trois dernières décennies est une illustration de l'actuelle transition démographique. La diminution du nombre de personnes par ménage est étayée d'une part par l'augmentation du nombre de ménages d'une personne, et d'autre part par un important recul du nombre de ménages de plus de quatre personnes. En 1970, le ménage moyen comptait encore près de 3 personnes, contre 2,36 en 2001.

La réduction de la taille des familles a été la plus rapide dans les régions présentant la taille moyenne des ménages la plus élevée. Il en résulte une homogénéisation de la taille des ménages entre les différentes régions, et un rapprochement des régions. Le ménage moyen compte 2,43 personnes en Flandre et 2,37 en Wallonie. Seule Bruxelles, région exclusivement urbaine, sort encore nettement de la norme avec 2 personnes par ménage. On constate par ailleurs que les nouveaux Belges et les migrants récents s'inscrivent au sein d'une même tendance de diminution de la taille des ménages, bien que les grands ménages restent surreprésentés dans ces groupes par rapport à la moyenne belge.

Entre 1970 et 2001, le nombre d'isolés en Belgique est passé de 607 381 à 1 365 711 personnes (soit plus du double). La part de ménages d'une personne est ainsi passée de 18,8 % à 31,8 %. A Bruxelles, les ménages d'une personne représentent exactement la moitié de tous les ménages, et un Bruxellois sur quatre environ est *single*.

La DGSIE (ancien INS) définit une famille ou un noyau familial comme un groupe d'individus liés par le mariage ou la filiation. Plusieurs noyaux familiaux ou familles peuvent coexister dans un ménage. Ce type de ménages à plusieurs noyaux familiaux a diminué de moitié au cours des trente dernières années, pour retomber de 1,8 % à 0,8 % des ménages.

Mais même les ménages avec un seul noyau familial ont vu entre 1970 et 2001 leur part diminuer de 76,4 % à 62,6 %. Le nombre de couples sans enfants est resté relativement stable, et n'accuse qu'une légère baisse, de 24,3 % à 21,3 %. La diminution du nombre de mariages et l'augmentation du nombre de divorces ont été largement compensées par l'espérance de vie en hausse et le nombre croissant de couples intacts à un âge avancé. Le recul le plus important a été enregistré pour les ménages avec enfants, qui ont vu leur part passer de presque 40 % à 27,8 %. Les ménages monoparentaux par contre ont augmenté de 5,2 à 8,6 %.

Le chapitre quatre élargit l'enquête en reprenant explicitement les nouvelles formes de vie commune des cohabitants avec et sans enfants dans l'analyse. La montée en flèche de la cohabitation hors mariage en Flandre est remarquable. Entre 1991 et 2001, la Flandre a entamé sur ce point un mouvement de rattrapage sur le reste du pays. Ce rattrapage est particulièrement évident dans le groupe des 25-34 ans. La cohabitation hors mariage n'est plus une situation temporaire qui précède le mariage dès que les enfants arrivent. Entre 1991 et 2001, le nombre de cohabitants avec enfants dans cette catégorie d'âge a plus que triplé en Flandre. Parallèlement à cette évolution, on observe la forte diminution du nombre de mariés dans les plus jeunes groupes d'âge. L'accroissement des divorces entraîne en même temps une nette augmentation du nombre de pères et de mères isolés.

Il en résulte une diversification des types de ménages où l'on s'éloigne de plus en plus d'un schéma classique dominant. Les hommes dans la catégorie des 35-39 ans sont encore pour la plupart mariés avec enfants. Chez les femmes, cette majorité se retrouve déjà dans le groupe des 30-34 ans. Avec l'augmentation du nombre de divorces et le glissement des plus jeunes cohortes vers des âges plus avancés, les groupes d'âges plus avancés vont également gagner en diversité dans les prochaines années. L'amplification du groupe des couples âgés intacts, grâce à une plus longue espérance de vie, sera donc progressivement neutralisée par le vieillissement d'une génération qui a davantage connu le divorce.

Il est remarquable que ces changements plutôt profonds n'ont eu que peu d'influence sur les schémas spatiaux des types de ménages en Belgique. Malgré une accélération dans la constitution de nouveaux types de ménages dans les régions qui étaient les plus en retard dans la seconde transition démographique, l'image cartographique est restée relativement stable entre 1991 et 2001, et nous pouvons encore y retrouver les anciens contrastes. Il y a toujours trois dimensions dominantes qui résument les contrastes :

- la dimension qui indique l'avènement des nouvelles formes de vie à la lumière de la seconde transition démographique. La cohabitation hors mariage sans enfants est aujourd'hui répandue dans toute la Belgique, tandis que la cohabitation hors mariage avec enfants est devenue un indicateur complémentaire essentiel.
- le contraste rural-urbain est toujours d'actualité, et est surtout caractérisé par les proportions d'isolés et la réduction de la taille des familles dans les villes. La population d'origine allochtone forme ici une exception au sein du tissu urbain.
- Une "dimension historique" qui disparaît progressivement, où apparaissent encore les caractéristiques d'anciennes formes de ménage, comme les doubles noyaux familiaux et une phase de nid vide tardif.

L'intensité de l'occurrence des nouveaux types de ménages s'est toutefois partout accrue, de sorte que l'apparente stabilité spatiale couvre en même temps une accélération générale de la seconde transition démographique.

Les nouveaux Belges sont devenus un groupe important dans notre société. Fin 2006, un habitant sur cinq de notre pays était lui-même migrant ou enfant de migrants. Les métropoles, principales portes d'entrée de la migration, en portent les traces les plus évidentes.

La place importante que la migration internationale a prise ne peut qu'influencer aussi la constitution des ménages. Les récentes évolutions sur le plan de l'acquisition de la nationalité rendent peu pertinente une analyse selon la nationalité actuelle. En remontant à la nationalité d'origine pour la deuxième génération, il devient possible de se faire une meilleure idée tant des différences selon la

nationalité que de la rapidité des évolutions qui sont également survenues chez les migrants récents. La spécificité des différentes communautés rend difficile un résumé général des conclusions. Nous pouvons bien sûr constater, pour chaque groupe de nationalité, que le schéma des ménages est partagé entre les traditions du pays d'origine et celles de la société belge. L'évolution dans les pays d'origine s'inscrit toutefois elle aussi dans la lignée de la seconde transition démographique, de sorte que les tendances observées ne sont pas nécessairement imputables à une donnée typiquement belge, mais reflètent plutôt une tendance internationale. Dans les différents groupes de nationalité, on s'aperçoit par ailleurs que la composition selon le statut socio-économique et le passé migratoire sont au moins aussi importantes que le pays d'origine. L'immigration secondaire et l'immigration nuptiale impriment surtout leur marque sur la constitution des ménages dans les communautés turque et marocaine. Dans la mesure où cette immigration secondaire est elle-même, au sein des pays d'origine, largement alimentée par les régions économiquement moins développées, les schémas du mariage et de la parenté précoces sont même plus marqués que la moyenne nationale. Mais en même temps, les nouveaux Belges d'origine turque et marocaine adoptent aussi progressivement le schéma en vigueur de la constitution des ménages, en particulier chez les gens très éduqués.

Le chapitre 7 se penche sur deux ensembles de variables socio-économiques dont l'importance pour le bien-être et la qualité de vie des ménages est fondamentale. Il s'agit d'une part du nombre et de la nature des revenus dont ils bénéficient et d'autre part des caractéristiques de leur logement. Ces variables sont mises en relations avec l'âge de la personne de référence, son genre, son niveau d'instruction, son statut socioprofessionnel et le lieu de résidence (province).

L'interaction entre la composition du ménage et le statut socio-économique est ici clairement illustrée, sans qu'on puisse pour autant distinguer de lien causal simple. Bon nombre d'études ont déjà démontré que les ménages monoparentaux présentent un risque bien plus élevé de descendre sous le seuil de pauvreté. Combiner les soins à la famille et l'obtention d'un revenu est en soi une mission difficile quand on est seul. Mais c'est surtout chez les femmes peu éduquées que l'absence d'un revenu se fait le plus sentir.

Le statut socio-économique peut inversement exercer une influence sur la constitution des ménages. Le chômage est certainement un des éléments qui poussent les jeunes à rester plus longtemps au domicile parental. A l'autre extrémité de l'échelle socio-économique, on peut voir que les études prolongées impliquent également une dépendance économique plus longue aux parents, ce qui contribue au retard du mariage ou à la cohabitation.

En matière de logement, on note une augmentation de la proportion de ménages propriétaires (68,1%) en 2001 par rapport à 1991 (65%). Les occupants de logements sociaux sont, aux âges jeunes essentiellement des familles monoparentales. Cependant, au fur et à mesure qu'elles vieillissent, leur probabilité d'occuper un tel logement décroît (passant de 0,22 à 20-34 à 0,10 à 65-79 ans) alors que pour tous les autres types de ménage, elle augmente avec l'âge. C'est ainsi que les cohabitants sans enfants voient leur probabilité d'occuper un logement social passer de 0,045 à 20-34 ans à 0,145 à 65-79 ans. On constate que si les logements publics sont rarement d'un confort excellent, ils sont aussi plus rarement d'un confort insuffisant. Ils se situent donc dans une bonne moyenne. De ce fait, les familles monoparentales, par exemple, ou les isolés, ont moins de risques de se trouver dans des conditions de confort insuffisant s'ils sont locataires d'un logement social que s'ils louent à un propriétaire privé.

Le chapitre 7 se clôt par une tentative d'appréhension globale de la précarité des ménages au moyen d'un indice synthétique formé de la moyenne arithmétique simple de trois variables préalablement normalisées: la structure des revenus, le statut d'occupation du logement et le niveau d'instruction de la personne de référence. C'est à Bruxelles que le risque de précarité est le plus élevé, suivie des provinces du Hainaut et de Liège. Toutes les provinces flamandes ainsi que le Brabant wallon se situent en dessous de la moyenne nationale. Les provinces de Namur et du Luxembourg se situent dans cette moyenne.

Au vu de cet indice, et sans prendre l'âge en considération, le risque de précarité est le plus élevé chez les ménages d'une personne puis chez les couples mariés sans enfants. Viennent ensuite les familles monoparentales, les cohabitants sans enfants, les cohabitants avec enfants et, enfin, les couples mariés avec enfants. La situation relative des familles monoparentales et des couples mariés sans enfants est relativement contre-intuitive. Elle est pourtant confirmée par l'indicateur du risque de pauvreté par type de ménage construit par le groupe de travail « indicateurs » du Plan National d'Inclusion Sociale. Selon cet indicateur, les ménages formés de deux adultes sans enfants avec une personne de plus de 65 ans viennent immédiatement après les ménages d'une personne de plus de 65 ans en termes de précarité. En effet, c'est l'âge de la personne de référence qui explique cet apparent paradoxe. Si les familles monoparentales ont en effet un risque de précarité beaucoup plus élevé que celui des mariés sans enfants aux âges jeunes et adultes, la relation commence à s'inverser à partir de 50 ans. C'est qu'à cet âge, les couples avec enfants ainsi que les familles monoparentales ont plus de chances de bénéficier de plusieurs revenus que les couples (mariés ou non) sans enfants.

Comparé à 1991, la conclusion la plus frappante est que le processus de rajeunissement de la pauvreté qui était alors en cours a visiblement pris fin. En 2001, ce sont les ménages dont la personne de référence a 65 ans ou plus qui présentent les risques les plus élevés de pauvreté, à l'exception des ménages monoparentaux.

Les ménages et les familles sont une unité de base élémentaire dans notre société, et continueront à l'être sous l'une ou l'autre forme. La seconde transition démographique nous a toutefois fait nous éloigner définitivement d'un schéma dominant unique dans la constitution des ménages. Cette tendance va se poursuivre dans les prochaines années. La grande diversité des cycles de vie qui en découle rend la dynamique des ménages et des familles plus complexe et plus difficilement maîtrisable. Les récentes adaptations de la législation et les innovations en statistique essaient de tenir compte de cette nouvelle situation. Mais l'évolution de la constitution des ménages a évidemment de bien plus vastes implications sociales. Les changements entraînent inévitablement de nouveaux problèmes, et sont parfois source d'insécurité. Les prochaines années resteront un défi sur ce plan. Il est dans ce contexte très important de surveiller les nouvelles générations et d'accorder une attention suffisante aux conséquences économiques et émotionnelles qui naissent dans le sillage des nouvelles formes de vie.

## Bibliographie

Axinn W.G., Thornton A. (1992): "The influence of parental resources on the timing of the transition to marriage", *Social Science Research*, 21: 261-285.

Axinn W.G., Thornton A. (1993): "Mothers, children and cohabitation – the intergenerational effect of attitudes and behavior", *American Sociological Review*, 58: 233-246.

Becker G. (1981): "*A treatise on the family*", Cambridge: Harvard University Press.

Billari F., Liefbroer A. (2004): "Is the second demographic transition a useful concept for demography? Introduction to a debate", in G. Feichtinger (ed.), *Vienna Yearbook of Population Research*, Vienna: Institute of Demography, 1-3.

Boulanger P.-M., Deboosere P., Lambert A., Lesthaeghe R. (1994): "*La formation des familles: étude prospective*", Bruxelles: SPPS.

Bumpass L. (1990): "What's happening to the family? Interactions between demographic and institutional changes", *Demography*, 27, 4: 483-498.

Burch T. (1995): "Theories of household formation: progress and challenges", in E. van Imhoff et al. (eds.), *Household demography and household modeling*, Plenum Press, 85-101.

Cantillon B., Andries M. (1994): "De dualiseringstheorie hertoetst – Inkomens, koopkracht en welvaart van uitkeringstrekkers in de periode 1985-1992", *CBS-Berichten*, Antwerpen: Centrum voor Sociaal Beleid, UFSIA-Universiteit Antwerpen.

Cantillon B., Lesthaeghe R. (1987): "Gezinnen, generaties en inkomensverdeling – De Belgische trend 1975-1986", *Tijdschrift voor Sociologie*, 2.

Cantillon B., Vanherck R., Andries M., Marx I. (1994): "Werden mannen en vrouwen gelijk? Beroepsloopbanen en inkomens van mannen en vrouwen in de 80'er jaren", *CBS-Berichten*, Antwerpen: Centrum voor Sociaal Beleid, UFSIA-Universiteit Antwerpen.

Cliquet R.L., Callens M. (red.) (1993): "*Gezinsvorming in Vlaanderen: Hoe en wanneer? Resultaten van de Enquête Gezinsontwikkeling 1991 (NEGO V)*", CBGS Monografie 1, Brussel: Ministerie Vlaamse Gemeenschap.

Coale A.J. (1972): "*The growth and structure of human populations – A mathematical investigation*", Princeton N.J.: Princeton University Press.

Corijn M. (1993): "*Leefvormen in Vlaanderen*", CBGS Monografie 2, Brussel: Ministerie Vlaamse Gemeenschap.

Council of Europe/Conseil de l'Europe (1990): "Household structures in Europe", *Population Studies*, 22.

Council of Europe/Conseil de l'Europe (2005): "*Recent Demographic Developments in Europe, 2004*", Straatsburg: Council of Europe Publishing.

Crimmins E., Easterlin R., Saito Y. (1991): "Preferences change among American youth: family, work and goods aspirations, 1978-1986", *Population and Development Review*, 17: 115-133.

De Beer J. (1995): "National household forecast for the Netherlands", in E. van Imhoff et al. (red.), *Household demography and household modeling*, Plenum Press, 251-272.

- Deboosere P. (1992): "Indeling van de Belgische bevolking naar positie in huishoudens – Beschikbare databanken, evaluatie en bewerking van de data", *Steunpunt voor Demografie Working Paper 2*, Brussel: Vrije Universiteit Brussel.
- Deboosere P. (1992): "Het gebruik van de arbeidskrachtenenquête voor de studie van huishoudens in België", *Steunpunt voor Demografie Working Paper 3*, Brussel: Vrije Universiteit Brussel.
- Deboosere P. (1994): "Huishoudentypes – Recente evolutie en regionale differentiatie", in *Tweede Vlaamse Gezinsconferentie: Gezinstypes en intergenerationele netwerken*, Brussel: Vlaams Ministerie voor Welzijn en Gezin, 11-45.
- Deboosere, P. & D. Willaert (2004), "Codeboek Algemene Socio-Economische Enquête 2001", Working Paper 2004-1, Steunpunt Demografie, Vakgroep Sociaal Onderzoek, Vrije Universiteit Brussel, p. 45.
- Deboosere P., Lesthaeghe R., Surkyn J., Lambert A., Boulanger P.-M. (1997): "*Huishoudens en Gezinnen*", Algemene Volks- en Woningtelling op 1 maart 1991, Volkstellingsmonografie nr. 4, Brussel: Nationaal Instituut voor de Statistiek & Federale Diensten voor Wetenschappelijke, Technische en Culturele Aangelegenheden.
- De Jong-Gierveld J., Liefbroer A., Beekink E. (1991): "The effect of parental resources on patterns of leaving home among young adults in the Netherlands", *European Sociological Review*, 7: 55-71.
- Deven F. (1991): "Living arrangements in Flanders in the eighties", *Bevolking en Gezin*, 1: 39-51.
- Easterlin R. (1976): "The conflict between aspirations and resources", *Population and Development Review*, 2, 3: 47-426.
- Easterlin R., Crimmins E. (1991): "Private materialism, personal self-fulfilment, family life and public interest: the nature, effects and causes of recent changes in the values of American youth", *Public Opinion Quarterly*, 55: 499-533.
- Easterlin R., Macdonald C., Macunovich D.J. (1990): "How have American baby boomers fared? Earnings and economic well-being of young adults 1964-1987", *Journal of Population Economics*, 3, 4: 277-290.
- Eggerickx T., Kesteloot C., Poulain M., Peleman K., Roesems T., Vandenbroecke H. (1999): "*De allochtone bevolking in België*", Algemene Volks- en Woningtelling op 1 maart 1991, Volkstellingsmonografie nr. 3, Brussel: Nationaal Instituut voor de Statistiek & Federale Diensten voor Wetenschappelijke, Technische en Culturele Aangelegenheden.
- England P., Farkas G. (1986): "*Households, employment and gender – A social, economic and demographic view*", New York: Aldine De Gruyter.
- Frejka T., Sardon J.-P. (2004): "*Childbearing Trends and Prospects in Low-Fertility Countries – A Cohort Analysis*", European Studies of Population nr. 23, Dordrecht, Boston & London: European Association for Population Studies and Kluwer Academic Publishers.
- Glick P., Sung-Ling L. (1986): "More young adults are living with their parents: who are they?", *Journal of Marriage and the Family*, 48: 107-112.
- Hooimeijer P., Heida H. (1995): "Household projections and housing market behaviour", in E. van Imhoff et al. (red.), *Household demography and household modeling*, Plenum Press, 293-318.
- Inglehart R. (1990): "*Culture shift in advanced industrial society*", Princeton N.J.: Princeton University Press.
- Institut National de Statistique (1987): "*Recensement de la population et des logements au 1<sup>er</sup> mars 1981 – Tôme 6 : Ménages et noyaux familiaux*", tôme 6A : Royaume, régions, provinces et arrondissements, Bruxelles : Ministère des Affaires Economiques.
- Keilman N. (1986): "Analyse van levensloop en huishoudensvorming", in R. Lesthaeghe, D.J. van de Kaa (red.), *Bevolking in groei en krimp*, Boekaflevering Mens en Maatschappij (jg. 61), Deventer: Van Loghum Slaterus, 70-88.

- Keilman N. (1988): "Recent trends in family and household composition in Europe", *European Journal of Population*, 3: 297-325.
- Keilman N., Kuijsten A., Vossen A. (eds.) (1988): "*Modelling household formation and dissolution*", Oxford: Clarendon Press.
- Keilman N., Prinz C. (1995): "Modelling the dynamics of living arrangements", in J.-P. Gonnot, N. Keilman, C. Prinz (eds.), *Social security, household and family dynamics in ageing societies*, Dordrecht: Kluwer Academic Publishers.
- Kiernan K. (1992): "The impact of family disruption in childhood on transitions made in young adult life", *Population Studies*, 46: 213-234.
- Kohler H.-P., Billari F., Ortega J.A. (2002): "The emergence of lowest fertility in Europe during the 1990s", *Population and Development Review*, 28, 4: 641-680.
- Kuijsten A. (1995): "Recent trends in household and family structures in Europe: an overview", in E. van Imhoff et al. (eds.), *Household demography and household modeling*, Plenum Press, 53-84.
- Kuijsten A., Oskamp A. (1991): "Huishoudensontwikkeling in Europa, 1950-1990", *Bevolking en Gezin*, 2: 107-141.
- Kuijsten A., Voets S.Y. (1986): "Relatievorming: het perspectief van de kinderen", in R. Lesthaeghe, D.J. van de Kaa (red.), *Bevolking: groei en krimp*, Boekaflevering Mens en Maatschappij (jg. 61), Deventer: Van Loghum Slaterus, 37-58.
- Lee H.Y., Rajulton F., Lesthaeghe R. (1987): "De gezinsvorming in Vlaanderen: nieuwe vormen, andere timing", *Tijdschrift voor Sociologie*, 8: 35-68.
- Leridon H., Villeneuve-Gokalp C. (1988): "Les nouveaux couples - Nombre, caractéristiques, attitudes", *Population*, 43, 2: 331-374.
- Lesthaeghe R. (1977): "*The decline of Belgian fertility 1800-1970*", Princeton N.J.: Princeton University Press.
- Lesthaeghe R. (1991): "Marriage Seasonality, Moral Control and Reproduction in Belgium – 1600-1900", in *Société Belge de Démographie: Historiens et Population*, Louvain-la-Neuve: Editions Académia, 259-279.
- Lesthaeghe R. (red.) (1996): "*Indicatoren van integratie van etnische minderheden*". Brussel: Dienst voor Wetenschappelijke, Technische en Culturele Aangelegenheden.
- Lesthaeghe R. (red.) (1997): "*Diversiteit in sociale verandering – Turkse en Marokkaanse vrouwen in België*", Brussel: VUB Press.
- Lesthaeghe R. (ed.) (2000): "*Communities and Generations: Turkish and Moroccan populations in Belgium*", NIDI-CBGS Monograph Series nr. 37, Brussels: VUB Press.
- Lesthaeghe R. (2001): "*Postponement and recuperation: recent fertility trends and forecasts in six Western European countries*", IUSSP conference on International Perspectives on Low Fertility: Trends, Theories and Policies, Tokyo, March 21-23.
- Lesthaeghe R., Deboosere P. (1995): "De demografische componenten van de bevolkingsveroudering in de Belgische economische context", in M. Despontin, M. Jegers (red.), *De sociale zekerheid verzekerd?*, Brussel: VUB Press, 81-117.
- Lesthaeghe R., Meekers D. (1986): "Value changes and the dimensions of familism in the European Community", *European Journal of Population*, 2: 225-268.



- Lesthaeghe R., Moors G. (1992): "De gezinsrelaties: de ontwikkeling en stabilisatie van patronen", in J. Kerkhofs, K. Dobbelaere, L. Voyé, B. Bawin (red.), *De versnelde ommekeer – De waarden van Vlamingen, Walen en Brusselaars in de jaren negentig*, Tielt: Uitgeverij Lannoo, 19-68.
- Lesthaeghe R., Moors G. (1995): "Living arrangements, socio-economic position and values among young adults: a pattern description for France, Germany, Belgium and the Netherlands 1990" in D. Coleman (ed.), *Europe's population in the 1990s*, Oxford: Oxford University Press, chapter 6.
- Lesthaeghe R., Moors G. (2000): "Recent trends in household formation in the Industrialized West", *Review of Population and Social Policy*, 9: 121-170.
- Lesthaeghe R., Neels K. (2002): "From the first to the second demographic transition : An interpretation of the spatial continuity of demographic innovation in France, Belgium and Switzerland", *European Journal of Population*, 18, 4: 225-260.
- Lesthaeghe R., Surkyn J. (1994): "Turkse en Marokkaanse vrouwen in België: gezinsvorming en waarden bij de generatiewisseling", in R.F. van der Erf, A.C. Liefbroer (red.), *Allochtone vrouwen: thuis in Nederland?*, Boekaflevering Bevolking en Gezin, Kapellen: Pelckmans Uitgeverij, 9-51.
- Lesthaeghe R., van de Kaa D.J. (1986): "Twee demografische transitie's?" in R. Lesthaeghe & D.J. van de Kaa (red.), *Groei of Krimp?*, Boekuitgave Mens en Maatschappij, Deventer: Van Loghum Slaterus, 9-24.
- Lesthaeghe R., Verleye G. (1992): "De tweede demografische transitie – Conceptuele basis en recente evolutie", in J. Jong-Gierveld & N. van Nimwegen (red.), *De demografische uitdaging – Nederland in Europa op weg naar de 21<sup>ste</sup> eeuw*, Houten & Zaventem: Bohn Stafleu Van Loghum, 15-49.
- Liefbroer A.C. (1991): "The choice between a married or an unmarried first union by young adults – A competing risks analysis", *European Journal of Population*, 7, 3: 273-297.
- Liefbroer A.C., Corijn M., de Jong-Gierveld J. (1996): "Similarity and diversity in the start of the family formation process in the Low Countries", CBGS Monografie 3, Brussel: Ministerie Vlaamse Gemeenschap.
- Lodewijckx E. (2001): "Huishoudens in België. Een ontsluiting van rijksregistergegevens". CBGS Werkdocument 4. Brussel.
- Lodewijckx E., Page H., Schoenmaeckers R. (1997): "Turkse en Marokkaanse gezinnen in verandering: de nuptialiteits- en vruchtbaarheidstransities", in R. Lesthaeghe (red.), *Diversiteit in sociale verandering – Turkse en Marokkaanse vrouwen in België*, Brussel: VUB Press.
- Maslow A. (1954): "Motivation and personality", New York: Harper & Row.
- Matthijs K. (1986): "Hertrouw in België", Leuven: Sociologisch Onderzoeksinstituut, Katholieke Universiteit Leuven, SSD-24.
- Mc Lanahan S.S. (1985): "Family structure and the reproduction of poverty", *American Journal of Sociology*, 90, 4: 873-901.
- Mc Lanahan S.S., Bumpass L. (1988): "Intergenerational consequences of family disruption", *American Journal of Sociology*, 94, 1: 130-152.
- Mérenne B, Van der Haegen H., Van Hecke E. (red.) (1997): "België ruimtelijk doorgelicht. Censusatlas 1991", Brussel: Federale Diensten voor Wetenschappelijke, Technische en Culturele Aangelegenheden en Gemeentekrediet van België, 40-52.
- Meulemans B., Geurts V., De Decker P. (1996): "Het onbereikbare dak – Eigendomsverwerving, wooncomfort, prijsontwikkeling en betaalbaarheid in dynamisch en geografisch perspectief", *CBS-Berichten*, Antwerpen: Centrum voor Sociaal Belaid, UFSIA-Universiteit Antwerpen.
- Moors G. (1996): "The valued child – The effects of values on the transition to motherhood", *Stockholm Research Reports in Demography 107*, Stockholm: University of Stockholm.

- Moors H., van Nimwegen N. (1990): “*Social and demographic effects of changing household structures on children and young people*”, NIDI report 19, Den Haag: Netherlands Interdisciplinary Demographic Institute.
- Moors H., van Nimwegen N. (1991): “Young Europeans and changing living arrangements: some social and demographic effects”, *Bevolking en Gezin*, 1: 17-38.
- Nationaal Instituut voor de Statistiek (1993): “*Nadere gegevens over de huishoudens en familiekeren*”, Brussel: NIS – Algemene Tellingen (mimeo).
- Preston S. (1984): “Children and the elderly: divergent paths for America’s dependents”, *Demography*, 21, 4: 435-457.
- Rezsóhazy R. (1991): “*Les nouveaux enfants d’Adam et Ève – Les formes actuelles des couples et des familles*”, Louvain-la-Neuve: Academia.
- Roussel L. (1989): “*La famille incertaine*”, Paris: Editions Odile Jacob.
- Roussel L. (1992): “La famille en Europe occidentale: divergences et convergences”, *Population*, 1: 133-152.
- Sobotka T. (2004): “*Postponement of Childbearing and Low Fertility in Europe*”, Population Studies Series, Rijksuniversiteit Groningen, Amsterdam: Dutch University Press.
- Surkyn J. (1999): “*LIPRO-huishoudensprojecties voor Vlaanderen (1991-2016)*”. Working paper nr. 3, Brussel: Steunpunt Demografie VUB.
- Surkyn J., Lesthaeghe R. (1996): “*L’évolution des structures familiales et son impact sur le marché de la construction et du logement*”, Verviers: Fédération des Entrepreneurs Généraux de la Construction, XXVème Congrès Triennal.
- Thornton A. (1988): “Cohabitation and marriage in the 1980s”, *Demography*, 25, 4: 497-507.
- Thornton A., Camburn D. (1987): “The influence of the family on premarital sexual attitudes and behavior”, *Demography*, 24, 3: 323-340.
- United Nations (1990): “*Patterns of the first marriage: timing and prevalence*”, New York: Department of International Economic and Social Affairs, ST/ESA/SER.R/III.
- United Nations (2003): “*Partnership and Reproductive Behaviour in Low-Fertility Countries*”, Sales No. E.03.XIII.5.
- Van de Kaa D. (1987): “Europe’s second demographic transition”, *Population Bulletin*, Population Reference Bureau, 42, 1: 1-58.
- Van der Haegen H., Van Hecke E., Juchtmans G. (1996): “Les régions urbaines belges, 1991”, *Etudes Statistiques*, Bruxelles: Institut National de Statistique (INS-NIS), 104.
- Van Engelsdorp Gastelaars, R. (1992): “Huishoudensontwikkelingen en residentiële spreiding – Een demografische uitdaging”, in N. van Nimwegen, J. de Jong-Gierveld (red.), *De demografische uitdaging: Nederland op weg naar de 21<sup>ste</sup> eeuw*, Houten & Zaventem: Bohn Stafleu Van Loghum, 73-88.
- Van Hecke E. (1992): “De evolutie van de migratietendensen 1977-1990 in de Belgische ruimte”, *Bevolking en Gezin*, 2: 1-27.
- van Imhoff E. (1995): “LIPRO – A multistate household projection model”, in E. van Imhoff et al. (red.): *Household demography and household modeling*, Plenum Press, 273-291.
- van Imhoff E., Keilman N. (1991): “*LIPRO 2.0 - An application of a dynamic demographic projection model to household structure in the Netherlands*”, NIDI-CBGS rapport 23, Den Haag: Nederlands Interdisciplinair Demografisch Instituut.

van Imhoff E., Kuijsten A., Hooimeijer P., van Wissen L. (eds.) (1995): *“Household Demography and Household Modeling”*, New York & London: Plenum Press.

Villeneuve-Gokalp C. (1990): “Du mariage aux unions sans papiers: histoire récente des transformations conjugales”, *Population*, 45, 2: 265-298.

Wall R. (1996): “Comparer ménages et familles au niveau européen: problèmes et perspectives”, *Population*, 51, 1, 93-116.

Willems P. (1991): “Demografisch overzicht – België 1950-1990”, in CBGS, *Bevolking en Beleid*, Brussel: Centrum voor Bevolkings- en Gezinsstudien, Ministerie Vlaamse Gemeenschap, 1-67.

Willems P. (1993): “Demografische vooruitzichten, 1992-2050”, in *Ouderen in Solidariteit*, congresboek Vlaams Welzijnscongres, Zaventem: Kluwer Editorial, 9-40.

Willems P., Vanderhoeft C. (1985): “Samenwonen, huwen en scheiden”, *Bevolking en Gezin*, 5: 271-310.

Zolberg A. (1983): *“The Political Economy America’s New Immigration Law: Origins, Rationales, and Potential Consequences”*, La Jolla: Center for U.S. Mexican Studies.